



Réunion du Conseil

27 mars 2025

Erwin Braun Halle

Querstrasse 10

77704 Oberkirch

15h00 – 17h00

Procès-verbal de réunion

1. Mot de bienvenue du Président

1.1. Constatation du Quorum

La Présidente constate que le quorum est atteint.

Pas de vote

1.2. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente soumet la proposition d'ordre du jour au Conseil pour approbation.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Adopté

1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 4 décembre 2024

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 4 décembre 2024.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adopté

2. Points politiques

2.1. Position commune du pacte de mobilité de Lahr

Il est proposé au Conseil d'adopter une délibération validant la déclaration commune du Mobilitätspakt Lahr dont l'Eurodistrict est membre. Cette déclaration demande à la Deutsche Bahn de réduire la durée des travaux de rénovation et de prévoir des arrêts de substitution.

La prise de position est adoptée avec une abstention.

Adopté

2.2. Résolution Pont de l'Europe

Cette résolution, liée à l'accord de planification établi entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Regierungspräsidium pour un nouveau Pont de l'Europe, demande aux autorités concernées d'accélérer la planification et les travaux tout en évitant toute fermeture de cette liaison.

La résolution est adoptée avec une abstention.

Adopté

2.3. 20 ans Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation d'un événement festif pour célébrer le 25^e anniversaire de l'Eurodistrict ainsi que le budget prévisionnel de cette manifestation estimé à 10.000 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Adopté

2.4. Avis projet de territoire Rhin supérieur

Il est demandé au Conseil d'approuver l'avis formulé par l'Eurodistrict au sujet du projet de territoire Rhin supérieur initié par le groupe de travail Aménagement du territoire de la Conférence du Rhin supérieur

La proposition est adoptée avec deux abstentions.

Adopté

3. Budget 2025

3.1. Compte de gestion 2024

La Présidente demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte de gestion 2024 tel que figurant dans les documents annexés.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Adopté

3.2. Compte administratif 2024

Le Doyen demande au Conseil d'adopter la délibération relative au compte administratif 2024 tel que figurant dans les documents annexés.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Adopté

3.3. Affectation des résultats 2024

La Présidente demande au Conseil d'adopter l'affectation des résultats 2024

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Adopté

3.4. Budget prévisionnel 2025

La Présidente demande au Conseil de valider le budget prévisionnel 2025.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Adopté

4. Projets propres

4.1. Mobilité : Attribution de l'étude sur la communauté tarifaire transfrontalière

Il est proposé au Conseil de confier l'étude sur la mise en place d'une communauté tarifaire des transports en commun sur le territoire de l'Eurodistrict au consortium CMG, QIVIVE, TTK.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.2. Environnement : Assises européennes de la transition énergétique

Il est demandé au Conseil d'approuver les deux contributions de l'Eurodistrict aux assises européennes de la transition énergétique : une excursion axée sur les innovations durables dans le domaine de l'énergie et le cofinancement d'une étude de la planification énergétique dans l'Eurodistrict à hauteur de 5.000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.3. Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle » 2025 – 2026

Il est demandé au Conseil d'approuver l'augmentation du budget alloué au projet « Spiel & Parle » de 60.000 € à 66.000 € et de valider une nouvelle édition pour l'année scolaire 2025/2026.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Adopté

4.4. Tourisme : Vélo Gourmand 2025

La Présidente demande au Conseil d'adopter le budget du projet établi à 24.000 € ainsi que le parcours proposé pour cette nouvelle édition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Adopté

5. Demandes de subvention

5.1. Information sur les subventions attribuées

La Présidente informe le Conseil sur les demandes de subventions inférieures ou égales à 5 000 € et le fonds scolaire accordés par décision de la Présidence depuis le dernier Conseil.

Pas de vote

6. Divers

6.1. Accès aux soins d'urgence Strasbourg-Kehl

La Présidente demande au Conseil de valider le formulaire de demandes d'idées de TRISAN tel que distribué en début de séance pour répondre à la sollicitation formulée lors de la dernière session au sujet de l'accès aux soins d'urgence.

Pas de vote

La Présidente,
Jeanne BARSEGHIAN





Réunion du Conseil 27 mars 2025

Erwin-Braun-Halle
Querstraße 10
D- 77704 OBERKIRCH
14 h 00 – 17 h 00

Partie publique de la séance à
partir de 15h

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue de la Présidente

- 1.1. Constatation du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 4 décembre 2024

2. Points politiques

- 2.1. Position commune du pacte de mobilité de Lahr
- 2.2. Résolution Pont de l'Europe
- 2.3. 20 ans Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- 2.4. Avis projet de territoire Rhin supérieur

3. Budget 2025

- 3.1. Compte de gestion 2024
- 3.2. Compte administratif 2024
- 3.3. Affectation des résultats 2024
- 3.4. Budget prévisionnel 2025

4. Projets propres

- 4.1. Mobilité : Attribution de l'étude sur la communauté tarifaire transfrontalière
- 4.2. Environnement : Assises européennes de la transition énergétique
- 4.3. Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle » 2025 - 2026
- 4.4. Tourisme : Vélo Gourmand 2025

5. Demandes de subventions

- 5.1. Information sur les subventions attribuées

6. Point divers

Rapport ci-joint

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération

Projet de délibération

Projet de délibération
Projet de délibération
Projet de délibération

Document (ci-joint)

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Réunion du Conseil

4 décembre 2024

ENGEES
La Manufacture des Tabacs
1 cour des cigarières - 67000 Strasbourg

14h00 – 17h00

Compte-rendu de réunion

PRÉSENT·E·S :

Titulaires : Mme Ann-Margret AMUI-VEDEL, Mme Jeanne BARSEGHIAN, Mme Michaela BUSCH, M. Thorsten ERNY, M. Eberhard FREIHERR VON HODENBERG, Mme Céline GEISSMANN, M. Sven HALLER, M. Stefan HATTENBACH, M. Markus IBERT, M. Alain JUND, Mme Annie KESSOURI, M. Markus KLEINHANS, Mme Anne MISTLER, M. Oliver RASTETTER, M. René SCHAAL, Mme Françoise SCHAETZEL, M. Yves SUBLON, Mme Huguette ZELLER.

Suppléant·e·s : M. Bruno BOULALA, Mme Andrée BUCHMANN, M. Benoît DINTRICH, Mme Dorothee GRANDERATH, Mme Lara JAUCH, Mme Rosa KARCHER, M. Philippe LACOSTE, Mme Eveline SEEBERGER, M. Joël STEFFEN.

EXCUSÉ·E·S :

Titulaires : M. Jonas BREIG, M. Wolfram BRITZ, M. Gregor BÜHLER, Mme Danielle DAMBACH, Mme Ruth DILLES, Mme Pia IMBS, M. Julien KOEGLER, M. Valentin RABOT, M. Stéphane SCHAAL, M. Alexander SCHRÖDER, M. Marco STEFFENS, M. Manuel TABOR, Mme Doris TERNOY, M. Jean-Philippe VETTER, M. Michael WELSCHE, M. Jacques WITKOWSKI.

Suppléant·e·s : M. Martin AßMUTH, M. Jacques BAUR, Mme Rebecca BREITMAN, M. Bernd BRUDER, M. Christian CLEIß, Mme Cécile DELATTRE, M. Edgar GLEIß, M. Andreas HECK, M. Jonathan HERRY, M. Marc HOFFSESS, Mme Marianne HORNÝ-GONIER, Mme Evelyne ISINGER, M. Jean-Louis KIRCHER, M. Kai-Achim KLARE, M. Stefan KONPRECHT, Mme Michèle LECKLER, M. Werner MAIER, M. Bruno METZ, M. Marco NARDINI, M. Pierre OZENNE, M. Heinz RITH, Mme Maren SEIFERT, Mme Caroline ZORN.

1. Mot de bienvenue de la Présidente

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et félicite M. Thorsten ERNY pour son élection en tant que Landrat de l'Ortenaukreis. Elle donne la parole à l'hôte M. Jean-Marc WILLER, Directeur de l'ENGEES qui, avec deux de ses étudiants, présente brièvement aux membres du Conseil le travail de l'école.

1.1 Constatation du quorum

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.3 Adoption du compte-rendu du Conseil du 19 juin 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 19 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Points politiques

2.1 Élection du nouveau Vice-président/de la nouvelle Vice-présidente

Après la fin du mandat de M. Frank Scherer en tant que Landrat de l'Ortenaukreis et donc du Vice-Président de l'Eurodistrict, le Conseil de l'Eurodistrict doit élire son·sa remplaçant·e.

Conformément à l'article 7 des statuts du GECT Strasbourg-Ortenau, le·la Vice-Président·e est élu·e en son sein pour une durée de trois ans. Le·la Vice-Président·e est élu·e par l'assemblée sur proposition, alternativement de la partie française et de la partie allemande. La vice-présidence revient maintenant au côté allemand.

Sur proposition de la Présidente, Mme BARSEGHIAN, le Conseil décide à l'unanimité que le vote se fera à main levée.

M. Markus IBERT, Maire de Lahr et Kreisrat de l'Ortenaukreis propose la candidature de M. Thorsten ERNY, nouveau Landrat de l'Ortenaukreis. M. ERNY est élu Vice-Président à l'unanimité.

2.2 Compétences de la présidence

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité d'adopter une délibération permettant de déléguer à la présidence les compétences opérationnelles suivantes : accepter des dons ou des legs, fixer la rémunération et les honoraires pour des services juridiques, déposer des plaintes et signer des contrats.

2.3 Représentations :

2.3.1. Aménagement du territoire : Représentation ADEUS

Le Conseil vote à l'unanimité et sur proposition de M. Thorsten ERNY, la candidature de M. Bernd BRUDER comme représentant de l'Eurodistrict dans les instances de l'ADEUS jusqu'en 2026.

2.3.2 Environnement : Représentation auprès de l'Agence du climat de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction de Mme Dorothee GRANDERATH, conseillère municipale de Lahr, en tant que représentante de l'Eurodistrict au sein de l'Agence du Climat de l'Eurométropole de Strasbourg. Son mandat est ainsi prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.

2.4 Europe : Changement des modalités d'adhésion à la MOT

Le Conseil approuve l'augmentation de la cotisation de l'Eurodistrict au sein de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) qui passe de 3.300 € à 3.500 € et valide à l'unanimité la révision du budget en conséquence. Cette révision inclut la création d'une réserve annuelle de 3.000 €, destinée à financer l'acquisition d'un jeton lorsque le Secrétariat général sollicite une prestation de service individuelle auprès de la MOT.

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner la Présidence de l'Eurodistrict (Présidente et Vice-Président) comme représentant permanent de l'Eurodistrict au sein de la MOT. En cas d'indisponibilité de la Présidence, l'équipe du Secrétariat général assurera la représentation auprès de la MOT.

3. Budget 2025 : Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat sur l'orientation budgétaire a eu lieu. La proposition budgétaire n'ayant pas soulevé de remarques particulières, elle sera soumise au vote du Conseil en mars 2025. De manière générale, il est constaté que l'Eurodistrict devra, à long terme, réduire ses dépenses, celles-ci étant actuellement supérieures aux recettes, ce qui entraîne une diminution du reliquat.

4. Projets propres

4.1 Mobilité : Bilan rencontre élus-citoyens

L'Eurodistrict a organisé le 6 novembre 2024 une rencontre élus-citoyens sur la tarification transfrontalière des transports en commun. Environ 60 citoyen.ne.s ont participé à cette manifestation.

M. Martin SACHER présente les résultats de la manifestation sous forme de réactions des citoyen.ne.s sur la situation de la tarification transfrontalière et de l'offre de transports en commun. Ceux-ci ont également été présentés au Conseil sous forme écrite dans un document remis lors du Conseil.

Une discussion a ensuite lieu sur la tarification actuelle et la nécessité de parvenir à une simplification dans ce domaine.

4.2 Mobilité : Procédure d'attribution tarification

M. Martin SACHER informe de l'état actuel de l'étude prévue sur une éventuelle communauté tarifaire transfrontalière. Les offres reçues dans le cadre d'une première phase de recherche d'offres ont dépassé le budget prévu pour l'étude de 30.000 €. Dans une prochaine étape, des offres moins chères seront demandées ; il est proposé d'augmenter le budget de l'étude à 40.000 € afin de mieux s'aligner sur les prix du marché.

4.3 Communication : Sélection d'un prestataire en communication

Dans le cadre d'un appel d'offres, des prestataires externes en communication ont été invités à soumettre des offres pour analyser et améliorer le positionnement et la communication de l'Eurodistrict, dans le but d'accroître la visibilité de celui-ci auprès du public.

Deux agences ont répondu à l'appel : l'agence de publicité ASK de Kehl et l'agence de communication Mediablick de Strasbourg. Les deux offres étant similaires en termes de concept, d'expérience et de profil franco-allemand,

il a été proposé de choisir la moins chère et de confier à l'agence Mediablick de communication. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

5. Demandes de subventions

5.1 Information sur les subventions attribuées

La Présidente informe les membres du Conseil sur les subventions accordées par la Présidente et par le comité de sélection transfrontalier depuis la dernière réunion du 19 juin 2024.

5.2 Europe : Développement d'un outil de monitoring digital pour obstacles transfrontaliers

L'Eurodistrict a été sollicité par la Hochschule Kehl en tant que partenaire de projet pour le projet de recherche #Explainyourobstacle, soutenu par le BMI dans le cadre du programme « Grenzscouts ». L'objectif de ce projet est de développer un outil numérique de suivi des obstacles transfrontaliers qui facilitera le recensement, le traitement juridique et la transmission des cas problématiques. Dans ce cadre, l'Eurodistrict est invité à mettre à disposition son site Internet, dans lequel sera intégré un champ de saisie de texte libre (appelé frontend) relié à une base de données, permettant aux citoyen.ne.s de signaler des obstacles transfrontaliers. La direction et l'encadrement technique, administratif et juridique du projet sont assurés par la Haute école de Kehl. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

6. Fonctionnement du GECT

6.1 Comité de sélection transfrontalier

Le Conseil adopte à l'unanimité des votes la candidature de M. Michael WELSCHE comme membre allemand du comité de sélection transfrontalier de l'Eurodistrict. Il délègue à M. WELSCHE la compétence d'approbation des demandes de subvention d'un montant supérieur à 5.000€ et inférieur ou égal à 25.000€ reçues par le Secrétariat général de l'Eurodistrict dans le cadre du fonds « Culture & Rencontres ». Les autres membres du comité restent inchangés.

6.2 Commission administrative

Le Conseil adopte à l'unanimité des votes les candidatures de MM Marco STEFFENS et Alexander SCHRÖDER comme membres allemands de la commission administrative de l'Eurodistrict pour la durée de la présidence française c'est-à-dire jusqu'en 2026.

6.3 Règlement intérieur du personnel

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur du personnel du GECT à compter du 1er janvier 2025 sous réserve de sa validation par le Comité social et territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin (CDG67).

6.4 Prévoyance

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité de participer, à compter du 1er janvier 2025, au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents sous réserve de l'adhésion de l'agent à un dispositif labellisé. La participation est fixée 7€ par mois conformément aux exigences légales actuelles.

6.5 Règlement intérieur

Le Conseil de l'Eurodistrict décide à l'unanimité d'adopter l'adaptation du règlement intérieur du GECT Eurodistrict. Suite à l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et de la Région Grand Est au GECT, l'augmentation du nombre de membres du Conseil à 34 devait encore être inscrite dans l'article 2, section 3 du règlement intérieur.

7. Divers

À la suite d'une intervention de Mme AMUI-VEDEL concernant l'accès aux soins d'urgences depuis Strasbourg-Kehl, il est convenu que l'Eurodistrict rédigera une lettre d'appui à TRISAN, instance compétente en la matière, afin d'obtenir d'avantage d'informations sur des éventuelles initiatives en cours et pour souligner l'importance d'un accès transfrontalier aux services hospitaliers d'urgence sur le territoire de l'Eurodistrict.

M. Markus KLEINHANS demande des informations sur l'état d'avancement du projet de construction d'un nouveau pont de l'Europe entre Kehl et Strasbourg. Mme Jeanne BARSEGHIAN et M. Martin SACHER informent sur les plans actuels. Il est décidé d'adopter une résolution concernant la construction du nouveau pont de l'Europe lors de la prochaine réunion du Conseil.

M. Yves SUBLON présente le projet de construction d'un lycée franco-allemand par la CeA en charge des collèges.

La Présidente clôture la séance à 16 h 37.

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Pour une offre de mobilité attrayante pendant les travaux d'aménagement et de construction de la Rheintalbahn

Position commune du pacte de mobilité de Lahr sur les arrêts provisoires pendant la mise à niveau de la ligne existante

– EBAUCHE MARS 2025 –

La ligne ferroviaire de la vallée du Rhin entre Offenburg et Fribourg constitue la colonne vertébrale des transports en commun dans la région sud du Rhin supérieur. Aujourd'hui déjà, l'offre de transport public sur cette ligne est fortement surchargée.

La société DB InfraGO AG prévoit, dans le cadre de l'extension et de la construction de la nouvelle ligne Karlsruhe-Bâle, de fermer complètement la ligne existante dans le tronçon 7 pendant les travaux. **Cela signifie la suppression du trafic ferroviaire entre Offenburg et Riegel pour une période d'au moins six ans.** Selon les déclarations actuelles de la DB, pour les gares de Friesenheim, Lahr, Orschweier, Ringsheim, Herbolzheim et Kenzingen, n'est prévu jusqu'à présent qu'un service de substitution par bus. Le transport de marchandises, le transport de voyageurs à longue distance (p.ex. ICE et EC) et une partie du transport régional vont être dirigés sans arrêt vers Offenburg via les nouvelles voies pendant la fermeture complète.

Du point de vue des signataires, un tel service de substitution routier ne peut et ne pourra pas suffire à offrir la capacité et la qualité nécessaires en matière de transport public. **Il est à craindre qu'un grand nombre, notamment de navetteurs, optent pour la voiture individuelle, ce qui entraînerait une charge supplémentaire pour les riverains, le climat et le réseau routier.** La région autour du centre de Lahr, qui compte environ 45 000 emplois, connaît par ailleurs un développement économique positif, ce qui entraîne déjà une augmentation constante du trafic, en particulier pour les déplacements domicile-travail. C'est pourquoi 18 partenaires issus de la politique, de l'administration et de l'économie se sont réunis en 2021 pour former le pacte de mobilité de Lahr. Son objectif est de développer des mesures de mobilité durable intermodales et interconnectées, afin d'accroître l'utilisation des moyens de transports écologiques. Il s'agit ainsi de favoriser la réalisation des objectifs de protection du climat, d'améliorer la situation des déplacements domicile-travail et de renforcer ainsi la qualité de vie de tous les habitants de la région de Lahr.

Un service de substitution par bus exclusivement routier pendant six ans, avec le report attendu vers le transport individuel, compromettrait significativement les efforts communs des partenaires du pacte de mobilité de Lahr. Les objectifs du projet d'extension et de construction de la ligne Karlsruhe-Bâle, qui prévoient explicitement la création de capacités supplémentaires pour le trafic régional, seraient eux-mêmes également contrecarrés. Une fermeture pluriannuelle risque d'entraîner la perte de passagers actuels et une modification des habitudes de mobilité dans la région, ce qui, à long terme et bien au-delà de la période de travaux, entraînerait des répercussions négatives sur la mobilité durable.

Les signataires demandent donc l'instauration obligatoire d'arrêts provisoires sur la nouvelle ligne par le maître d'ouvrage, la DB InfraGO AG. Grâce à ces arrêts provisoires et à un concept de service de substitution routier adapté à ceux-ci, la région entre Offenburg et Riegel pourrait continuer à être desservie par le transport ferroviaire de proximité, préservant ainsi en partie l'attractivité de l'offre de mobilité. Parallèlement, une réduction des nuisances pour la région devrait également être envisagée en raccourcissant la durée des travaux sur la ligne existante.

Pacte de mobilité de Lahr : Document de position sur les arrêts provisoires
Traduction en langue française à titre informatif – document non officiel

Les signataires se voient renforcés dans leur demande par les décisions politiques prises au niveau du Land et de la région. Le Landtag de Bade-Wurtemberg demande par exemple à la DB Infra GO AG, « en cas de fermetures de lignes de longue durée liées à l'extension de la Rheintalbahn [...] d'éviter autant que possible les inconvénients liés à ces fermetures et [...] d'élaborer des concepts de remplacement performants, de les mettre en œuvre et de les financer en tant que mesure consécutive au projet d'extension » (LT Drs. 17/6392).

Du point de vue des signataires – compte tenu d'un éloignement géographique raisonnable entre les arrêts provisoires et du potentiel de passagers desservis –, il conviendrait de prévoir deux arrêts provisoires dans l'espace concerné par la fermeture totale et considéré dans le pacte de mobilité de Lahr, notamment dans la région de Lahr et dans le sud de l'Ortenau. En raison des impacts sur le trafic à considérer dans leur ensemble, nous soutenons également la demande existante dans la région pour un troisième arrêt provisoire dans le nord du Breisgau. Il est proposé que les arrêts intérimaires soient approuvés dans le cadre des procédures d'approbation formelles.

L'emplacement, la desserte et la faisabilité des arrêts provisoires doivent être déterminés de manière transparente et sur la base de critères objectifs, de planifications approfondies, en concertation entre la DB InfraGO AG, la Région et le Land en tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux pour voyageurs. À cet égard, le volume de passagers, la mise en place d'une infrastructure compatible avec l'aménagement du territoire, une desserte attractive, les répercussions sur l'exploitation pour le trafic voyageurs et marchandises, les éventuelles dépendances par rapport au déroulement des travaux dans la section 8 ainsi que les interactions possibles avec les réflexions sur un terminal de fret à Lahr peuvent être importants. Selon le concept d'exploitation, les voies de dépassement déjà prévues dans la planification en cours à plusieurs endroits de la nouvelle ligne offrent, le cas échéant, un point de ralliement au niveau de la planification afin de mettre en œuvre les arrêts provisoires, avec le moins de dépenses supplémentaires possible, dans le processus de planification et de construction. Le concept de transport en bus à adapter aux arrêts provisoires doit également être développé et vérifié par la DB InfraGO AG en concertation avec le Land et les autorités organisatrices communales.

Les signataires sont très conscients des défis de planification et de financement de ce grand projet de la ligne de la Rheintalbahn. C'est précisément pour cette raison que nous attendons et souhaitons des objectifs ambitieux pour la région afin d'obtenir la meilleure qualité possible dans la réalisation de cette planification complexe. Cela implique obligatoirement un concept de mobilité pour la phase de construction qui préserve autant que possible l'attractivité du transport ferroviaire. **Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions atteindre ensemble les objectifs à long terme du pacte de mobilité de Lahr et du projet lui-même pour une mobilité durable.**

Les signataires, issus du cercle des partenaires du pacte de mobilité de Lahr :

- Winfried Hermann MdL Minister für Verkehr des Landes Baden-Württemberg
- Carsten Gabbert Regierungspräsident Regierungspräsidium Freiburg
- NAME POSITION Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau
- N.N. Ortenaukreis
- NAME POSITION Regionalverband Südlicher Oberrhein
- NAME POSITION IHK Südlicher Oberrhein
- NAME POSITION Nahverkehrsgesellschaft mbH Baden-Württemberg
- Tobias Harms / Dr. Thilo Grabo Geschäftsführer SWEG Südwestdeutsche Landesverkehrs-GmbH
- Sven Malz Geschäftsführer TGO Tarifverbund Ortenau GmbH
- N.N. Stadt Lahr
- Ralf Leser Sprecher ALMI – Arbeitsgemeinschaft Lahrer mittelständischer Industrieunternehmen

Pacte de mobilité de Lahr : Document de position sur les arrêts provisoires
Traduction en langue française à titre informatif – document non officiel

- Christof Mutter Klinikdirektor Ortenau-Klinikum Lahr-Ettenheim
- NAME POSITION Schaeffler Technologies AG & Co. KG
- Dirk Rautenberg Standortleiter Zalando Logistics Süd SE & Co. KG
- Dr. Kai-Achim Klare Bürgermeister Gemeinde Rust
- NAME POSITION Europa-Park GmbH & Co. Mack KG
- Marco Gutmann Bürgermeister Gemeinde Schwanau
- NAME POSITION Herrenknecht AG

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Joanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 2.1/1/2025
Vorlage Nr. 2.1/1/2025

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 2.1 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 2.1 der Tagesordnung*

**Objet / *Betreff.* Position commune du pacte de mobilité de Lahr / *Positionspapier
Mobilitätspakt Lahr***

I. Rapport / *Sachverhalt*

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est signataire et membre du pacte de mobilité de Lahr. L'objectif de ce pacte de mobilité est de développer des mesures de mobilité durable intermodales et interconnectées afin d'atteindre les objectifs de protection du climat, de faciliter les déplacements domicile-travail et d'améliorer ainsi la qualité de vie de tous les habitants de la région de Lahr.

La Rheintalbahn, comme est dénommée le tracé du train entre Karlsruhe et Bâle, est censée être élargie de deux voies supplémentaires d'ici à 2035. De plus, la ligne existante doit être partiellement aménagée d'ici à 2041.

Dans le cadre de ces mesures, la DB InfraGO AG prévoit de supprimer le trafic ferroviaire entre Offenburg et Riegel pour une période d'au moins six ans. Pendant cette période, le transport de marchandises, le transport de voyageurs à longue distance et une partie du transport régional vont être dirigés vers Offenburg via les nouvelles voies, ceci sans arrêt. Un service de substitution par bus est prévu pour les gares de Friesenheim, Lahr, Ohrschweier, Ringsheim, Herbolzheim et Kenzigen.

Dans le cadre du pacte de mobilité de Lahr, une position commune sur l'aménagement et la nouvelle construction de la Rheintalbahn est censée être adoptée (voir annexe I).

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau ist Unterzeichner und Mitglied des Mobilitätspakt Lahr. Ziel des Mobilitätspakts ist die Entwicklung von verkehrsträgerübergreifenden und untereinander vernetzten Maßnahmen der nachhaltigen Mobilität zur Erreichung der Klimaschutzziele, zur Verbesserung der verkehrlichen Situation des Berufspendelverkehrs und damit zur Steigerung der Lebensqualität aller Menschen in der Region Lahr.

Die Rheintalbahn, wie die Zugstrecke zwischen Karlsruhe und Basel genannt wird, soll bis zum Jahr 2035 um zwei zusätzliche Gleise erweitert werden. Zudem soll die bestehende Strecke bis 2041 teilweise ausgebaut werden.

Im Rahmen dieser Maßnahmen plant die DB InfraGO AG, den Zugverkehr zwischen Offenburg und Riegel für eine Zeit von mindestens sechs Jahren einzustellen. Güterverkehr, Personenfernverkehr und ein Teil des Regionalverkehrs sollen in dieser Zeit über die Neubaustrecke ohne Halt nach Offenburg geleitet werden. Für die Bahnhöfe Friesenheim, Lahr, Ohrschweier, Ringsheim, Herbolzheim und Kenzigen ist ein Schienenersatzverkehr mit Bussen geplant.

Im Rahmen des Mobilitätspakt Lahr soll ein gemeinsames Positionspapier zum Aus- und Neubau der Rheintalbahn angenommen werden (siehe Anhang I). Konkret gefordert wird in diesem

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Concrètement, ce document demande l'instauration obligatoire d'arrêts provisoires sur la nouvelle ligne par la DB InfraGO AG. En outre, une réduction de la durée des travaux sur la ligne existante est demandée. La position commune va être adressée par le ministère des Transports du Bade-Wurtemberg au ministère fédéral du Numérique et des Transports ainsi qu'à la DG InfraGO AG.

Le Secrétariat général recommande au Conseil d'adopter la position commune.

eine verbindliche Umsetzung von Interimshalten an der Neubaustrecke durch die DB InfraGO AG. Zudem wird eine Verkürzung der Bauzeit an der Bestandsstrecke gefordert. Das gemeinsame Positionspapier soll vom Ministerium für Verkehr Baden-Württemberg an das Bundesministerium für Digitales und Verkehr sowie die DG InfraGO AG gerichtet werden.

Das Generalsekretariat empfiehlt dem Rat die Annahme des gemeinsamen Positionspapiers

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil se félicite de la position commune du pacte de mobilité de Lahr annexé à la présente délibération et approuve ce texte.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tout document afférant à ce dossier.

Der Rat begrüßt das gemeinsame Positionspapier des Mobilitätspakt Lahr, das als Anhang dieser Beschlussvorlage vorliegt, und stimmt diesem Text zu.

Er ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accord | <input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung |
| <input type="checkbox"/> Refus | <input type="checkbox"/> Ablehnung |
| <input type="checkbox"/> Résolution modifiée | <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss |

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Annexe au projet de délibération / Anlage :

- Annexe I / Anhang I : « TOP 2.1_Annexe I_Position_Rheintalbahn_Ébauche »



Résolution

Concernant la construction du nouveau pont de l'Europe entre Strasbourg et Kehl

Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
27 mars 2025

Le Pont de l'Europe entre Kehl et Strasbourg est, en tant que traversée centrale du Rhin, d'une grande importance pour le trafic transfrontalier de personnes et d'entreprises et constitue un axe important pour la mobilité, le commerce et les échanges culturels dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. À ce titre, il incarne le partenariat étroit et le rapprochement vécu entre la France et l'Allemagne.

Construit dans les années 1960, il est depuis soumis à une charge de trafic en constante augmentation, ce qui a entraîné des signes de fatigue structurelle. Bien que les travaux de rénovation réalisés en 2023 permettent d'en garantir la praticabilité pour une durée estimée à quinze ans, il apparaît clairement qu'une solution durable ne pourra être envisagée qu'à travers la réalisation d'un nouvel ouvrage.

Dans ce contexte, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau se félicite de l'accord de planification pour la construction du nouveau pont de l'Europe adopté le 16 janvier 2025 entre les autorités compétentes en matière de voirie, l'Eurométropole de Strasbourg et le Regierungspräsidium Freiburg. Il est particulièrement positif que, selon l'état actuel de la planification, le pont existant ne soit démantelé qu'une fois la nouvelle infrastructure achevée. Cela permettra de traverser le Rhin sans interruption pendant la durée des travaux et garantira ainsi que le trafic frontalier entre l'Ortenaukreis et la capitale européenne Strasbourg ne sera à aucun moment interrompu.

Un processus de construction ciblé et rapide du nouveau s'avère indispensable. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau fait donc appel aux autorités compétentes à faire progresser, dans les meilleurs délais, la planification et la mise en œuvre de la construction du nouveau pont de l'Europe en mobilisant l'ensemble des moyens et capacités à leur disposition. Il s'agit de s'opposer à d'éventuelles fermetures ou à l'impraticabilité générale de cette liaison centrale afin de ne pas entraver la vie quotidienne transfrontalière des habitants de l'Eurodistrict et au-delà pendant la durée des travaux et d'éviter des répercussions économiques négatives. Il est impératif d'éviter une fermeture complète de plusieurs semaines comme celle du pont entre Rheinau et Gamsheim en 2024. Donner la priorité à cette mesure serait un signe fort en faveur d'une région interconnectée et à fort potentiel, ainsi qu'un signe de l'amitié franco-allemande et de l'intégration européenne.

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente
de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Thorsten ERNY
Vice-Président
de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Document de séance n° 2.2/1/2025
Vorlage Nr. 2.2/1/2025

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 2.2 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 2.2 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff*: Résolution Pont de l'Europe / *Resolution Europabrücke*

I. Rapport / *Sachverhalt*

Afin de garantir la praticabilité à long terme de la traversée routière du Rhin entre Strasbourg et Kehl, la construction d'un nouveau pont de l'Europe est nécessaire. Du côté allemand, l'autorité chargée de la construction des routes est le Regierungspräsidium Freiburg, du côté français il s'agit de l'Eurométropole de Strasbourg. Le 16 janvier 2025, un accord de planification pour la construction du nouveau pont de l'Europe a été conclu entre ces deux autorités.

En raison de l'importance particulière de la traversée du Rhin entre Kehl et Strasbourg pour le trafic frontalier routier, il a été proposé lors du Conseil de l'Eurodistrict du 4 décembre 2024 d'adopter une résolution relative à ce projet de construction.

Le projet de résolution (cf. annexe I) prévoit, entre autres, et sur la base des considérations prononcées lors de la réunion du Conseil susmentionnée, d'appeler les autorités compétentes à faire avancer, le plus rapidement possible, la planification ainsi que la mise en œuvre de la construction du nouveau pont de l'Europe, en mobilisant tous les moyens et capacités qui sont à leur disposition.

Um die langfristige Passierbarkeit der straßengebundenen Rheinquerung zwischen Straßburg und Kehl zu gewährleisten, ist der Neubau der Europabrücke notwendig. Auf deutscher Seite ist die zuständige Straßenbaubehörde das Regierungspräsidium Freiburg, auf französischer Seite die Eurometropole Straßburg. Am 16. Januar 2025 wurde zwischen diesen beiden Behörden eine Planungsvereinbarung zum Neubau der Europabrücke beschlossen.

Aufgrund der immensen Bedeutung der Rheinquerung zwischen Kehl und Straßburg für den straßengebundenen Grenzverkehr, wurde auf der Ratssitzung des Eurodistrikts am 4. Dezember 2024 vorgeschlagen, eine Resolution in Bezug auf das Bauvorhaben zu beschließen.

Der Resolutionsentwurf (s. Anhang I) sieht, auf Basis der in der genannten Ratssitzung hervorgebrachten Erwägungen u.a. vor, die zuständigen Behörden dazu aufzurufen, die Planungen sowie die Umsetzung des Neubaus der Europabrücke schnellstmöglich und mit allen ihnen zur Verfügung stehenden Mitteln und Kapazitäten voranzutreiben.

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil se félicite de la résolution proposée sur la construction du nouveau pont de l'Europe annexé à la présente délibération et approuve ce texte.

Le Conseil autorise la Présidente et le Vice-Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Der Rat begrüßt die vorgeschlagene Resolution zum Neubau der Europabrücke, die als Anhang dieser Beschlussvorlage vorliegt, und stimmt diesem Text zu.

Er ermächtigt die Präsidentin und den Vizepräsidenten, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

- Accord
 Refus
 Résolution modifiée

- Zustimmung
 Ablehnung
 Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Annexe au projet de délibération / Anlage :

- Annexe I / Anhang I : « TOP 2.2_Annexe I_Résolution Pont de l'Europe »

Document de séance n° 2.3/1/2025
Vorlage Nr. 2.3/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte Katrin NEUSS</i>	

Point n° 2.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: 20 ans Eurodistrict Strasbourg-Ortenau / 20 Jahre Eurodistrikt
Strasbourg-Ortenau**

I. Rapport / Sachverhalt

En octobre 2005, la Convention relative à la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été signée à l'Hôtel de Ville de Strasbourg. Deux mois plus tard, en décembre 2005, s'est tenue la séance constitutive du Conseil de l'Eurodistrict. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau fêtera donc en 2025 son 20e anniversaire.

Il est proposé de célébrer cet anniversaire avec l'organisation d'une petite fête. Cela, d'une part pour mettre en valeur les réussites de la coopération transfrontalière au cours des deux dernières décennies et rendre hommage à celles et ceux qui ont contribué à ce succès, et d'autre part pour offrir aux invités l'opportunité d'échanger entre Français et Allemands dans une atmosphère détendue, renforçant ainsi les liens transfrontaliers au niveau local.

L'idée est d'organiser l'anniversaire sous forme d'une fête de jardin détendue sur la place Rehfuß à Kehl, avec de la musique, des rafraîchissements et des invitations personnalisées (maximum 100 personnes), sous réserve de l'accord de la ville de Kehl. Une demande en ce sens est en cours.

La date prévue est le mercredi 2 juillet 2025, de 18h à 21h. Un budget de 10 000 € est prévu pour l'organisation de la fête.

Im Oktober 2005 wurde im Historischen Rathaus in Straßburg die Vereinbarung über die Gründung des Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau unterzeichnet. Zwei Monate später, im Dezember 2005, erfolgte die konstituierende Sitzung des Eurodistrikt-Rates. Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau feiert somit im Jahr 2025 sein 20-jähriges Jubiläum.

Es wird vorgeschlagen, dieses Jubiläum mit der Organisation einer kleinen Feier zu begehen, um einerseits die Erfolge der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in den letzten zwei Jahrzehnten hervorzuheben und diejenigen zu würdigen, die zu diesem Erfolg beigetragen haben, und andererseits den Gästen die Gelegenheit zu bieten, sich in einer entspannten Atmosphäre zwischen Deutschen und Franzosen auszutauschen und so die grenzüberschreitenden Verbindungen auf lokaler Ebene zu stärken.

Die Idee ist, das Jubiläum mit Musik, Verköstigung und geladenen Gästen (max. 100 Personen) als lockeres Gartenfest auf dem Rehfußplatz in Kehl auszurichten, vorbehaltlich der Zustimmung der Stadt Kehl. Eine entsprechende Anfrage läuft.

Geplanter Termin ist der Mittwoch, 2. Juli 2025 von 18 Uhr bis 21 Uhr. Für die Durchführung der Feierlichkeit soll ein Budget in Höhe von 10.000€ eingestellt werden.

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil salue la proposition d'organiser une petite fête transfrontalière avec des invités à l'occasion du 20e anniversaire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Il approuve le budget prévisionnel de 10 000 € pour l'organisation de la fête et charge le Secrétariat général de la planification et de la mise en œuvre de celle-ci.

Il autorise la Présidente à signer tout document y afférant.

Der Rat begrüßt den Vorschlag, anlässlich des 20-jährigen Jubiläums des Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau eine kleine grenzüberschreitende Feierlichkeit mit geladenen Gästen auszurichten.

Er bewilligt das veranschlagte Budget in Höhe von 10.000 € zur Ausrichtung der Feier und beauftragt das Generalsekretariat mit der Planung und Umsetzung der Feier.

Er ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

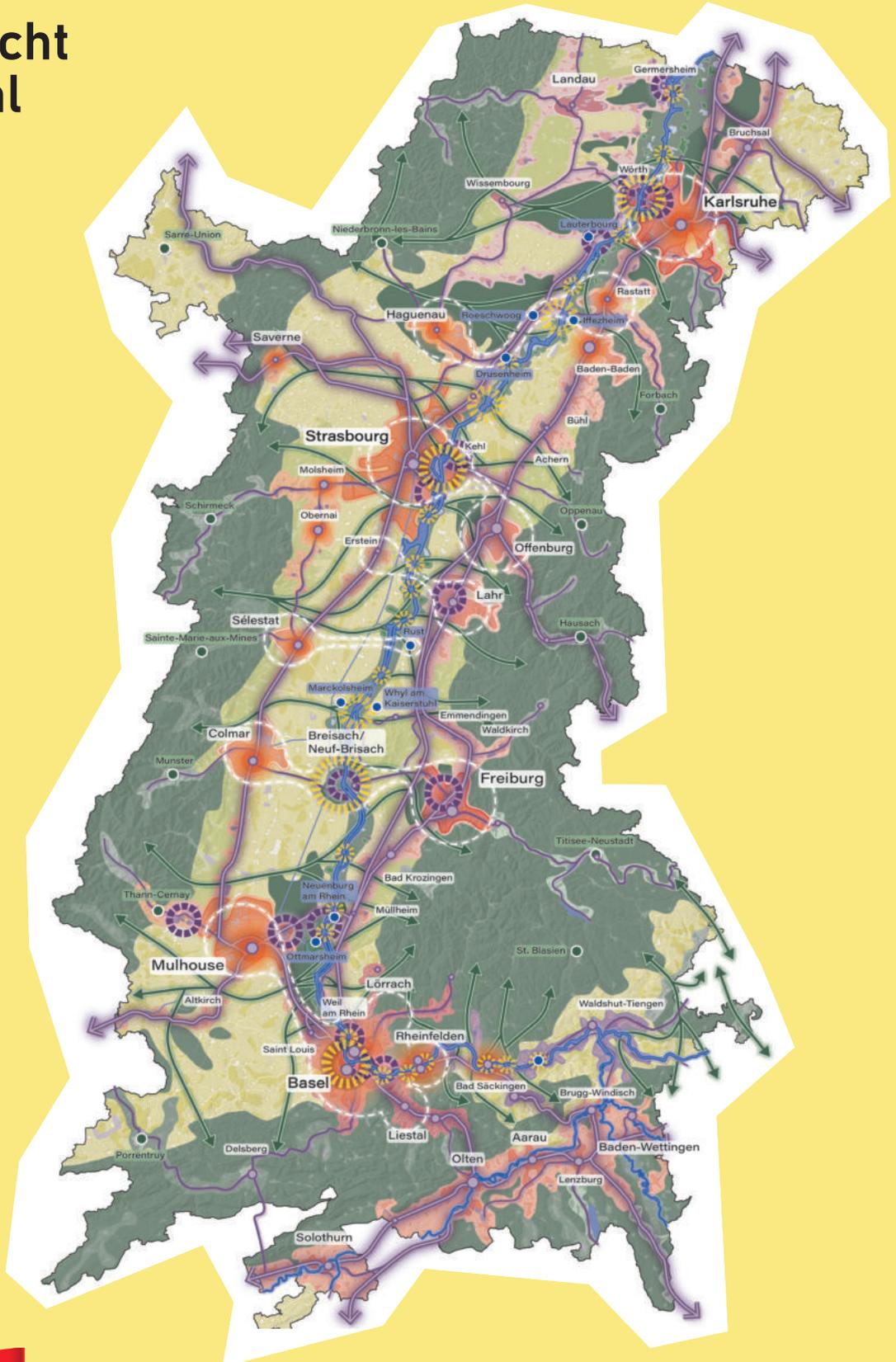
Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Raumkonzept Oberrhein Projet de territoire du Rhin supérieur

Schlussbericht Rapport final





Dieses Dokument wurde von der Arbeitsgruppe "Raumordnung" der Oberrheinkonferenz erarbeitet. Die technische Ausführung erfolgte durch die Bürogemeinschaft urbanista.ch, berchtoldkrass space&options und AT². Die Erstellung dieses Dokument wurde durch europäische Fördermittel aus dem Interreg-Programm Oberrhein unterstützt.

Ce document a été conçu sous l'égide de la Conférence du Rhin Supérieur par le groupe de travail "aménagement du territoire". Sa réalisation technique a été confiée au groupement de cabinets urbanista.ch, berchtoldkrass space&options und AT². La réalisation de ce document a bénéficié d'un financement européen par le programme Interreg Rhin supérieur.

© Deutsch-französisch-schweizerische Oberrheinkonferenz, 2024.
 Alle Rechte für Verwendung und Vervielfältigung der Texte, Karten, Grafiken und Fotografien sind vorbehalten, dies gilt auch für Übersetzungen. Die Vervielfältigung kann auf Anfrage genehmigt werden unter der Bedingung, dass die Quelle zitiert wird.

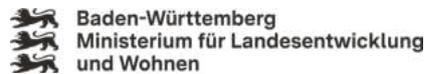
© Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, 2024
 Les droits de reproduction (textes, cartes, graphiques, photographies) et de traduction sont réservés sous toutes formes. La reproduction peut être autorisée sur demande, sous réserve de citer les sources.

Interreg



Kofinanziert von
 der Europäischen Union
 Cofinancé par
 l'Union Européenne

Oberrhein | Rhin Supérieur



VORWORT FOLGT AVANT-PROPOS SUIV

Vorwort (CeA/ORK)

Tatatur, te sum quae quistrum lignit eatios doluptiur mod uta vollabo rehendae dolorup taecum quia ipiciis quiatiunt eveniet is quis doluptate sintibustiur sequati ommoluptio. Even-den daecae pa arum et aliae non nus enihiligent renimus voluptur, offictur, nus, sit exped mincius et ut modia volorem hil ma secum quis vit estibus et ut eium sum reriatur.

Aboritatqui archil magnihil is ducitatis earit a conet perumquis aut ped quam, omnimpella volent doluptia nonsequam ratum saerspe lendem nimillabo. Nemo estibusa veliquamus dis dolupta qui auta consequis archil magnimus voluptam expedisto deles utempelis natur? Ovid ulpa volest ditas sape vernam quo ipsumquibus denis eum exera sequi tem qui quia quo temporporis aciet mo officipsamet que corerum facitas maion remperfere omnitio repraee quidel estoritis repe prat quam nonetur ionsequi ut aut ea dolore exeria conetur? Exerund andiae volupta turehent et odi aut ommolla volutem porerae qui tem antota quamet aut omnimus magnatiis esequis accusant.

Rehendamus et autem dem nus de estibus des peliquis remquam ut fugit, corerectiur?

Udander iaeprem voluptur, officid essi re pra audam faccum ut laccus et voluptati berupti assiti bero beaquo que pratquos exero voluptum facerchici cum ius eates net et pero ipietum blam, corepudae as aut doluptur?

Avant-propos (CeA/OR?)

Tatatur, te sum quae quistrum lignit eatios doluptiur mod uta vollabo rehendae dolorup taecum quia ipiciis quiatiunt eveniet is quis doluptate sintibustiur sequati ommoluptio. Even-den daecae pa arum et aliae non nus enihiligent renimus voluptur, offictur, nus, sit exped mincius et ut modia volorem hil ma secum quis vit estibus et ut eium sum reriatur.

Aboritatqui archil magnihil is ducitatis earit a conet perumquis aut ped quam, omnimpella volent doluptia nonsequam ratum saerspe lendem nimillabo. Nemo estibusa veliquamus dis dolupta qui auta consequis archil magnimus voluptam expedisto deles utempelis natur? Ovid ulpa volest ditas sape vernam quo ipsumquibus denis eum exera sequi tem qui quia quo temporporis aciet mo officipsamet que corerum facitas maion remperfere omnitio repraee quidel estoritis repe prat quam nonetur ionsequi ut aut ea dolore exeria conetur? Exerund andiae volupta turehent et odi aut ommolla volutem porerae qui tem antota quamet aut omnimus magnatiis esequis accusant.

Rehendamus et autem dem nus de estibus des peliquis remquam ut fugit, corerectiur?

Udander iaeprem voluptur, officid essi re pra audam faccum ut laccus et voluptati berupti assiti bero beaquo que pratquos exero voluptum facerchici cum ius eates net et pero ipietum blam, corepudae as aut doluptur?

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Inhalt / Sommaire

Einführung	
Introduction	6
Ein neues Raumkonzept für den Oberrhein	
Un nouveau projet de territoire pour le Rhin supérieur	8
Vorgehen und Methodik	
Démarche et méthodologie	10
Analyse	
Analyse	14
Planungssysteme in den drei Ländern	
Le système de planification dans les trois pays	16
Analyse formeller Pläne	
Analyse des documents réglementaires	19
Synthese der Interviews	
Synthèse des entretiens	26
Raumanalyse	
Analyse spatiale	33
Lagebeurteilung	
Évaluation de la situation	36
Raumfiguren des Oberrheins	
Figures spatiales du Rhin supérieur	38
Thesen und Aufgaben	
Thèses et missions	46
Raumkonzept	
Projet de territoire	54
Aufgaben und Allgemeine Handlungsstrategien	
Missions et stratégies générales d'action	57
Raumsysteme	
Systèmes spatiaux	79
Raumbild 2050	
Vison spatiale 2050	123
Empfehlung/Ausblick	
Recommandation/perspectives	126
Schlüsselprojekte	
Projets clés	129
Aktionsplan	
Plan d'action	130

Einführung Introduction

Ein neues Raumkonzept für den Oberrhein
Un nouveau projet de territoire pour le Rhin supérieur

Vorgehen und Methodik
Démarche et méthodologie

Der Oberrhein ist eine Region von grundlegender strategischer Bedeutung für Europa, aber sein Potenzial wird unterschätzt. Die Region, umgeben von Mittelgebirgslandschaften rund um das Rheintal, ist eine bevorzugte Verbindung für den europäischen West-Ost- und Nord-Süd-Verkehr.

Darüber hinaus bietet diese einzigartige Geographie eine homogene Region, die sich dazu eignet, ein trinationales Ökosystem zu entwickeln und zu einer besseren europäischen Integration beizutragen.

Es gilt, die in Europa einzigartige Kombination aus räumlichen Qualitäten und trinationalen Charakter für seine Bewohnenden und Unternehmen als Vorteil zu nutzen und die Region zu einem Sprungbrett für die Weiterentwicklung Europas zu machen. Die räumliche Entwicklung wird jedoch durch national und regional geprägte Planungssysteme mit unterschiedlichen Planungsebenen und -instrumenten bestimmt.

Das Raumkonzept Oberrhein soll deshalb dazu beitragen, eine Verantwortungsgemeinschaft zwischen den Planungsakteuren aufzubauen. Es soll den Verantwortlichen die nötige Motivation verleihen, ihre Unterschiede zu überwinden, um gemeinsam die Herausforderungen der Region zu meistern.

Le Rhin supérieur est une région foncièrement stratégique pour l'Europe, mais son potentiel est sous-estimé. Cette région, bordée de moyennes montagnes autour de la vallée du Rhin, est une connexion privilégiée pour les circulations à l'échelle européenne d'ouest en est et du nord au sud.

En outre, cette géographie singulière constitue un territoire homogène propice au développement d'un écosystème trinational et aux expérimentations vers une meilleure intégration européenne.

Il s'agit d'exploiter la combinaison unique en Europe des qualités spatiales et du caractère trinational comme un avantage pour ses habitants et ses entreprises et de faire de la région un tremplin pour faire avancer la construction européenne. Le développement territorial est toutefois déterminé par des systèmes de planification nationaux et régionaux avec des niveaux et des outils de planification différents.

Le projet de territoire du Rhin supérieur a donc pour ambition d'aider à construire une communauté de responsabilités entre les acteurs de la planification. L'idée étant de suffisamment motiver les responsables pour leur permettre de dépasser leurs différences de tout ordre et de relever ensemble les enjeux de cette région.

Ein neues Raumkonzept für den Oberrhein

Anlass

Im Jahr 2001 wurde von der Oberrheinkonferenz (ORK) der raumordnerische Orientierungsrahmen „Für eine gemeinsame Zukunft am Oberrhein“ veröffentlicht, dessen Ziele größtenteils immer noch aktuell sind, der jedoch viele aktuelle und gemeinsam geteilte Herausforderungen wie den Klimawandel, die Energiewende, die Resilienz der Region oder den Verlust der Biodiversität nicht ausreichend berücksichtigt. Zudem scheint der Orientierungsrahmen von 2001 zu generalistisch gefasst, um eine gemeinsame Planungskultur der grenzüberschreitenden Dimension zu entwickeln und innerhalb der Region angeeignet und operationell umgesetzt zu werden.

Das vorliegende Raumkonzept Oberrhein stellt der Verantwortungsgemeinschaft Oberrhein ein raumordnerisches Leitdokument zur Verfügung, welches die gemeinsamen Leitprinzipien der künftigen räumlichen Entwicklung bis 2050 der trinationalen Metropolregion abbildet. Es zeigt auf, mit welchen Strategien sich der Oberrhein als Gemeinschaft den großen Herausforderungen der aktuellen Zeit und Weltlage stellen kann und diese gemeinsam angehen kann.

Die zentralste Herausforderung der kommenden Dekaden wird es sein, wie dem Oberrhein die Anpassung an den Klimawandel sowie dessen Eindämmung gelingen kann. Dazu sind gemeinsam getragene raumplanerische Strategien erforderlich, die von sämtlichen Beteiligten mit vereinten Kräften vorangetrieben werden müssen.

Das Raumkonzept Oberrhein baut auf den bestehenden verbindlichen Planungsinstrumenten der drei Seiten der Grenze auf und entwickelt eine gemeinsame Perspektive auf raumwirksame Tätigkeit am Oberrhein. Es stärkt die Vielfalt der Raumplanungskulturen, in dem eine gemeinsame Perspektive auf die räumlichen Gegebenheiten geworfen wird, die zuweilen neu oder ungewohnt erscheinen mag.

Das Raumkonzept Oberrhein versteht sich als Plattform für den Dialog und den Austausch über die Grenzen hinweg, um eine bessere Integration dieser grenzüberschreitenden und zutiefst europäischen Region zu erreichen und ihr einen territorialen Zusammenhalt zu verleihen, der konkret auf die Bedürfnisse der Einwohner:innen und Unternehmen eingeht und so ihr tägliches Leben und Wirken verbessert und erleichtert.

Un nouveau projet de territoire pour le Rhin supérieur

Point de départ

En 2001, la Conférence du Rhin Supérieur (CRS) a publié le cadre d'orientation «Pour un avenir commun de l'espace du Rhin supérieur», dont les objectifs sont pour la plupart toujours d'actualité, mais qui ne prend pas suffisamment en compte de nombreux enjeux actuels communs, tels que le changement climatique, la transition énergétique, la résilience de la région ou l'érosion de la biodiversité. De plus, ce cadre d'orientation semble trop généraliste pour développer une culture commune de la planification avec une dimension transfrontalière et pour s'accompagner d'une mise en œuvre opérationnelle au sein de la région.

Le présent projet de territoire du Rhin supérieur met à la disposition de la communauté de responsabilités du Rhin supérieur un document stratégique en matière d'aménagement du territoire. Il illustre les orientations communes du développement territorial de la région trinationale jusqu'en 2050 et indique les stratégies qui permettront à la région, en tant que communauté, de répondre aux grands enjeux actuels, y compris ceux issus de la situation mondiale.

L'enjeu majeur des décennies à venir résidera dans la capacité de la région du Rhin supérieur à s'adapter au changement climatique et à l'atténuer. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place des stratégies d'aménagement du territoire communes et d'unir les forces de tous les acteurs concernés.

Le projet de territoire du Rhin supérieur s'appuie sur les outils réglementaires des trois côtés de la frontière et développe une perspective commune sur les activités ayant une forte incidence spatiale dans la région. Il renforce la diversité des cultures en matière d'aménagement du territoire en offrant une perspective territoriale commune, qui peut parfois paraître nouvelle ou inhabituelle.

Le projet de territoire du Rhin supérieur doit se comprendre comme une plate-forme de dialogue et d'échanges par-delà les frontières, afin de parvenir à une meilleure intégration de cette région transfrontalière profondément européenne. Il s'agit de penser la cohésion territoriale pour répondre concrètement aux besoins des habitants et des entreprises, en améliorant et en facilitant leur vie et leurs activités quotidiennes.

Akteure

Das Raumkonzept Oberrhein wurde in enger Zusammenarbeit mit einer Reihe von Partnern der drei Länder Frankreich, Deutschland und der Schweiz erarbeitet. Die nachfolgend aufgeführten Partner sind aufgrund ihrer jeweiligen Kompetenzen im Bereich der Raumplanung in den Prozess eingebunden. Die Erarbeitung erfolgt in engem Austausch mit der Arbeitsgruppe Raumordnung der Oberrheinkonferenz, welche sich aus Vertretenden der in Deutschland, Frankreich und der Schweiz ansässigen Partner im Oberrheingebiet zusammensetzt.

FRANKREICH

Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
Region Grand Est (RGE)
Regionale Direktion für Umwelt, Raumordnung und Wohnen (DREAL) Grand Est, Préfecture de la région Grand Est
Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)

DEUTSCHLAND

Ministerium des Innern und für Sport, Rheinland-Pfalz (Mdl)
Ministerium für Landesentwicklung und Wohnen, Baden-Württemberg (MLW)
Regierungspräsidium Freiburg (RPF)
Regierungspräsidium Karlsruhe (RPK)
Regionalverband Südlicher Oberrhein (RVSO)
Regionalverband Mittlerer Oberrhein (RVMO)
Regionalverband Hochrhein-Bodensee (RVHB)
Verband Region Rhein-Neckar
Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd (SGD Süd)
Planungsgemeinschaft Westpfalz

SCHWEIZ

Kanton Basel-Stadt (Bau- und Verkehrsdepartement)
Kanton Basel-Landschaft (Bau- und Umweltschutzdirektion)
Kanton Aargau

Die Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) wurde anlässlich des Präsidiums der Oberrheinkonferenz (ORK) zum Träger des „Raumkonzept Oberrhein“ ernannt. Sie hat daraufhin einen Antrag auf Gemeinschaftszuspruch zum Programm INTERREG VI Oberrhein gestellt. Das „Raumkonzept Oberrhein“ wurde vom INTERREG VI Begleitausschuss am 08. Dezember 2022 angenommen und erhält dadurch Fördermittel aus dem Europäischen Fonds für regionale Entwicklung /EFRE).

Les acteurs

Le projet de territoire du Rhin supérieur a été élaboré en étroite collaboration avec plusieurs partenaires des trois pays concernés (France, Allemagne et Suisse). Ces partenaires, mentionnés ci-dessous, participent au processus en raison de leurs compétences respectives dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'élaboration se fait en étroite collaboration avec le groupe de travail «Aménagement du territoire» de la Conférence du Rhin Supérieur, composé de représentants des partenaires allemands, français et suisses dans l'espace du Rhin supérieur.

FRANCE

Collectivité européenne d'Alsace (CeA)
Région Grand Est (RGE)
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), préfecture de la région Grand Est
Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)

ALLEMAGNE

Ministère de l'Intérieur et des Sports de Rhénanie-Palatinat (Mdl),
Ministère du Développement régional et du Logement du Bade-Wurtemberg (MLW)
Regierungspräsidium Freiburg (RPF)
Regierungspräsidium Karlsruhe (RPK)
Regionalverband Südlicher Oberrhein (RVSO)
Regionalverband Mittlerer Oberrhein (RVMO)
Regionalverband Hochrhein-Bodensee (RVHB)
Verband Region Rhein-Neckar
Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd (SGD Süd)
Planungsgemeinschaft Westpfalz

SUISSE

Canton de Bâle-Ville (Département des travaux publics et de la circulation)
Canton de Bâle-Campagne (Direction des travaux publics et de l'environnement)
Canton d'Argovie

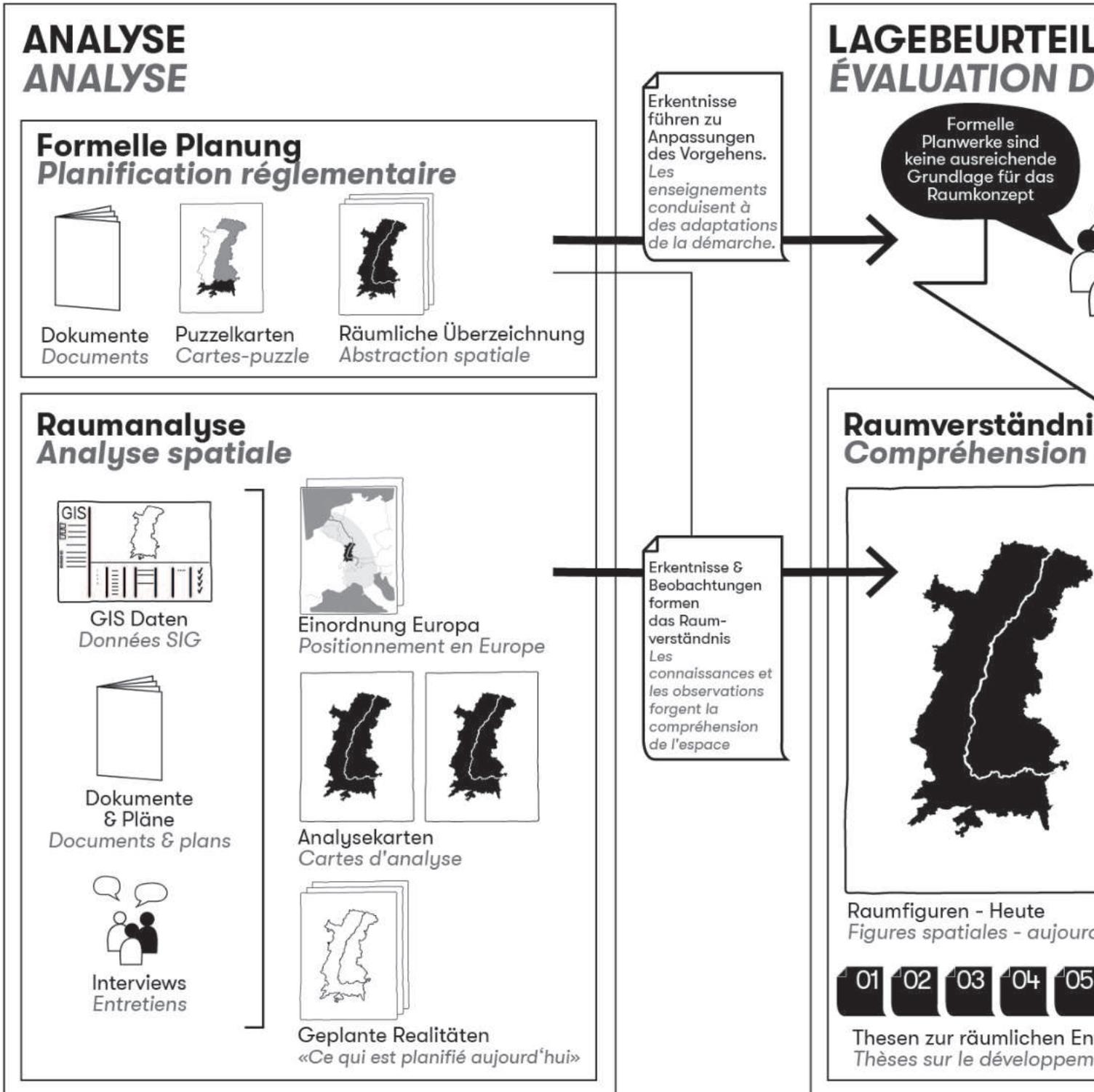
La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a été désignée comme structure porteuse du «Projet de territoire du Rhin supérieur» à l'occasion du Bureau de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS). Elle a ensuite déposé une demande de subvention communautaire au titre du programme INTERREG VI Rhin supérieur. Adopté par le Comité de suivi INTERREG VI le 8 décembre 2022, le «Projet de territoire Rhin supérieur» bénéficie à ce titre de subventions du Fonds européen de développement régional/FEDER.

Vorgehen und Methodik

Die Auseinandersetzung mit den formellen Planungsgrundlagen des Oberrheins sollte die Basis für die Erarbeitung des neuen Raumkonzepts für den Oberrhein bilden. Bei der Zusammenstellung der Planwerke wurde klar, dass eine Vision für die räumliche Entwicklung

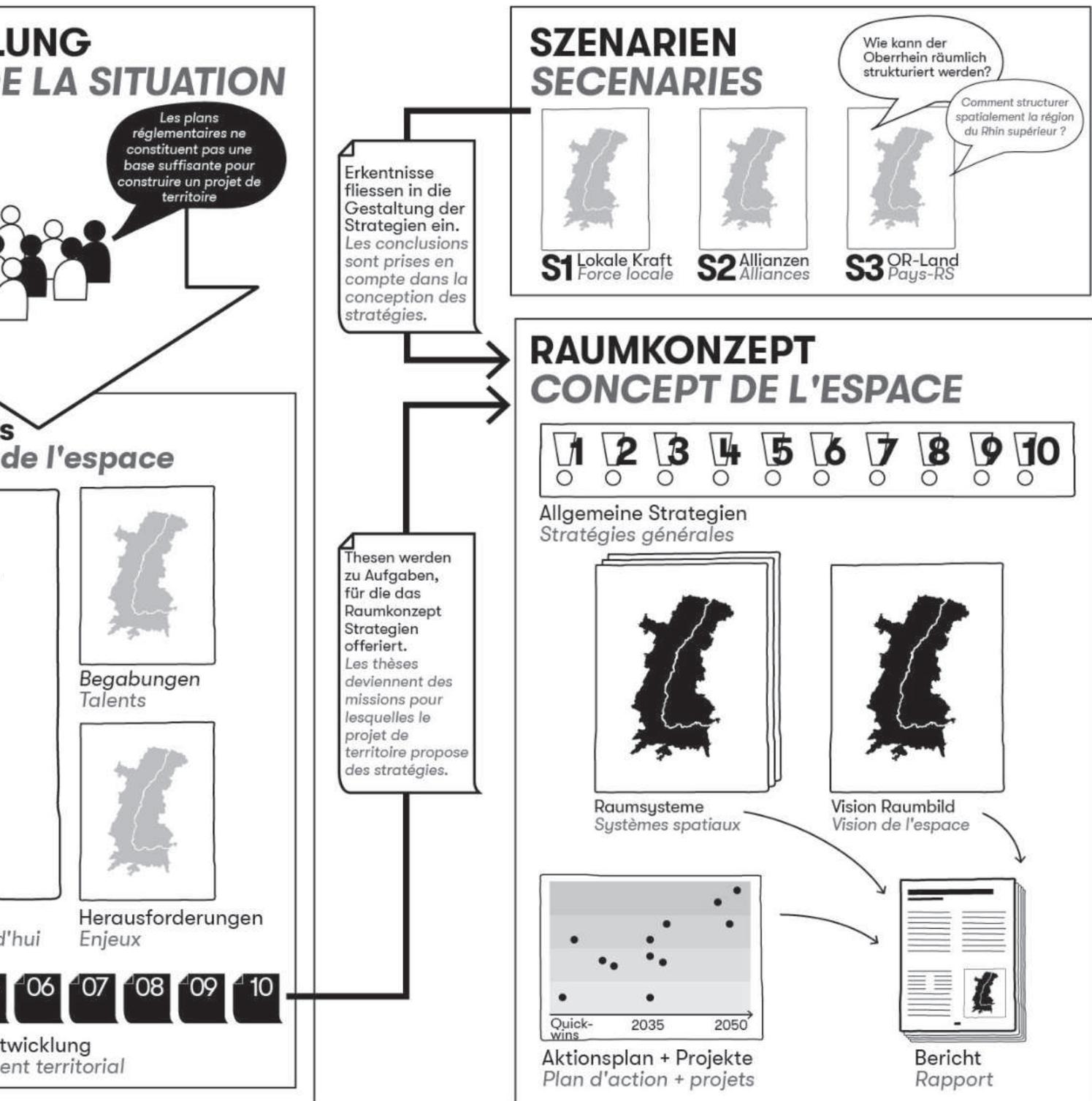
Démarche et méthodologie

L'analyse des documents de planification réglementaire dans le Rhin supérieur devait constituer la base d'élaboration du nouveau projet de territoire pour cette région. Lors de l'analyse, il est en effet rapidement apparu que la définition d'une vision du développe-



des Oberrheins bis 2050 nicht ausschließlich auf der Basis der formeller Planung erarbeitet werden kann. Der wesentliche Grund liegt darin, dass diese Dokumente auf grenzüberschreitender Ebene nicht koordiniert sind. Dies führt zu einer uneinheitlichen räumlichen Darstellung und zu einer mangelnden Sichtbarkeit der Herausforderungen für den Oberrhein in seiner

ment spatial du Rhin supérieur à l'horizon 2050 ne peut se limiter à une planification réglementaire. La raison principale en est un manque de coordination transfrontalière de ces documents, qui conduit à une représentation spatiale non partagée et à une visibilité insuffisante des enjeux pour le Rhin supérieur dans sa globalité. De plus, la temporalité des docu-



Gesamtheit. Darüber hinaus hat die formelle Planung unterschiedliche Planungshorizonte. Daher stand in einer zweiten Analysephase die Auseinandersetzung mit den räumlichen Gegebenheiten des Oberrheins sowie die Auseinandersetzung mit den Entwicklungszielen der drei Länder im Zentrum.

Die Raumanalyse umfasste die Darstellung von GIS Daten, die Sichtung von Unterlagen sowie das Durchführen von Interviews. Auf Basis der Interviews wurde sehr viel gemeinsames Wissen zu den Herausforderungen und Chancen im Oberrhein gesammelt. Konkrete Produkte aus diesem Arbeitsschritt sind Übersichtskarten, welche dem Planungsteam erlaubt haben, die Gesamtregion räumlich besser zu verstehen.

Die Analyse der formellen Planungsinstrumente sowie die Raumanalyse haben die Komplexität des Raumes deutlich gemacht. Um dieses Wissen auf regionalem Maßstab greifbar und für die weiteren Arbeitsschritte nutzbar zu machen, war ein weiterer Abstraktionsschritt erforderlich. Daher wurde der Raum in der Lagebeurteilung in unterschiedliche räumlich-strukturell ähnliche Einheiten gegliedert, den sogenannten Raumfiguren. Ebenfalls wurde auf Basis der Workshops in der Region Thesen zur Entwicklung des Oberrheins aufgestellt. Diese Thesen wurden wiederum als Leitlinien festgehalten, die im Raumkonzept zu verankern sind.

Die Erarbeitung des eigentlichen Raumkonzepts wurden auf unterschiedlichen Wegen angegangen. Mittels der Szenarienmethode wurden unterschiedlichen Entwicklungsmöglichkeiten im Sinne der Frage "Was wäre, wenn..." ausgelotet und deren Vor- und Nachteile und Machbarkeit mit den Akteuren der Region diskutiert. Die Einsichten aus diesem methodischen Schritt sowie die Einschätzung der beteiligten Akteure hat aufgezeigt, welche Entwicklungen für alle Kommunen und Gebietskörperschaften beidseits des Rheins gelten und welche für den gesamten Oberrhein strategisch bedeutsam sind. Diese Erkenntnisse haben die Entwicklung der "allgemeinen Strategien" sowie der "Raumsysteme" maßgeblich beeinflusst.

Die "allgemeinen Strategien" stellen Prinzipien der räumlichen Entwicklung dar, welche Antworten auf die identifizierten Aufgaben auf lokaler und regionaler Ebene geben. Sie sind zwar räumlicher Natur können aber nicht räumlich-konkret im Oberrhein verortet werden, da sie für viele Räume gleichermaßen gelten und schlichtweg nicht dargestellt werden können. Sie zeigen

ments réglementaires diffère selon les pays. Aussi, dans une deuxième phase d'analyse, l'accent a-t-il été mis sur l'étude des données spatiales du Rhin supérieur et sur l'examen des objectifs de développement des trois pays.

L'analyse spatiale comprenait la représentation de données SIG, l'examen de divers documents et la réalisation d'entretiens. Les entretiens ont permis de rassembler un grand nombre de connaissances communes sur les enjeux et opportunités dans la région du Rhin supérieur. Cette étape a produit pour résultats concrets des cartes générales aidant l'équipe de planification à mieux comprendre la région dans son ensemble.

L'analyse des documents réglementaires et l'analyse spatiale ont mis en évidence la complexité de l'espace. Rendre ce savoir tangible à l'échelle régionale et exploitable pour les étapes de travail suivantes a nécessité une nouvelle phase d'abstraction. C'est pourquoi, dans l'évaluation de la situation, l'espace a été divisé en unités spatiales et structurelles similaires, appelées « figures spatiales ». De même, des thèses sur l'évolution du Rhin supérieur ont été élaborées sur la base des ateliers organisés dans la région. Ces thèses ont à leur tour été retenues en tant que lignes directrices à inscrire dans le projet de territoire.

L'élaboration du projet de territoire proprement dit a été menée de plusieurs façons. La méthode des scénarios a permis de sonder différentes alternatives de développement à partir de la question « Et si... ? » et de discuter de leurs avantages, inconvénients et faisabilité avec les acteurs de la région. Les conclusions de cette étape méthodologique et les appréciations des acteurs impliqués ont mis en évidence les évolutions qui concernent les communes et collectivités territoriales des deux côtés du Rhin et celles qui revêtent une importance stratégique pour l'ensemble du Rhin supérieur. Ces connaissances ont eu une influence déterminante sur le développement des « stratégies générales » et des « systèmes spatiaux ».

Les « stratégies générales » représentent des principes de développement territorial qui répondent aux enjeux locaux et régionaux. Certes de nature spatiale, elles ne peuvent être localisées concrètement dans la région du Rhin supérieur, dans la mesure où elles s'appliquent de la même manière à de nombreux espaces,

aber zentrale Handlungserfordernisse für eine nachhaltige Entwicklung des Oberrheins auf

Die grenzüberschreitenden und großräumigen Entwicklungsstrategien und Maßnahmen im Oberrhein wurde mit Hilfe der "Raumsysteme" aufgezeigt. In den thematisch zusammenhängenden Karten wird aufgezeigt, wie der Oberrhein sich weiterentwickeln sollte, welche Projekte umgesetzt werden und welche Aufgaben angegangen werden müssen, um die übergeordneten Aufgaben des Oberrheins lösen zu können. Im Raumbild werden die wichtigsten Strategien und Elemente prioritär zusammengefasst für eine Vision 2050.

Ein Entwurf für einen Aktionsplan soll den Oberrhein für die kommenden Arbeitsschritte anregen, alle besprochenen, gezeichneten und gedachten Aufgaben auf einer Zeitachse aufzuzeichnen und klar zu definieren, wer und in welcher Akteurskonstellation für die Umsetzung verantwortlich ist.

ce qui empêche de les cartographier. Elles mettent toutefois en évidence des conditions majeures pour un développement durable du Rhin supérieur.

Les « systèmes spatiaux » ont mis en évidence les stratégies transfrontalières et les stratégies à l'échelle du grand territoire, et les actions correspondantes. Les cartes thématiques montrent comment le Rhin supérieur devrait se développer, quels projets sont mis en œuvre et quelles missions doivent être abordées afin de relever les enjeux majeurs de la région. L'image spatiale affiche en priorité les stratégies et éléments les plus importants à l'horizon 2050.

Concernant les prochaines étapes de travail, un projet de plan d'action doit inciter le Rhin supérieur à inscrire toutes les missions envisagées, dessinées et imaginées sur un axe temporel et à définir clairement les responsables de leur mise en œuvre, en précisant dans quelle constellation d'acteurs cela doit se faire.

Analyse Analyse

Formelle Analyse
Analyse réglementaire

Interviews
Entretiens

Raumanalyse
Analyse spatiale

Die Analyse der formellen Planungsinstrumente der drei Länder und die Durchführung von rund 15 Interviews mit Planungsverantwortlichen ermöglichten eine erste Lagebeurteilung. Mit der Analyse der formellen Planung sollte zunächst die Machbarkeit des Raumkonzepts auf der Grundlage dieser Dokumente überprüft werden, während die Interviews einen Überblick über die Stärken und Schwächen des Oberrheins lieferten.

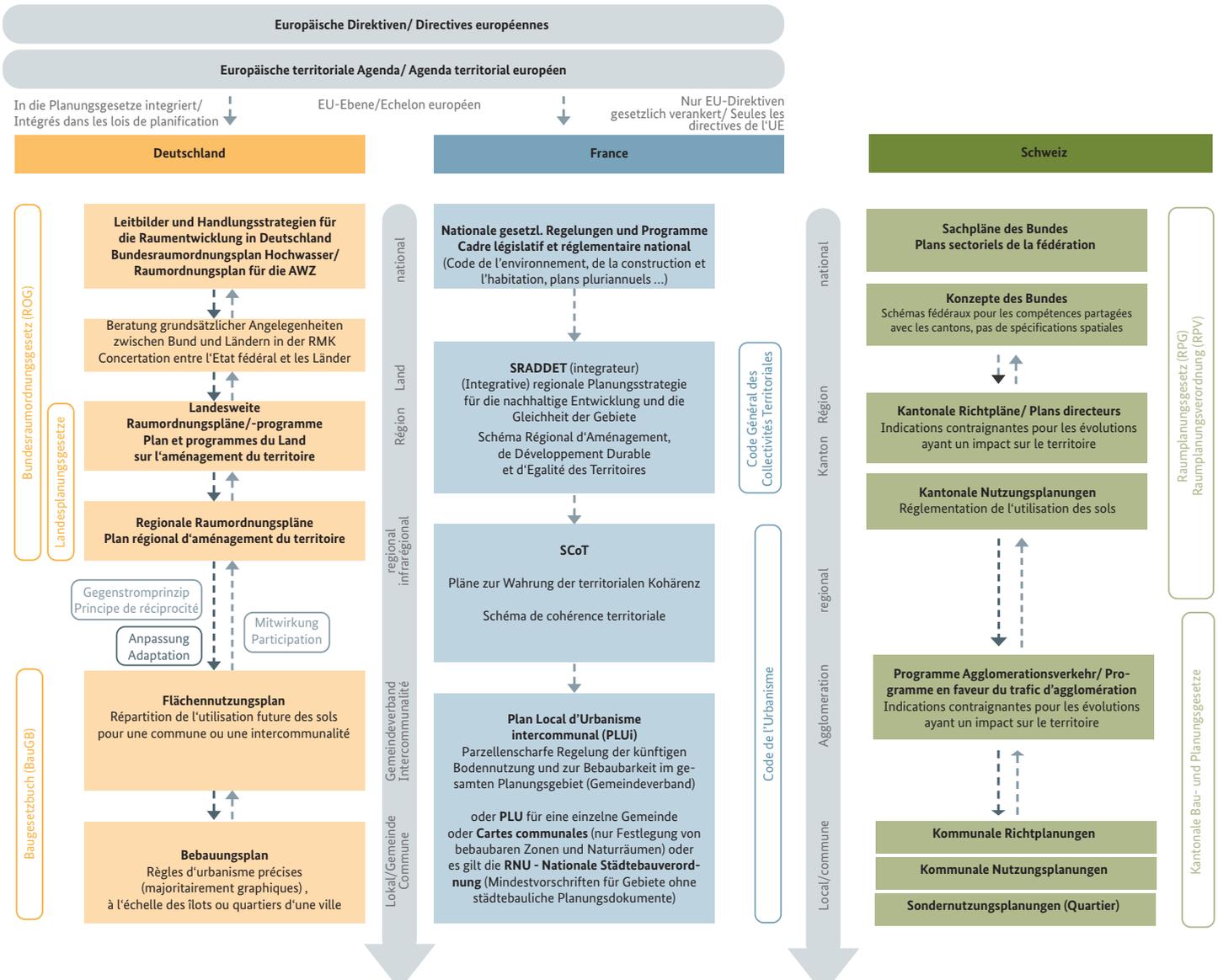
Abschließend wurden zwei Karten erstellt, welche die Raumanalyse zusammenfassen. Die erste Karte bezieht sich auf die strategische Dimension und Lage des Oberrheins in Europa, während die andere Karte Merkmale des Oberrheins zeigt, die ständig miteinander in Einklang gebracht werden müssen: die wirtschaftliche Dynamik dieser Region durch die Lage der Produktionsstandorte und der Energieversorgung und die Bedeutung der Landschaftstypen mit den Naturgebieten und Mittelgebirgsräumen.

L'analyse des documents réglementaires des trois pays et la réalisation d'une quinzaine d'entretiens auprès de responsables de la planification ont permis de faire une première évaluation de la situation. L'analyse de la planification réglementaire tout d'abord consistait à vérifier la faisabilité du projet de territoire sur la base de ces documents, tandis que les entretiens ont apporté un aperçu des forces et faiblesses du Rhin supérieur.

Pour finir, deux cartes ont été produites qui résument l'analyse spatiale. La première porte sur la dimension stratégique du Rhin supérieur en Europe ; l'autre met en évidence deux caractéristiques du Rhin supérieur à concilier en permanence : le dynamisme économique de cette région dû à l'importance de l'industrie et à l'approvisionnement en énergie, et l'importance des caractéristiques paysagères que revêtent les espaces naturels et les zones de moyenne montagne.

Planungssysteme in den drei Ländern

Le système de planification dans les trois pays



Planungssysteme in den drei Ländern
 Système de planification dans les trois pays
 Quelle / source : Hartz, Saad, Wendl (agl), urbanista.ch

Das deutsche Planungssystem ist vom Föderalismus geprägt und als dezentrales Mehrebenensystem organisiert (ARL 2022). In diesem stabilen Planungssystem sind Raumordnung und Bauleitplanung deutlich weniger auf Strategieentwicklung und mehr auf Festlegungen und Festsetzungen ausgelegt. Sie entfalten dadurch zwar eine starke Bindungswirkung. Durch lange Planungszyklen, große Aktualisierungsabstände und langwierige Planverfahren nehmen ihre strategischen Grundaussagen

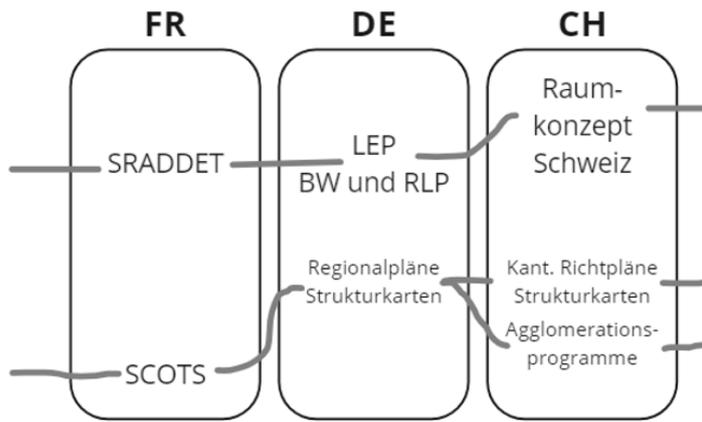
En Allemagne, la planification est marquée par le fédéralisme, organisé comme un système multiniveaux décentralisé (ARL 2022). Dans ce système stable, l'aménagement du territoire et la planification urbaine ont un puissant effet contraignant, car nettement moins axés sur le développement stratégique que sur des dispositions et prescriptions. Néanmoins, en raison de longs cycles de planification, de longs délais d'actualisation et de processus de planification fastidieux, leurs grandes lignes stratégiques ne

jedoch kaum Bezug auf aktuelle Herausforderungen (BBSR 2020). So stammt der Landesentwicklungsplan von Baden-Württemberg, der derzeit überarbeitet wird, aus dem Jahr 2002.

s'appuient pas vraiment sur des enjeux actuels (BBSR 2020). Ainsi, le plan de développement du Bade-Wurtemberg, en cours de révision, date de 2002.

In Frankreich dominiert trotz aller Dekonzentrations- und Dezentralisierungsbemühungen das zentralstaatliche System. Der Staat hat die Zuständigkeit für die Stadtplanung und vorgeschriebene formale Raumplanung erst spät an die Gebietskörperschaften übertragen.

En France, malgré tous les efforts de déconcentration et de décentralisation, le système d'un pouvoir central prédomine. En matière d'urbanisme et de planification territoriale, l'État n'a transféré la compétence réglementaire que tardivement aux collectivités



Schematische Darstellung der formellen Planung am Oberrhein
 Représentaion schématique du contexte réglementaire dans le Rhin supérieur
 Quelle/Source : urbanista.ch

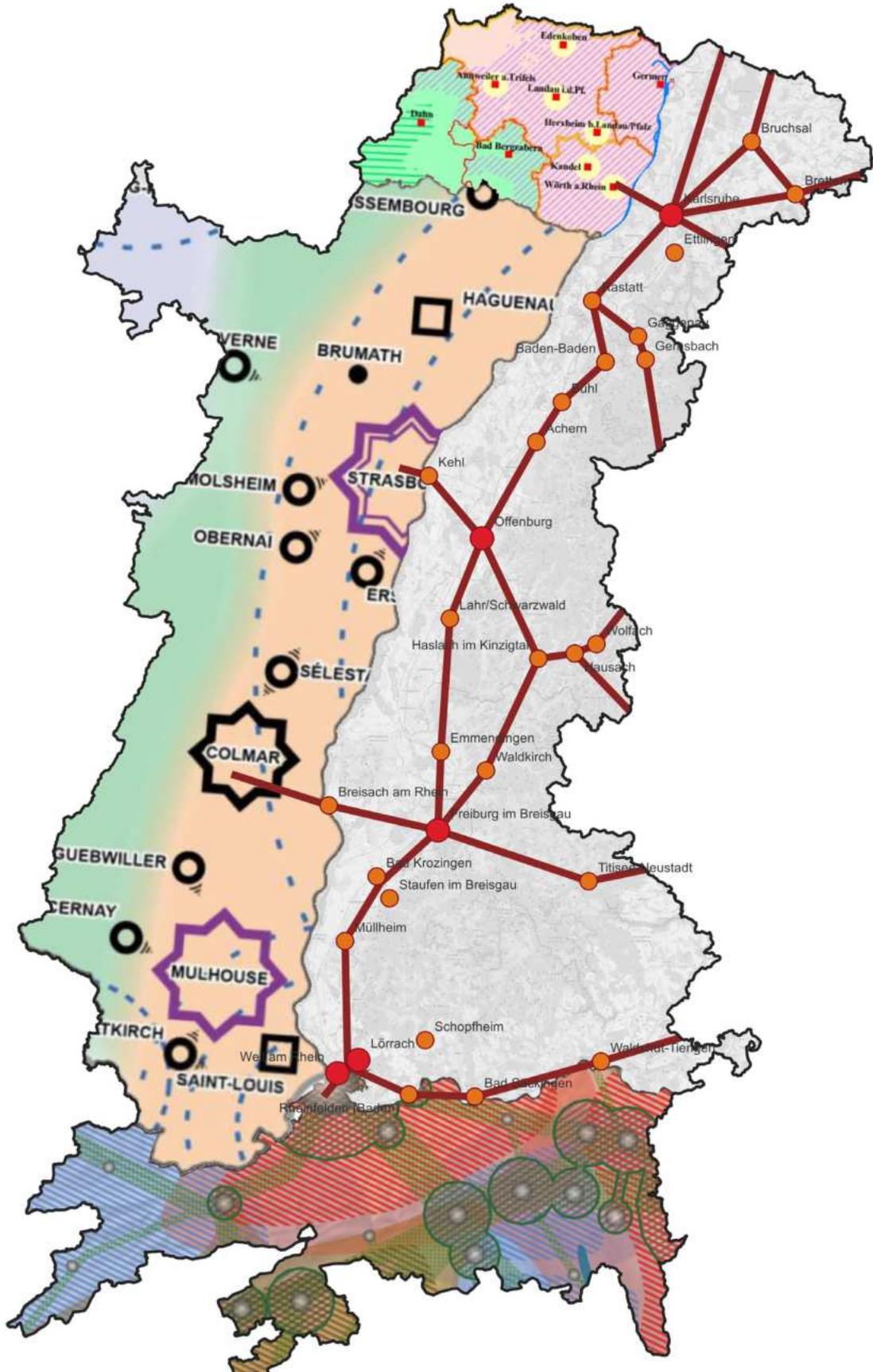
Der erste SCoT der Region Straßburg wurde 2006, der erste SRADDET der Region Grand Est sogar erst 2019 verabschiedet. Die schrittweise Umsetzung der SCoTs und SRADDETs wurde von den Gemeinden und Kommunalverbänden als Einschränkung ihrer Kompetenzen empfunden. Deshalb stehen französische Kommunen und Kommunalverbände auch einer höheren Verbindlichkeit grenzüberschreitender Planungen meist eher skeptisch gegenüber (ANCT/BBSR 2023).

territoriales. Ainsi le premier SCoT de la région de Strasbourg a été adopté en 2006, et le premier SRADDET de la région Grand Est a vu le jour en 2019. Cette mise en œuvre progressive des SCoT et des SRADDET, les communes et communautés de communes l'ont ressentie comme une limitation de leurs compétences. D'où souvent leur scepticisme face au souhait de planifications transfrontalières (ANCT/BBSR 2023) plus contraignantes.

Das Raumplanungssystem der Schweiz ist stark vom Föderalismus und der direkten Demokratie geprägt. Dem Subsidiaritätsprinzip folgend ist der Bund für die Grundsatzgesetzgebung verantwortlich, die eigentliche Raumplanung vor Ort machen die Kantone und die Gemeinden. Das Raumkonzept Schweiz stellt daher lediglich ein Orientierungsrahmen und Entscheidungshilfe für die künftige Raumentwicklung der Schweiz dar. Das wichtigste Planungsinstrumente der Kantone ist der Richtplan, das wichtigste Instrument der Gemeinden die Nutzungsplanung. Mit den Agglomerationsprogrammen steht zudem ein politisches Steuerungsinstrument für die Abstimmung von Siedlung und Verkehr in grösseren (auch grenzüberschreitenden) Ballungsräumen zur Verfügung.

En Suisse, le système d'aménagement du territoire est fortement marqué par le fédéralisme et la démocratie directe. Conformément au principe de subsidiarité, la Confédération est responsable de la législation-cadre, tandis que les cantons et les communes se chargent de mettre en œuvre l'aménagement du territoire localement. Le Projet de territoire suisse s'articule donc autour d'un cadre d'orientation et d'une aide à la décision en faveur du développement territorial futur de la Suisse. Le principal instrument de planification des cantons est le plan directeur; celui des communes, le plan d'affectation. Les projets d'agglomération constituent en outre un instrument de pilotage politique pour coordonner urbanisation et transports dans les grandes agglomérations (y compris transfrontalières).

Strukturkarte aus den formellen Planwerken im groben Masstab Armature urbaine issue des documents réglementaires à l'échelle infrarégionale



Analyse formeller Pläne

Analyse des documents réglementaires

Lässt sich das Raumkonzept Oberrhein auf der Grundlage einer Zusammenführung der formellen Planungsinstrumente entwickeln?

Eine erste Idee zur Erarbeitung des Raumkonzepts Oberrhein bestand darin, sich auf die Inhalte der bestehenden (und in Ausarbeitung oder Aktualisierung befindlichen) formellen Planungsinstrumente der drei Länder zu stützen, diese zu analysieren und in einem gemeinsamen Grundsatzdokument zusammenzuführen.

Eine erste Analyse der formellen Planung auf der Grundlage von „Puzzlekarten“

Die „Puzzlekarten“ wurden aus einer Gegenüberstellung der formellen Planwerke der drei Länder auf übergeordneter (grober Maßstab) und regionaler Ebene (detaillierte Maßstab) und anhand von drei Themenbereichen erstellt: Strukturkarte, Mobilität und Naturschutz. Sie stießen bei den Partnern und in den Interviews auf großes Interesse und zahlreiche Rückmeldungen.

Die „Puzzlekarten“ machten deutlich, wie komplex und schwierig es ist, die formellen Planwerke simultan zu verstehen:

- > Schwer zu vergleichende Planungsebenen
- > Heterogenität der Darstellungsweisen
- > Unterschiedliche Kriterien bei der Planerstellung

Die „Puzzlekarten“ der Strukturkarte

Ausgehend von den Strukturkarten der formellen Planung in den drei Ländern wurden zwei Karten erstellt. Eine auf übergeordneter Ebene (siehe S. 18) und eine auf regionaler Ebene (siehe S. 21).

In der ersten Karte wurden folgende Feststellungen getroffen:

- > Unterschiedliche Anzahl von Ebenen in den drei Ländern: Zwei für Deutschland, fünf für die Schweiz und sechs für Frankreich
- > Formelle Entwicklungsachsen auf deutscher und schweizerischer Seite, die vorrangige Siedlungsentwicklung und den Bedarf an Mobilitätsinfrastrukturen festlegen

Le projet de territoire peut-il se construire sur la base d'un regroupement des documents réglementaires?

Pour élaborer le projet de territoire du Rhin supérieur, une première idée consistait à s'appuyer sur les contenus des outils de planification réglementaires existants (en cours d'élaboration ou de mise à jour) des trois pays, de les analyser et de les regrouper dans un document d'orientation commun.

Une première analyse des documents réglementaires basée sur des « cartes puzzle »

Les « cartes puzzle » ont été réalisées en juxtaposant les plans réglementaires des trois pays, à l'échelle régionale (infrarégionale) et à l'échelle territoriale (infraterritoriale), puis à partir de trois thématiques : l'armature urbaine, la mobilité, et la trame verte et bleue. Elles ont suscité un grand intérêt et de nombreux retours auprès des partenaires et lors des entretiens.

Les « cartes puzzle » ont mis en évidence combien il est complexe de comprendre en simultané les documents réglementaires :

- > niveaux de planification difficilement comparables,
- > hétérogénéité des modes de représentation,
- > différences des critères pour l'élaboration des plans.

Les « cartes puzzle » de l'armature urbaine

Deux cartes ont été réalisées à partir des armatures urbaines formalisées dans les documents réglementaires des trois pays. Une première à l'échelle régionale (voir p. 18) ; une seconde à l'échelle territoriale (voir p. 21).

La première permet de dresser les constats suivants :

- > nombre de niveaux différents dans les trois pays : 2 pour l'Allemagne, 5 pour la Suisse et 6 pour la France,
- > formalisation des axes de développement des côtés allemand et suisse, qui identifient des secteurs d'urbanisation prioritaires et des

Keine Legende für die „Puzzlekarten“

Die fehlende Homogenität der Darstellungen auf französischer und schweizerischer Seite und die Unvergleichbarkeit der gewählten Kriterien macht die Angabe einer Legende überflüssig. Diese Karte zeigt die bevorstehende Notwendigkeit, an gemeinsamen Darstellungen des Städtesystems im Oberrheinz zu erarbeiten.

Pas de légende pour les « cartes puzzle »

Le manque d'homogénéité dans les représentations du côté français et suisse et l'incomparabilité des critères retenus rend l'indication d'une légende superflue. Cette carte démontre le besoin imminent de travailler sur des représentations communes autour du système urbain dans le Rhin supérieur.

Puzzle-Karte der formellen Strukturkarten auf übergeordneter Ebene den drei Ländern

« Carte puzzle » des cartes de l'armature urbaine inscrites dans les documents réglementaires des trois pays à l'échelle régionale

Quelle/Source : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Région Grand Est, Landesentwicklungsplan (LEP) Baden-Württemberg und Rheinland-Pfalz, Raumkonzept Schweiz

- > Fehlende formelle Entwicklungsachsen auf französischer Seite, die jedoch auch in der Realität existieren
- > Die Weiterführung dieser Entwicklungsachsen auf französischer Seite in den schweizerischen und deutschen Dokumenten

Die zweite, die regionale Strukturkarte, zeigt weitere Feststellungen, die für die weitere Arbeiten hinderlich sind:

- > Unterschiedlicher Maßstab und Detaillierungsgrad der formellen Pläne auf allen drei Seiten der Grenze
- > Heterogene Darstellungsweisen auf französischer und schweizerischer Seite
- > Eine lesbare formelle Hierarchisierung der Siedlungsstruktur nur auf deutscher Seite

Die „Puzzlekarten“ Mobilität

Die „Puzzlekarten“ zum Thema Mobilität auf übergeordneter und regionaler Ebene (siehe S. 22 und S. 23) stellen im Wesentlichen nationale Ansätze nebeneinander und bieten daher keinen Einblick in die vorrangigen Projekte für den Oberrhein.

Die „Puzzlekarten“ Naturschutz

Die „Puzzlekarte“ des Naturschutzes auf übergeordneter und regionaler Ebene (siehe S. 24 und S. 25) scheitert an den unterschiedlichen Schutzniveaus, die sie unbrauchbar machen.

>> Eine Zusammenführung der formellen Planwerke kann nicht als Grundlage für das Raumkonzept dienen.

- > Die bestehenden Planungsinstrumente und deren Einflussbereiche sind eine wichtige Rahmenbedingung für die Zukunft des Oberrheins
- > Dennoch stoßen sie bei vielen Aufgaben an ihre Grenzen, die über ihre jeweilige Planungsebene hinausgehen und somit nicht der Realität vor Ort entsprechen
- > Die Aneinanderreihung von dem formellen Planwerken durch die „Puzzlekarten“ wird nicht zu einer räumlichen und gemeinsamen Darstellung des Oberrheins führen
- > Sie sind aufgrund unterschiedlicher Planungskulturen grenzüberschreitend zu wenig aufeinander abgestimmt und bieten daher keinen Überblick über die Herausforderungen und die möglichen Ausrichtungen für den Oberrhein in seiner Gesamtheit

besoins d'infrastructures de mobilité,

- > absence de formalisation de ces axes du côté français, qui pour autant existent aussi dans la réalité,
- > prolongement de ces axes de développement vers le côté français dans les documents suisses et allemands.

La seconde, l'armature urbaine à l'échelle territoriale, fait apparaître d'autres constats handicapants pour la suite :

- > différences de taille et niveau de détail dans les plans réglementaires des trois côtés de la frontière,
- > modes de représentation hétérogènes des côtés français et suisse,
- > hiérarchisation formelle des territoires en matière de niveau d'urbanisation uniquement du côté allemand.

Les « cartes puzzle » mobilité

Les « cartes puzzle » sur la thématique de la mobilité à l'échelle régionale et territoriale (voir p. 22 et p. 23) juxtaposent des approches essentiellement nationales, ce qui n'apporte par conséquent aucune visibilité sur les projets prioritaires pour le Rhin supérieur.

Les « cartes puzzle » de la trame verte et bleue

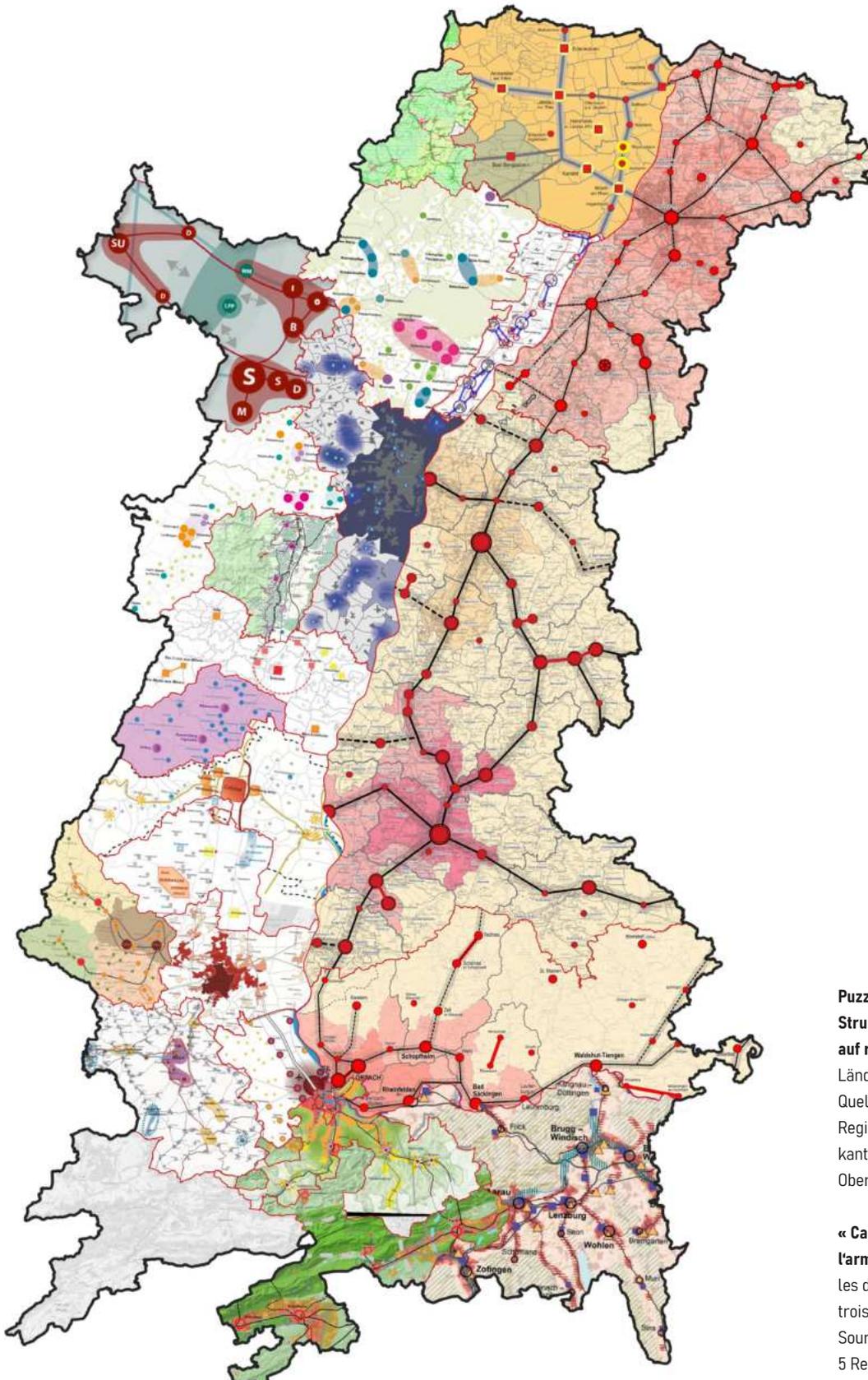
Les « cartes puzzle » de la trame verte et bleue à l'échelle territoriale et régionale (voir p. 24 et p. 25) font face à un manque d'homogénéité dans les niveaux de protection des espaces naturels, qui les rend inexploitable.

>> Un regroupement des documents réglementaires ne peut servir de base au projet de territoire.

- > Les documents réglementaires existants et leurs domaines de compétence constituent une condition-cadre importante pour l'avenir du Rhin supérieur.
- > Pour autant, ces documents atteignent leurs limites pour de nombreuses missions qui dépassent leur niveau de planification respectif et ne correspondent donc pas à la réalité du terrain.
- > La juxtaposition des plans réglementaires à travers les « cartes puzzle » ne conduira pas à une représentation spatiale et partagée du Rhin supérieur.
- > Ces documents, insuffisamment coordonnés au niveau transfrontalier, n'offrent pas de visibilité sur les enjeux et les orientations possibles pour le Rhin supérieur dans sa globalité.

Strukturkarte aus den formellen Planwerken auf detaillierter Masstab Armature urbaine issue des documents réglementaires à l'échelle infraterritoriale

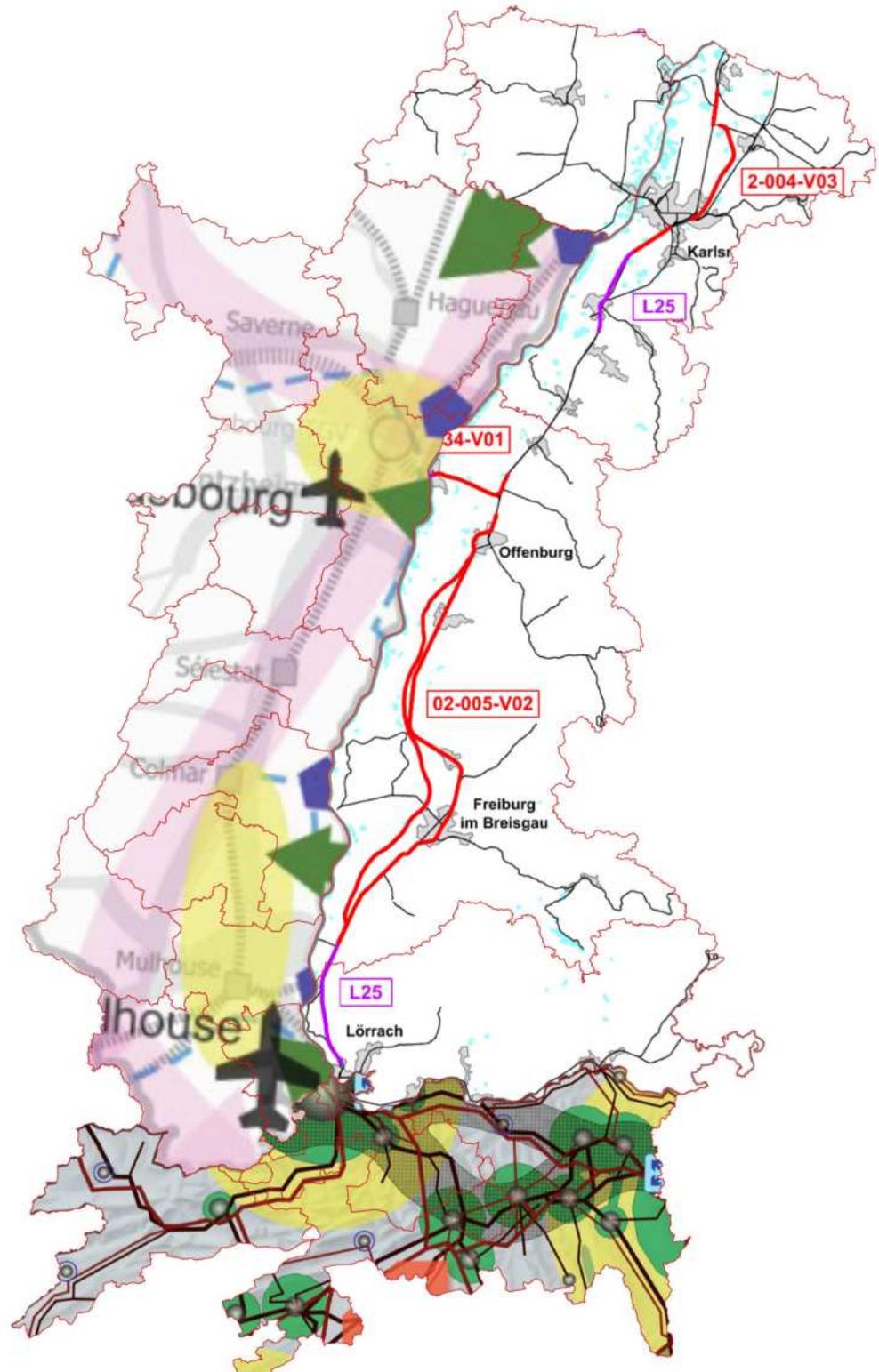
Analyse
Analyse



**Puzzle-Karte der formellen
Strukturkarten (Zentrenstruktur)
auf regionaler Ebene den drei
Ländern**
Quellen: die 14 SCoT, die 5
Regionalpläne und die 4
kantonalen Richtpläne des
Oberrheins

**« Carte puzzle » des cartes de
l'armature urbaine** inscrites dans
les documents réglementaires des
trois pays à l'échelle territoriale
Sources : les 14 SCoT, les
5 Regionalpläne et les Plans
Directeurs cantonaux de la région
du Rhin supérieur

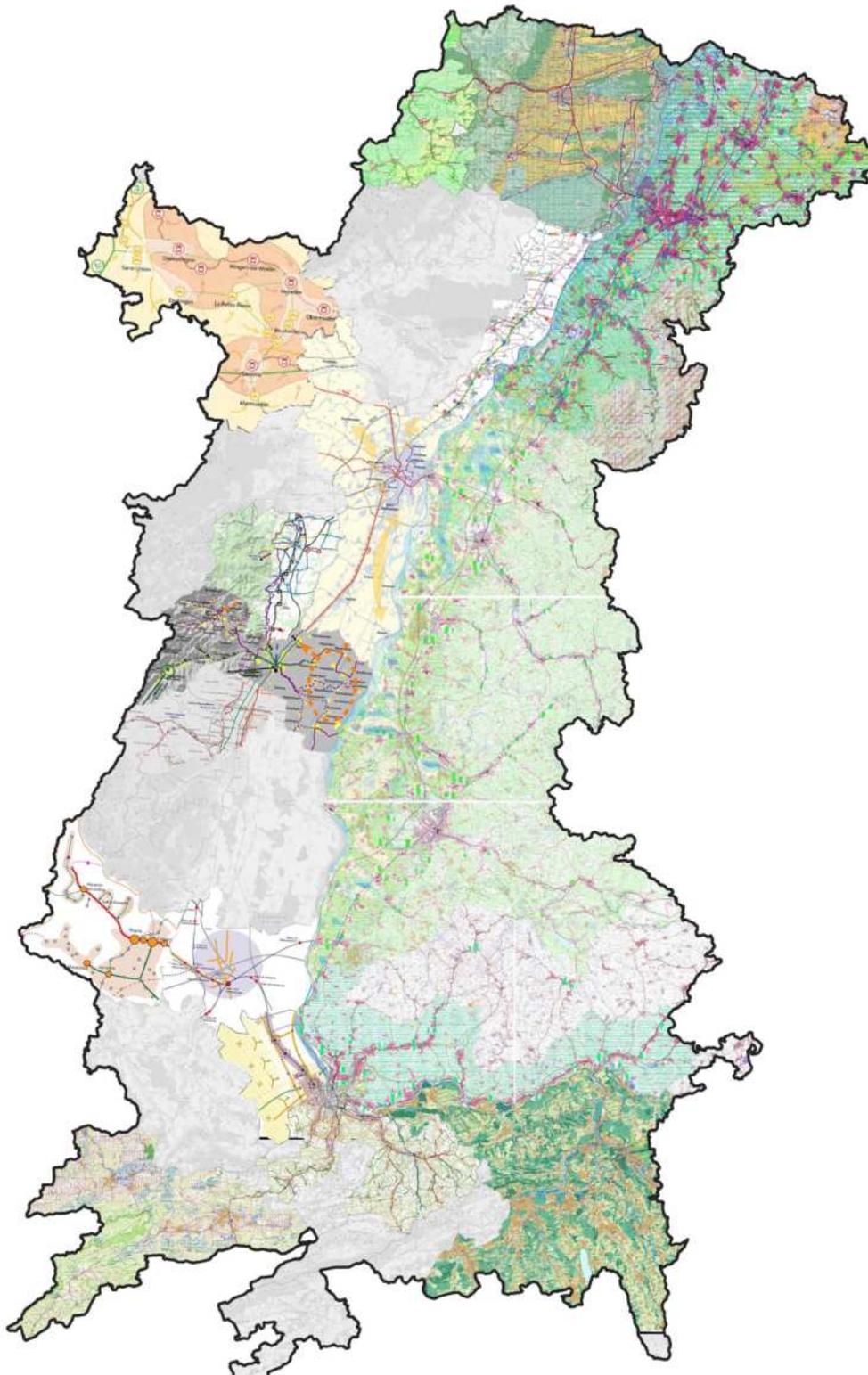
Mobilität – grober Massstab Mobilité – échelle infrarégionale



**Puzzle-Karte der formellen
Mobilitätkarten auf übergeordneter
Ebene in den drei Ländern**

**« Carte puzzle » des cartes des
mobilités** inscrites dans les
documents réglementaires des
trois pays à **l'échelle régionale**
Quellen/Sources : Schéma régional
d'aménagement, de développement
durable et d'égalité des territoires
(SRADDET) Region Grand Est,
Landesentwicklungsplan (LEP)
Baden-Württemberg und Rheinland-
Pfalz, Raumkonzept Schweiz

Mobilität – detaillierter Massstab Mobilité – échelle infraterritoriale



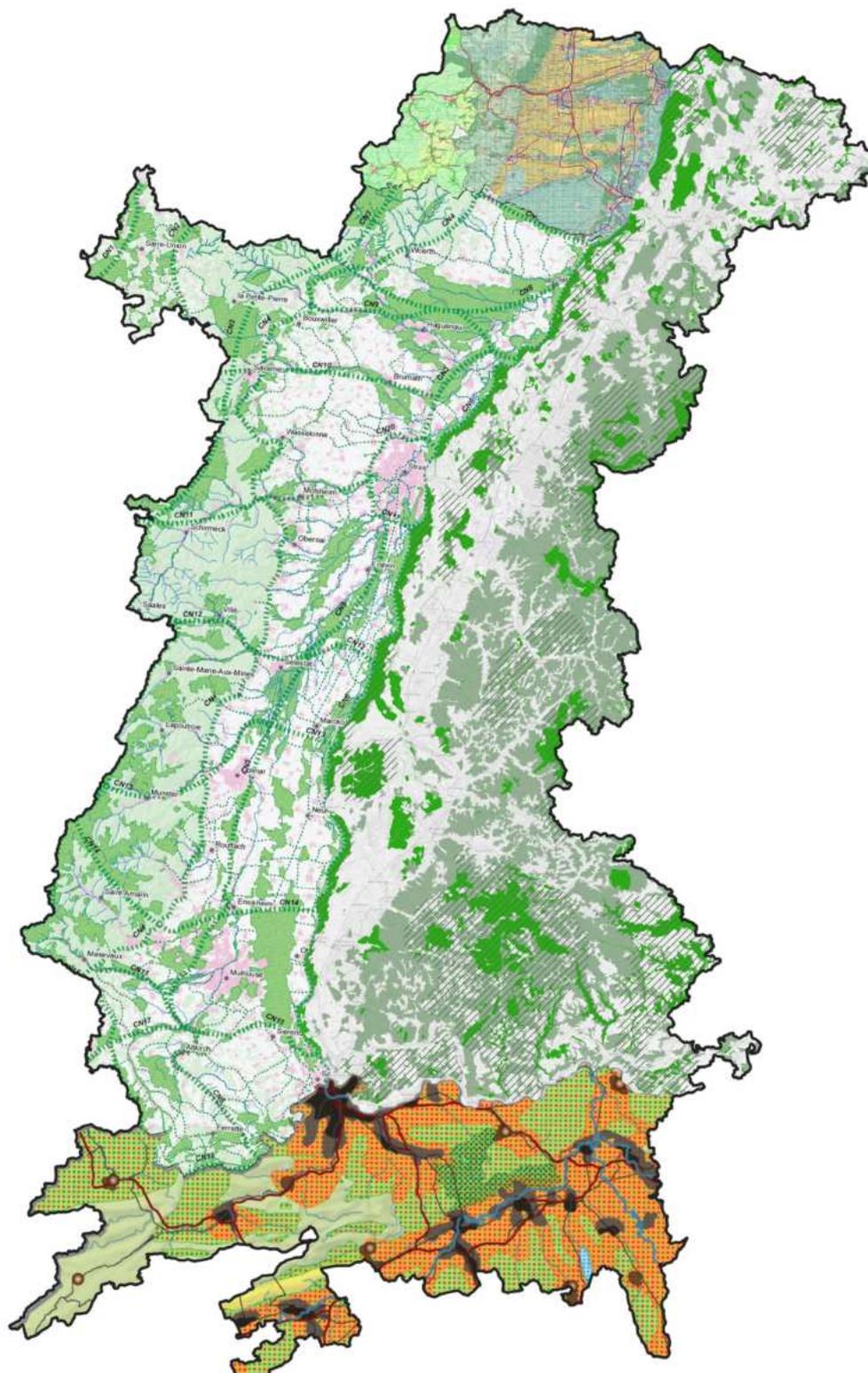
Puzzle-Karte der formellen Mobilitätskarten auf regionaler Ebene

in den drei Ländern
Quellen: die 14 SCoT, die 5
Regionalpläne und die 4
kantonalen Richtpläne des
Oberrheins

« Carte puzzle » des cartes des mobilités inscrites dans les documents réglementaires des trois pays à l'échelle territoriale

Sources : les 14 SCoT, les
5 Regionalpläne et les 4 Plans
Directeurs cantonaux de la région
du Rhin supérieur

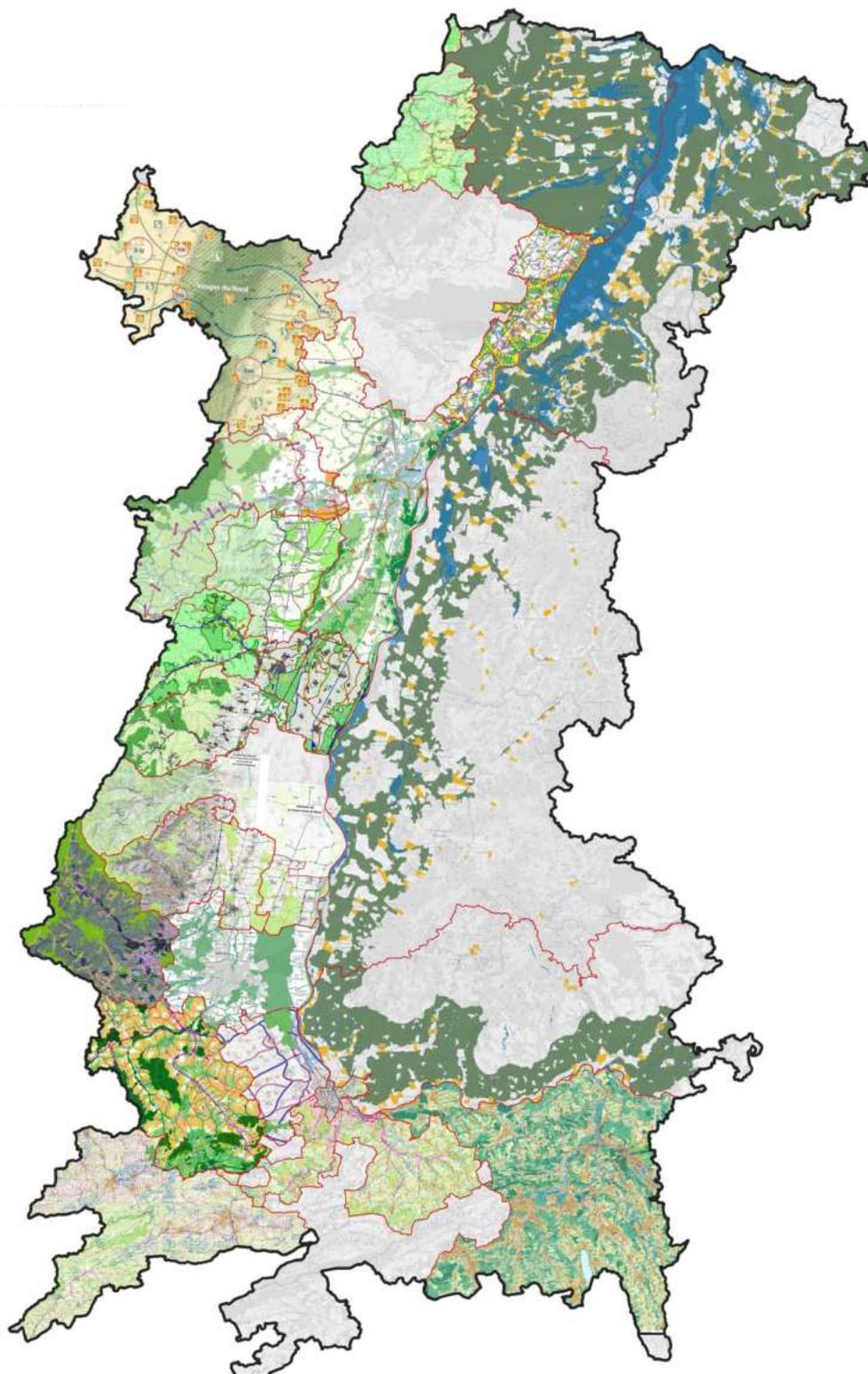
Natur und Umwelt – grober Massstab Nature et environnement – échelle infrarégionale



Puzzle-Karte der formellen
Naturschutzkarten auf
übergeordneter Ebene
« Carte puzzle » des cartes de la
trame vert et bleue inscrites dans
les documents réglementaires des
trois pays à l'échelle régionale

Quellen/Sources : Schéma régional
d'aménagement, de développement
durable et d'égalité des territoires
(SRADDET) Region Grand Est,
Landesentwicklungsplan (LEP)
Baden-Württemberg und Rheinland-
Pfalz, Raumkonzept Schweiz

Natur und Umwelt – detaillierter Massstab Nature et environnement – échelle infraterritoriale



Puzzle-Karte der formellen Naturschutzkarten auf regionalen Ebene den drei Ländern
Quellen: die 14 SCoT, die 5 Regionalpläne und die 4 kantonalen Richtpläne des Oberrheins

« Carte puzzle » des cartes de la trame verte et bleue inscrites dans les documents réglementaires des trois pays à l'échelle territoriale

Sources : les 14 SCoT, les 5 Regionalpläne et les 4 Plans Directeurs cantonaux de la région du Rhin supérieur

Synthese der Interviews

Synthèse des entretiens

Anlass

Erfassung der Visionen und Vorstellungen zur Gestaltung und Entwicklung der Oberrheinregion durch ein über die Mitglieder der Projektgruppe hinausgehendes Akteursfeld

Befragte Personen

Die teilweise gruppierten Interviews wurden mit etwa 25 Personen aus den Bereichen Raumplanung und Raumentwicklung auf nationaler, regionaler und lokaler Ebene geführt.

Vorgehen

Die Interviews wurden anhand eines Leitfadens geführt. Um einen interkulturellen Ansatz zu gewährleisten, war jeweils eine Vertretung der Büros in Frankreich, Deutschland und der Schweiz anwesend.

Stärken des Oberrheins

Im Herzen Europas gelegen, gut erreichbar und dicht besiedelt, gilt die Region als attraktiv, wirtschaftlich stark und lebenswert. Ihre geschichtliche Verankerung, ihr Reichtum an Traditionen und ihre räumliche Homogenität bilden eine solide und stimulierende gemeinsame Basis.

Die große Stärke dieses trinationalen Metropolraums liegt in seiner polyzentrischen Organisation, in der sich Stadt und Land abwechseln, und in der Fähigkeit vieler Akteure, über die Grenzen hinweg zu kooperieren.

Die Vielfalt seiner Universitäten und die zahlreichen kleinen und mittleren Unternehmen sind ein großer Trumpf für diese Region, die als innovativ, bunt und vielfältig beschrieben wird

Objectifs

Recueillir les visions voire les représentations de l'aménagement et du développement du Rhin supérieur auprès d'un panel d'acteurs plus large que celui des membres du comité de projet.

Personnes interrogées

Les entretiens, parfois groupés, ont été réalisés auprès d'environ 25 personnes chargées de l'aménagement du territoire et du développement territorial à l'échelle nationale, régionale et locale.

Méthode

Les entretiens ont été conduits sur la base d'une grille de questions. Afin de garantir une approche interculturelle, un-e représentant-e de chacun des bureaux français, allemand et suisse était présent.

Points forts du Rhin supérieur

Située au cœur de l'Europe, cette région très accessible et densément peuplée est jugée attractive, économiquement forte, offrant un cadre où il fait bon vivre. Son ancrage dans l'histoire, la richesse de ses traditions et son homogénéité spatiale constituent un socle commun solide et stimulant.

Cet espace trinational, fortement métropolitain, a pour grande force son organisation polycentrique qui alterne ville et campagne, et la capacité de nombreux acteurs à coopérer par-delà les frontières. La diversité de ses universités et de ses nombreuses petites et moyennes entreprises constitue un atout majeur pour cette région décrite comme innovante, multicolore et variée.



Schwächen des Oberrheins

Im Hinblick auf die Hauptstädte der drei Länder, zu denen der Oberrhein gehört, wird die Region als peripher und weit von den großen Metropolregionen entfernt wahrgenommen.

Die Korridorlage mit starken geografischen Restriktionen, die durch zahlreiche Infrastrukturen zerschnittene Landschaft und der massive Autoverkehr lassen die Region als überlasteten, beengten und angesichts des Klimawandels fragilen Raum erscheinen.

Vor allem nördlich der trinationalen Metropolregion Basel geht das Bewusstsein bezüglich der Notwendigkeit der Zusammenarbeit aus Sicht einiger interviewter Akteure ebenso zurück wie das gegenseitige Verständnis der Kulturen und Denkweisen. Im Zweifelsfall gelten die nationalen Prioritäten. Ähnliche Tendenzen sind bei den Bewohnenden feststellbar: Nur wenige leben grenzüberschreitend. In der Folge sind Hindernisse für die Zusammenarbeit, wie z.B. Sprachbarrieren, kulturelle Unterschiede in der Planung und die Zunahme des bürokratischen Aufwands nur schwer aus dem Weg zu räumen.

In der Region Basel und dem Hochrhein ist die Situation eine andere. Zwar grenzen zwei und sogar teilweise drei Nationalstaaten aneinander, der Raum weist aber eine deutlich höhere funktionale Verschränkung und eine engere Zusammenarbeit auf.

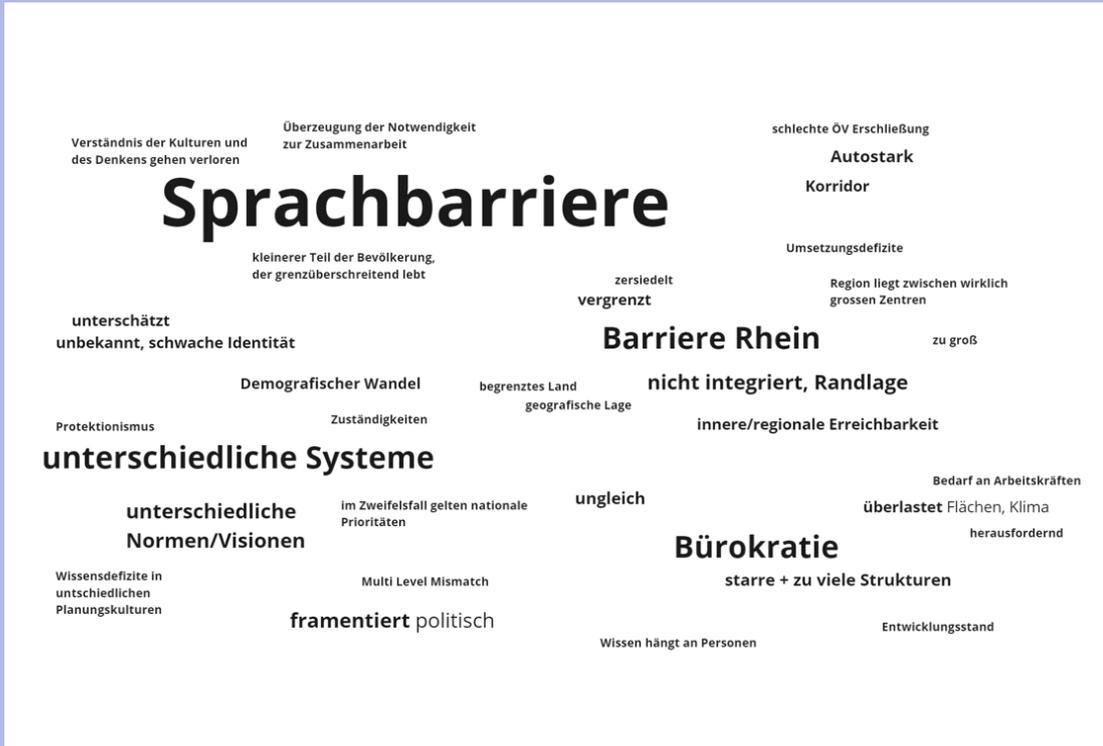
Faiblesses du Rhin supérieur

Au regard des capitales des trois pays dont le Rhin supérieur fait partie, cette région est perçue comme périphérique, à l'écart des grandes métropoles.

Sa situation de corridor, avec de fortes contraintes géographiques, son paysage fragmenté par de nombreuses infrastructures et l'utilisation massive de la voiture, donne l'impression d'un espace surchargé, confiné et fragile face au changement climatique.

Surtout au nord de la région métropolitaine trinationale de Bâle, du point de vue de certains acteurs interviewés, la conscience de la nécessité de coopérer, et la compréhension mutuelle face à la culture et la pensée de l'autre s'affaiblit. En cas de doute, les priorités nationales prévalent, même tendance du côté des habitants, peu nombreux à vivre de part et d'autre de la frontière. Aussi est-il difficile de lever les freins à la coopération (barrière de la langue, différences culturelles en matière de planification, accroissement des lourdeurs bureaucratiques).

Dans la région de Bâle et du Haut-Rhin, la situation est différente. Certes, deux États nationaux, parfois trois, sont limitrophes, mais l'espace présente une imbrication fonctionnelle nettement plus élevée et une coopération plus étroite.



Synthèse auf der Grundlage der Interviews

Der Oberrhein braucht ein neues Narrativ. Es basiert auf einer Mehrwert generierenden grenzüberschreitenden Zusammenarbeit.

Die Grundsätze dieses Narrativs wurden in den Interviews klar definiert:

- > Der Oberrhein ist als trinationaler Lebens- und Wirtschaftsraum mehr als nur ein Korridor;
- > Von den nationalen Instanzen wird der Oberrhein oft als peripher oder gar „am Ende der Welt“ betrachtet. Das Raumkonzept bietet die Chance, diese Region im Herzen Europas von drei Seiten her sichtbar zu machen.
- > Die Nähe der Städte zueinander entlang des Rheins ist ein Trumpf, wenn ihre Entwicklung auf einem grenzüberschreitenden polyzentrischen Ansatz beruht, insbesondere im Bereich der Mobilität von Personen und Gütern;
- > Der Aufbau einer Verantwortungsgemeinschaft ist notwendig, um die aktuellen und zukünftigen Risiken zu managen. Gemeinsam geht es darum, den Schutz der Personen und die Grundbedürfnisse zu sichern: Klimaanpassung, Wasser-, Ernährungs- und Gesundheitsvorsorge ...
- > Die Grenzlage hat zur Verdoppelung vieler Infrastrukturen geführt. Bei Unfällen, Bauarbeiten oder Naturkatastrophen bietet dies Möglichkeiten für Redundanzen im Bereich der Mobilität oder der Energieversorgung. Im Falle einer sanitären oder anderen Krise ist diese außergewöhnliche Fähigkeit der Region ein Resilienzfaktor. All dies sind Alleinstellungsmerkmale und damit Wettbewerbskriterien.

Radikales Umdenken: „Was der Nachbar macht, geht uns auch an!“

Beispielsweise wird die Stadt Sélestat heute über die Entwicklungspläne des Europa-Parks nicht informiert, obwohl dieser zahlreiche Auswirkungen auf die Stadt hat. Die französische Seite hat die Chancen des Ausbaus auf deutscher Seite der Rheintalbahn für den Schienengüterverkehr nicht wirklich zur Kenntnis genommen und viele weitere Beispiele ließen sich anführen.

Die Herausforderungen dieser Grenzregion enden nicht in der Mitte des Rheins, wohl aber die formelle Planung.

Synthèse sur la base des entretiens

Le Rhin supérieur a besoin d'un nouveau récit, qui s'appuie sur une coopération transfrontalière productrice de valeur ajoutée.

Les pages de ce récit ont été clairement définies au cours des entretiens :

- > Le Rhin supérieur, avant d'être un corridor, est un espace de vie et d'entrepreneuriat trinational.
- > Les instances nationales considèrent souvent le Rhin supérieur comme excentré, voire « au bout du monde ». Le projet de territoire est une opportunité pour donner, à trois, de la visibilité à cette région au cœur de l'Europe.
- > La présence de villes très proches les unes des autres, le long du Rhin, est un atout si leur développement est fondé sur une approche polycentrique transfrontalière, notamment en matière de mobilité des personnes et des marchandises.
- > La construction d'une communauté de responsabilités est nécessaire pour gérer les risques actuels et à venir. Il s'agit d'assurer ensemble la protection des personnes et des besoins fondamentaux : accès à l'eau, adaptation au changement climatique, sécurisation alimentaire et sanitaire.
- > La présence de la frontière a conduit au doublement d'un grand nombre d'infrastructures. En cas d'accident, de travaux ou de catastrophe naturelle, cela offre des possibilités de redondances dans le domaine des mobilités ou de l'énergie. En cas de crise sanitaire ou autre, cette capacité hors norme de la région est un facteur de résilience. Autant d'atouts exceptionnels, qui constituent un critère de compétitivité.

Changer de braquet : « Ce que fait le voisin nous concerne aussi ! »

Sélestat, par exemple, n'est aujourd'hui pas informée des projets de développement d'Europa Park, et ce, malgré les nombreuses retombées de l'activité sur la ville. Le côté français n'a pas véritablement intégré les enjeux de l'aménagement, du côté allemand, de la Rheintalbahn pour le passage du fret ferroviaire. Et il existe de nombreux autres exemples.

Alors que les enjeux de cette région frontalière ne s'arrêtent pas au milieu du Rhin, la planification réglementaire, oui.

Die Stärkung der Raumentwicklung in der grenzübergreifenden Region ist ein zentrales Anliegen.

Ziel ist es, die Effizienz zu steigern und die negativen räumlichen Effekte zu verringern. Dies beginnt mit dem Teilen von Informationen, Daten und eines gemeinsamen Raumbilds.

Der Flächenverbrauch erfordert einen regionalen und grenzüberschreitenden Ansatz.

Die Region ist dicht besiedelt, wirtschaftlich dynamisch und von Mittelgebirgslandschaften umgeben. Die Flächennutzung führt zunehmend zu Nutzungskonflikten und Konkurrenz zwischen den Gemeinden. Die dringende Notwendigkeit zur Reduzierung des Flächenverbrauchs ist eine gemeinsame Priorität, für die Lösungen auf regionaler Ebene gefunden werden müssen.

Es wurden Themenbereiche identifiziert, die eine starke Verflechtung aufweisen.

Dabei handelt es sich vorrangig um die Siedlungsentwicklung in der Region, den Hochwasserschutz für die Zuflüsse des Rheins, die Risiken der Verschmutzung des Grundwassers (Kiesabbau, Abfalllagerung ...), Kaltluftabflüsse und die Errichtung von Windkraftanlagen an der Grenze.

Die Notwendigkeit, die verschiedenen grenzüberschreitenden Gremien aufeinander abzustimmen, wird weitgehend geteilt.

Diese Gremien sind zahlreich und jede von ihnen wird für die Qualität ihrer Arbeit geschätzt. Die Herausforderung besteht darin, sie besser untereinander zu koordinieren, um dem politischen Engagement mehr Gewicht zu verleihen und dadurch den Übergang von beschlossenen Leitlinien und genehmigten Projekten in die Praxis zu erleichtern.

Aber wird dies ausreichen, um einen Rückzug auf nationale Prioritäten zu verhindern?

Die Zusammenarbeit über drei Grenzen hinweg bedeutet das Aufeinandertreffen von drei verschiedenen Verwaltungssystemen, von denen jedes einzelne so komplex geworden ist, wie das andere.

An Projektideen im Oberrhein mangelt es nicht, aber haben wir heute die erforderlichen Grundlagen, um gemeinsame Perspektiven aufzubauen? Sind die politischen Entscheidungsträger:innen in der Lage, Entscheidungen im Grenzraum zu treffen? Sind die getroffenen Entscheidungen mit den Realitäten vor Ort vereinbar?

Und schließlich: Ist es wirklich möglich, den Oberrhein als eine gemeinsame und CO₂-arme Region zu gestalten, wenn die Quer- und Diagonalbahnverbindungen (Karlsruhe, Haguenau, Straßburg, Colmar, Freiburg, Mulhouse) immer noch fehlen?

Renforcer le développement territorial dans la région transfrontalière est un impératif.

Le but est de gagner en efficacité et de réduire les effets collatéraux. Cela commence par un partage de l'information, des données et d'une représentation commune du territoire.

La consommation de l'espace nécessite une approche régionale et transfrontalière.

Cette région est densément peuplée, dynamique sur le plan économique et entourée de moyennes montagnes. L'usage du foncier y sera de plus en plus un facteur de conflit et de rivalité entre les territoires. Réduire la consommation de foncier est une priorité partagée à laquelle il faut trouver des solutions à l'échelle régionale.

Des thématiques faisant l'objet d'une forte interdépendance territoriale ont été identifiées.

Il s'agit en priorité de l'urbanisation dans la région, de la prévention des inondations pour les affluents du Rhin, des risques de pollution de la nappe phréatique (extraction de gravier, stockages de déchets...), des écoulements d'air froid et de l'installation d'éoliennes à la frontière.

Le besoin de mettre en cohérence les instances décisionnelles transfrontalières est largement partagé.

Ces instances sont nombreuses, et chacune est appréciée pour la qualité de son travail. L'enjeu est de mieux les coordonner pour donner du poids à l'engagement politique et faciliter ainsi le passage à l'opérationnel des orientations et des projets validés.

Mais cela suffira-t-il pour éviter un repli sur les priorités nationales?

La coopération à trois frontières implique la cohabitation de trois systèmes administratifs, chacun étant devenu aussi complexe que l'autre. Les idées de projet ne manquent pas dans le Rhin supérieur, mais avons-nous aujourd'hui les bases nécessaires pour définir des perspectives communes? Les responsables politiques sont-ils en mesure de prendre des décisions dans l'espace frontalier? Les décisions prises sont-elles compatibles avec les réalités du terrain?

Et, pour finir, est-il réellement possible de concevoir le Rhin supérieur comme une région commune peu émettrice de CO₂ alors que les liaisons ferroviaires transversales et diagonales (Karlsruhe, Haguenau, Strasbourg, Colmar, Fribourg, Mulhouse) font toujours défaut?

Der Oberrhein in Europa Le Rhin supérieur en Europe



Oberrhein in Europa,
Übersichtskarte
Le Rhin supérieur en Europe,
carte globale

Raumanalyse

Analyse spatiale

Wichtiger Wirtschaftsraum in Europa

Der Oberrhein ist keine isolierte Insel, sondern eine eng vernetzte, trinationale Region mitten in Europa. Durch seine Lage innerhalb der sogenannten „Blauen Banane“ ist er außerordentlich gut mit dem restlichen Europa vernetzt.

Topographisch bedingt verlaufen wichtige Handelswege Europas quer durch den Oberrhein – sowohl in Nord-Süd, als auch in Ost-West-Richtung. Er liegt an einem Knotenpunkt der Verkehrsnetze der europäischen Schienen- und Binnenlogistik in der Nähe der großen Märkte.

Die großen europäischen Güterverkehrskorridore des Schienennetzes, der Nordsee-Rhein-Mittelmeer-Korridor sowie der Paris-Budapest-Korridor durchqueren den Oberrhein. Daneben stellt der Rhein eine bedeutsame Wasserstraße mit Verbindung zu den Häfen in Amsterdam und Rotterdam dar.

Der Oberrhein ist gleichzeitig eine Region im Herzen Europas, aber am Rand von drei Nationalstaaten.

Un espace économique important en Europe

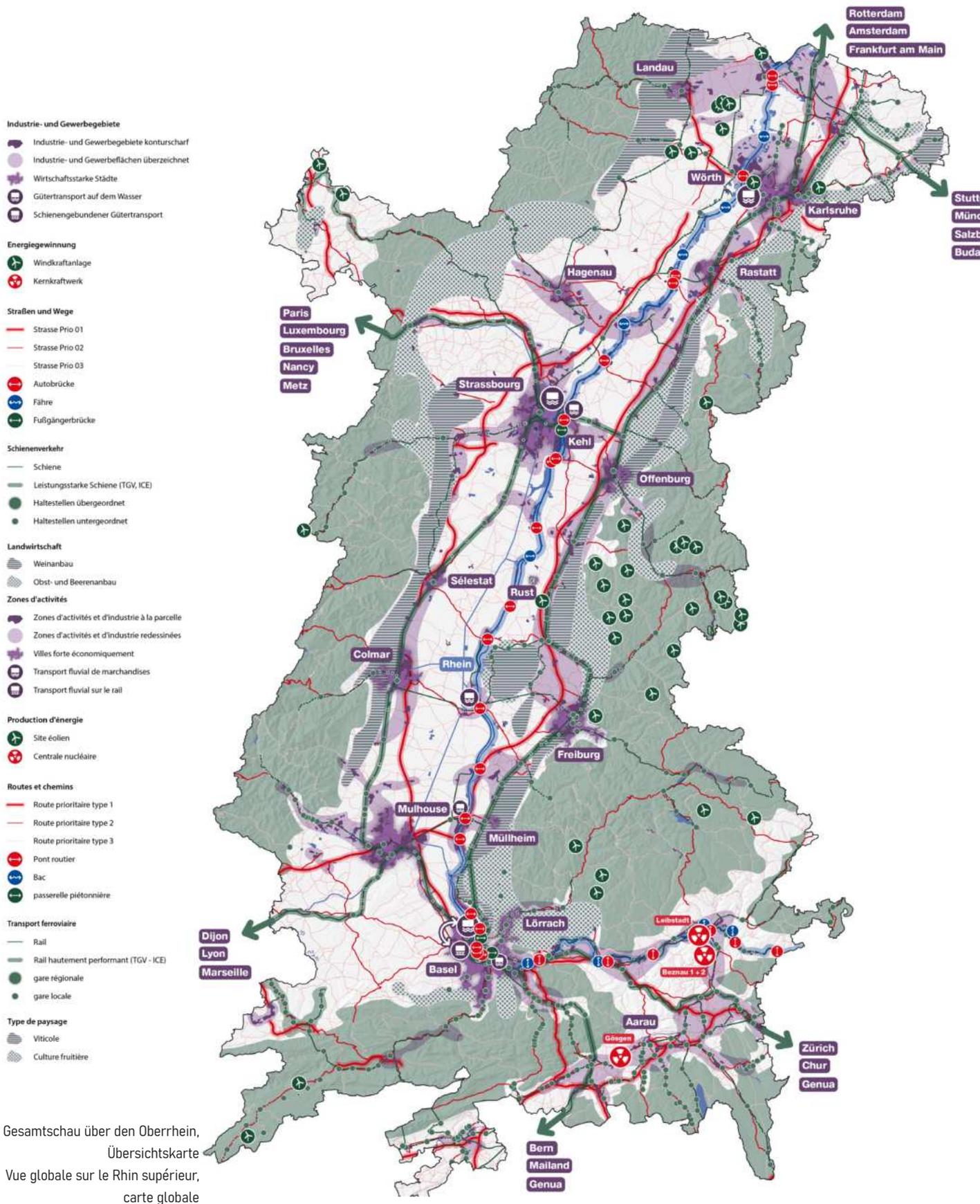
Le Rhin supérieur n'est pas une île isolée, mais une région trinationale étroitement liée au cœur de l'Europe. Sa situation géographique au sein de la «banane bleue» en fait un espace extrêmement bien relié au reste de l'Europe.

Pour des raisons topographiques, d'importantes voies commerciales européennes le traversent, dans le sens aussi bien nord-sud qu'est-ouest. Le Rhin supérieur se situe à un carrefour des réseaux de transport de la logistique ferroviaire et intérieure européenne, à proximité des grands marchés.

Les grands corridors européens de transport de marchandises du réseau ferroviaire, que sont le corridor Mer du Nord-Rhin-Méditerranée et le corridor Paris-Budapest, traversent tous deux le Rhin supérieur. Par ailleurs, le Rhin reste une voie navigable importante vers les ports d'Amsterdam et de Rotterdam.

Le Rhin supérieur est une région à la fois au cœur de l'Europe et à la périphérie de trois États nationaux.

Gesamtschau über den Oberrhein Vue globale sur le Rhin supérieur



Gesamtschau über den Oberrhein,
 Übersichtskarte
 Vue globale sur le Rhin supérieur,
 carte globale

Räumliche Übersicht

Das Tal des Oberrheins erstreckt sich in Nord-Süd-Richtung entlang des Rheins. Die Verbindungen in Ost-West-Richtung sind im nördlichen Teil durch die Topographie mit den Höhenzügen des Schwarzwaldes, der Vogesen und des Pfälzerwaldes eingeschränkt. Im Schweizer Mittelland ist die Ost-West-Richtung durchlässig, die räumliche Barriere bildet hier die Hügellandschaft des Juras.

Der Oberrhein bringt eine Vielzahl an Landschaftstypen mit. Im Talraum und den Mittelgebirgen existiert eine reiche und vielfältige Kulturlandschaft mit Ackerland, Wein- und Obstflächen, Wiesen- und Weideland sowie gewässergeprägte Auenlandschaften entlang des Rheins.

Dieser Landschaftsraum ist durch eine teilerhöchste Siedlungsdichte gekennzeichnet, darunter eine Reihe von grösseren Städten. Während die Flächen auf der deutschen Seite sowie im Schweizer Mittelland stärker zersiedelt und dadurch fragmentiert sind, finden sich auf der französischen Seite teilweise größere zusammenhängende, überwiegend landschaftlich geprägte Flächen vor. Die Ansprüche an die Landschaft im Oberrhein nehmen stetig zu: zusätzlich zu den ökologischen und landwirtschaftlichen Funktionen kommen Flächenansprüche für Siedlungs- und Wirtschaftsflächen sowie Infrastrukturanlagen, aber auch klimatische Anforderungen hinsichtlich der Klimaanpassung. Durch seine Lage inmitten von Europa und die topographisch gute Einbettung ist der Oberrhein eine wirtschaftlich starke und außerordentlich gut gelegene Region. Jedoch profitieren die Räume je nach Nationalstaat sehr unterschiedlich von seiner ausgezeichneten Lage: Das Bruttoinlandsprodukt pro Kopf variiert um das Doppelte, je nach dem, auf welcher Seite der Grenzen man sich befindet.

Mehrere wirtschaftsstarke Städte prägen den Oberrhein und dessen wirtschaftliche Aktivitäten. Sie sind durch Straßen, Schienennetz und Wasserwege miteinander verbunden. Die Rheinhäfen übernehmen neben den Straßen und der Schiene eine wichtige Funktion für den Güterverkehr entlang des Oberrheins.

Neben Windkraftwerken und weiteren dezentralen erneuerbaren Energieproduktionsstandorten gibt es nach wie vor Kernkraftwerke innerhalb der Region; die jeweiligen nationalen Energiestrategien unterscheiden sich stark.

Aperçu spatial

La vallée du Rhin supérieur s'étend le long du Rhin dans le sens nord-sud. Les liaisons est-ouest sont limitées au nord par la topographie, avec les crêtes de la Forêt-Noire, des Vosges et de la forêt du Palatinat. Sur le Plateau suisse, la direction est-ouest est perméable, la barrière spatiale étant ici la topographie des collines du Jura.

Le Rhin supérieur apporte une diversité de paysages. Dans la vallée et les montagnes moyennes, le paysage est riche et varié, avec des terres arables, des vignobles et des vergers, des prairies et des pâturages ainsi que des paysages alluviaux le long du Rhin.

Cet espace paysager se caractérise par une densité d'habitats élevée dans certaines parties de l'espace, dont plusieurs grandes villes. Alors que les espaces du côté allemand et du Plateau suisse sont beaucoup plus morcelés et donc fragmentés, le côté français présente des espaces parfois plus vastes, d'un seul tenant, essentiellement paysagers. Les exigences envers le paysage dans le Rhin supérieur ne cessent d'augmenter : en plus des fonctions écologiques et agricoles s'ajoutent les demandes de consommation d'espace pour le logement, les activités économiques et les infrastructures, mais aussi les exigences en matière d'adaptation au changement climatique. De par sa situation au cœur de l'Europe et sa bonne insertion topographique, le Rhin supérieur est une région économiquement forte et exceptionnellement bien située. Cependant, les espaces profitent très différemment de cette excellente situation selon les États nationaux : le produit intérieur brut par habitant varie du simple au double selon le côté des frontières où l'on se trouve.

Plusieurs villes à fort potentiel économique marquent le Rhin supérieur et ses activités économiques. Elles sont reliées entre elles par des routes, des réseaux ferroviaires et des voies navigables. Outre la route et le rail, les ports rhénans assument une fonction importante pour le transport de marchandises à travers le Rhin supérieur.

Outre les centrales éoliennes et d'autres sites de production d'énergie renouvelable décentralisés, la région compte des centrales nucléaires. Les stratégies énergétiques nationales respectives diffèrent fortement.

Lagebeurteilung Évaluation de la situation

Raumsynthese
Synthèse spatiale

Thesen
Thèses

Die Lagebeurteilung rundet die vorangegangene Analyse ab und stellt ein erstes Zwischenfazit dar. Sie zeigt auf, wie der Oberrhein für das Raumkonzept gelesen wird, und welche Aufgaben sich daraus ableiten. Gestützt darauf wird in der Folge das Raumkonzept aufgebaut und eingeführt.

Für die Lagebeurteilung wird eine neue Lesart des Raumes eingeführt: mittels verschiedenen Raumfiguren werden Teilräume des Oberrheins gruppiert und mit Charakteristiken umschrieben. Innerhalb einer Raumfigur ist die Ausgangslage, die Stärken und die Herausforderungen in Bezug auf die räumliche Entwicklung ähnlich und lässt sich daher gesamtheitlich betrachten.

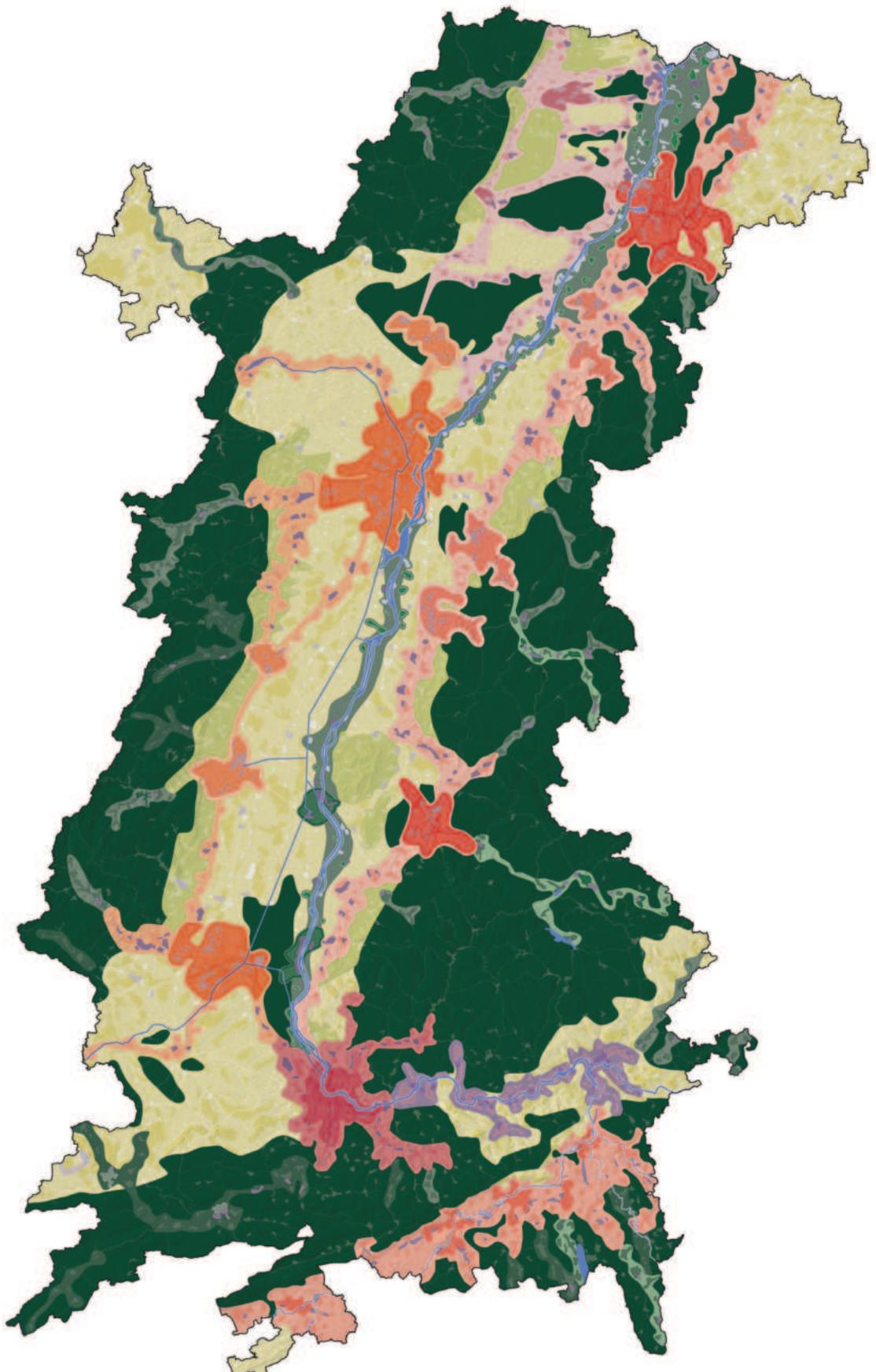
Die formulierten Thesen schließen diese Lesart auf eine prägnante Weise ab und dienen der Überleitung zur Definition von Aufgaben und Strategien, welchen sich das Raumkonzept annehmen soll.

L'évaluation de la situation, qui complète l'analyse précédente, constitue un premier bilan intermédiaire. Elle explicite la lecture qui est faite du Rhin supérieur pour le projet de territoire, et les missions qui en découlent, servant de base à la mise en place et au lancement du projet.

Cette évaluation introduit une nouvelle manière de lire l'espace : on regroupe des entités spatiales du Rhin supérieur au sein de figures spatiales, dont on décrit ensuite les caractéristiques. Une même figure spatiale présente une situation de départ, des atouts et des défis en matière de développement territorial similaires, ce qui permet d'identifier un ensemble.

Les thèses formulées concluent cette lecture avec concision et servent de transition vers la définition des missions et stratégies que le projet de territoire doit prendre en charge.

Raumfiguren des Oberrheins Figures spatiales du Rhin supérieur



Raumfiguren des Oberrheins
(Situation heute). Legende auf
Seiten 40 bis 44.
Figures spatiales du Rhin supérieur
(situation actuelle). Légendes
pages 40 à 44.

Raumsynthese

Synthèse de l'espace

Raumfiguren - eine neue Lesart des Raumes

Während das vorangehende Kapitel eine Analyse unterschiedlichster Aspekte des Oberrheins in seiner ganzen Breite aufgezeigt hat, wird im Rahmen der Lagebeurteilung eine Synthese aus den Erkenntnissen der Analyse festgehalten.

Das zentrale Produkt dieser Synthese sind die Raumfiguren, welche eine gemeinsam entwickelte Lesart des Raumes darstellen. Dabei handelt es sich bei jeder Raumfigur um eine räumliche Komposition unterschiedlicher Infrastrukturen, Nutzungen, Qualitäten und Herausforderungen. Diese Aspekte haben innerhalb einer Raumfigur jeweils ähnliche Ausprägungen. Zur Entwicklung der Raumfiguren wurde kein quantitativer Ansatz verfolgt, vielmehr stellt er eine qualitative Einschätzung des Raumes auf Basis des gesammelten Wissens über den Oberrhein dar.

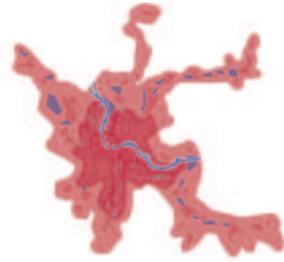
Dieser Ansatz ermöglicht es, den gesamten und sehr großen Raum des Oberrheins in seiner Gesamtheit zu fassen und abstrahiert und reduziert wiederzugeben. Nur so können Aussagen im regionalen Maßstab gemacht werden und Entwicklungsstrategien formuliert werden, die für den Oberrhein als Region Gültigkeit haben.

Figures spatiales – une nouvelle lecture de l'espace

Si le chapitre précédent analyse les aspects les plus divers du Rhin supérieur, la présente évaluation de la situation synthétise les enseignements tirés de cette analyse.

Produit phare de cette synthèse, les figures spatiales offrent une lecture commune de l'espace. Chaque figure spatiale est formée d'infrastructures, d'usages de l'espace, de qualités et de défis aux caractéristiques similaires. Les figures spatiales reposent sur une approche non pas quantitative, mais plutôt qualitative de l'espace, fondée sur les connaissances collectées sur le Rhin supérieur.

Cette approche permet d'appréhender le vaste espace du Rhin supérieur dans sa globalité et de le restituer sous forme abstraite, réduite. Il devient ainsi possible de faire des constats à l'échelle de la région transfrontalière et de formuler des stratégies de développement applicables à l'échelle du Rhin supérieur vu comme région.



Trinationaler Raum Basel

Charakter

- Metropolraum Basel als trinationaler Verflechtungsraum
- Hohe Bevölkerungsdichte und positives Wachstum im gesamten funktionalen Verflechtungsraum

Begabung

- Zentrum für Wirtschaft, Industrie, Wissenschaft, Kultur und urbanes Leben im Dreiländereck
- Attraktiver, funktionaler und sehr gut erschlossener Knotenpunkt

Herausforderung

- Wachstum und Intensivierung der Verflechtung funktioniert nur über nationale Grenzen hinweg
- Hohe klimatische Belastung
- Hoher Siedlungsdruck insb. im direkten Umland

Région trinationale de Bâle

Caractéristiques

- L'espace métropolitain de Bâle en tant qu'espace d'interdépendances trinational
- Population dense et croissance démographique dans tout l'espace fonctionnel

Atouts

- Centralité pour l'économie, l'industrie, la science, la vie culturelle et urbaine dans la région des trois frontières
- Pôle attractif, très bien desservi avec une forte dimension fonctionnelle

Enjeux

- Croissance et intensification fonctionnelle conditionnées par un développement par-delà les frontières nationales
- Forte contrainte climatique
- Forte pression de l'urbanisation, surtout en périphérie



Elsässer Knotensystem

Charakter

- Knotensystem mit Großstädten Straßburg und Mulhouse und Ankerstädten Hagenau, Séléstat und Colmar
- Auf wenige, größere Knoten fokussiertes, effizientes ÖV-System

Begabung

- Straßburg, ein wirtschaftliches, wissenschaftliches und politisches Zentrum
- Attraktiv und sehr gut erschlossener Knotenpunkt
- Ankerstädte übernehmen wichtige funktionale Aufgaben für agrarische Siedlungslandschaften und die umliegende Industrie

Herausforderung

- Raum «zwischen den Knoten» braucht mehr Aufmerksamkeit
- Siedlungsentwicklung nachhaltig steuern
- Wachstum und Verflechtung im Raum Straßburg verlangt nach binationaler Zusammenarbeit

Système de nœuds alsaciens

Caractéristiques

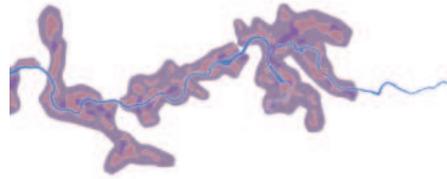
- Système de nœuds composé de grandes villes (Strasbourg et Mulhouse) et de villes d'ancrage (Hagenau, Séléstat et Colmar)
- Système de transports en commun efficace, centré sur quelques grands nœuds

Atouts

- Strasbourg, pôle économique, scientifique et politique
- Nœuds alsaciens attractifs, très bien desservis
- Villes d'ancrage assumant d'importantes missions fonctionnelles pour les territoires agricoles et les industries environnantes

Enjeux

- Nécessité de porter une attention accrue à l'espace «entre les nœuds»
- Gestion durable de l'urbanisation
- Coopération binationale indispensable à la croissance et à l'intensification fonctionnelle dans la région de Strasbourg



Badische Perlenkette

Charakter

- Dichte Kette aus Großstädten, Ankerstädten und kleineren Siedlungen entlang der Schienenhauptverbindung
- Größere Städte durch schnelle ÖV-Verbindungen vernetzt, kleinere Siedlungen am Nahverkehrsnetz orientiert

Begabung

- Auf unterschiedlichen Hierarchieebenen gut ausgebauter Mobilitätskorridor
- Dichter Siedlungsraum mit vielen Arbeitsplätzen

Herausforderung

- Schienennetz stark überlastet als Nadelöhr der Nord-Süd Verbindungen (Personen- und Güterverkehr)
- Hoher Siedlungsdruck auf Landschaftsräume
- Hohe klimatische Belastung

Binationaler Raum Hochrhein

Charakter

- Binationaler linearer Verdichtungsraum mit kleinräumiger Raumstruktur
- Hohes Angebot zum Wohnen und Arbeiten in attraktiver Landschaft

Begabung

- Gute Vernetzung über den Rhein hinweg, dichte Besiedlung beidseits des Rheins
- Gute ÖV-Anbindung an die Region Basel
- Touristisch attraktive Region

Herausforderung

- Gegenläufige Bewegungen: Zur Arbeit in die Schweiz, zum Wohnen und Einkaufen nach Deutschland
- Hoher Siedlungsdruck auf Landschaftsräume; Gefahr eines durchgängigen Siedlungsbandes

Collier de perles badoises

Caractéristiques

- Chaîne dense de grandes villes, villes d'ancrage et petites agglomérations le long du principal axe ferroviaire
- Petites et grandes villes bien reliées par les transports en commun

Atouts

- Couloir de mobilité bien développé aux différentes échelles territoriales
- Densité de l'urbanisation et de l'emploi

Enjeux

- Forte surcharge de l'axe ferroviaire nord-sud (transport de personnes et de marchandises)
- Forte pression de l'urbanisation sur les espaces paysagers
- Contraintes climatiques élevées

Espace binational du Haut-Rhin

Caractéristiques

- Urbanisation linéaire binationale avec une structure spatiale composée de petites unités
- Offre importante de logement et de travail dans un paysage attrayant

Atouts

- Bonne interconnexion par-delà le Rhin, population dense des deux côtés du fleuve
- Bonne connexion des transports publics à la région de Bâle
- Attractivité touristique de la région

Enjeux

- Importances des mouvements pendulaires : travailler en Suisse, habiter et consommer en Allemagne
- Forte pression de l'urbanisation sur les espaces paysagers
- Risque d'une bande d'urbanisation continue



Siedlungsnetz Schweizer Mittelland

Charakter

- Dichter und gut erschlossener Wirtschaft- und Siedlungsraum zwischen Jura und Alpen
- Dynamische Region mit hohem Wachstum

Begabung

- Leistungsstarke ÖV-Erschließung, beliebte Wohnlagen
- Teil des wichtigsten Wirtschaftsraums der Schweiz

Herausforderung

- Trotz ÖV-Erschließung, hohe Abhängigkeit vom motorisierten Individualverkehr
- Hoher Nutzungsdruck benötigt gute Abstimmung der Funktionen

Réseau d'agglomération du Plateau suisse

Caractéristiques

- Espace économique et densité urbaine bien desservis entre le Jura et les Alpes
- Région dynamique à forte croissance

Atouts

- Desserte performante en transports en commun
- Quartiers résidentiels appréciés
- Espace économique parmi les plus importants de Suisse

Enjeux

- Forte dépendance vis-à-vis de la mobilité individuelle motorisée, malgré des transports publics performants
- Nécessité de bien coordonner les fonctions en raison de la forte pression des usages sur l'espace



Wald- und Berglandschaft mit Talbändern

Charakter

- Bewaldete Berglandschaft mit ländlich geprägten Talbändern
- Unterschiedliche Voraussetzungen in Tälern mit und ohne Bahn-Anschluss

Begabung

- Ökologisch und klimatisch wertvolle Landschaftsräume
- Beliebte touristische Destinationen und Naherholungsgebiete
- Potenzialräume für Energiegewinnung

Herausforderung

- In Talbändern hohe Flächenkonkurrenz zwischen Nutzungen bei «enger Tallage» und hoher Flächenverbrauch
- Sicherung einer nachhaltigen Mobilität und Versorgung in Talbändern und Zwischenräumen
- Sicherung des Naturraums / Vermeidung weiterer Zerschneidung

Paysage de forêts et de montagnes avec des bandes de vallée

Caractéristiques

- Paysage de montagne boisé avec des bandes de vallées à caractère rural
- Conditions différentes dans les vallées avec et sans desserte ferroviaire

Atouts

- Espaces paysagers d'une grande valeur écologique et climatique
- Destinations touristiques appréciées et espaces de loisirs de proximité
- Espaces avec un potentiel de production énergétique

Enjeux

- Forte concurrence des usages dans les vallées étroites, et forte consommation de l'espace
- Mobilité et approvisionnement durables dans les vallées et les espaces intermédiaires
- Sauvegarde de l'espace naturel/prévention d'un nouveau morcellement de l'espace



Rheinlandschaften

Charakter

- Kleinteilige Struktur aus kleineren Siedlungen und Auenlandschaften
- Naturraum und Verkehrsweg «Rhein» in der Mitte als verbindendes und trennendes Element

Begabung

- Bedeutende Schifffahrtstraße und Raum für Energiegewinnung
- Raum für Tourismus und Naherholung
- Ökologisch wertvolle Naturräume und Auenlandschaften

Herausforderung

- Neue Querungsmöglichkeiten für Bahn, Fuß und Rad
- Bewältigung von Nutzungskonflikten: wirtschaftliche Funktion, ökologische Funktion und Energiegewinnung
- Schlechte Zugänglichkeit und Erlebbarkeit des Rheins
- Unter starkem Einfluss des Klimawandels: Hochwasser und Niedrigwasser

Paysages rhénans

Caractéristiques

- Organisation spatiale morcelée composée de petites agglomérations et de paysages alluviaux
- Le Rhin, espace naturel et économique central, qui relie et sépare

Atouts

- Importante voie navigable et espace pour la production d'énergie
- Espace pour le tourisme et les loisirs de proximité
- Espaces naturels et paysages alluviaux de grande valeur écologique

Enjeux

- Développement de nouveaux franchissements pour les déplacements en train, à pied et à vélo
- Gestion des conflits d'usage : fonction économique, fonction écologique et production d'énergie
- Accessibilité difficile du Rhin pour profiter de ses paysages
- Forte influence du changement climatique : crues et étiage

Agrarische Siedlungslandschaften

Charakter

- Durch Ackerbau geprägte Landschaft mit kleinteiliger, wenig hierarchischer Siedlungsstruktur
- Unterschiedliche Dichten und Erschließungsqualitäten mit vermehrt autoorientierter Siedlungsentwicklung

Begabung

- Nahrungsmittelproduzentin für den Oberrhein
- Potenzialraum für Erneuerbare Energien (Biomasse, Solar, z.T. Wind)
- Ländliche, beliebte Wohnstandorte

Herausforderung

- Vom Auto abhängige, flächenintensive Siedlungsentwicklung (Wohnen und Gewerbe) mit Gefahr weiterer Zersiedelung der Landschaft
- Sicherung einer nachhaltigen Mobilität und Versorgung sowie einem Angebot an Arbeitsplätzen
- Hohe klimatische Belastung, Nahrungsmittelproduktion vs. Biodiversität

Paysages agricoles urbanisés

Caractéristiques

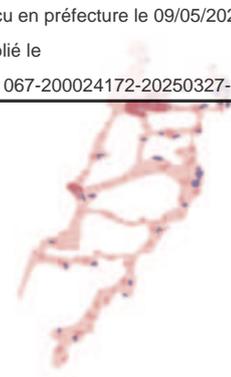
- Paysage marqué par les grandes cultures avec une structure d'habitat morcelée, peu hiérarchisée
- Densités et qualités de desserte variables avec un développement urbain davantage orienté vers la voiture

Atouts

- Production de denrées alimentaires pour la région du Rhin supérieur
- Espace avec un potentiel pour les énergies renouvelables (biomasse, solaire, en partie éolien)
- Lieu de résidence rural apprécié

Enjeux

- Urbanisation (habitat et activités) dépendante de la voiture et consommatrice d'espace, risque de mitage du paysage
- Assurer de manière durable mobilité, approvisionnement et offres d'emplois
- Contrainte climatique élevée, conciliation production alimentaire/biodiversité



Weinregion

Charakter

- Landschaftsprägende Weinanbaugebiete, welche zentral für die kulturelle Identität der Region stehen
- Kleine Siedlungen mit dem Charakter von Weindörfern

Begabung

- Beliebte touristische Destinationen und Naherholungsgebiete
- Prägender Wirtschafts- und Landschaftsraum

Herausforderung

- Sicherung von Biodiversität
- Vom Auto abhängige, flächenintensive Siedlungsentwicklung mit Gefahr weiterer Zersiedelung der Landschaft
- Sicherung einer nachhaltigen Mobilität und Versorgung sowie einem Angebot an Arbeitsplätzen

Région viticole

Caractéristiques

- Régions viticoles caractéristiques du paysage, au cœur de l'identité culturelle de la région
- Petites agglomérations ayant le caractère de villages viticoles

Atouts

- Destinations touristiques et zones de loisirs de proximité appréciées
- Espace économique et paysager caractéristique

Enjeux

- Sauvegarde de la biodiversité
- Urbanisation dépendante de la voiture et consommatrice d'espace, risque d'un nouveau mitage du paysage
- Assurer de façon durable mobilité, approvisionnement et offres d'emploi

Pfälzer Band

Charakter

- In Weinanbaugebiete eingebettete Struktur von mit Schiene angebundene Orte und autoabhängige Ortschaften, welche zentral für die kulturelle Identität der Region steht

Begabung

- Beliebte touristische Destinationen
- Prägender Wirtschafts- und Landschaftsraum

Herausforderung

- Grosse, teilweise schlecht erschlossene Gewerbegebiete verstreut über die Landschaft
- Grössenteils vom Auto abhängige, flächenintensive Siedlungsentwicklung mit Gefahr weiterer Zersiedelung der Landschaft
- Sicherung einer nachhaltigen Mobilität und Versorgung sowie einem Angebot an Arbeitsplätzen

Ruban du Palatinat

Caractéristiques

- Structure intégrée dans les régions viticoles de localités reliées par le rail et de localités dépendantes de la voiture, qui représente l'identité culturelle centrale de la région.

Atouts

- Destinations touristiques populaires
- Espace économique et paysager marquant

Enjeux

- Grandes zones d'activités, en partie mal desservies, dispersées dans le paysage
- Urbanisation en grande partie dépendante de la voiture et gourmande en foncier, avec risque de mitage supplémentaire du paysage
- Assurer une mobilité durable, l'approvisionnement du quotidien ainsi que des offres d'emplois

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE



Lagebeurteilung
Évaluation de la situation

Thesen und Aufgaben

Thèses et missions

Der Klimawandel wird den Oberrhein besonders hart treffen!

Alle planerischen Handlungen müssen sich an den Prinzipien des Klimaschutzes und der Klimaanpassung orientieren.

Die Rolle des Rheins ist noch ungeklärt!

Der Rhein wird ein erlebbares Identitätsmerkmal der Oberrheinregion.

Es gibt keine abgestimmte Strategie für ein flächensparendes Wachstum!

Die Prinzipien des flächensparenden Wachstums werden umgesetzt.

Die Städte am Oberrhein können sich noch nicht als leistungsfähiges Städtenetz organisieren!

Es wird ein klar differenziertes Städtenetz mit unterschiedlichen Aufgaben, Funktionen und Qualitäten aufgebaut.

Der Oberrhein ist trotz des breiten ÖPNV-Angebots in grossen Teilen eine autoorientierte Region!

Die Oberrhein-Region legt den Fokus auf nachhaltige Mobilitätsformen.

Die Wahrnehmung des Oberrheins als gemeinsamer Lebensraum und attraktive und vielfältige Region ist im Oberrhein selbst noch nicht ausreichend vorhanden!

Die Eigenwahrnehmung des Oberrheins als gemeinsamer und vielfältiger Lebensraum wird gestärkt.

Die Konflikte zwischen dem Oberrhein als transnationale Verkehrsader und dem Oberrhein als Lebensraum werden tendenziell zunehmen!

Die Funktion des Oberrheins als Verkehrsader versus als Lebensraum wird räumlich konkretisiert und priorisiert.

Es gibt noch keine Strategie zur Eindämmung der räumlichen Folgen der wirtschaftlichen Disparitäten zwischen den drei Ländern!

Die wirtschaftliche Zusammenarbeit wird gestärkt.

Die Entwicklung des Oberrheins ist sowohl eine trinationale Aufgabe als auch drei Aufgaben „normaler“ Regionaler Entwicklung in D, F und CH

Trinationale und regionale Entwicklungsabsichten werden koordiniert und gegenseitig abgestimmt.

Die Kulturlandschaften des Oberrheintals können ihre Aufgaben immer weniger erfüllen!

Die Kulturlandschaften des Oberrheins werden resilient und zukunftsorientiert transformiert.

Thesen und Aufgaben Thèses et missions

Le changement climatique va toucher la région du Rhin supérieur de manière particulièrement sévère!

Toutes les actions de planification doivent reposer sur les principes de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique.

Le rôle du Rhin n'a pas encore été clarifié!

Le Rhin devient un élément d'identité tangible de la région du Rhin supérieur.

Il n'existe aucune stratégie concertée pour une croissance économe en espace!

Les principes d'une croissance économe en espace sont mis en œuvre.

Les villes de la région du Rhin supérieur ne sont pas encore organisées en un système urbain performant!

Un système urbain clairement différencié est mis en place, avec des missions, fonctions et qualités distinctes.

Malgré sa large offre de transports en commun, la région du Rhin supérieur est en grande partie axée sur la voiture!

La région du Rhin supérieur met l'accent sur des formes de mobilité durables.

Le Rhin supérieur n'est pas suffisamment perçu comme un espace de vie commun et une région attrayante et diversifiée !

La propre perception du Rhin supérieur en tant qu'espace de vie commun et diversifié est renforcée.

Les conflits entre le Rhin supérieur en tant qu'axe de transport transnational et le Rhin supérieur en tant qu'espace de vie auront tendance à augmenter !

La conciliation entre la fonction d'axe de circulation (corridor) et espace de vie de qualité est concrétisée spatialement et priorisée.

Il n'existe encore aucune stratégie pour endiguer les conséquences spatiales des disparités économiques entre les trois pays !

La coopération économique est renforcée.

Le développement du Rhin supérieur est une mission trinationale tout comme une mission de développement territorial « ordinaire » en Allemagne, en France et en Suisse.

Les intentions de développement trinational et régional sont coordonnées et mutuellement harmonisées.

Les paysages forgés par les hommes et les femmes de la vallée du Rhin supérieur peuvent de moins en moins remplir leurs fonctions !

Les paysages du Rhin supérieur sont transformés de manière résiliente et orientée vers l'avenir.

10 Thesen über den Oberrhein

Auf Basis der umfassenden räumlichen Analyse des Oberrheins und der Konsolidierung der Erkenntnisse in den Raumfiguren wurden 10 Thesen gebildet. Diese 10 Thesen bilden die Basis für ein gemeinsames Verständnis der Herausforderungen des Oberrheins. Neben den 10 festgelegten Thesen mit starkem Raumbezug wurden drei andere Thesen diskutiert, welche den Oberrhein ebenfalls stark beschäftigen, für die Weiterbearbeitung jedoch nicht weiter vertieft, da sie aus raumplanerischer Sicht und durch raumplanerische Instrumente und Ansätze nicht maßgeblich beeinflusst werden können:

- > Der demografische Wandel wird in der aktuellen Planung über die Zukunft des Oberrheins zu wenig berücksichtigt.
- > Die Governance-Strukturen der drei Länder sind sehr unterschiedlich geregelt und erschweren hierdurch eine großräumige grenzüberschreitende Zusammenarbeit
- > Die Außenwirkung der (grenzüberschreitenden) Forschungs- und Entwicklungskompetenzen des Oberrheins ist ausbaufähig.

Der demografische Wandel, damit vor allem die Überalterung der Bevölkerung, ist ein allgegenwärtiges Thema in allen drei Ländern. Raumplanerische Instrumente im Umgang mit diesem Wandel sind beschränkt und müssen stark auf der kommunalen/interkommunalen Ebene gelenkt werden. Wohnformen, die für eine ältere Bevölkerung ein angenehmes Wohn- und Betreuungsumfeld offerieren sind dafür wichtig. Förderprogramme müssen dabei flächendeckend von den unterschiedlichsten politischen Ebenen finanziell und organisatorisch gefördert werden. Dies ist eine wichtige Herangehensweise, welche aber über die Ebene des Oberrheins kein zusätzliches Momentum erhält.

Die unterschiedlichen politischen, rechtlichen und administrativen Rahmenbedingungen durch das Zusammentreffen der drei Länder, erschwert die Zusammenarbeit enorm. Dies ist eine unumstößliche Folge der Realität einer Staatsgrenze. Die Anerkennung dieser Herausforderung und Vorschläge, wie damit auf der Planungs- und Umsetzungsebene umgegangen wird, wird im Rahmen dieser Arbeit anerkannt und im Kapitel Ausblick aufgenommen und thematisiert.

10 thèses sur le Rhin supérieur

L'analyse spatiale approfondie du Rhin supérieur et la consolidation des enseignements tirés des figures spatiales ont donné lieu à la formulation de 10 thèses/principes, qui constituent le socle d'une compréhension commune des enjeux du Rhin supérieur. Trois autres thèses/principes ont fait l'objet de discussions sans toutefois être approfondis, malgré leur influence sur l'avenir du Rhin. La raison en est l'impossibilité, au plan spatial, de les traiter de manière déterminante au moyen de la planification et des outils réglementaires. Ces trois thèses/principes portent, comme suit, sur :

- > le tournant démographique, insuffisamment pris en compte dans la réflexion actuelle sur l'avenir du Rhin supérieur,
- > la structuration très différente des instances de gouvernance des trois pays, qui rend difficile une coopération transfrontalière à l'échelle d'un grand territoire,
- > la visibilité des compétences (transfrontalières) en matière de recherche et de développement dans la région du Rhin supérieur, qui peut être améliorée.

Le tournant démographique, et plus particulièrement le vieillissement de la population, est un thème omniprésent dans les trois pays. Limités, les outils réglementaires d'aménagement du territoire pour relever ce défi doivent plutôt se concentrer sur l'échelon communal/intercommunal. Les formes de logement qui offrent à la population âgée un cadre de vie et de soins agréable jouent un rôle important. D'où la nécessité pour les différents niveaux politiques de les soutenir aux plans financier et organisationnel. Cette approche majeure ne suscite toutefois aucun élan supplémentaire à l'échelle du Rhin supérieur.

La différence de cadres politiques, juridiques et administratifs entre les trois pays complique énormément la coopération. C'est là une conséquence intrinsèque à la réalité d'une frontière nationale. Pris en compte dans le cadre de ce travail, ce défi et les propositions sur la manière de le relever au regard de la planification et de sa mise en œuvre sont abordés dans le chapitre Perspectives.

Die Forschungs- und Entwicklungskompetenz der Institutionen und Forschungseinrichtungen am Oberrhein ist stark. Eine raumplanerische Strategie, um dies zu fördern gibt es aber leider nicht. In erster Linie ist diese Förderung organisatorischer Natur und liegt in der internationalen Zusammenarbeit. Daher wird im Rahmen dieser Arbeit nicht verstärkt darauf eingegangen.

Beurteilung der 10 Thesen

Im Rahmen des ersten durchgeführten Workshops wurden die Thesen mit zwei Blickwinkeln diskutiert und rangiert. In einem ersten Schritt wurden die Teilnehmenden des Workshops nach ihrer Beurteilung der größten Herausforderungen gefragt, im zweiten Schritt nach ihrer Einschätzung, wo am meisten bewirkt werden kann. Daraus haben sich die nachfolgenden zwei Rangierungen der Thesen ergeben.

Welches sind die fünf grössten Herausforderungen?

1. Klimawandel
2. Verkehrsader vs. Lebensraum
3. Flächenwachstum
4. Autoregion
5. Wirtschaftliche Disparitäten
6. Fehlendes Städtenetz
7. Kulturlandschaften
8. Trinationale vs. regionale Aufgabe
9. Rolle des Rheins
10. Eigenwahrnehmung

Wo kann am meisten bewirkt werden?

1. Rolle des Rheins
2. Klimawandel
3. Flächenwachstum
4. Fehlendes Städtenetz
5. Autoregion
6. Verkehrsader vs. Lebensraum
7. Eigenwahrnehmung
8. Kulturlandschaften
9. Trinationale vs. regionale Aufgabe
10. Wirtschaftliche Disparitäten

Vergleicht man die Top 5 platzierten Thesen in beiden Fragen, sieht man, dass der Klimawandel, das unkoordinierte Flächenwachstum und der Oberrhein als Autoregion sowohl als die größten Herausforderungen betrachtet werden als auch als starke Hebel für eine positive Veränderung identifiziert werden. Während der Konflikt zwischen dem Oberrhein als Lebensraum und als Verkehrsader zwar als große Herausforderung identifiziert wird, wird das Potenzial hier etwas zu verändern nur als mit-

Les institutions et centres de recherche de la région du Rhin supérieur ont une forte compétence en recherche et développement. Malheureusement, aucune stratégie d'aménagement du territoire ne permet de l'encourager. De nature essentiellement organisationnelle et étroitement liée à la coopération internationale, la promotion de cette compétence ne sera pas abordée plus avant dans le cadre de ce travail.

Évaluation des 10 thèses

Dans le cadre du premier atelier, les thèses ont été discutées et évaluées selon deux angles. Les participants à l'atelier ont été invités à donner leur avis tout d'abord sur les principaux défis à relever, puis sur les domaines où il est possible d'avoir le plus d'impact. Il en a résulté les deux classements suivants.

Quels sont, selon vous, les cinq plus grands enjeux ?

1. Changement climatique
2. Corridor de transport vs. espace de vie
3. Consommation de l'espace
4. Région axée sur la voiture
5. Disparités économiques
6. Manque de système urbain
7. Paysages façonnés
8. Missions trinationales vs. régionales
9. Rôle du Rhin
10. Perception du Rhin supérieur

Quels sont les domaines où il est possible d'avoir le plus d'impact ?

1. Rôle du Rhin
2. Changement climatique
3. Consommation de l'espace
4. Manque de système urbain
5. Région axée sur la voiture
6. Corridor de transport vs. espace de vie
7. Perception (des habitants) du Rhin supérieur
8. Paysages façonnés
9. Missions trinationales vs. régionales
10. Disparités économiques

Si l'on compare les 5 thèses arrivées en tête des réponses, on constate que le changement climatique, la croissance non coordonnée de la consommation de l'espace et le Rhin supérieur en tant que région dominée par la voiture individuelle apparaissent à la fois comme les plus grands enjeux et de puissants leviers en faveur d'un changement positif. Si le conflit entre le Rhin supérieur-espace de vie et le Rhin supérieur-corridor de transport ressort comme un enjeu majeur, le potentiel de changement dans ce domaine n'est jugé que moyen. En revanche,

telmässig eingestuft. Das fehlende Städtetz hingegen, wird als Strategie für eine positive Veränderung eingeschätzt. Spannend ist, dass die ungeklärte Rolle des Rheins als eine der kleinsten Herausforderungen identifiziert wird, aber an erster Stelle für eine positive Zukunftsentwicklung platziert wird.

In diesem letzten Punkt wurde die Bedeutung des Rheins als identitätsstiftendes Merkmal und potenziell verbindendes Raumelement im übertragenen und wörtlichen Sinn klar hervorgehoben. Die Aufgabe des Raumkonzept ist nicht nur als raumplanerisches Instrument zu agieren, sondern als Strategie zu dienen, um räumliche Qualität für den Austausch zu stärken und zu fördern, wurde nochmals deutlich.

Die hohe Platzierung der Thesen zum Städtesystem, der Autoregion und zum Flächenwachstum zeigen, wie gegenseitig abhängig diese Herausforderungen voneinander sind. Dass die Region eine Autoregion ist, liegt natürlich auch daran, dass das Städtesystem zur Zeit nicht ausreichend ausgebaut ist und das Flächenwachstum unkontrolliert und in die Landschaft hinaus stattgefunden hat. Dieses flächige Wachstum in den ländlichen Gebieten hat die Notwendigkeit des Autos wiederum gestärkt und durch die geringen Siedlungsdichten und einen flächigen Siedlungsteppich konnten sich keine Zentren für ein starkes Städtetz bilden.

Die Erst-, respektive Zweitrangierung, der Herausforderung des Klimawandels hat nochmals deutlich betont, vor welchem Hintergrund sich diese Raumstrategie zu entwickeln hat. Sowohl Klimaschutz als auch Klimaanpassung spielen hier ihre Rolle.

l'absence de système urbain structuré est considérée comme une stratégie de changement positif. Il est passionnant de constater que le rôle non clarifié du Rhin, identifié parmi les plus petits enjeux, arrive en première position des domaines les plus impactants.

Ce dernier point souligne clairement l'importance du Rhin en tant que marqueur d'identité et élément spatial potentiellement fédérateur, au sens figuré comme au sens propre. Cela met une nouvelle fois en évidence combien le projet de territoire consiste non seulement à servir d'instrument d'aménagement du territoire, mais aussi de stratégie permettant de renforcer et de promouvoir une qualité spatiale propice aux échanges.

La place importante accordée aux thèses relatives au système urbain, à la région axée sur la voiture et à la consommation excessive de l'espace montre l'interdépendance de ces enjeux. Si la région fait la part belle à la voiture, c'est bien sûr aussi parce que le système urbain est insuffisamment développé à l'heure actuelle et que la consommation de l'espace, faite de manière incontrôlée, a mité le paysage. À son tour, cette consommation de l'espace dans les espaces ruraux a renforcé la nécessité de la voiture. Par conséquent, face à un habitat peu dense et à un étalement urbain, aucun centre n'a pu se former pour constituer un système urbain.

La première, voire la deuxième priorité accordée à l'enjeu du changement climatique souligne encore une fois clairement le contexte dans lequel cette stratégie territoriale doit se développer. Protection du climat et adaptation au changement climatique y ont toutes deux un rôle à jouer.

Zukunftsaufgaben für den Oberrhein

Durch die Validierung der Thesen im Rahmen des Workshops, wurde deutlich, dass diese Thesen, formuliert als Herausforderungen, die zentralen Aufgaben des Oberrheins darstellen:

- > Alle planerischen Handlungen müssen sich an den Prinzipien des Klimaschutzes und der Klimaanpassung orientieren.
- > Der Rhein wird ein erlebbares Identitätsmerkmal der Oberrheinregion.
- > Die Prinzipien des flächensparenden Wachstums werden umgesetzt.
- > Es wird ein klar differenziertes Städtetz mit unterschiedlichen Aufgaben, Funktionen und Qualitäten aufgebaut.
- > Die Oberrhein-Region legt den Fokus auf nachhaltige Mobilitätsformen.
- > Die Eigenwahrnehmung des Oberrheins als gemeinsamer und vielfältiger Lebensraum wird gestärkt.
- > Die Funktion des Oberrheins als Verkehrsader versus als Lebensraum wird räumlich konkretisiert und priorisiert.
- > Die wirtschaftliche Zusammenarbeit wird gestärkt.
- > Trinationale und regionale Entwicklungsabsichten werden koordiniert und gegenseitig abgestimmt.
- > Die Kulturlandschaften des Oberrheins werden resilient und zukunftsorientiert transformiert.

Les missions à réaliser pour le Rhin supérieur

La validation des thèses dans le cadre de l'atelier a permis de constater que, formulées comme des enjeux, elles représentent les missions centrales du Rhin supérieur :

- > Toutes les actions de planification doivent s'orienter sur les principes de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique.
- > Le Rhin devient un élément d'identité tangible de la région du Rhin supérieur.
- > Les principes d'une croissance économe en espace seront mis en œuvre.
- > Un système urbain clairement différencié sera mis en place, avec des missions, fonctions et qualités distinctes.
- > La région du Rhin supérieur met l'accent sur des formes de mobilité durables.
- > La perception de la région du Rhin supérieur en tant qu'espace de vie commun et diversifié est renforcée.
- > La conciliation entre la fonction d'axe de circulation (corridor) et espace de vie de qualité est concrétisée spatialement et priorisée.
- > La coopération économique est renforcée.
- > Les intentions de développement trinational et régional sont coordonnées et mutuellement harmonisées.
- > Les paysages culturels du Rhin supérieur sont transformés de manière résiliente et dans une perspective d'avenir.

Raumkonzept

Projet de territoire

Aufgaben und allgemeine Handlungsstrategien
Missions et stratégies générales d'action

Raumsysteme
Systèmes spatiaux

Städtesysteme und regionale Entwicklungsstrategie
Système urbain et stratégie de développement territorial

Energie und Wirtschaft
Énergie et économie

Mobilität
Mobilité

Landschaftliche Transformation
Transformation du paysage

Kultur- und Erlebnisregion
Espace culturel et de découverte

Raumbild
Vision spatiale

Das Raumkonzept zeigt auf, wie der Oberrhein den identifizierten Herausforderungen begegnen und sich nachhaltig in die Zukunft weiterentwickeln kann. Das Thema der Reduktion der CO₂ Emissionen sowie die Anpassung an den Klimawandel sind dabei eine Schlüsselaufgabe, die als Leitmotiv für die Erarbeitung angenommen wurde. Das Raumkonzept soll die Frage beantworten, wie eine ökologisch, ökonomisch und sozial nachhaltige Entwicklung über die Grenzen hinweg gelingen kann. Daher liegt der Fokus des Konzepts auf der grenzüberschreitenden Entwicklung der trinationalen Region, die in fünf sogenannten Raumsystemen aufgezeigt wird. Diese zeigen Aufgaben und Entwicklungen in einem langfristigen Planungshorizont bis 2050 für den gesamten Oberrhein auf, die grenzüberschreitend bedeutsam und räumlich auf diesem Maßstab darstellbar sind.

Die Aufgaben zur Bewältigung der heutigen und zukünftigen Herausforderungen sind jedoch weder alle grenzüberschreitend noch im großen Maßstab sichtbar. Vielmehr geht es darum, die nachhaltige Entwicklung in jeder Gemeinde und jeder Stadt voranzutreiben, unabhängig davon ob diese in Frankreich, Deutschland oder der Schweiz liegt. Daher werden den Raumkonzepten zehn „allgemeine Strategien“ vorgestellt, die für den gesamten Raum gelten und die identifizierten Aufgaben adressieren.

Le projet de territoire montre comment le Rhin supérieur peut répondre aux enjeux identifiés et se développer durablement. Réduire les émissions de CO₂ et s'adapter au changement climatique en constituent une mission clé, adoptée comme leitmotiv de son élaboration. Ce projet doit viser un développement durable sur les plans écologique, économique et social par-delà les frontières. C'est pourquoi le concept se concentre sur le développement transfrontalier de la région trinationale, présenté dans cinq systèmes spatiaux. Ces derniers mettent en évidence les missions et évolutions importantes pour la planification transfrontalière à l'horizon 2050 pouvant être représentées spatialement à l'échelle de toute la région.

Les missions visant à relever les enjeux actuels et futurs ne sont toutefois ni toutes transfrontalières ni visibles à grande échelle. Il s'agit plutôt de faire progresser le développement durable dans chaque commune et chaque ville, qu'elle soit située en France, en Allemagne ou en Suisse. C'est pourquoi les projets de territoire sont précédés de dix «stratégies générales» applicables à l'ensemble du territoire et ciblant les missions identifiées.

Alle planerischen Handlungen müssen sich an den Prinzipien des Klimaschutzes und der Klimaanpassung orientieren.
 Toutes les actions de planification doivent reposer sur les principes de la protection du climat et de l'adaptation au changement climatique

Der Rhein wird ein erlebbares Identitätsmerkmal der Oberrheinregion.
 Le Rhin devient un élément d'identité tangible de la région du Rhin supérieur.

Die Prinzipien des flächensparenden Wachstums werden umgesetzt.
 Les principes d'une croissance économe en espace sont mis en œuvre.

Es wird ein klar differenziertes Städtetz mit unterschiedlichen Aufgaben, Funktionen und Qualitäten aufgebaut.
 Un système urbain clairement différencié est mis en place, avec des missions, fonctions et qualités distinctes.

Die Oberrhein-Region legt den Fokus auf nachhaltige Mobilitätsformen.
 La région du Rhin supérieur met l'accent sur les formes de mobilité durables.

Die Kulturlandschaften des Oberrheins werden resilient und zukunftsorientiert transformiert.
 Les paysages du Rhin supérieur sont transformés de manière résiliente et orientée vers l'avenir.

Zukunftsfähiges Energiesystem aufbauen /
 Construire un système énergétique durable

Siedlungswachstum räumlich begrenzen /
 Circonscrire la croissance urbaine

Orte der Kurzen der kurzen Wege entwickeln (Suffizienz und Effizienz) /
 Développer des lieux de courtes distances (sobriété et efficacité)

Qualitätsvolle Innenentwicklung umsetzen /
 Favoriser un renouvellement urbain de qualité

Abstimmung von Siedlung und Verkehr: An ÖV-Haltestellen entwickeln /
 Coordination urbanisation-mobilité : densifier autour des arrêts de transport en commun

Ausbau/Aufbau eines nachhaltigen Mobilitätssystems /
 Développer/construire un système de mobilité durable

Arbeitsteilung der Städte und Gemeinden vereinbaren /
 Convenir d'une répartition des rôles entre villes et communes

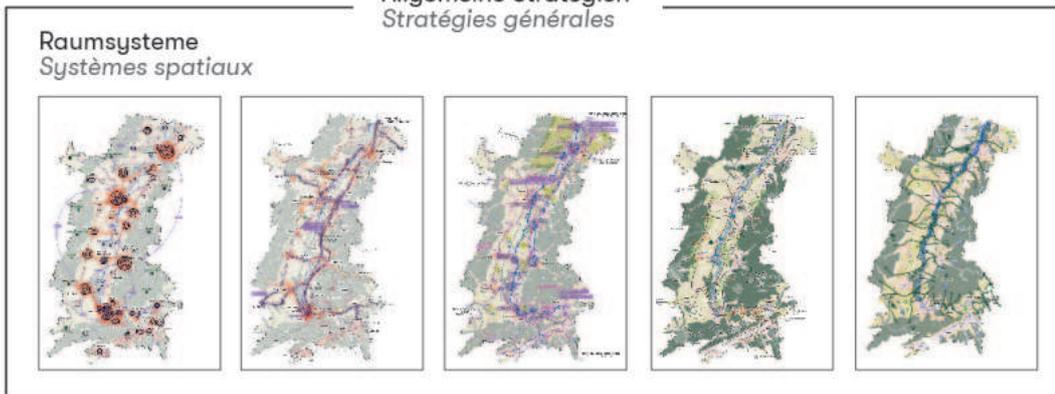
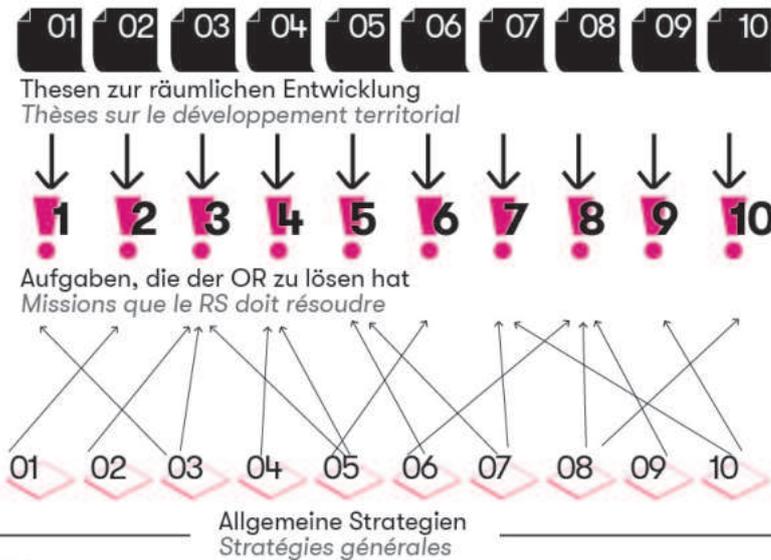
Eine regionale Wachstumsstrategie erarbeiten /
 Élaborer une stratégie de croissance régionale

Erlebbarkeit und der Qualitäten der Regionen fördern /
 Promouvoir la découverte et les qualités des territoires

Zusammenhang der Aufgaben mit konkret räumlichen Bezug und den Allgemeinen Strategien
 Interdépendances entre les missions à impact spatial et les stratégies générales

Aufgaben und Allgemeine Handlungsstrategien

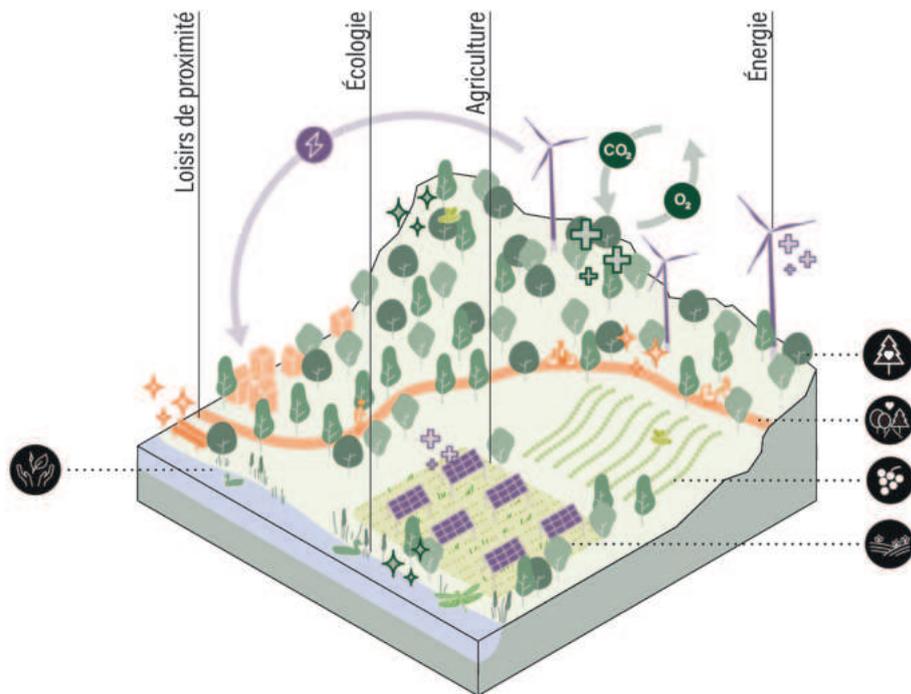
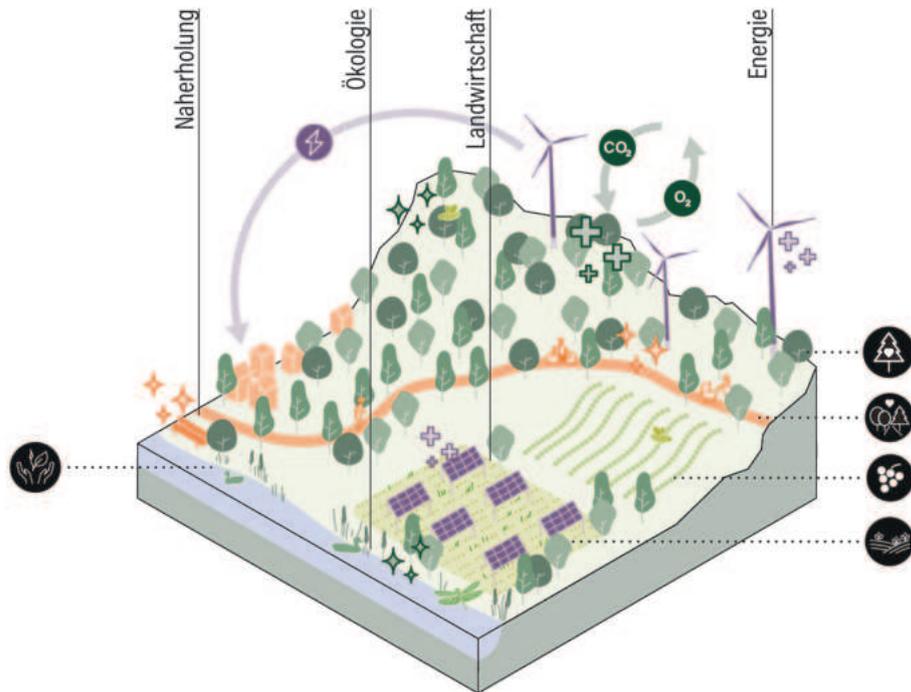
Missions et stratégies générales d'action



Zusammenhang der
 Prozessschritte: Thesen > Aufgaben
 > Allgemeine Strategien >
 Raumsystemkarten
 Relation entre les étapes du
 processus : Thèses > Missions >
 Stratégies générales > Cartes du
 système spatial

Die Aufgaben des Oberrheins gelten nicht nur für den Gesamttraum sondern auch für jede einzelne Stadt, Gemeinde sowie für jede Region, Bundesland oder Kanton. In diesem Sinne ist eine nachhaltige Entwicklung des Oberrheins nicht überall grenzüberschreitend anzugehen, sondern eine Frage der Entwicklung von funktionalen Räumen innerhalb der drei Länder. Daher dienen die „allgemeinen Strategien“ als Richtschnur für das Handeln auf allen Maßstabsebenen. Gleichzeitig sind die Aufgabe komplexe Handlungsanforderungen – nicht jede Aufgabe kann mit einer Strategie gelöst werden, vielmehr geht es um ein Zusammenspiel von mehreren Strategien, die miteinander verknüpft sind. Die Abbildung auf Seite 56 zeigt eine Übersicht aller Strategien, durch die die identifizierten Aufgaben angegangen werden können. Dabei können einzelne Strategien zur Lösung mehrere Aufgaben beitragen.

Les missions décrites concernent toutes les échelles, celle du Rhin supérieur dans sa globalité, mais aussi chaque ville, commune et territoire, Land ou canton. L'avenir durable de la région repose non seulement sur l'approche transfrontalière, mais aussi sur l'évolution de ses espaces fonctionnels dans les trois pays. C'est pourquoi les «stratégies générales» orientent l'action à tous les niveaux d'échelle. Chaque mission décrite ne peut être mise en œuvre de manière séparée, toutes s'inscrivent dans un système complexe d'interactions. Le schéma à la page 56 présente une vue d'ensemble de toutes les stratégies ciblant les missions identifiées. Certaines méthodes peuvent faciliter l'accomplissement de plusieurs missions.



Räumliche Darstellung
der Strategie "4-fache
Landschaftsentwicklung
etablieren"
Représentation spatiale de la
stratégie générale
« Établir un développement du
paysage à 4 niveaux »

4-fache Landschafts- entwicklung etablieren

Die Nutzungsansprüche an die Landschaft nehmen durch die wachsende Bevölkerung und neuen Anforderungen stark zu. Diese beinhalten die Naherholung, die Produktion erneuerbarer Energien den Schutz der Ökosysteme und die Sicherung der landwirtschaftlichen Produktion.

In Zukunft müssen diese unterschiedlichen Nutzungsansprüche von Naherholung, Ökologie, Energieproduktion und Landwirtschaft viel mehr zusammen gedacht und geplant werden. Während erneuerbare Energien aufgrund ihrer starken Standortgebundenheit und tiefen Energiedichte viel stärker unser Landschaftsbild prägen, sind sie aufgrund ihrer baulichen Gegebenheiten, kombinierbar mit anderen Nutzungen.

Im Falle von Agri-Photovoltaik, lassen sich beispielsweise Solarpaneele mit der Produktion landwirtschaftlicher Produkte kombinieren, die vor zu starker Sonneneinstrahlung geschützt werden müssen. Hecken und Wege am Rande der Felder ermöglichen die Kombination landwirtschaftlicher Produktion der bestehenden Kulturlandschaft mit Erholung und dem Schutz der Biodiversität. Ein bestehendes Beispiel für die Mehrfachnutzung der Landschaft sind die Weinbaugebiete im Oberrheingraben. Diese sind landschafts-prägende Elemente, dienen der landwirtschaftlichen Produktion und sind ein Kulturgut, welches als Ausflugsziel und Erholungsraum dient.

Auch die Vogesen, der Schwarzwald sowie die großflächigen Wälder der in der Ebene dienen schon der Holzproduktion, Erholung und Tourismus sowie der CO₂-Speicherung und dem Schutz der Biodiversität. Diese „Gleichzeitigkeit“ der Funktionen muss in Zukunft weiter ausgebaut werden.

Für zirkuläres und CO₂ neutrales Bauen, ist eine aktive und nachhaltige Holzproduktion zentral – gleichzeitig müssen Nutzungskonflikte mit der Naherholung und der Ökologie vermieden werden.

Hinzu kommt die Aufgabe, die Wälder an den Klimawandel anzupassen. Dabei ist beispielsweise auch denkbar, Holzproduktion und die Haltung von Vieherden in sogenannten „Hutewäldern“ zu kombinieren.

Établir un développement du paysage à 4 niveaux

Les exigences d'utilisation du paysage augmentent fortement sous l'effet de la croissance démographique et de nouvelles demandes, axées sur les loisirs de proximité, la production d'énergies renouvelables, la protection des écosystèmes et la sauvegarde de la production agricole.

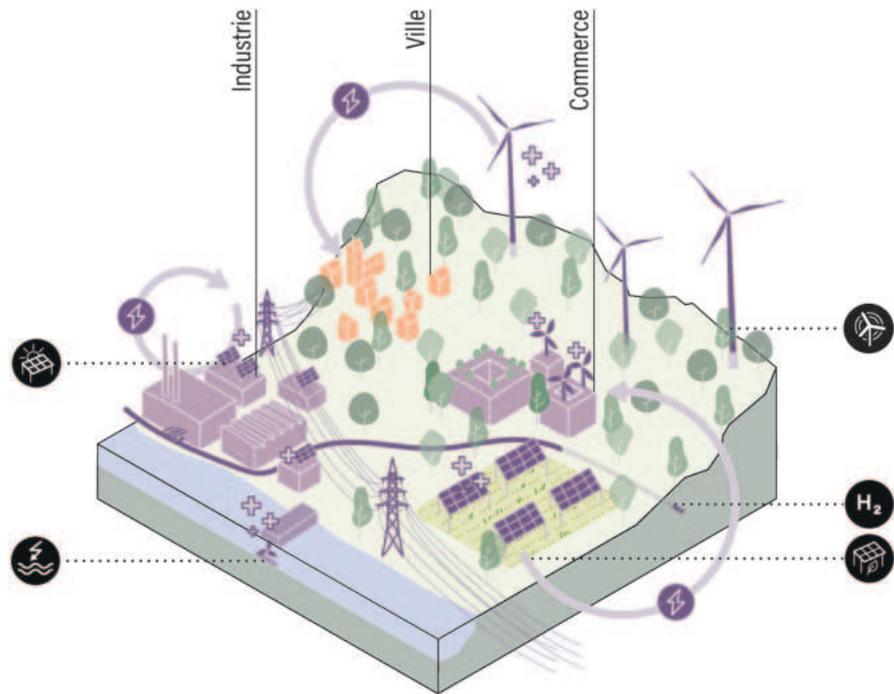
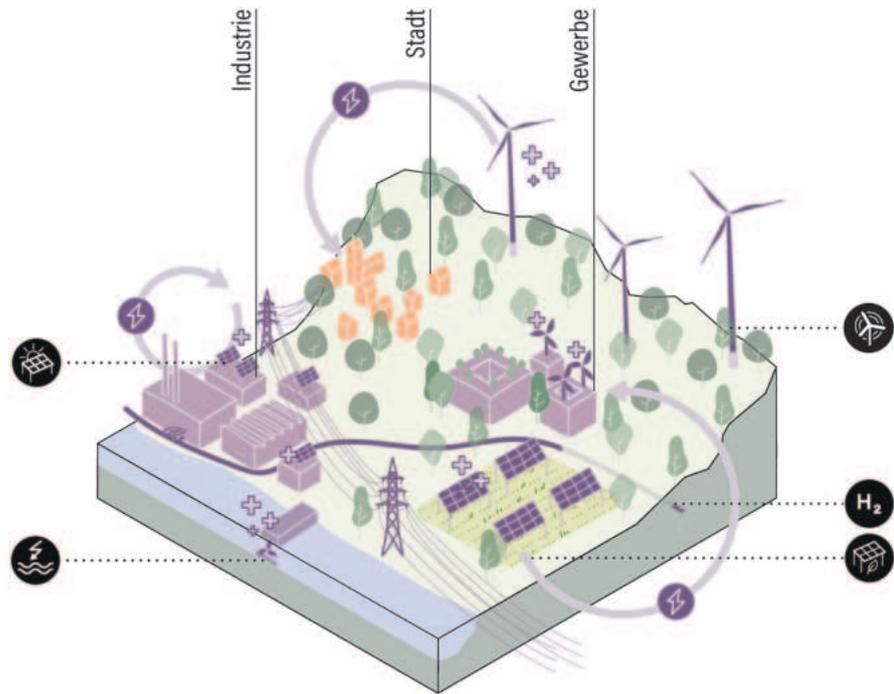
À l'avenir, il conviendra de prendre en compte et de planifier ces exigences en les articulant beaucoup plus entre elles. Si les énergies renouvelables, par leur fort ancrage local et leur faible densité énergétique, marquent nettement plus notre paysage, leurs caractéristiques structurelles les rendent combinables avec d'autres utilisations.

L'agriphotovoltaïque par exemple associe panneaux solaires et produits agricoles sensibles à l'ensoleillement. La préservation des haies et chemins en bordure de champs contribue à entretenir le paysage agricole tout en offrant un cadre aux activités de loisir et en protégeant la biodiversité. Les régions viticoles du fossé rhénan supérieur illustrent cette utilisation multiple du paysage : les vignes, éléments paysagers caractéristiques, servent à la production agricole tout en constituant un bien culturel, à la fois destination touristique et cadre propice aux loisirs.

Les Vosges de la Forêt-Noire et les vastes forêts de plaine servent déjà à la production de bois, aux loisirs et au tourisme ainsi qu'au stockage de CO₂ et à la protection de la biodiversité. Dans le futur, il faudra continuer à développer cette coexistence des fonctions.

En vue d'une construction circulaire neutre en carbone, il est essentiel de soutenir une filière bois active et durable, en veillant à éviter tout conflit d'utilisation avec les loisirs de proximité et l'écologie.

À cela s'ajoute la nécessité d'adapter les forêts au changement climatique. Dans ce contexte, on peut par exemple envisager de combiner production de bois et élevage dans les « forêts pastorales ».



Räumliche Darstellung der
Strategie "Zukunftsfähiges
Energiesystem aufbauen"
Représentation spatiale de la
stratégie générale
« Construire un système
énergétique durable »

Zukunftsfähiges Energiesystem aufbauen

Oberste Priorität zum Erreichen des politisch gesetzten Ziels der Netto-Null-Emissionen ist die Dekarbonisierung des Energiesystems. Dazu gehört eine gesteigerte Energieproduktion durch erneuerbare Energieträger, wie Sonne, Wind, Wasser, Biogase oder Geothermie und abhängig von den nationalen Strategien auch Kernkraft, die jedoch nicht erneuerbar ist. Dazu muss der Fokus vermehrt auf einer dezentralen Energieproduktionsstrategie beruhen. Der Einsatz erneuerbarer Elektrizität muss für eine weitergehende Dekarbonisierung auch auf das Elektrifizieren von Prozessen mit derzeit fossilen Energieträgern ausgeweitet werden.

Die Dekarbonisierung der energieintensiven Industrien mit hochtemperierten Prozessen, welche in der Oberrheinregion zu finden sind wie Chemieindustrie, Eisen- und Papierverarbeitung, ist eine weitere Herausforderung. Diese Prozesse sind grundsätzlich schwer zu elektrifizieren und müssen daher auf alternative Energieträger zurückgreifen. Eine Strategie ist dabei auf Wasserstoff zu setzen, der aus erneuerbarer Elektrizität gewonnen wird. Es ist davon auszugehen, dass die Kapazitäten der Oberrheinregion zur Stromerzeugung nicht ausreichen, um den Wasserstoffbedarf dieser Industrien zu decken. Der Zugang zu Wasserstoff ist noch nicht abschließend geklärt. Die Versorgung und Verteilung von Wasserstoff sollte idealerweise zwischen den drei Ländern koordiniert und abgestimmt werden.

Die Ansiedlung neuer Industrien und Gewerbe sollte dort erfolgen, wo dekarbonisierten Energien, in Form von Elektrizität und/oder Wasserstoff, verfügbar sind oder sein werden. Um Energieengpässen oder der Überlastung der Elektrizitätsnetze vorzubeugen, ist es dringend erforderlich, die Netzinfrastruktur an die Besonderheiten der erneuerbaren Energien anzupassen und die Stromspeicherung vorausschauend zu planen. Die räumliche Abstimmung zwischen Energieangebot mit (grosser) -nachfrage kann ein wesentlicher Teil zur Reduktion des Problems beitragen.

Trotz alledem werden auch weiterhin größere Standorte für die Produktion von Energie aus Wind und Solar im Oberrhein notwendig sein, auch wenn diese derzeit als beschränkt eingeschätzt werden. Ebenso ist klarzustellen, dass auch weiterhin ein grosser Teil der Elektrizität aus Atomkraft gewonnen wird – von dem der Oberrhein auch weiterhin abhängig ist.

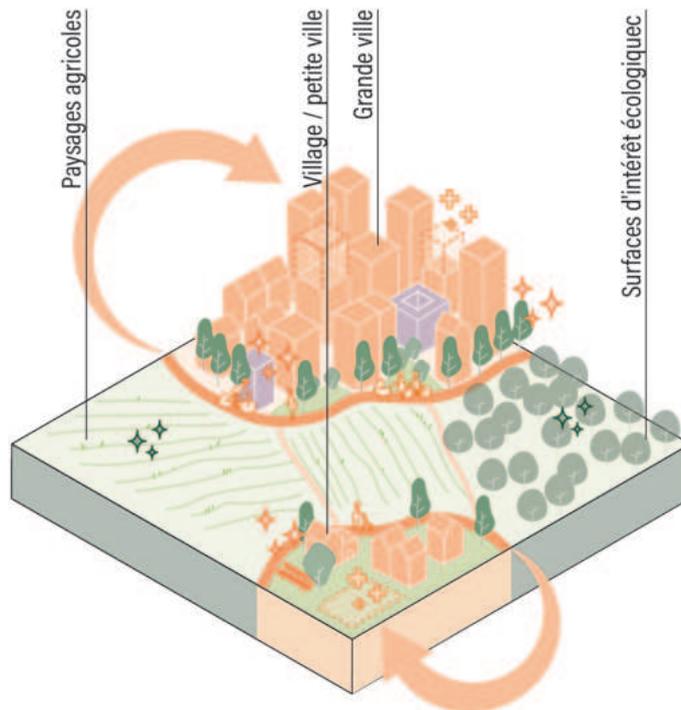
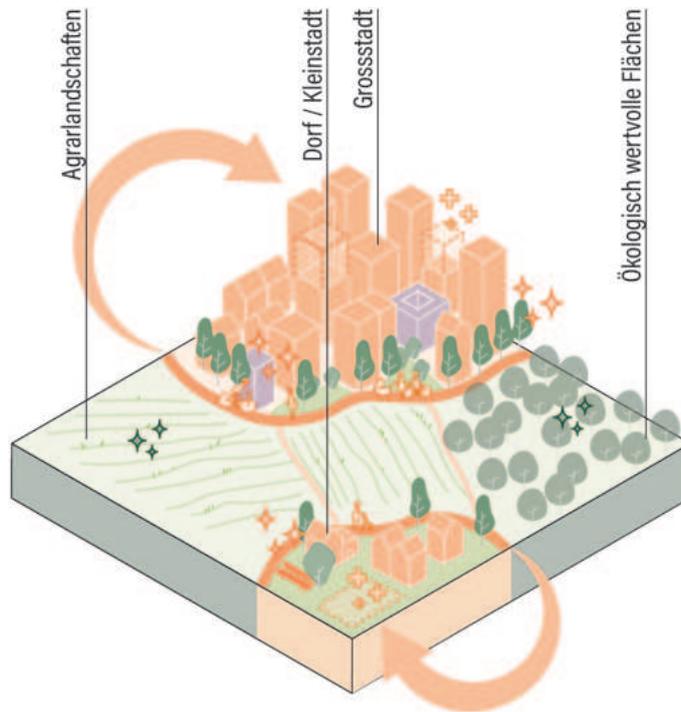
Construire un système énergétique durable

Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, la priorité consiste à décarboner le système énergétique. Cela implique d'augmenter la production d'énergie issue de sources renouvelables (soleil, vent, eau, biogaz, géothermie), et, en fonction des stratégies nationales, l'énergie nucléaire, qui n'est toutefois pas renouvelables. Dans la mesure où il semble difficile d'identifier de grands sites éoliens dans la région du Rhin supérieur, notamment dans les Vosges et la Forêt-Noire, l'accent doit être davantage mis sur une stratégie décentralisée de production d'énergie. Le recours à l'électricité verte, qui contribue à décarboner le système électrique, doit également s'appliquer à l'électrification des processus utilisant actuellement des énergies fossiles.

La décarbonation, dans le Rhin supérieur, des industries énergivores fondées sur des processus à haute température est un autre enjeu. Ces processus, répandus dans les industries chimique, métallurgique ou du papier, sont en principe difficiles à électrifier, nécessitant de mobiliser des sources d'énergie alternatives. L'hydrogène, produit à partir d'électricité verte, serait une possibilité. Il est néanmoins probable que la région du Rhin supérieur dispose de capacités de production électrique insuffisantes pour répondre aux besoins en hydrogène de ces industries. L'accès à l'hydrogène n'est pas encore définitivement réglé. Idéalement, l'approvisionnement et la distribution d'hydrogène devraient être coordonnés et concertés entre les trois pays.

L'implantation de nouvelles entreprises industrielles et artisanales devrait être subordonnée à un accès existant ou futur à une énergie décarbonée. Afin de prévenir toute pénurie d'énergie ou surcharge des réseaux électriques, il est urgent d'adapter les infrastructures à la distribution d'énergie verte, et d'anticiper le besoin d'installations de stockage de l'électricité. La coordination spatiale entre l'offre et les grands consommateurs d'énergie pourrait fortement contribuer à remédier au problème.

Malgré tout, il faudra multiplier les sites de production d'énergie éolienne et solaire dans la région du Rhin supérieur, même si la marge de manœuvre semble actuellement limitée. De même, il faut préciser qu'une grande partie de l'électricité continuera à être produite à partir du nucléaire – dont la région du Rhin supérieur reste dépendante.



Räumliche Darstellung der
Strategie "Siedlungswachstum
räumlich begrenzen"
Représentation spatiale de la
stratégie générale « Circonscrire la
croissance urbaine »

Siedlungswachstum räumlich begrenzen

Die räumliche Begrenzung des Siedlungsgebiets eine bereits praktizierte aber zukünftig um so wichtigere Strategie. Sie dient einerseits dazu, Landschaftszüge, ökologisch wertvolle Räume und landwirtschaftlich hochwertigen Boden zu schützen andererseits ist sie eine wichtige Grundvoraussetzung für die Innenentwicklung und die Stadt der kurzen Wege.

Sie muss sowohl durch formelle Planungsinstrumente implementiert werden als auch durch räumlich-gestalterische Maßnahmen gesichert werden. Mithilfe von formellen Planungsinstrumenten kann sichergestellt werden, kann sichergestellt werden, dass Außenentwicklung nur im unbedingt notwendigen Umfang und mit sinnvollen Dichten erfolgt.

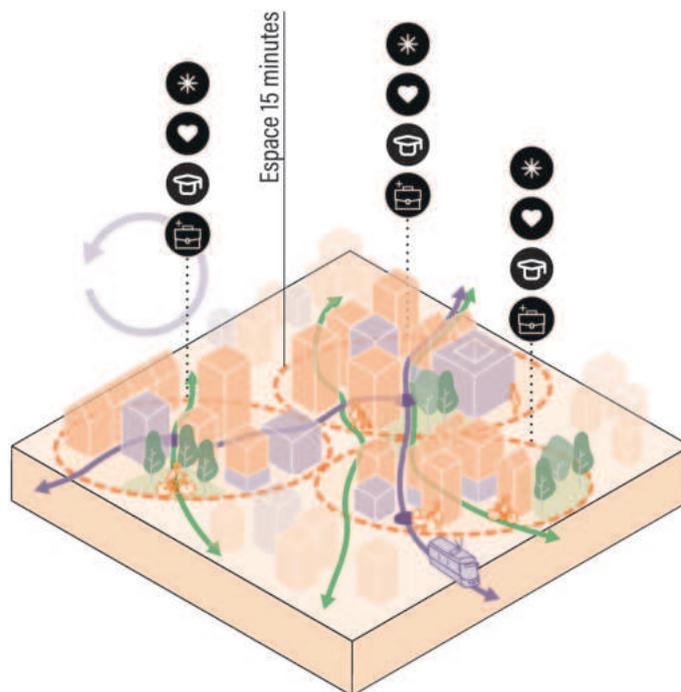
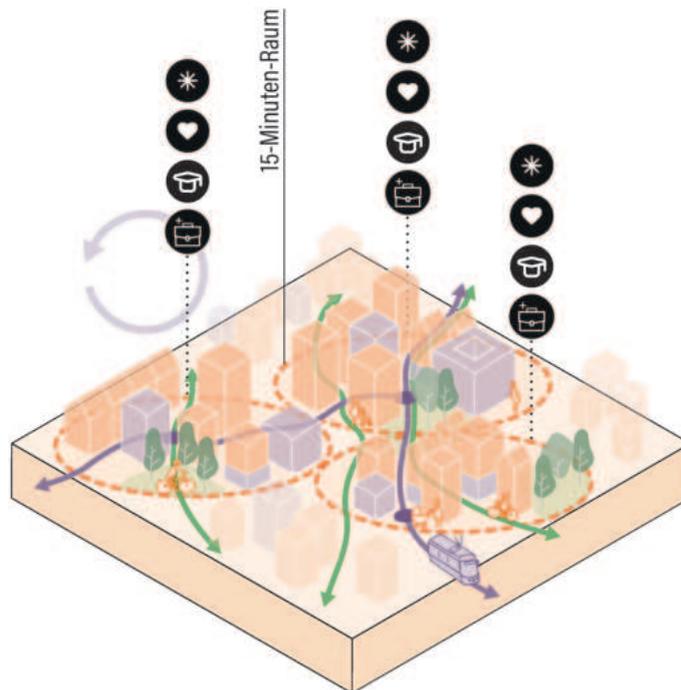
Eine räumliche Fixierung dieser formell festgelegten Grenze kann durch die räumliche Ausgestaltung weiter gefestigt werden. Dies kann durch klare Konzepte zum Übergang zwischen bebautem Raum und der umgebenden Landschaft weiter gefestigt werden.

Circonscrire la croissance urbaine

Déjà pratiquée, la limitation spatiale de l'urbanisation sera cruciale. D'une part, cette stratégie protège les paysages, les espaces écologiques et les terres agricoles de grande valeur ; d'autre part, elle constitue une condition préalable au développement interne et à la ville des courtes distances.

Sa mise en œuvre requiert le recours à des instruments de planification réglementaires, puis, pour sa pérennité, l'application de mesures d'aménagement du territoire. Les instruments de planification réglementaires servent à s'assurer qu'une urbanisation en dehors de la tâche urbaine ne se fasse que si cela est absolument nécessaire et avec une densité raisonnable.

Une délimitation spatiale de cette frontière inscrite dans un document réglementaire peut être consolidée par des concepts clairs de transition entre l'espace bâti et le paysage environnant.



Räumliche Darstellung der
Strategie "Orte der
Kurzen Wege entwickeln
(Suffizienz und Effizienz)"
Représentation spatiale de la
stratégie générale « Développer
des lieux de courtes distances
(sobriété et efficacité) »

Orte der Kurzen Wege entwickeln (Suffizienz und Effizienz)

Die Organisation der Städte und Gemeinden in 15 Minuten Räumen eine zentrale und Strategie zur Reduktion von Treibhausgasmissionen auf dem Weg bis zur CO₂ Neutralität. Diese zwar ein festgeschriebenes politisches Ziel in allen drei Ländern, wird aber häufig mit der Dekarbonisierung des bestehenden Verkehrs gleichgestellt.

Im Sinne der Energiesicherheit ist aber die Reduktion des Mobilitätsbedarfs per se (Suffizienz) und die Veränderung hin zu energieeffizienten Verkehrsmitteln (Effizienz) prioritär weiterzuerfolgen. Dies gelingt in „15 Minuten Räumen. Ein 15 Minuten Raum wird als Bereich definiert, innerhalb dessen die wichtigsten Nutzungen des täglichen Bedarfs – je nach Definition – entweder zu Fuß, mit dem Fahrrad oder mit einem anderen Fortbewegungsmittel der „Mikromobilität“ erreicht werden kann.

Dazu müssen nicht nur die Straßenräume für diese Mobilitätsformen umgebaut, sondern vor allem die erforderliche Nutzungsdichte und -Mischung bestehen. Quartierzentren bilden die zentralen Orte des Austausches und der Nutzungskonzentration innerhalb unterschiedlicher 15-Minuten-Räume. Das Konzept ist sowohl in städtischen Zentren als auch in kleineren Ortschaften zu realisieren.

Der Mehrwert einer solchen Stadtentwicklung und Nutzungsverdichtung ist auf mehreren Ebenen zu sehen: Der mobilisierte Verkehr wird im Stadtraum reduziert und lässt so mehr Raum für die Gestaltung von Aufenthaltsqualitäten, Klimaanpassungsmaßnahmen sowie nachhaltigen und entschleunigten Mobilitätsformen zu. Gleichzeitig leisten die 15 Minuten Orte einen wichtigen Beitrag zur Begrenzung des Siedlungswachstums

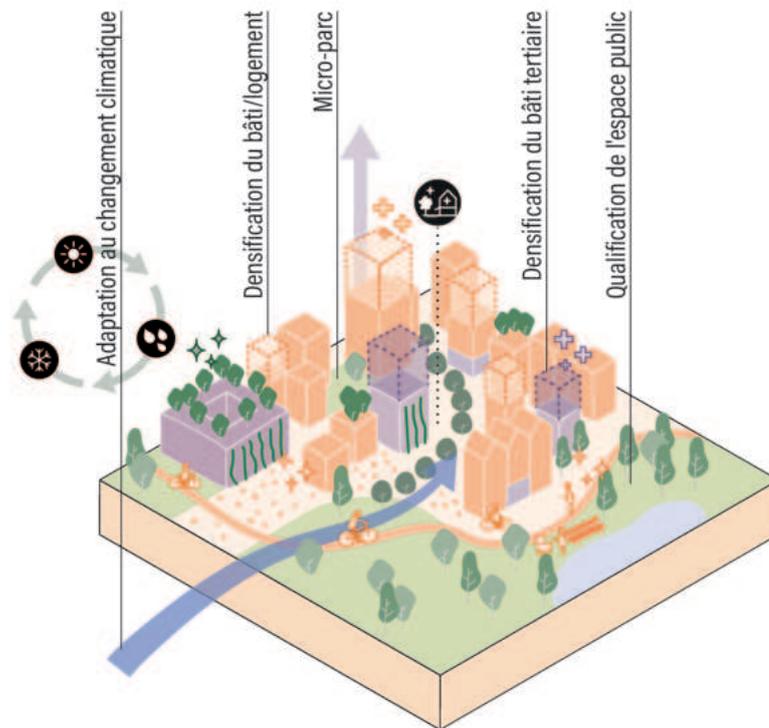
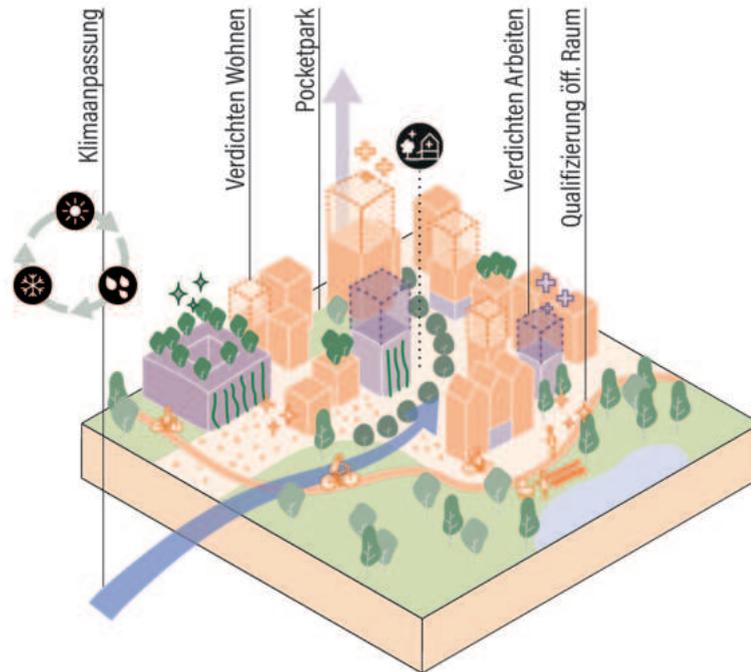
Développer des lieux de courtes distances (sobriété et efficacité)

Organiser les communes en villes du quart d'heure est une stratégie centrale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone. Pourtant au programme de l'action publique dans les trois pays, cet objectif est souvent considéré au même niveau que la décarbonation des transports.

Au regard de la sécurité énergétique, il est capital de réduire en priorité les besoins de mobilité (sobriété) et d'adopter des moyens de transport efficaces sur le plan énergétique (efficacité). C'est ce qu'implique la ville du quart d'heure, définie comme une zone où les principaux besoins quotidiens peuvent être satisfaits – selon la définition donnée – à pied, à vélo ou avec un autre moyen de locomotion dit de « micro-mobilité ».

Pour ce faire, il ne suffit pas d'aménager les rues en conséquence, mais plutôt de veiller à assurer une mixité fonctionnelle dense. Les centres des quartiers concentrent échanges et usages (services, commerces, loisirs...) dans des zones du quart d'heure. Ce concept peut être mis en œuvre aussi bien dans les grands centres urbains que dans les petites localités.

Un tel développement urbain et une telle densification des usages présentent une valeur ajoutée à plusieurs niveaux : la circulation urbaine est réduite, laissant plus de place pour concevoir des espaces publics qualitatifs, définir des mesures d'adaptation au changement climatique et prévoir des formes de mobilité durables, moins rapides. En parallèle, les zones du quart d'heure contribuent nettement à limiter la croissance urbaine.



Räumliche Darstellung der Strategie "Qualitätsvolle Innenentwicklung umsetzen"
Représentation spatiale de la stratégie générale « Favoriser un renouvellement urbain de qualité »

Qualitätsvolle Innenentwicklung umsetzen

Die Innenentwicklung ist und bleibt eine der zentralen Strategien für eine zukunftsfähige Entwicklung. Ohne sie können weder das Siedlungswachstum gebremst, noch die Verkehrswende und der Klimaschutz erreicht werden.

Innenentwicklung dabei mit baulichem Verdichten gleichzusetzen ist eine starke Verkürzung. Ziel ist es für mehr Personen in gut erschlossenen Lagen und einer grossen Nutzungsdichte mehr Wohn- und Arbeitsraum zu schaffen.

Daher ist nicht nur die bauliche Dichte sondern die Erhöhung der Nutzungsdichte maßgebend. Innenentwicklung bedeutet auch, die Qualifizierung von Frei- und Straßenräumen, die Schaffung neuer Angebote zur Steigerung der Aufenthaltsqualität integral mitgedacht werden.

Gleiches gilt für Maßnahmen zur Anpassung an den Klimawandel, wie die Reduktion von Hitzeinsel-Effekten durch Verschattung und Verdunstung sowie die Entsiegelung zur Steigerung der Resilienz bei Starkregenereignissen.

Qualitätsvolle Innenentwicklung bedeutet daher, Nutzungen sowohl im Bebauten Raum als auch im Freiraum klug zu kombinieren und Mehrwerte zu schaffen.

Unterschiedlichste Forschungsprojekte haben aufgezeigt, dass bei zunehmende Menschen und Nutzungen in städtischen Lagen eine Verschiebung im Modalsplit auftritt, welcher nur schwer durch reine Verkehrsmaßnahmen zu beeinflussen ist. Durch die Konzentrierung von Menschen und Nutzungen wird der Modalsplit von starker Autonutzung verschoben in Richtung der ÖV- und Velonutzung. Somit wird die Verkehrswende vorangetrieben und damit die Dekarbonisierung des Verkehrs um unsere politischen Ziele von Netto-Null zu erreichen.

Favoriser un renouvellement urbain de qualité

Le renouvellement urbain reste une stratégie centrale pour assurer une croissance durable. Sinon, impossible de freiner la croissance urbaine, d'inverser la tendance en matière de transports ou de lutter contre le changement climatique.

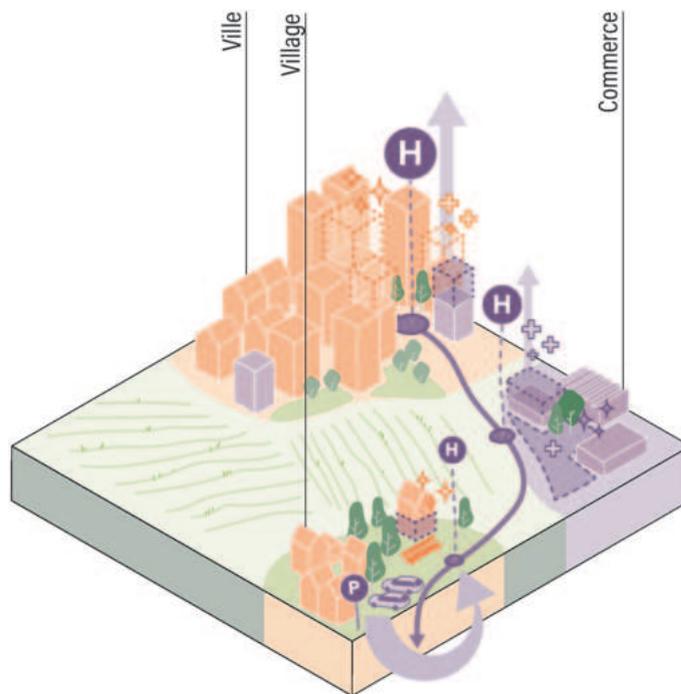
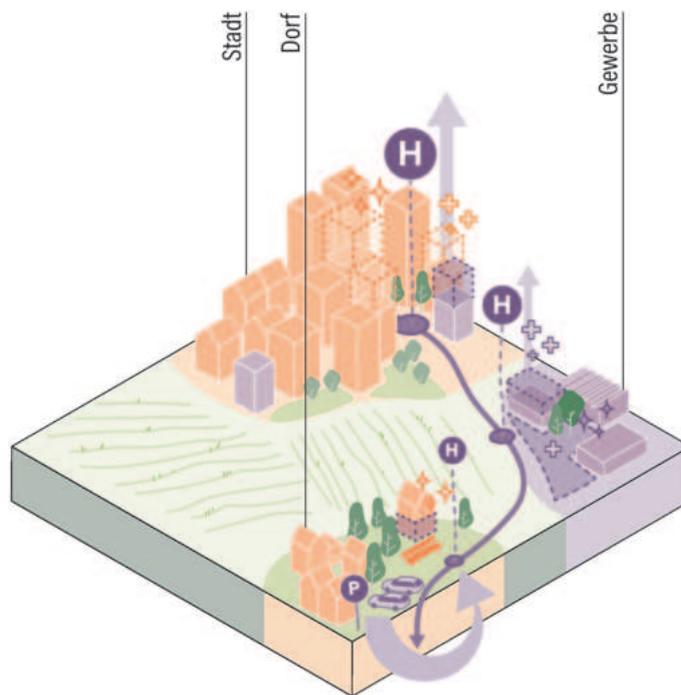
Associer le renouvellement urbain à une densification du bâti est très réducteur. L'objectif consiste plutôt à créer davantage de zones d'habitation et d'emploi pour un plus grand nombre de personnes, dans des lieux bien desservis, à forte densité d'utilisation.

C'est pourquoi, outre la densification du bâti, il est aussi important d'augmenter la densité des usages et des fonctions. Construire au sein d'espaces déjà urbanisés nécessite également de requalifier les rues et espaces non bâtis, de faire évoluer les usages pour renforcer l'ergonomie des espaces publics.

Il en va de même pour les mesures d'adaptation au changement climatique visant par exemple à réduire les effets des îlots de chaleur en augmentant les possibilités d'ombrage et d'évaporation, et en désimperméabilisant les sols au profit d'une meilleure résilience en cas de fortes pluies.

Un renouvellement urbain de qualité implique donc de combiner intelligemment les utilisations tant dans l'espace bâti que dans l'espace non bâti et de créer de la valeur.

Des projets de recherche très divers montrent que l'augmentation du nombre de personnes et d'activités en zone urbaine entraîne une évolution des parts modales, difficile à influencer par des mesures uniquement axées sur la mobilité. La concentration démographique et l'intensification des usages encouragent l'utilisation des transports en commun et du vélo, au détriment de la voiture. La transition des mobilités s'en trouve renforcée, tout comme la décarbonation des transports en faveur des objectifs politiques de zéro émission nette.



Räumliche Darstellung der Strategie "Abstimmung von Siedlung und Verkehr: An ÖV-Haltestellen entwickeln"
Représentation spatiale de la stratégie générale « Coordination urbanisation-mobilité : développer les zones urbaines autour des arrêts de transport en commun »

Abstimmung von Siedlung und Verkehr: An ÖV-Haltestellen entwickeln

Um die Mobilitätswende zu fördern und Netto Null zu erreichen, muss das Bevölkerung- und Arbeitsplatzwachstum dort konzentriert werden, wo eine hohe Erreichbarkeit mit dem öffentlichen Verkehr besteht. Neben der Ausbildung von 15 Minuten Räumen ist dies die zweite zentrale Strategie zur Förderung einer nachhaltigen Mobilität.

Je höher die Qualität und Frequenz des Angebots, mehr neuer Wohnraum und neue Arbeitsplätze sollten geschaffen werden. Die Form der Entwicklung um ÖV-Haltestellen hängt stark von den räumlichen Gegebenheiten ab.

An vielen Orten im Oberrhein bestehen noch Brachflächen an Bahnhöfen und Haltestellen, die sich für integrierte städtebauliche Projekte eignen. Diese fördern nicht nur die Nutzung des öffentlichen Verkehrs, sondern leisten auch einen wichtigen Beitrag zur Aufwertung der Bahnhöfe.

Auch Ansiedlung von öffentlichen und publikumsintensiven Einrichtungen an vom öffentlichen Verkehr gut erschlossenen Orten kann das Verkehrsverhalten nachhaltig beeinflussen. Diese Entwicklung ist nicht nur auf Städte beschränkt, sondern gilt auch für kleinere Gemeinden und Ortschaften.

Im Umkehrschluss bedeutet die Abstimmung von Siedlung und Verkehr aber auch, dass je schlechter das Angebot im öffentlichen Verkehr ist, desto zurückhaltender sollte das Wachstum des Ortes sein.

Coordination urbanisation-mobilité : densifier autour des arrêts de transport en commun

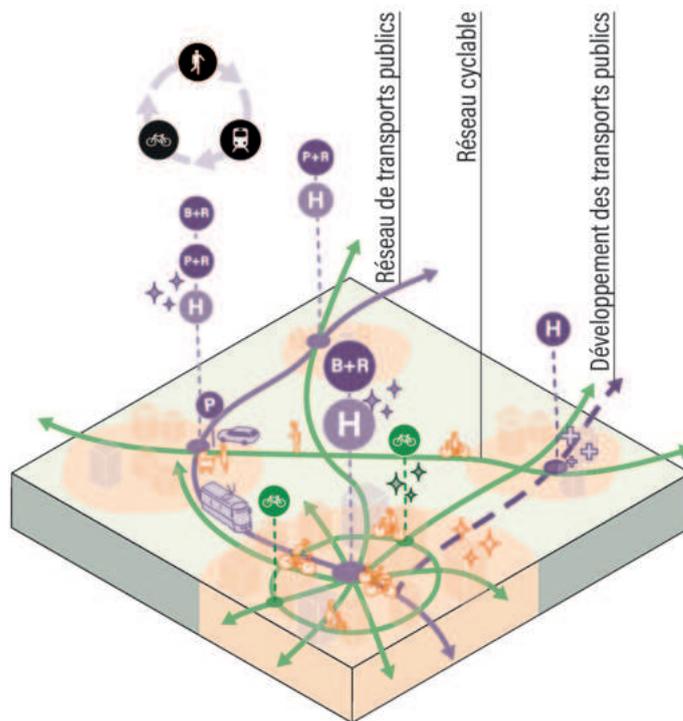
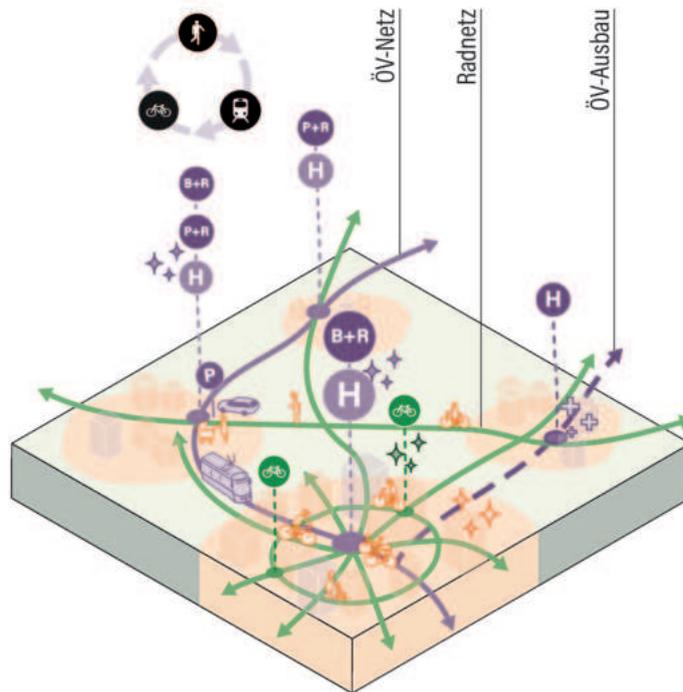
Afin de promouvoir la transition des mobilités et d'atteindre zéro émission nette, il convient de concentrer populations et emplois dans les zones très accessibles en transport public. Outre l'aménagement de villes du quart d'heure, c'est là la deuxième grande stratégie à privilégier en faveur d'une mobilité durable.

Plus la qualité et la fréquence de l'offre sont élevées, plus la création de logements et d'emplois devrait être importante. Le développement urbain autour des arrêts desservis par les transports en commun prendra une forme différente selon la configuration des lieux.

En de nombreux endroits du Rhin supérieur, à proximité des gares et de ces arrêts, des friches se prêtent tout à fait à des projets d'urbanisme intégrés qui encouragent non seulement l'utilisation des transports publics, mais aussi la revalorisation des gares.

L'implantation d'établissements recevant du public sur des sites très bien desservis influe aussi durablement sur l'usage de la voiture. Cette évolution, loin de se limiter aux villes, s'applique également aux petites communes et localités.

À l'inverse, suivant cette corrélation entre urbanisation et mobilité, plus l'offre de transports publics est mauvaise, plus l'essor de la localité devrait être modéré.



Räumliche Darstellung der Strategie "Ausbau/Aufbau eines nachhaltigen Mobilitätssystems"
Représentation spatiale de la stratégie générale « Développer/ construire un système de mobilité durable »

Ausbau/Aufbau eines nachhaltigen Mobilitätssystems

Die Entwicklung nachhaltigen Mobilitätssystems bleibt eine wichtige Strategie um für möglichst viele Menschen eine Alternative zum Auto bieten zu können. Wichtig ist dafür nicht nur die Erhöhung der Frequenz oder die Schaffung neuer Linien sondern vor allem die Kombination mehrerer Mobilitätsangebote.

Um die Reichweite des öffentlichen Verkehrs zu erhöhen und Reisezeiten zu verkürzen ist vor allem die Optimierung von Anschlüssen zwischen einzelnen Angeboten wichtig. In der Schweiz wird das Prinzip des integralen Taktfahrplans schon seit Jahrzehnten praktiziert und bietet nahtlose Reiseketten bis in entlegene Orte. Mit dem "Deutschlandtakt" soll dieses System auch in Deutschland eingeführt werden.

Für den Oberrhein besteht vor allem im Bahnverkehr die Herausforderung ein verknüpftes Angebot mit schlanken Umstiegen über drei Staats- und Systemgrenzen hinweg aufzubauen.

Mindestens ebenso wichtig ist der Aufbau verknüpfter Mobilitätsketten im regionalen und städtischen Maßstab. Hier geht es vor allem darum, verschiedene Mobilitätsangebote miteinander zu kombinieren. Dazu gehört beispielsweise der Ausbau der Fahrradinfrastruktur inkl. ausreichender Abstellanlagen und Serviceeinrichtungen oder auch Angebote der geteilten Mobilität.

Wichtig ist dabei, dass die Angebote möglichst einfach genutzt werden können. Dies ist vor allem dann der Fall, wenn gemeinsame Tarife oder auch eine zentrale App angeboten werden kann. Ein solches Angebot zu entwickeln ist eine Herausforderung, das aber im Raum Basel bereits existiert. Es sollte ein Ziel sein, ein solches Angebot für den ganzen Oberrhein zu entwickeln.

Die beschriebenen Aspekte tragen zur Etablierung eines nachhaltigen Mobilitätsverhaltens bei und bieten eine bessere Alternative zum motorisierten Individualverkehr (MIV) als heute. Dies ist für den gesamten Oberrhein vor allem aber für die grenzüberschreitenden Verkehrsströme eine wichtige Voraussetzung für die Verkehrswende, die Reduktion der CO₂ Emissionen aber Bewegungsfreiheit der Bewohnenden von grosser Bedeutung

Développer/construire un système de mobilité durable

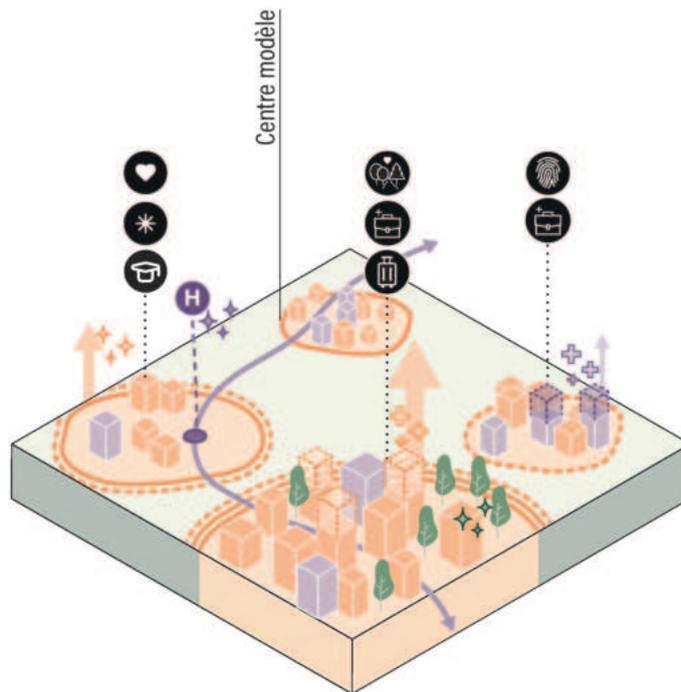
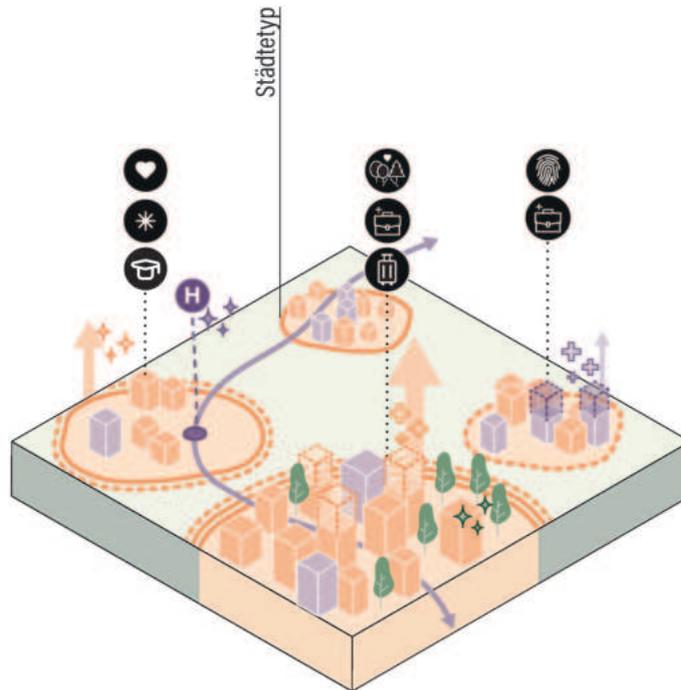
Le développement d'un système de mobilité durable reste une stratégie importante pour offrir au plus grand nombre une alternative à la voiture. En ce sens, il est crucial non seulement d'augmenter la fréquence des dessertes ou de créer de nouvelles lignes, mais aussi et surtout de combiner plusieurs offres de mobilité.

Pour augmenter la portée des transports publics et réduire les temps de trajet, il faut avant tout optimiser les correspondances entre les offres. Pratiqué en Suisse depuis des décennies, le principe de l'horaire cadencé intégral assure des trajets ininterrompus jusque dans les localités les plus reculées. C'est l'objectif du «Deutschlandtakt», littéralement cadencement allemand, le système envisagé en Allemagne dans les pôles d'échanges.

Dans le Rhin supérieur, le défi consiste à mettre en place, surtout dans le transport ferroviaire, une offre interconnectée prévoyant des correspondances légères par-delà les trois frontières et trois réseaux nationaux.

Travailler l'intermodalité à l'échelle urbaine, mais aussi régionale est tout aussi important, sinon plus. Il s'agit avant tout de combiner plusieurs systèmes modaux, par exemple en développant l'infrastructure cyclable (places de stationnement et prestations associées comprises), ou encore des offres de mobilité partagée.

L'essentiel est que les offres soient utilisables le plus facilement possible. C'est notamment le cas quand les acteurs proposent un tarif unique ou une application commune. Développer une telle offre est un défi, mais la région de Bâle en est déjà dotée. L'un des objectifs devrait être de couvrir ainsi toute la région du Rhin supérieur. Les aspects décrits contribuent à changer les comportements en matière de mobilité en proposant une meilleure alternative au transport individuel motorisé (TIM). Dans le Rhin supérieur, en particulier au regard du flux pendulaire transfrontalier, c'est là une condition préalable, à la transition des mobilités, à la réduction des émissions de CO₂ et à la libre circulation des personnes.



Räumliche Darstellung der
Strategie "Arbeitsteilung der Städte
und Gemeinden vereinbaren"
Représentation spatiale de la
stratégie générale « Convenir d'une
répartition des rôles entre les
villes et les communes »

Arbeitsteilung der Städte und Gemeinden vereinbaren

Nicht jeder Ort muss alles können. Nutzungen und Aufgaben der Städte und Gemeinden müssen koordiniert und aufeinander abgestimmt werden, um mit Blick auf den gesamten Oberrhein funktionsfähig zu sein.

Wären diese Strukturen in einzelnen Raumschaften bereits bestehen, ist es für die Entwicklung des Oberrheins von grosser Bedeutung, die Rollen und Aufgaben der Städte und Gemeinden auf trinationaler Ebene zu definieren. Auf diese Weise kann die Arbeitsteilung zwischen den einzelnen Städten und Gemeinden auch im grenzüberschreitenden Kontext funktionieren.

So können beispielsweise Ortschaften identifiziert werden, welche aufgrund ihrer räumlichen Lage, ihre verkehrlichen Anbindung und ihrer Wirtschaftskraft als Orte der Entwicklung eine wichtige Rolle für den Oberrhein spielen können und sollten.

Damit wird für die Region ein neues System der Einteilung von Städten und Ortschaften vorgeschlagen, welches nicht auf drei wenig aufeinander abgestimmten formell-planerischen System oder Nutzungszuweisungen basiert, sondern auf den Oberrhein ganzheitlich betrachtet.

Dabei wird nicht nur eine wünschenswerte städtische Qualität oder ein optimaler Zielzustand beschrieben, sondern es werden konkrete Aufgaben an die Zugehörigkeit einer Kategorie geknüpft.

Convenir d'une répartition des rôles entre villes et communes

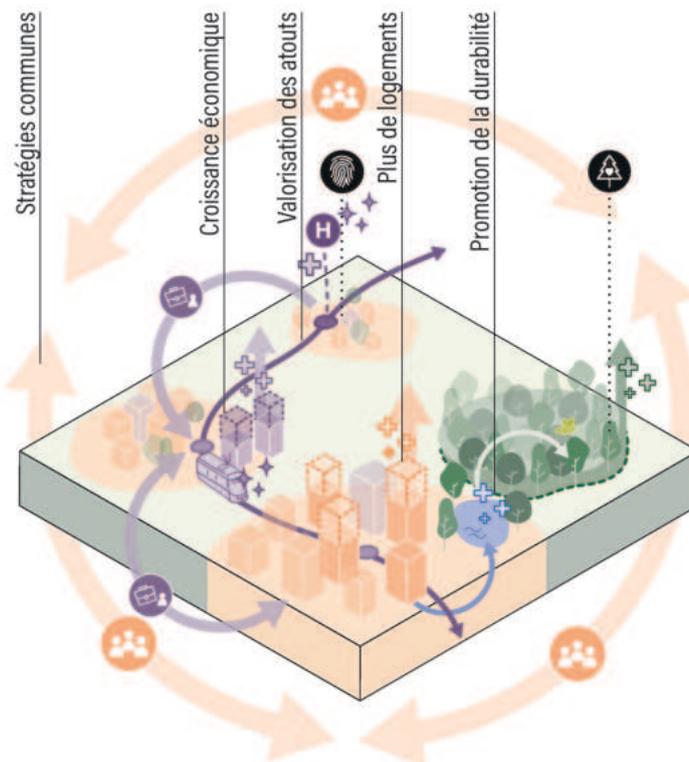
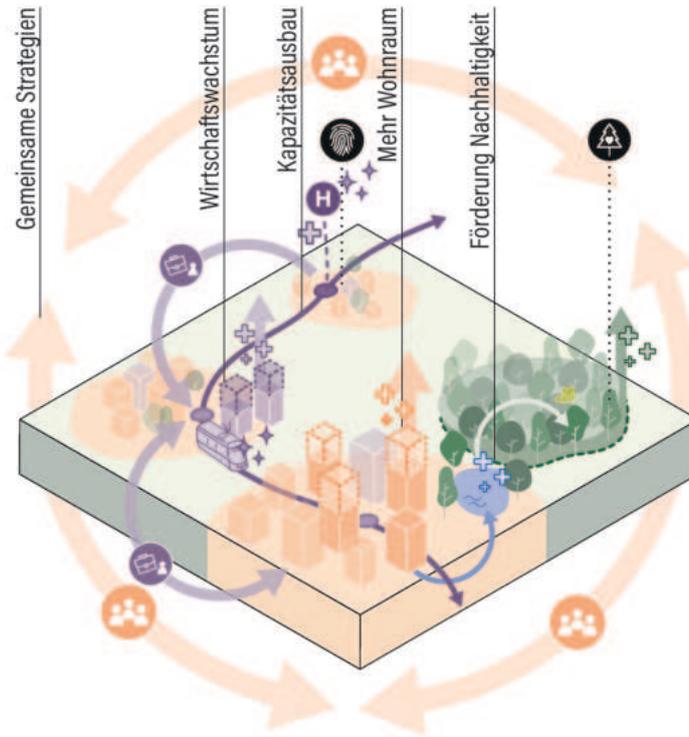
Chaque localité ne doit pas tout faire. Il convient de coordonner les fonctions et les missions des villes et des communes, en visant à couvrir l'ensemble du Rhin supérieur de manière adaptée.

Si cette répartition des rôles entre les grandes, moyennes et petites villes se fait déjà dans certains territoires nationaux, il est capital pour le développement du Rhin supérieur de l'élargir à la situation trinationale. De cette manière, la répartition des responsabilités entre villes et communes pourra fonctionner dans un contexte transfrontalier.

Il sera possible par exemple d'identifier les localités qui, par leur situation géographique, leur raccordement aux réseaux de transport et leur puissance économique, peuvent et doivent constituer pour le Rhin supérieur des lieux de développement majeurs.

Il en résulte, à l'échelle de la région, la création d'un nouveau système urbain fondé non pas sur trois systèmes de planification et de gestion d'usage des sols peu coordonnés entre eux, mais sur une répartition des rôles et une catégorisation qui prend en compte le Rhin supérieur de manière globale.

Plus que de décrire une qualité urbaine souhaitable ou une situation optimale visée, ce système urbain du Rhin supérieur vise à faire correspondre l'appartenance à une catégorie de ville à des responsabilités concrètes.



Räumliche Darstellung der Strategie "Eine regionale Wachstumsstrategie erarbeiten"
Représentation spatiale de la stratégie générale « Élaborer une stratégie de croissance régionale »

Eine regionale Wachstumsstrategie erarbeiten

Die nachhaltige Entwicklung des Oberrheins hängt davon ab, ob es gelingt das prognostizierte Wachstum an dafür geeigneten Orten aufzunehmen. Dies erfordert regionale und grenzüberschreitende Wachstumsstrategie in welcher Potenziale und Vorranggebiete für das Wachstum von Einwohnenden und Arbeitsplätzen räumlich koordiniert werden.

Eine solche gesamtregionale Betrachtung ermöglicht es das Wachstum so zu steuern, dass dadurch mögliche negative Folgen wie Landverbrauch, Verkehrsüberlastungen oder CO₂ Emissionen möglichst gering gehalten werden können.

Durch die Betrachtung der Region als zusammenhängendes System können beispielsweise die Entwicklung an besonders gut mit dem ÖV erschlossene Lagen gefördert werden. Ebenso können Arbeitsplatzgebiete dort angesiedelt werden, wo sie Pendlerinnen und Pendler diese nicht nur mit dem Auto erreichen können.

Vor allem kann eine solche Strategie verhindern, dass sich die wirtschaftlichen Disparitäten der drei Länder negativ auf den Flächenverbrauch und die Entwicklung des Oberrheins als funktionalen Raum auswirken.

Eine Voraussetzung für die Umsetzung einer solchen Strategie ist die Entwicklung von Formen des wirtschaftlichen Ausgleichs sowie der Kompensation für Gebiete, die sich für gewisse Funktionen oder ein bestimmtes Wachstum nicht eignen. Diese bestehen teilweise schon in Form von regionalen Finanzausgleichen oder interkommunalen Gewerbegebieten, müssen aber vor allem für die grenzüberschreitenden Anwendung ertüchtigt werden.

Élaborer une stratégie de croissance régionale

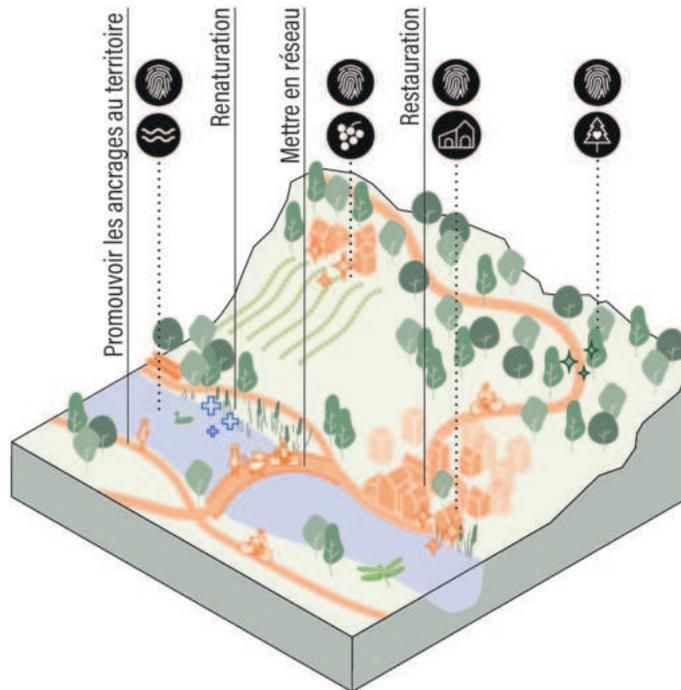
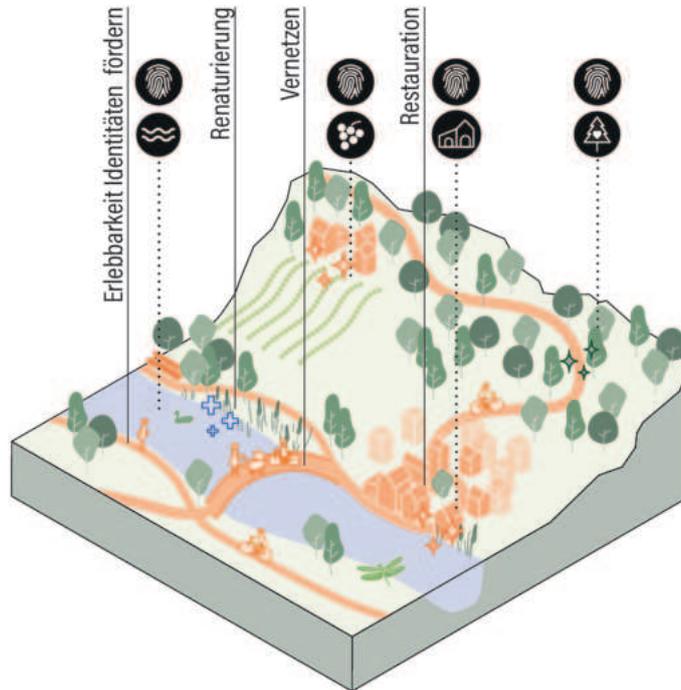
Le développement durable du Rhin supérieur dépend de la capacité à absorber la croissance pronostiquée dans des lieux appropriés. Cela nécessite d'appliquer une stratégie de développement territorial transfrontalier, qui coordonne les potentiels spatiaux et les zones prioritaires pour l'essor démographique et la multiplication des emplois.

Une telle approche à l'échelle régionale permet de gérer la croissance en minimisant les éventuelles conséquences négatives (artificialisation des sols, congestion du trafic ou émissions de CO₂).

Dès lors que l'on considère la région comme un système cohérent, il devient par exemple possible d'encourager le développement de lieux très bien desservis par les transports publics. De même, de gros employeurs peuvent être implantés sur des sites accessibles par des modes de transport autre que la voiture.

Surtout, une telle stratégie empêche que les disparités économiques entre les trois pays aient des répercussions négatives sur la consommation de l'espace et le développement du Rhin supérieur en tant qu'espace fonctionnel.

Mettre en œuvre une telle stratégie nécessite de développer des compensations économiques, mais pas uniquement, notamment pour les territoires inadaptés à certaines fonctions ou à une certaine croissance. Des compensations financières régionales ou les zones d'activités intercommunales y remédient déjà, mais il est nécessaire de réfléchir à des solutions similaires au niveau transfrontalier.



Räumliche Darstellung der Strategie "Erlebbarkeit und der Qualitäten der Regionen fördern"
Représentation spatiale de la stratégie générale
« Promouvoir la découverte et les qualités des territoires »

Erlebbarkeit und der Qualitäten der Regionen fördern

Der Oberrhein zeichnet sich durch eine Vielzahl unterschiedlicher und wertvoller räumlicher Qualitäten aus. Dazu gehört die Rheinlandschaft als Naherholungsraum, als Raum für Flora und Fauna sowie einer langen Tradition des internationalen Handels, genauso wie die historisch bedeutsamen und attraktiven Ortskerne in Straßburg, Freiburg oder Basel sowie in vielen anderen Gemeinden. Diese Werte müssen erhalten weiterentwickelt und als „gemeinsames Gut“ des Oberrheins behandelt und beworben werden.

Neben dem Ausbau schon bestehender touristischer Angebote, dem Erhalt charakteristischer Ortsbilder und Landschaftsräume ist der Oberrhein als gemeinsamer Raum zu verstehen und auch zu vermarkten.

Der Rhein als verbindendes Element des Oberrheins in seiner Rolle zu stärken. Um den Rhein als Naherholungsraum zugänglicher und erlebbar zu machen. Zugänglichkeit verbessern, die nicht überall gegeben ist. Ebenso kann der Neubau von Brücken für den Fuss- und Fahrradverkehr wie in Straßburg oder Weil am Rhein sowie anderen Querungsmöglichkeiten dazu beitragen, den Rhein als Naht zwischen den drei Ländern und als Ort des Zusammenkommens zu inszenieren.

Diese Maßnahmen sollen die Qualitäten der Rheinauen als wertvolle Ökosysteme, Habitat für Flora und Fauna sowie als Hochwasserretentionsflächen nicht mindern, weshalb auch weiterhin nicht oder schwer zugängliche Orte entlang des Rheins existieren sollen.

Promouvoir la découverte et les qualités des territoires

Le Rhin supérieur présente de multiples et précieuses qualités spatiales. Ainsi, le paysage rhénan constitue-t-il un cadre propice à la détente, un habitat privilégié pour la flore et la faune, et un territoire marqué par une longue tradition dans les échanges internationaux, sans compter l'attrait des centres-villes historiques de Strasbourg, Fribourg ou Bâle et de nombreuses autres communes. Il est indispensable de préserver et développer ce patrimoine, mais aussi de le traiter et de le valoriser comme un « bien commun » du Rhin supérieur.

Parallèlement au développement des offres touristiques existantes et à la préservation des sites et des paysages caractéristiques, il convient de considérer et de promouvoir le Rhin supérieur comme un espace commun.

Renforcer le Rhin comme facteur de lien dans la région. Rendre le fleuve plus accessible et plus agréable encore pour les loisirs de proximité et de découverte. Construire des passerelles pour piétons et cyclistes, comme à Strasbourg ou à Weil-am-Rhein, ou prévoir d'autres solutions pour la traversée du Rhin de façon à le mettre en scène comme jointure et point de rencontre entre les trois pays.

Autant de mesures qui ne doivent pas réduire les qualités des zones alluviales rhénanes, à la fois écosystèmes précieux, habitats pour la flore et la faune et zones de rétention des crues. Aussi convient-il de continuer à préserver certains sites non accessibles ou difficilement accessibles le long du fleuve.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Einleitung Raumsysteme

Introduction Systèmes spatiaux

Die entwickelten Strategien zur Lösung der größten Herausforderungen am Oberrhein werden in fünf sich ergänzenden Raumsystemen ausgearbeitet und räumlich verortet. Die fünf Raumsysteme „Städtesystem und regionale Entwicklungsstrategie“, „Personenmobilität“, „Energie und Wirtschaft“, „Kultur- und Erlebnisregion“ sowie „Landschaft und Klima“ versuchen dabei ein möglichst vollständiges, sich ergänzendes Bild der räumlichen Aufgaben für den Oberrhein zu zeichnen. Die Raumsysteme sind dabei nicht rein thematische, respektive sektorale Karten, sondern versuchen voneinander abhängige und sich gegenseitig beeinflussende Aspekte des Raumes und der räumlichen Entwicklung in systemischen Karten zu bündeln. Dadurch kommen beispielsweise gewisse Aspekte von Netzinfrastrukturen oder Siedlungstypologien in mehreren Raumsystem-Karten vor, wobei es jeweils aber um das Zusammenspiel dieser Aspekte im Kontext mit den übrigen dargestellten Inhalten geht. Beispielsweise werden die thematischen Bereiche Energie und Wirtschaft in einer Raumsystem-Karte zusammengebracht, da die Verfügbarkeit von Energie gerade für Industriegebiete eine zentrale Rolle spielt. Mit dem politischen Ziel aller beteiligten Länder, die Dekarbonisierung der Industrie und des Energiesektors zu erreichen, ist die Frage insbesondere bei energieintensiven Industrien mit Bedarf an hohen Prozesswärmertemperaturen bedeutend, wie diese Energie in Zukunft zur Verfügung gestellt wird. Weiter wird der Güterschienenverkehr in der Raumsystemkarte Energie und Wirtschaft als Netzinfrastruktur dargestellt, da der Transport von Gütern und die Logistik eine wichtige Rolle für die Gewerbe- und Industriegebiete spielt.

Die fünf Raumsystem-Karten beleuchten den Oberrhein aus ihrer jeweiligen Perspektive. Sie legen dabei immer den Fokus auf diejenigen Aspekte der räumlichen Entwicklung, welche für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit und Entwicklung von besonderer Bedeutung sind oder die Region vor spezielle Herausforderungen stellen. Die Betrachtungsweise des Oberrheins mithilfe der fünf Raumsystem-Karten dient einer ausgewogenen, vielfältigen und integrierten Betrachtungsweise eines vielschichtigen trinationalen Raumes.

Les stratégies développées pour relever les défis majeurs dans la région du Rhin supérieur sont fondées à partir de cinq systèmes spatiaux complémentaires les uns avec les autres. Les cinq systèmes spatiaux «Système urbain et stratégie de développement régional», «Mobilité des personnes», «Énergie et économie», «Région de culture et de découverte» et «Paysage et climat» tentent de dresser un tableau aussi complet et complémentaire que possible des enjeux spatiaux et des missions qui en découlent pour la région du Rhin supérieur. Les systèmes spatiaux ne sont pas des cartes purement thématiques ou sectorielles, ils tentent de regrouper des aspects spatiaux interdépendants. Ainsi, certains éléments liés aux infrastructures de réseau ou aux typologies d'urbanisation apparaissent sur plusieurs cartes. L'idée est de mettre en valeur les interactions entre les différents contenus des cartes.

Par exemple, la question de l'approvisionnement énergétique et celle de l'économie sont réunies sur une même carte, car l'organisation spatiale entre l'accès à l'énergie et les zones industrielles sera un enjeu majeur. L'objectif politique des pays participants étant de décarboner l'industrie et le secteur de l'énergie, la disponibilité de cette énergie sera d'autant plus cruciale pour les industries très énergivores, en particulier celles dont les processus de production nécessitent des températures élevées. De même pour le transport ferroviaire de marchandises, qui est aussi représenté sur cette carte sur l'énergie et l'économie sous forme d'infrastructure de réseau pour son rôle dans la logistique et donc pour les zones d'activités.

Les cinq cartes du système spatial mettent en lumière le Rhin supérieur sous différents angles. Elles s'attachent aux aspects du développement territorial qui revêtent une importance particulière pour la coopération et le développement transfrontaliers ou qui identifient des enjeux spécifiques pour la région. Cette approche du Rhin supérieur à partir des cinq cartes des systèmes spatiaux permet d'avoir une vision équilibrée, diversifiée et intégrée d'un espace trinational aux multiples facettes.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Städtesystem und regionale Entwicklungsstrategie

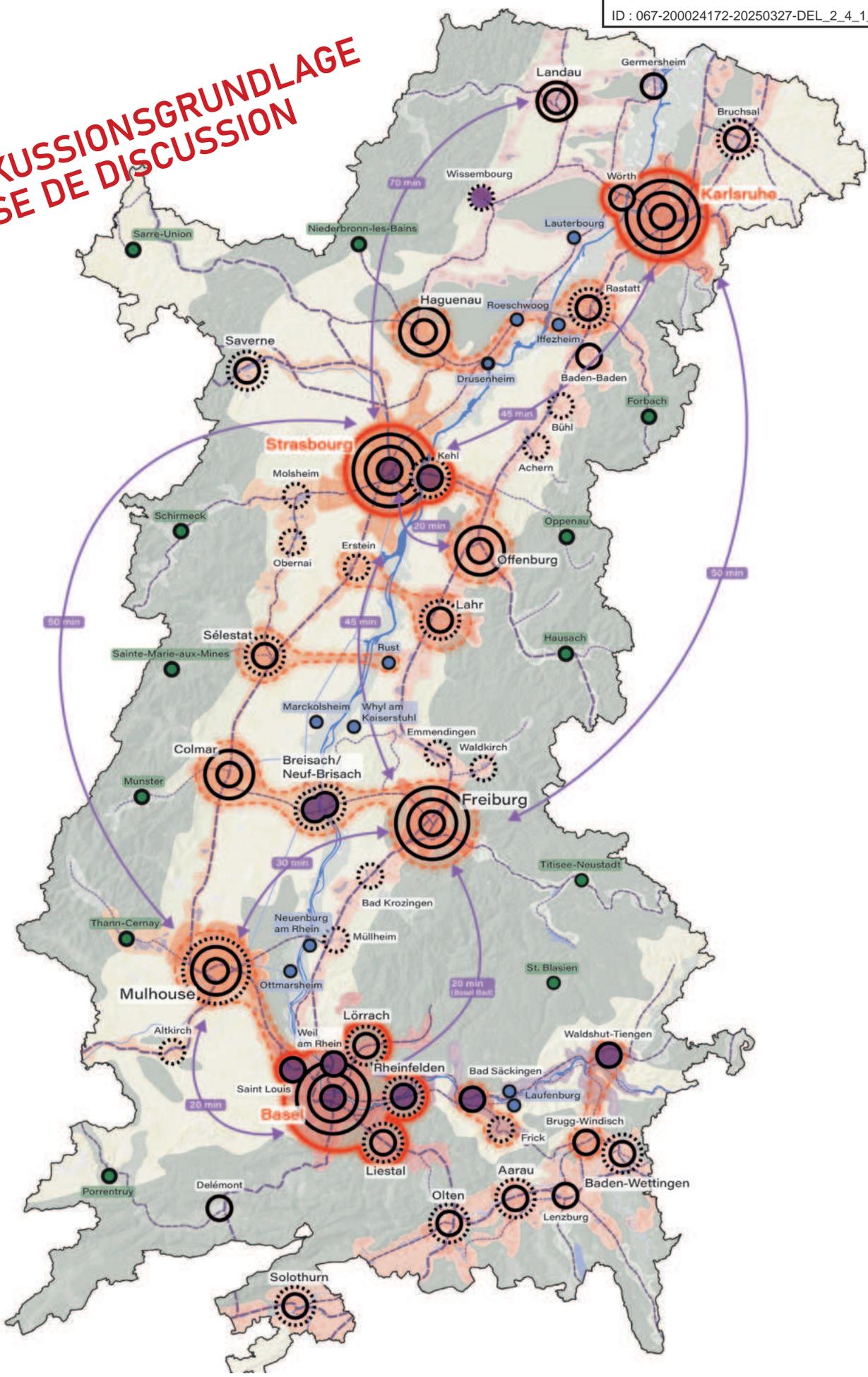
Systeme urbain et stratégie de développement territorial

Raumkonzept
Concept d'espace



Übersichtskarte zum Raumsystem
"Städtesystem und regionale
Entwicklungsstrategie" im
europäischen Kontext
Carte globale du système spatial
« Système urbain et stratégie de
développement territorial » dans le
contexte européen

DISKUSSIONSGRUNDLAGE BASE DE DISCUSSION



Städtesystem und regionale Entwicklungsstrategie

Das Raumsystem „Städtesystem und regionale Entwicklungsstrategie“ basiert auf der Strategie, ein klar differenziertes Städtenetz mit unterschiedlichen Aufgaben, Funktionen und Qualitäten aufzubauen. Es zeigt die Städte des Oberrheins in einem kohärenten und in gegenseitiger Beziehung stehendem Netz mit fünf urbanen Raumtypen. Die Raumtypen umschreiben die Funktionen und Aufgaben, welche eine Stadt übernimmt und fokussieren sich dabei speziell auf die Bedeutung der jeweiligen Stadt für den Oberrhein. Zudem werden Orte, in denen die Entwicklung zum nächsthöheren Raumtyp bevorsteht oder möglich erscheint als „Entwicklungsräume“ bezeichnet und in der Karte entsprechend markiert. Damit diesen Städten die Weiterentwicklung zur nächsthöheren Raumkategorie gelingt, sind besondere Anstrengungen in Bezug auf die hochwertige Siedlungsentwicklung und die nachhaltige Verkehrserschließung wie auch das Sicherstellen von Zentrumsfunktionen und -angeboten zu ergreifen.

Système urbain et stratégie de développement territorial

Le système spatial «Système urbain et stratégie de développement régional» se base sur la stratégie de mise en place d'un réseau de villes clairement différencié avec des missions, fonctions et qualités distinctes. Il présente les villes du Rhin supérieur dans un réseau cohérent et interdépendant avec cinq typologies d'espaces urbains. Ces typologies décrivent les fonctions et missions assumées par une ville, en se concentrant sur l'importance de la ville en question pour le Rhin supérieur. En outre, les villes dans lesquelles l'évolution vers le type d'espace supérieur est imminente ou semble possible sont désignées comme «espaces de développement» et marquées en conséquence sur la carte. Pour que ces villes évoluent vers le type d'espace supérieur, il convient de déployer des efforts particuliers au service d'un développement urbain de qualité, d'une desserte durable en transports en commun, de la garantie des fonctions centrales et d'une offre de service diversifiée.

Urbane Raumtypen & Entwicklung



Types d'espace urbain & développement



Raumsystemkarte
"Städtesystem und regionale Entwicklungsstrategie"
Carte du système spatial
« Système urbain et stratégie de développement territorial »

Urbane Raumtypen & Entwicklung

Die Karte zeigt eine oberrheinweite Betrachtungsweise eines vernetzten Städtesystems. Sie dient dem gemeinsamen Verständnis, wie auch dem Finden von Lösungen und Strategien für die verschiedenen Städte im Oberrhein, welche ähnliche Probleme und Herausforderungen mit sich bringen. Dazu werden die Städte des Oberrheins fünf urbanen Raumtypen zugewiesen, losgelöst von in den einzelnen Ländern angewandten Raumkategorien oder -typisierungen. Dadurch entsteht ein kohärentes trinationales Städtesystem für den gesamten Oberrhein, das über das Nebeneinander von drei auf der Grundlage nationaler Strategien entwickelten Städtesystemen hinausgeht. Dieses steht nicht in Konkurrenz zu den in den jeweiligen nationalen Planungssystemen angewandten Kategorisierungen und Zuschreibungen, sondern dient einzig einer gemeinsamen trinationalen Betrachtungsweise, auf Basis deren eine gesamt-oberrheinische Weiterentwicklung und Ausbildung eines starken und resilienten Städtensystems gelingen kann.

Die einzelnen Raumtypen stützen sich auf qualitative Kriterien in Bezug auf die Funktionen und Aufgaben, welche einer Stadt zugeschrieben werden. Die Anzahl Einwohnenden einer Stadt ist für die gewählte Kategorisierung nicht von Bedeutung, da die Organisationsform wie auch die Bedeutung und Rolle von Städten oder kommunalen Verbänden in den drei Ländern sehr unterschiedlich funktionieren. Im Zentrum steht die Bedeutung eines Ortes oder einer Stadt für den gesamten Oberrhein.

Zusätzlich zu den fünf Kategorien werden in der Karte sogenannte Grenzvermittler ausgewiesen. Diese haben aufgrund ihrer Lage und Vernetzung der funktionalen Räume im Grenzraum eine spezielle Bedeutung für die grenzüberschreitende Zusammenarbeit und Weiterentwicklung und bedürfen hinsichtlich Siedlungs-, Arbeitsplatz-, Erholungs- und Verkehrsentwicklung besondere Beachtung.

Oberrheinpole

Die Oberrheinpole Basel, Strasbourg, Freiburg und Karlsruhe stellen die vier eigentlichen „Hauptstädte“ des Oberrheins dar. Sie haben eine überregionale Bedeutung in Politik, Kultur und Wirtschaft und übernehmen repräsentative Funktionen für den Oberrhein. Sie beheimaten wichtige politische und administrative Institutionen der einzelnen Länder und Regionen, des

Types d'espaces urbains & développement

La carte présente un système urbain en réseau vu à l'échelle du Rhin supérieur. Elle contribue à une compréhension commune, favorisant la recherche de solutions et de stratégies pour les villes de la région du Rhin supérieur confrontées à des problèmes et des enjeux similaires. Ainsi ces villes sont réparties en cinq types d'espaces urbains, indépendamment des classifications nationales. Il en ressort un système urbain trinational cohérent pour l'ensemble du Rhin supérieur, qui dépasse la simple juxtaposition de trois systèmes urbains issus de chaque stratégie nationale. Ce réseau, en concurrence avec aucune catégorisation ni attribution utilisée dans les documents de planification nationaux, sert uniquement à une approche trinationale commune, seule base possible à la réussite d'un développement à l'échelle du Rhin supérieur et à la formation d'un réseau de villes fort et résilient.

Chaque type d'espace relève de critères qualitatifs relatifs aux fonctions et missions attribuées à une ville. Le nombre d'habitants n'est pas le critère de base, dans la mesure où la forme d'organisation ainsi que l'importance et le rôle des villes ou intercommunalités varient fortement entre les trois pays. Les types d'espaces sont avant tout conditionnés par l'importance d'une localité ou d'une ville pour l'ensemble de la région du Rhin supérieur.

En plus de ces cinq catégories, la carte identifie les « traits-d'union » frontaliers qui, par leur situation et la mise en réseau des espaces fonctionnels par-delà les frontières, jouent un rôle particulier dans la coopération et le développement transfrontaliers. D'où la nécessité de leur accorder une attention particulière en matière d'urbanisation, d'emploi, de loisirs et de développement des mobilités.

Les pôles du Rhin supérieur

Bâle, Strasbourg, Fribourg et Karlsruhe représentent les quatre véritables « capitales » de la région. Ces pôles remplissent des fonctions politiques, culturelles et économiques d'importance supra-territoriale et assument pour le Rhin supérieur un rôle de représentation. Ils abritent d'importantes institutions politiques et administratives au niveau national, régional (Rhin supérieur compris) et européen.

Les pôles du Rhin supérieur, sites majeurs pour l'emploi, la recherche et le développement, sont de véritables moteurs de l'innovation pour toute

Oberrhens und ganz Europa.

Die Oberrheinpole sind wichtige Standorte für Arbeit, Forschung und Entwicklung und sind zentrale Innovationsmotoren für die gesamte Region. Als wichtige Knotenpunkte im internationalen Personen- und Güterverkehrsnetz weisen sie zudem überregionale Bedeutung für ein vernetztes und erreichbares Europa auf.

Mulhouse hat das Potenzial, sich zum fünften Pol am Oberrhein zu entwickeln. Dazu muss die Stadt ihre Funktionen als lebendiges und attraktives Oberzentrum für ihre Einwohner, aber auch für Akteure aus den Bereichen Bildung und Innovation weiter ausbauen. Dabei kann sie sich auf die umfassende Neugestaltung ihrer Innenstadt, die Sanierung ihrer Industriebrachen und auch auf die Aufwertung ihrer verfügbaren Gewerbeflächen mit Bahnanschluss stützen. Die Zukunft von Mulhouse ist eng mit derjenigen von Basel verbunden. Aber was wäre, wenn dies auch umgekehrt der Fall wäre? Die Bildung einer Verantwortungsgemeinschaft zwischen den beiden Städten wäre ein interessanter Ansatz, der weiter verfolgt werden sollte.

Agglomerationspole

Sie umfassen die dichten, urbanisierten Ballungsräume um drei von der vier Oberrheinpole: Karlsruhe, Strasbourg und Basel. Die Agglomerationspole umfassen die jeweilige Kernstadt und die in ihrem unmittelbaren Umfeld liegenden Orte und Städte. Diese stellen gemeinsam eng vernetzte und verwobene funktionale Räume dar, welche in starker räumlicher Abhängigkeit zueinander stehen. Die Agglomerationspole dehnen sich in allen Fällen über den Rhein aus und übernehmen in gewissen Fällen eine grenzübergreifende Vernetzungsfunktion.

Ankerstädte

Die Ankerstädte Colmar, Hagenau und Offenbourg sind Städte mit wichtigen Zentrumsfunktionen für ihr Umfeld. Sie weisen ein breites Angebot an spezialisierter Versorgung von Gütern, Dienstleistungen, Gesundheit, Bildung und weiteren Angeboten auf. Sie sind sowohl Wohn- als auch Arbeitsort. Die Ankerstädte sind morphologisch darauf ausgelegt, als 15-Minuten-Räume zu funktionieren. Dieses Potenzial soll aktiviert werden und durch eine gezielte Nutzungsanordnung und -durchmischung umgesetzt werden.

Die Anbindung der Ankerstädte an übergeordnete und internationale Verbindungen im Personen- und Güterverkehr ist bereits sichergestellt und soll weiter gestärkt werden.

la région. Carrefours d'échanges essentiels au sein du réseau international de transport de personnes et de marchandises, ils revêtent une importance suprarégionale pour une Europe interconnectée.

Mulhouse a le potentiel de devenir le cinquième pôle du Rhin supérieur. À ce titre, la ville doit continuer à développer ses fonctions de centre supérieur vivant et attractif pour ses habitants, mais aussi pour les acteurs de la formation et de l'innovation. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur le réaménagement majeur de son centre-ville, sur la réhabilitation de ses friches industrielles ou encore sur la mise en valeur de son foncier économique raccordé au réseau ferroviaire. Le devenir de Mulhouse est étroitement lié à celui de Bâle. Et inversement peut-être aussi : il pourrait être intéressant de réfléchir à constituer une communauté de responsabilités entre les deux villes.

Les agglomérations urbaines

Ces agglomérations intègrent les denses espaces urbanisés (villes elles-mêmes et localités en périphérie immédiate) autour de trois des quatre métropoles du Rhin supérieur : Karlsruhe, Strasbourg et Bâle. Ce sont des espaces fonctionnels étroitement interconnectés et imbriqués, et donc spatialement fortement interdépendants. Ces agglomérations s'étendent toutes au-delà du Rhin, certaines assumant une fonction de mise en réseau transfrontalière.

Les villes d'ancrage

Colmar, Haguenau et Offenbourg sont des centres importants pour leur environnement, présentant une large offre spécialisée en matière de biens, de services, de santé, d'éducation et autres. À la fois lieux de résidence et de travail, ces villes sont morphologiquement conçues pour fonctionner comme des espaces du quart d'heure. Il convient d'activer et de mettre en œuvre ce potentiel en menant une politique axée sur la mixité des fonctions et la qualité urbaine.

Déjà assurée, l'accessibilité des villes d'ancrage aux transports nationaux et internationaux pour les personnes et les marchandises doit encore être renforcée.

D'autres villes ont le potentiel de devenir des villes d'ancrage, avec en conséquence une importance accrue de leur rôle et de leurs fonctions. Elles doivent pour cela élargir leurs fonctions de centralité et s'orienter vers un

Weitere Städte weisen das Potenzial auf, zu einer Ankerstadt zu wachsen mit dem damit verbundenen Bedeutungs- und Funktionszuwachs. Dazu übernehmen diese Städte in Zukunft weitere Zentrumsfunktionen und lenken ihre räumliche Entwicklung in Richtung einer ganzheitlichen Stadtplanung und einer konsequenten, auf das Prinzip des 15-Minuten-Raums ausgerichtete Innenentwicklung.

Hauptorte

Die Hauptorte des Oberrheins weisen eine wichtige Bedeutung für die umliegenden Kleinstädte, Ortschaften und Siedlungen auf und stellen die Grundversorgung dieser eher rural geprägten Gebiete sicher. Darunter sind insbesondere Angebote im Bereich des Einkaufs respektive Güter des häufigen, täglichen Bedarfs, medizinische Grundversorgung, Bildung und Kultur gebündelt. Die Hauptorte liegen wie auch die bereits genannten Raumtypen beidseits des Rheins in der Rheinebene und sind gut an die überregionalen Verkehrsnetze angebunden.

Die Orte und Städte mit Potenzial zur Entwicklung in Richtung Hauptorte fokussieren ihre Entwicklung auf eine nachhaltige und ressourcenschonende Stadtplanung, welche zur Stärkung ihrer Zentrumsfunktionen führen soll.

Berganker und Rheinanker

Die vierte Kategorie der urbanen Raumtypen umfasst die zwei Subkategorien Berganker und die Rheinanker. Erstere sind in den Mittelgebirgsregionen der Vogesen, des Schwarzwalds sowie des Juras gelegene Städte mit wichtiger Bedeutung für die umliegenden Kleinstädte und Orte der rural und peripher geprägten Umgebung.

Die Rheinanker übernehmen eine ähnliche Funktion entlang des Rheins: sie umfassen Orte, welche nahe am Rhein liegen und aufgrund ihrer strategischen Lage eine wichtige Funktion für die grenzüberschreitende Vernetzung und Versorgung übernehmen.

Fokusraum

Einige Städte sind im vorliegenden Raumsystem in einen gemeinsamen Fokusraum gesetzt. Diese zeigen grenzüberschreitende Beziehungsräume auf, welche seine Verbindung und gegenseitigen Abhängigkeiten künftig durch Potenzialstärkung und -ausbau weiter fördert.

développement urbain intégré, axé sur le principe de la « ville du quart d'heure », qui implique de densifier les zones urbanisées, surtout en centre-ville.

Les chefs-lieux

Très importants pour les petites villes, localités et agglomérations environnantes, ils assurent l'approvisionnement de base de ces espaces plutôt ruraux. Ils concentrent notamment l'offre de biens de consommation courante, de soins médicaux de base et de formation, et l'offre culturelle. Les chefs-lieux, tout comme les types d'espaces déjà mentionnés, se situent dans la plaine rhénane, de part et d'autre du fleuve, et sont bien reliés aux réseaux de transport infrarégional.

Les localités et villes susceptibles, au vu de leur potentiel, de devenir des chefs-lieux axent leur développement sur un urbanisme durable, respectueux des ressources, visant à renforcer leurs fonctions de centralité.

Les ancrages en montagne et les ancrages rhénans

La quatrième catégorie de types d'espaces urbains comprend deux sous-catégories : la première regroupe les villes situées dans les régions de moyenne montagne (Vosges, Forêt-Noire et Jura) qui jouent un rôle important pour les petites villes et les localités environnantes à caractère rural.

Les villes relevant de la deuxième catégorie assument une fonction similaire, mais le long du Rhin : situées à proximité du fleuve, elles exercent, par leur position stratégique, une fonction importante pour la mise en réseau et l'approvisionnement transfrontaliers.

L'espace spécifique

Dans ce système urbain, certaines villes forment un espace commun spécifique, régi par des liens et des interdépendances transfrontaliers qu'il serait intéressant de renforcer.

Handlungsanweisungen in Bezug auf das Städtesystem

Die gemeinsame Betrachtungsweise des Städtesystems im Oberrhein mit klar differenzierten Kategorien mit unterschiedlichen Aufgaben, Funktionen und Qualitäten ist zentral für die zukunftsweisende und abgestimmte Weiterentwicklung des Oberrheins.

Die Städte des Städtesystems sind die grössten Siedlungs- und Ballungsräume des Oberrheins und haben dadurch einen hohen Wirkungsgrad in Bezug auf Maßnahmen zur Anpassung und Reduktion des Klimawandels: Durch das Entwickeln von ganzheitlichen Stadtplanungsansätzen, welche sich auf eine dichte und ressourcenschonenden Bebauungsstruktur an den gut erschlossenen Lagen fokussiert, die Weiterentwicklung der verkehrlichen Anbindung insbesondere mit dem ÖV und der aktiven Mobilität fördern sowie auf die Ausbildung der Stadt der kurzen Wege setzt, können die Städte des Oberrheins künftig einen wichtigen Beitrag in Bezug auf die Eindämmung des Klimawandels und auf dessen Anpassung leisten. Mit den Strategien „qualitätsvolle Innenentwicklung“ und „Entwicklung an ÖV-Haltepunkten“ können die einzelnen Stadtkategorien in ihrer Funktion und Rolle als lokale Zentren gestärkt werden.

Gleichzeitig sind im nahen Umfeld der Städte starke und krisenfeste Gewerbestrukturen zu erhalten und weiterzuentwickeln, welche auf erneuerbare Technologien bei der Energieversorgung setzen. Die Strategie „Entwicklung einer regionalen Wachstumsstrategie“ zielt auf die Entwicklung von Wohnraum wie auch Gewerbeflächen ab und stellt diese in einen regionalen Kontext.

In Zusammenhang mit dem demografischen Wandel sollen künftig auch die mittleren und kleineren Städte wie die Hauptorte, Berg- und Rheinanker wichtige Funktion übernehmen, indem sie eine eigenständige Grundversorgung für ihre jeweilige Bevölkerung aufrechterhalten, um das Zurücklegen weiter Wegdistanzen auf ein Minimum zu beschränken und eine hohe Lebensqualität für alle Altersgruppen sicherzustellen.

Approche à suivre en matière de système urbain

Le développement concerté du Rhin supérieur nécessite une compréhension commune du système urbain de la région, avec des catégories urbaines clairement différenciées assorties de missions, fonctions et qualités distinctes.

Les villes du système urbain sont les plus grandes zones d'urbanisation et d'agglomération du Rhin supérieur, d'où leur grande efficacité pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique : en développant des approches globales de planification urbaine propices à une urbanisation dense et économe en espace sur les sites bien desservis, en encourageant une meilleure desserte, en particulier par les transports publics et la mobilité active, et en misant sur la mise en œuvre de la ville des courtes distances, les villes du Rhin supérieur contribueront sensiblement à atténuer le changement climatique et aideront à s'y adapter. Les stratégies «favoriser le renouvellement urbain de qualité» et «densifier autour des arrêts de transport en commun» renforcent les catégories de villes dans leur fonction de centralité.

Parallèlement, il convient de maintenir et de développer, en périphérie des villes, des structures industrielles fortes et résistantes aux crises, qui misent sur les technologies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie. La stratégie «élaborer une stratégie de croissance régionale» vise le développement de logements et de sites d'activités dans un contexte régional.

S'agissant de l'évolution démographique, les petites et moyennes villes, telles que les chefs-lieux, villes de montagne et villes rhénanes, devront assumer une fonction importante en maintenant l'accès aux services de base pour leur population, afin de réduire au minimum les déplacements et garantir une qualité de vie élevée pour tous les groupes d'âge.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

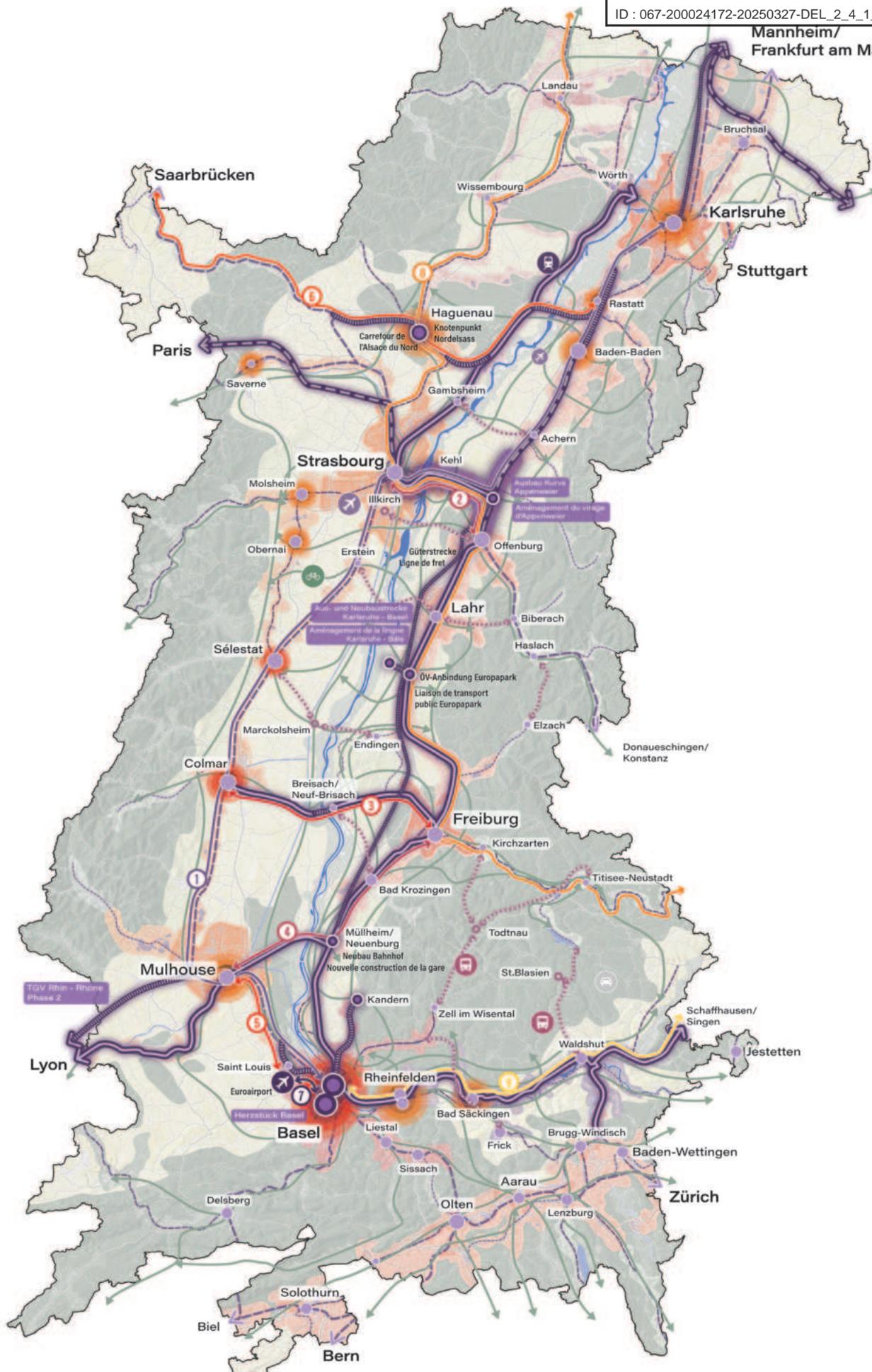


ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Personenmobilität Mobilité des personnes



Übersichtskarte zum Raumsystem
"Personenmobilität" im
europäischen Kontext
Carte globale du système spatial
« Mobilité des personnes » dans le
contexte européen



Personenmobilität

Das Raumsystem der Personenmobilität beschreibt die notwendigen langfristigen Entwicklungen damit sich Personen künftig möglichst nachhaltig ÖV durch den Oberrhein bewegen können. Durch das anhaltende Wachstum wird die Nachfrage nach Mobilität weiter steigen. Während in den Städten und Gemeinden der Fuss- und Fahrradverkehr gefördert werden soll, muss auch das Angebot im regionalen Maßstab des Oberrheins ausgebaut werden. Um den Mehrverkehr aufzufangen ist vor allem die Rolle des ÖV als Rückgrat des nachhaltigen Mobilitätsangebots zu stärken. Grund dafür ist die Tatsache, dass der ÖV für die Mobilität das energieeffizienteste Transportmittel darstellt. Dazu sind Infrastruktur- und Angebotsausbauten auf den

Mobilité des personnes

Le système spatial de la mobilité des personnes décrit les développements nécessaires à long terme au déplacement en transports publics le plus durable possible de la population dans le Rhin supérieur. Si les déplacements à pied et à vélo doivent être encouragés dans les villes et les communes, il faut également étoffer l'offre à l'échelle régionale. Pour absorber l'intensification du trafic, il convient avant tout de renforcer le rôle des transports publics en tant qu'épine dorsale de l'offre de mobilité durable dans la mesure où ils représentent le moyen de transport le plus efficace au plan énergétique. D'où la nécessité de développer offre et infrastructures sur les principaux axes et aux frontières.



Raumsystemkarte
"Personenmobilität"
Carte du système spatial
« Mobilité des personnes »

Hauptachsen und auf den grenzüberschreitenden Relationen notwendig.

Das Auto wird auch in Zukunft ein wichtiges Fortbewegungsmittel insbesondere im ländlichen Raum sein, bei welchem durch die Elektrifizierung künftig der CO₂-Ausstoss reduziert werden kann. Dennoch weist es im Vergleich mit anderen Verkehrsmitteln einen niedrigeren Energieeffizienz und einen höheren Flächenbedarf auf. Ebenso können die Städte im Oberrhein nur noch begrenzt weiteren Autoverkehr aufnehmen, da der Straßenraum künftig vermehrt für den Fuß- und Fahrradverkehr sowie für klimaregulierende Grünflächen und Aufenthaltsräume benötigt wird. Daher ist eine zentrale Aufgabe des Raumkonzepts Oberrhein einen Modal-shift weg vom MIV und hin zum ÖV und dem Fahrradverkehr zu begünstigen. So kann zusätzlich die Luftverschmutzung sowie auch die Todesfälle durch Unfälle reduziert werden. Das Autofahren soll dabei nicht durch Verbote und Einschränkungen eingedämmt werden, sondern durch das Stärken von alternativen Fortbewegungsmitteln. Dies wird zum einen durch verkehrliche Maßnahmen gefördert und zum anderen durch das Schaffen von städtischen und räumlichen Strukturen über alle Raumsysteme hinweg, welche die Nutzung des ÖVs sowie des Fahrrades begünstigen.

Ausbau und Optimierung des ÖV-Angebots

Schnelle, häufige und gut aufeinander abgestimmte ÖV-Angebote sind zentral für eine höhere Attraktivität von Bus und Bahn. Pünktlichkeit und gute Umsteigebeziehungen erweisen sich dabei oft als viel ausschlaggebender für die Qualität eines Systems als die reine Geschwindigkeit der Verbindung selbst. Im Oberrhein soll daher einerseits die Taktdichte bestehender Verbindungen erhöht werden, andererseits sind vor allem auch neue grenzüberschreitende Angebote geschaffen werden. Dies gilt nicht nur für den Regional- sondern auch für den Fernverkehr. Als Zielbild soll zwischen Karlsruhe und Basel ein Helix-förmiges Netz entstehen, welches direkte Verbindungen zwischen beiden Seiten des Rheins nicht nur in Ost-West- sondern auch in Nord-Süd-Richtung ermöglicht. Beispiele hierfür sind die Verbindungen Karlsruhe-Strasbourg-Basel oder Freiburg-Strasbourg oder Mulhouse. Durch attraktive Verbindungen dieser Art kann nicht nur der ÖV gestärkt, sondern auch der Zusammenhalt zwischen den Ländern entlang des Oberrheins gefördert werden. Ebenso sind neue Verbindungen zu prüfen, die Strecken im Aus-

La voiture restera un important moyen de transport — notamment en zone rurale —, dont l'électrification réduira les émissions de CO₂. Comparée néanmoins à d'autres solutions, son efficacité énergétique est moindre ; et son besoin en espace, plus important. De même, les villes du Rhin supérieur ne peuvent absorber que de manière limitée le trafic automobile supplémentaire, puisque l'espace routier sera de plus en plus mobilisé pour les déplacements à pied et à vélo ainsi que pour les espaces publics et les espaces verts qui régulent le climat. C'est pourquoi le projet de territoire du Rhin supérieur a notamment pour mission centrale de favoriser un changement modal au profit des transports publics et du vélo, et au détriment du transport individuel motorisé. Cela réduira en outre la pollution atmosphérique et le nombre de morts sur la route. Pour limiter l'utilisation de la voiture, il convient non pas d'interdire et de restreindre, mais de renforcer les solutions alternatives. Cela passe par l'application de mesures relatives à la circulation et par la création, dans tous les systèmes spatiaux, de structures urbaines et spatiales propices aux transports publics et au vélo.

Développer et optimiser l'offre de transports publics

Des transports publics rapides, fréquents et bien coordonnés sont essentiels pour rendre le bus et le train plus attractifs. La ponctualité et la qualité des correspondances influent souvent nettement plus sur la qualité ressentie d'un système que la vitesse de la liaison elle-même. Dans le Rhin supérieur, il convient donc d'une part d'augmenter la fréquence des liaisons existantes et d'autre part de repenser les offres transfrontalières. Cela vaut pour le réseau régional comme pour le réseau longue distance. L'objectif est de créer un réseau en hélice entre Karlsruhe et Bâle, permettant des liaisons directes entre les deux rives du Rhin, dans le sens non seulement est-ouest, mais aussi nord-sud. Les liaisons Karlsruhe-Strasbourg-Bâle ou Fribourg-Strasbourg ou Mulhouse en sont des exemples. Des liaisons attrayantes de ce type, en plus de renforcer les transports en commun, promeuvent la cohésion entre les pays situés le long du Rhin supérieur. De même, pour assurer une meilleure offre à l'intérieur de chaque pays, il convient d'envisager la possibilité d'étendre certaines liaisons en place à l'étranger. Dans le Haut-Rhin germano-suisse par exemple, on reliera bientôt plus rapidement Bâle et Saint-Gall par la ligne allemande. On pourrait aussi accélérer la liaison

land für ein besseres Angebot im Inland nutzen. So wie am Hochrhein zukünftig eine schnellere Verbindung zwischen Basel und St. Gallen über die deutsche Strecke möglich ist, wäre mit Ausbauten zwischen Rastatt und Hagenau auch eine Beschleunigung zwischen Karlsruhe und Saarbrücken möglich.

Regionale Verbindungen, die die französische und deutsche Nord-Süd-Hauptachse verknüpfen, sollen das Angebot vervollständigen. Ein Beispiel für eine solches Verbindungsstück liegt zwischen Colmar und Freiburg. Nicht die schnellstmögliche Verbindung ist das Ziel, sondern die Möglichkeit viele Ortschaften dazwischen mit diesen zwei Orten zu verknüpfen und die touristischen Attraktionen auf der Strecke von beiden Ländern aus einfach zugänglich zu machen.

Zwischen den nicht von der Schieneninfrastruktur erschlossenen Ortschaften sollen Busverbindungen gestärkt werden, um durch attraktive Verbindungen die Verflechtung von weniger urbanen und zentral gelegenen Orten zu stärken. Im Oberrheintal kann so auch die Trennwirkung der Grenzen abgebaut werden.

Entwicklung Schieneninfrastruktur

Um ein attraktives ÖV-Angebot realisieren zu können ist der Aus- und Neubau der Schieneninfrastruktur notwendig. Dabei sind nicht nur bestehende Netzlücken zu schließen, sondern auch sicherzustellen, dass eine ausreichende Kapazität für den Regional- und Fernverkehr im gesamten Oberrheingebiet zur Verfügung steht. Diese Kapazität ist ohne den Ausbau der Rheintalbahn als eine der am stärksten frequentierten Infrastrukturachsen Europas nicht gesichert. In der Ost-West-Richtung liegt der Fokus mehr auf dem Verknüpfen der beiden Nord-Süd-Achsen auf noch nicht oder nicht mehr bestehenden Relationen. Während die Verbindungen zwischen Strasbourg und Appenweiher auch sowie zwischen Mulhouse und Müllheim auch für den Fernverkehr wichtig ist, dienen die Strecken Colmar-Freiburg und Rastatt und Hagenau vor allem der Etablierung neuer regionaler Angebote in wichtigen grenzüberschreitenden Räumen. Gleiches gilt für die Verbindung zwischen Hagenau und Wörth/Landau, obwohl diese in Nord-Süd-Richtung verläuft. Durch die Elektrifizierung bestehender Strecken, wie zum Beispiel am Hochrhein können schnellere und effizientere Verbindungen angeboten werden. Der Ausbau dieser Infrastrukturen eine Bedingung für die Realisierung eines engermaschigeren

Karlsruhe-Sarrebruck en procédant à des aménagements entre Rastatt et Haguenau. Des liaisons régionales reliant l'axe principal nord-sud franco-allemand devraient compléter l'offre. On trouve un exemple similaire entre Colmar et Fribourg : l'objectif n'est pas d'établir une liaison ultrarapide, mais de relier plusieurs des localités situées entre ces deux villes, de part et d'autre de la frontière, et de faciliter l'accès, depuis les deux pays, aux attractions touristiques sur le trajet.

Entre les localités non desservies par l'infrastructure ferroviaire, il faut renforcer les liaisons par bus pour une meilleure interdépendance des localités moins urbaines ou isolées. Dans la vallée du Rhin supérieur, cela supprimerait également l'impression de séparation suscitée par les frontières.

Développement de l'infrastructure ferroviaire

Instaurer une offre de transports publics attrayante nécessite de développer et de construire de nouvelles infrastructures ferroviaires. Plus que de combler les lacunes du réseau, il s'agit de veiller à la capacité suffisante du réseau régional et longue distance dans tout le Rhin supérieur. Il est impossible d'assurer cette capacité sans aménager la ligne de la vallée du Rhin (Rheintalbahn) en Allemagne, axe parmi les plus fréquentés d'Europe. Dans le sens est-ouest, l'accent est davantage mis sur le raccordement aux deux axes nord-sud avec des liaisons qui n'existent plus ou pas encore. Si les liaisons Strasbourg-Appenweiher et Mulhouse-Müllheim sont capitales pour le trafic longue distance, les lignes Colmar-Fribourg et Rastatt-Haguenau servent avant tout à établir de nouvelles offres régionales dans des espaces transfrontaliers importants. Il en va de même pour la liaison Haguenau-Wörth/Landau, bien qu'orientée nord-sud. L'électrification des lignes, par exemple dans le Haut-Rhin germano-suisse, permet de proposer des liaisons plus rapides et plus efficaces.

Le développement de ces infrastructures est une condition préalable à une offre de transports publics plus dense et plus fiable. Mais développer les capacités au niveau des nœuds ferroviaires est tout aussi important. Sans cela, impossible de proposer des horaires fiables et des correspondances aisées entre les réseaux longue distance, régional et urbain. Bâle constitue en ce sens un élément central,

und zuverlässiges ÖV-Angebots. Mindestens ebenso wichtig ist aber auch der Ausbau der Kapazitäten in den Knoten. Ohne diese ist ein zuverlässiger Fahrplan sowie schlanke Umsteigerverbindungen zwischen Fern- Nah- und Agglomerationsverkehr nicht möglich. Ein wichtiges Element ist hier das Herzstück Basel, welches einen Quantensprung für den S-Bahn-Verkehr im trinationalen Metropolitanraum ermöglicht.

Integrierte Stadt- und Mobilitätsentwicklung

Bei der Entwicklung oder Transformation von neuen Siedlungs- und Arbeitsplatzgebieten ist es von zentraler Bedeutung, dass die ÖV-Erschließung bereits mit der ersten Etappe realisiert wird. Nur so kann die Nutzung des öffentlichen Verkehrs als Gewohnheit von Beginn an etabliert werden. Daher sind ÖV-Haltestellen prädestinierte Orte für Innenentwicklung mit neuen Flächen für Wohnen und Arbeiten, da eine hohe Erschließungsgüte sichergestellt ist. Die Intensität der Innenentwicklung hängt von der Erschließungsgüte ab. Je zentraler Flächen im urbanem Raum gelegen sind und je höher die Frequenz und Vielfalt des Angebots ist, desto breiter und umfassender sollte die Innenentwicklung vorangetrieben werden. In dichter besiedelten Ortsteilen fällt der Modal-shift ohne weitere Maßnahmen stärker zu Gunsten von ÖV und dem Fahrradverkehr aus als in Ortsteilen mit tieferen Dichten. Erklärt werden kann dies durch das bessere Angebot an Nahversorgung, Arbeitsplätzen und kulturellen Angeboten, welche Anwohnende fußläufig, mit dem Fahrrad oder durch eine kurze Strecke mit dem ÖV zurücklegen können. Dafür ist es auch wichtig, dass das Alltagsfahrradnetzwerk gestärkt wird, um auf diesen kurzen Distanzen das Fahrrad sicher und leicht zugänglich zu machen.

qui permet au réseau ferroviaire urbain un saut quantique dans l'espace métropolitain trinational.

Développement urbain et développement de la mobilité intégrés

Au moment de développer ou transformer de nouvelles zones d'habitat et d'emploi, il est essentiel de réaliser la desserte en transports publics dès la première étape. Cette approche est la seule possible pour inscrire le recours aux transports en commun dans les habitudes des usagers. Une qualité de desserte élevée étant garantie, les quartiers autour des arrêts existants sont prédestinés à une démarche de renouvellement urbain, avec la création de nouveau foncier pour l'habitat et l'emploi. Et le niveau de densification possible de ce renouvellement urbain dépendra de la qualité de la desserte. Plus le foncier se trouve au centre de l'espace urbain et plus la fréquence et la diversité de l'offre sont élevées, plus le renouvellement urbain devrait être large et complet. Dans les quartiers densément peuplés, le transfert modal favorise plus les transports en commun et le vélo que dans les quartiers à faible densité de population, et ce sans mesures supplémentaires. Cela s'explique par une meilleure offre en matière de services de proximité, d'emplois et d'activités culturelles, à laquelle les habitants ont accès à pied, à vélo ou en transports publics. Aussi est-il important de renforcer le réseau cyclable quotidien de façon à rendre le vélo sûr et facile d'utilisation sur ces courtes distances.

Handlungsanweisungen in Bezug auf das Mobilitätssystem

Der Modal-Shift hin zu energieeffizienten Mobilitätsangeboten ist eine der großen Herausforderungen für den Oberrhein und betrifft alle Maßstabsebenen – vor allem auch die, die hier nicht dargestellt werden können. Neben den hier beschriebenen Handlungsfeldern sind auf dem kommunalen Maßstab durch die Förderung der Innenentwicklung und der Nutzungsmischung sowie attraktive Wegeverbindungen die Voraussetzungen dafür zu schaffen, dass möglichst viele Alltagswege mit dem Fahrrad oder zu Fuß zurückgelegt werden können. Ebenso sind die Angebote des kommunalen und regionalen öffentlichen Verkehrs auszubauen und miteinander zu verknüpfen. Im Sinne einer nachhaltigen Mobilität müssen alle Mittel ausgeschöpft werden, um im Alltag möglichst kurze Wege zu fördern. Dies ist nicht nur ein verkehrliches Handlungsfeld sondern betrifft vor allem die Siedlungsstrukturen (siehe Städtensystem und regionale Entwicklungsstrategie sowie die allgemeinen Strategien)

Der Ausbau des ÖV-Netzes und der Angebote im Regional- und Fernverkehr ist mindestens ebenso herausfordernd. Nicht nur bedarf es der Zusammenarbeit mehrerer betroffener Regionen, Länder und Kantone – ebenso müssen dafür auf nationaler Ebene Entscheidungen getroffen und Investitionen finanziert werden. Vor allem für den grenzüberschreitenden Ausbau von Angeboten und Infrastrukturen sind hier nicht nur integrierte Konzepte sondern auch eine ausdauernde Lobbyarbeit bei den jeweiligen nationalen Entscheidungsträgern und den Bahngesellschaften notwendig. Das dies gelingen kann, zeigt der Erfolg der trinationalen S-Bahn Basel eindrucklich. Dieses Beispiel kann und soll als Vorlage für weitere grenzüberschreitende Angebote dienen.

Als Basis einer grenzüberschreitenden und nachhaltigen Entwicklung des ÖV's wird die Erarbeitung eines grenzüberschreitenden Angebotskonzepts für den Oberrhein empfohlen. Das Ziel des Deutschland-Taktes wäre hier ein günstiger Anlass die Angebote im Oberrheinraum grenzüberschreitend aufeinander abzustimmen und die Machbarkeit neuer Angebote zu prüfen und zu belegen.

Approche à suivre en matière de système de mobilité

Le changement modal vers des offres de mobilité efficaces au plan énergétique, l'un des grands enjeux du Rhin supérieur, concerne tous les niveaux d'échelle – surtout ceux qui ne peuvent pas être représentés ici. Outre les champs d'action décrits ici, il convient de créer, à l'échelle communale, les conditions nécessaires pour permettre le plus grand nombre possible de trajets quotidiens à vélo ou à pied, en favorisant le renouvellement urbain et la mixité des usages, ainsi que des liaisons routières attractives. De même, il convient de développer et de relier entre elles les offres de transports publics communales et régionales. En vue d'une mobilité durable, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour raccourcir au maximum les trajets quotidiens. Ce champ d'action concerne certes les transports, mais aussi et surtout les structures de l'urbanisation (voir Système urbain et stratégie de développement régional ainsi que les stratégies générales).

Développer le réseau de transports publics et les offres de transport régional et longue distance est tout aussi exigeant, voire plus. Non seulement plusieurs régions, pays et cantons doivent coopérer, mais une prise de décisions et des investissements sont également nécessaires au niveau national. Le développement transfrontalier des offres et des infrastructures requiert, en plus de concepts intégrés, un travail de lobbying soutenu auprès des décideurs nationaux et des compagnies ferroviaires. Le succès du RER trinational de Bâle en est une impressionnante illustration, qui peut et doit servir de modèle pour d'autres offres transfrontalières.

Pour poser les bases d'un développement transfrontalier durable des transports publics dans le Rhin supérieur, il est recommandé de commencer par élaborer un concept d'offre transfrontalier. Le programme Deutschland-Takt serait ici une bonne occasion d'harmoniser les offres dans l'espace transfrontalier du Rhin supérieur, et d'examiner et de démontrer la faisabilité de nouvelles offres.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

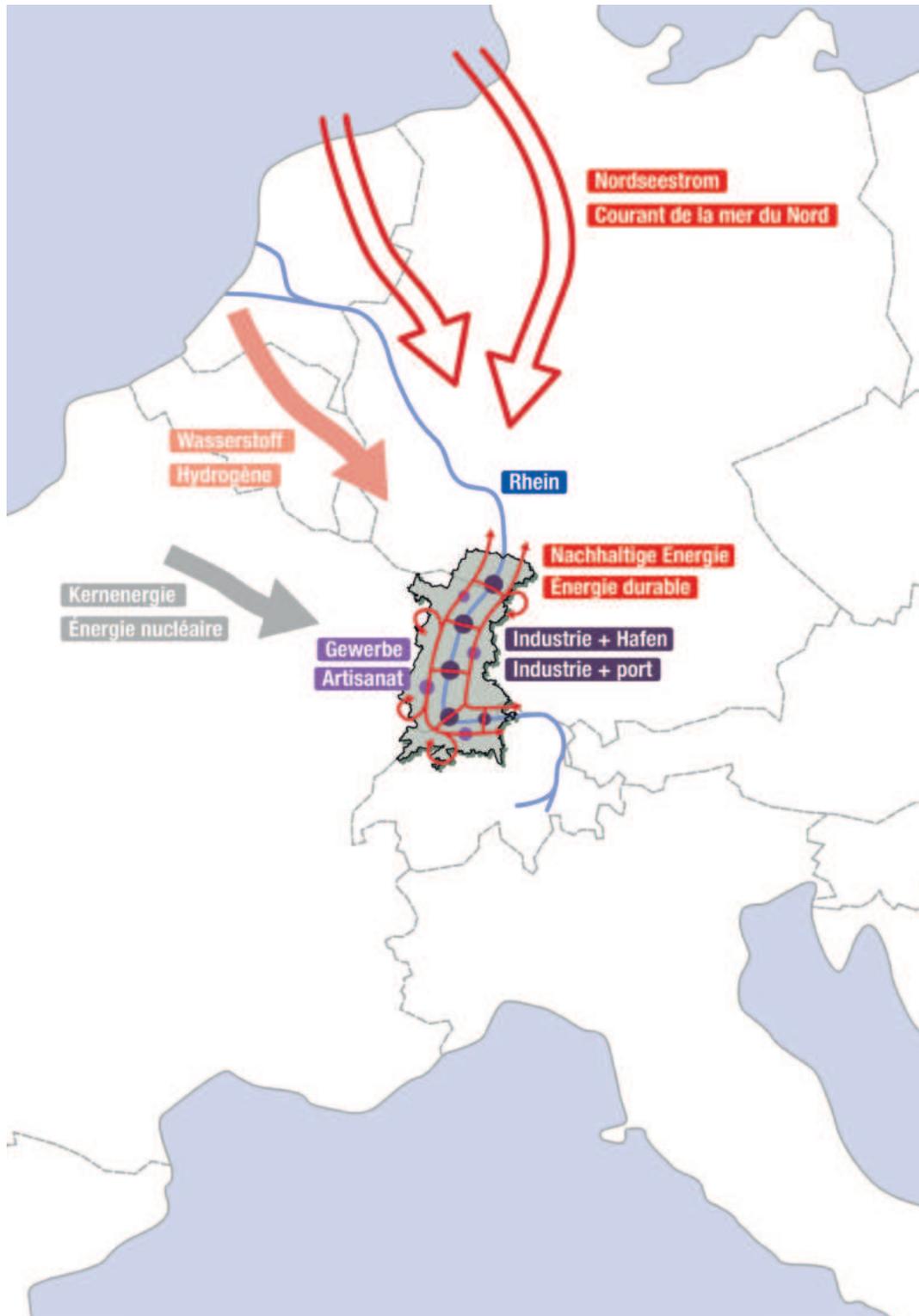
Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

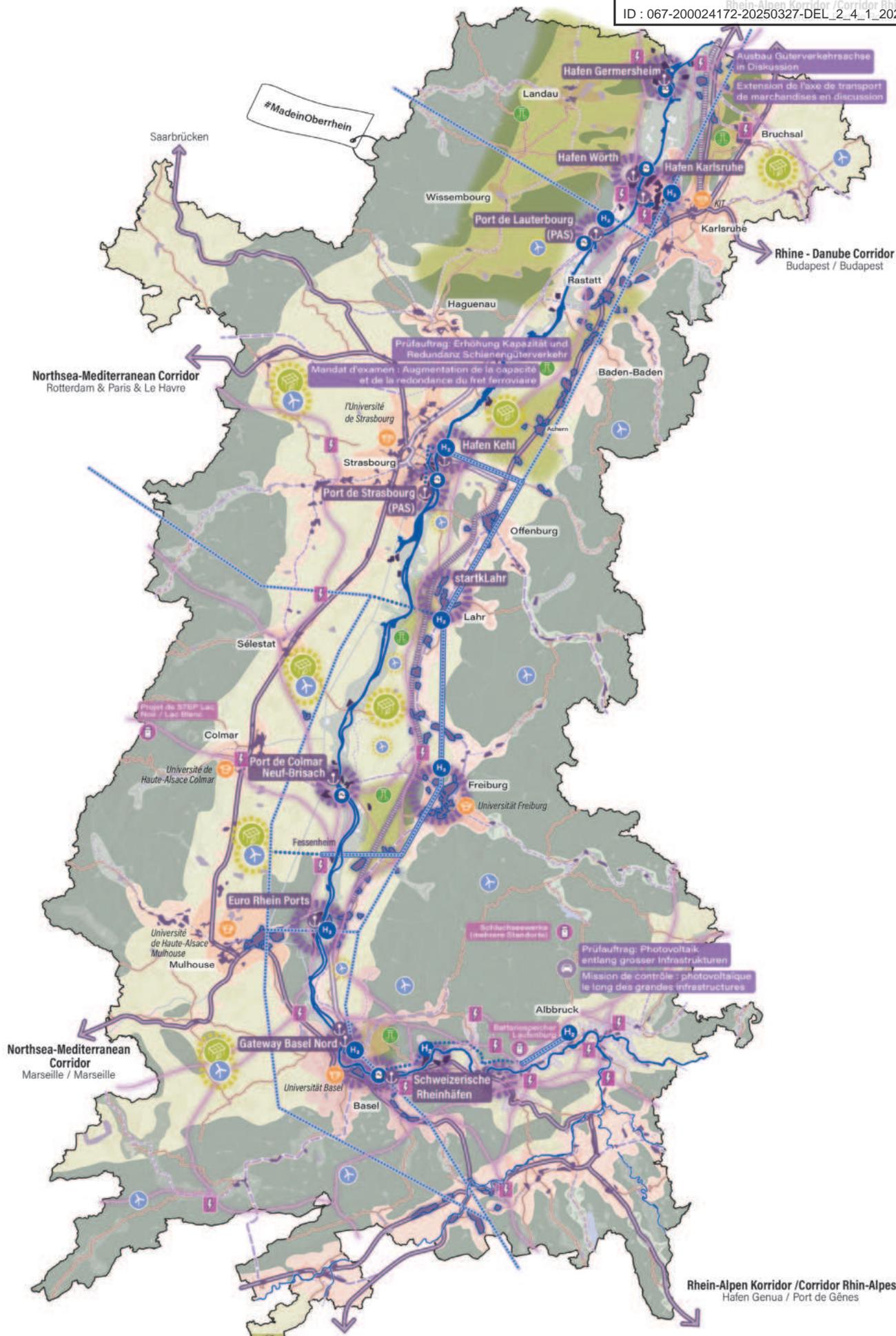


ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Energie und Wirtschaft Énergie et économie



Übersichtskarte zum Raumsystem
"Energie und Wirtschaft" im
europäischen Kontext
Carte globale du système spatial
« Énergie et économie » dans le
contexte européen



Energie und Wirtschaft

Das Raumsystem Energie und Wirtschaft basiert auf den Strategien zur Entwicklung einer regionalen Wachstumsstrategie und der Entwicklung eines zukunftsfähigen Energiesystems. Dabei wird Industrie und Gewerbe, der Güterverkehr auf Wasser und Schiene sowie die Energieversorgung integriert betrachtet, da diese räumlich-funktional stark voneinander

Énergie et économie

Le système spatial Énergie et économie se base sur une stratégie de croissance régionale et sur le développement d'un système énergétique durable. L'industrie et l'artisanat, le transport fluvial et ferroviaire de marchandises ainsi que l'approvisionnement en énergie sont considérés de manière intégrée, car fortement interdépendants au plan spatial et fonctionnel.

Mehr Effizienz für den Güterverkehr am OR

- Neubau von Bahnstrecken für den Güterverkehr
- Ausbau der Bahnstrecke für den Güterverkehr
- Hauptachse Güterschieneverkehr bestehend

Prüfauftrag: Gewerbe- & Industriestandorte auf Basis der Erschließung entwickeln

- Gewerbestandorte an Schiene: Als Arbeitsplatzstandort aktivieren & vertikal verdichten
- Industrie- und Hafengebiete am Rhein: Konzentriert nutzen, weitere Ausbreitung in Rheinauen beschränken und Entwickeln von Strategien für den Umgang mit Niedrigwasser
- Industrie- und Gewerbegebiete mit Wasserstoffpipeline- und Schienenanschluss: Unternehmen ansiedeln & starke Konzentration von Nutzungen

Potenzial nachhaltiger Energieträger testen & nutzen

- Restwärmepotenzial von Gewerbe- & Industriestandorten sowie anderen Restwärmequellen für kollektive Wärmenetze prüfen und nutzen
- Suchräume für Geothermie am Oberrhein
- FR: Koordinierte Standortfindung für grosse Produktionsstandorte von Windenergie und Agrivoltaik
- D: Kleine bedarfsorientierte Windenergieanlagen in der Rheinebene
- D & CH: Windenergienutzung im Schwarzwald und Jura
- D: Identifizieren von Standorten für PV-Freiflächenanlagen, idealerweise gekoppelt an Infrastrukturen (bsp. Autobahn) oder Agrarflächen (bsp. Agri-Photovoltaik)

Dekarbonisierung der Industrie & des Gewerbes

- Grosse energieintensive Industriestandorte mit hohen Prozesstemperaturen -> Strategie: Umstellen auf (grünen) Wasserstoff

Umgang mit Wasserstoff klären und planen

- Pläne für ein europäisches Wasserstoffnetz (indikative Lage)
- Möglichkeit das europäische Wasserstoffnetz im Oberrhein engmaschiger auszubauen
- Bestehende Planungen für Wasserstoffpipelines
- Wasserstoffproduktionsstandort in Planung

Eigenproduktion von Gütern und Wissen im Oberrhein stärken

- Kurze Produktketten zwischen Produzent und Konsument
- Grosse Universitäts- & Forschungsstandorte stärken und Austausch fördern

Informationsebene

- Straßennetz
Hauptverkehrsstraßen
- 360 kV Elektrizitätsnetz
Hochspannungsleitungen
- Umspannwerke
- Bahnnetz
Hauptstrecken
Ergänzungstrecken

Plus d'efficacité pour le transport de marchandises dans le RS

- Construction de lignes ferroviaires pour le fret
- Aménagement des lignes ferroviaires pour le fret
- Axes principaux de fret sur lignes ferroviaires existantes

Etude de faisabilité : développer les activités économiques sur les sites raccordés au fer

- Sites industriels raccordés au réseau ferroviaire: les activer comme lieux de travail et les densifier verticalement
- Zones industrielles et ports le long du Rhin : utilisation concentrée, limitation de l'extension dans les zones alluviales du Rhin et mise au point de stratégies de gestion des étiages
- Zones industrielles raccordées à un pipeline d'hydrogène et au réseau ferroviaire: implanter des entreprises à forte consommation d'énergie et intensifier les activités de la zone

Tester & utiliser le potentiel des sources d'énergie durables

- Exploiter le potentiel d'énergie fatale des zones industrielles en vue d'alimenter les réseaux de chaleur
- Espaces d'exploration pour la géothermie dans le Rhin supérieur
- FR: Identification coordonnée de grands sites de production d'énergie renouvelable (éolien et photovoltaïque)
- D: petites éoliennes en fonction des besoins dans la plaine du Rhin
- D & CH: Quelques éoliennes isolées dans la Forêt noire et dans le Jura
- D: Identifier des sites pour des installations photovoltaïques au sol, idéalement couplées à des infrastructures (p. ex. autoroute) ou des surfaces agricoles (p. ex. agrivoltaïque)

Décarbonisation de l'industrie & de l'artisanat

- Grands sites industriels à forte consommation d'énergie avec des températures de processus élevées -> Stratégie : passer à l'hydrogène (vert)

Clarifier et planifier la gestion de l'hydrogène

- Projets de réseau européen d'hydrogène (position indicative)
- Possibilité de développer le réseau international d'hydrogène dans la région du Rhin supérieur de manière plus fine
- Planification existante pour les pipelines d'hydrogène
- Site de production d'hydrogène en projet

Renforcer l'autoproduction de biens et de connaissances dans la région du Rhin supérieur

- Courtes chaînes de production entre les producteurs et les consommateurs
- Renforcer les grands sites universitaires et de l'innovation et favoriser les échanges

Information spécifiques

- Réseau routier
Routes principales
- Réseau électrique 360kv
Ligne à haute tension
Poste de transformation
- Réseau ferroviaire
Lignes principales
Lignes complémentaires

abhängig sind. Die größte Herausforderung für den Oberrhein ist die effiziente Abfertigung des hohen Volumens von Güterverkehr auf der Nord-Süd Achse, die Dekarbonisierung der Industrie und ein flächensparender Umgang mit Industrie- und Gewerbegebieten, denn die Fläche ist knapp und die Nutzungsansprüche werden immer zahlreicher. Vor diesem Hintergrund helfen folgende Maßnahmen und Aufgaben den Oberrhein als wirtschaftsstarken Raum für die Zukunft vorzubereiten.

Mehr Kapazität und Effizienz für den Güterverkehr am Oberrhein

Sowohl auf europäischer Ebene als auch für die wirtschaftliche Entwicklung des Oberrheins spielt der Güterverkehr eine zentrale Rolle. Die Lage an den nun vereinten TEN Korridoren Rhine-Alpine und North-Sea – Mediterranean ist ein Standortvorteil, den der Oberrhein weiter nutzen und auch fördern muss. Das Unglück beim Tunnelbau bei Rastatt im Jahr 2017 hat gezeigt, dass der Güterverkehr im Oberrhein noch nicht robust aufgestellt ist. Die Hauptgüterverkehrsachse verläuft rechtsrheinisch auf deutscher Seite, wo auch die Auslastung des Personenverkehrs hoch ist. Trotz des geplanten Ausbaus der Rheintalbahn zwischen Karlsruhe und Basel gibt es keine vollständige Redundanz im Schienennetz zwischen Deutschland und Frankreich. Nördlich von Strasbourg kann der Güterverkehr zurzeit beispielsweise ausschließlich auf rechtsrheinischer Seite verkehren. Daher muss die Diskussion geführt werden, welche Streckenneu- oder ausgebaut werden müssen, um den Güterverkehr auf der Schiene robuster gegenüber Ausfällen und dem zunehmendem Gütervolumen zu machen. Dazu gehört auch die Weiterentwicklung der Verknüpfungen zwischen Schiene und Binnenschifffahrt. Die bestehenden Rheinhäfen im Oberrhein sind ebenso ein äußerst wertvoller Standortvorteil, den es bestmöglich zu nutzen und zu erhalten gilt – auch, weil durch den Klimawandel die Schiffbarkeit des Flusses nicht immer gewährleistet ist. Um die bestehenden und neuen Infrastrukturen bestmöglich für die wirtschaftliche Entwicklung des Oberrheins zu nutzen sind vor allem intermodale Terminals zu stärken und City-Logistik-Systeme zu entwickeln. Ziel muss es auch im Güterverkehr sein, möglichst viele Güter für die langen Strecken per Bahn und Binnenschiff zu transportieren und die Feinverteilung mit dem LKW und anderen Angeboten zu gewährleisten.

Pour la région du Rhin supérieur, le principal enjeu est de gérer efficacement le volume élevé du transport de marchandises sur l'axe nord-sud, de décarboner l'industrie et de gérer les zones industrielles et artisanales en économisant l'espace. Il s'agit de faire face à une raréfaction du foncier, pourtant toujours plus demandé. Dans ce contexte, les mesures et missions qui suivent aideraient à préparer le Rhin supérieur pour en faire un espace économiquement fort.

Renforcer les capacités et l'efficacité du transport de marchandises

Le transport de marchandises joue un rôle central tant au niveau européen que pour le développement économique du Rhin supérieur. Sa situation sur les corridors RTE Rhine-Alpine et North-Sea-Mediterranean, désormais réunis, est un atout que la région doit continuer à exploiter et promouvoir. L'accident survenu en 2017 lors de la construction du tunnel près de Rastatt a montré que le transport de marchandises dans le Rhin supérieur n'est pas encore solidement implanté. Le principal axe de fret se trouve sur la rive droite du Rhin, côté allemand, où le taux d'utilisation du trafic voyageurs est également élevé. Malgré l'extension prévue de la ligne ferroviaire dans la vallée du Rhin entre Karlsruhe et Bâle, il n'existe aucune redondance complète sur le réseau ferroviaire entre l'Allemagne et la France. Actuellement, au nord de Strasbourg, le transport de marchandises se fait exclusivement sur la rive droite du Rhin. D'où la nécessité d'envisager la construction de nouvelles lignes ou l'aménagement de lignes existantes pour rendre le fret ferroviaire plus robuste face aux pannes et à l'augmentation du volume de marchandises. Cela implique aussi de développer les connexions entre le rail et la navigation intérieure. Les ports rhénans du Rhin supérieur constituent également un atout très précieux qu'il convient d'exploiter et de préserver au mieux, notamment dans la mesure où le changement climatique pourrait compromettre la navigabilité du fleuve. Afin d'exploiter au mieux les infrastructures existantes et nouvelles pour le développement économique du Rhin supérieur, il faudra avant tout renforcer les terminaux intermodaux et étendre les systèmes de logistique urbaine. En matière de fret, l'objectif doit aussi être de transporter par rail et par voie fluviale le plus grand volume possible de marchandises sur de longues distances et d'assurer la distribution fine par camion et autres solutions.

Potenzial nachhaltiger Energieträger testen & nutzen

Eine weitere wichtige Voraussetzung für eine ökonomisch wie ökologisch nachhaltige Entwicklung ist die Verfügbarkeit von Energie. Angesichts der nationalen Vorgaben zur Reduktion des CO₂-Ausstosses auf dem Weg zum Netto-Null-Ziel ist die Produktion erneuerbarer Energie im Oberrhein eine zentrale Aufgabe und Herausforderung. Neben den bereits bestehenden und den zukünftig notwendigen Anlagen für Solar- Wind und Wasserkraft ist im Oberrheingraben ist das Potenzial für die Nutzung von Tiefengeothermie groß. Trotz einiger Rückschlüsse ist die Nutzung dieses Potenzials weiterhin voranzutreiben. In Zusammenarbeit mit den Forschungsinstitutionen und Universitäten kann der Oberrhein hier eine Vorreiterrolle in der Nutzung der Tiefengeothermie für die nachhaltige Wärmeerzeugung und gegebenenfalls auch Elektrizitätsproduktion einnehmen. Im Bereich Wärme dürfen aber auch die Restwärmequellen von Industrie- und Gewerbestandorten nicht vernachlässigt werden. In Zukunft sollen Studien in den einzelnen Regionen das Restwärmepotenzial besser quantifizieren und so viel mögliche Restwärmequellen in lokale Wärmenetzverbände eingespeist werden. Gut geplante, kollektive Wärmenetze können einen wichtigen Bestandteil für das Erreichen des Netto-Null Ziels darstellen.

Dekarbonisierung der Industrie und des Gewerbes

Eine der größten Aufgaben, um ein nachhaltiges und zukunftsfähiges Energiesystem für die Zukunft des Oberrheins aufzubauen, ist die Dekarbonisierung der energieintensiven Industrien, die mit sehr hohen Prozesswärmern arbeiten. Während der größte Teil industrieller Prozesse grundsätzlich elektrifiziert werden kann, ist dies bei solchen hochtemperierten Prozessen wie beispielsweise der Verarbeitung von Eisen oder der Papierproduktion schwieriger. Räumlich trifft diese Umstellung der Energieversorgung oft auf Hafengebiete zu. Gerade für diese Lagen ist es theoretisch möglich, Wasserstoff per Schiff anzuliefern. Alternativ kann der Anschluss der großen, energieintensiven Gewerbe- und Industriestandorte ans Wasserstoffnetz eine langfristige Strategie für die Dekarbonisierung darstellen.

Tester et exploiter le potentiel des sources d'énergie durables

La disponibilité de l'énergie est une autre condition préalable au développement durable, sur le plan tant économique qu'écologique. Compte tenu des objectifs nationaux de réduction des émissions de CO₂ vers la neutralité carbone, la production d'énergies renouvelables dans le Rhin supérieur constitue tout à la fois une mission et un enjeu essentiels. Outre les installations existantes et celles encore nécessaires au solaire, à l'éolien et à l'hydroélectricité, la géothermie profonde présente également un fort potentiel dans le fossé du Rhin supérieur. Malgré les quelques revers essuyés, son exploitation doit être poursuivie. En collaboration avec les instituts de recherche et les universités, la région du Rhin supérieur peut jouer un rôle de pionnier dans le recours à la géothermie profonde. L'enjeu est de promouvoir une source de chaleur durable et, le cas échéant, de produire de l'électricité. En matière de chaleur, il ne faut toutefois pas négliger la **chaleur fatale des sites industriels** et artisanaux. Des études menées dans les différents territoires devraient permettre de mieux quantifier ce potentiel afin de l'injecter, autant que possible, dans les réseaux de chaleur locaux qui, bien planifiés, peuvent contribuer sensiblement à atteindre l'objectif de neutralité carbone.

Décarboner l'industrie et l'artisanat

La mise en place d'un système énergétique durable et viable pour l'avenir du Rhin supérieur implique avant tout de décarboner les industries énergivores, dont les processus mobilisent de très grandes quantités de chaleur. Si la plupart des processus industriels sont en principe électrifiables, cela s'avère plus difficile pour les processus à haute température, par exemple dans la métallurgie ou l'industrie papier. Sur le plan spatial, cette transformation de l'approvisionnement en énergie concerne souvent les zones portuaires. Pour ces sites, la mise à disposition d'hydrogène par bateau est théoriquement possible. Alternativement, le raccordement au réseau d'hydrogène des grands sites industriels très énergivores peut constituer, pour la décarbonation, une stratégie de long terme.

Umgang mit Wasserstoff klären und planen

Pläne für den Einsatz von Wasserstoff und den Bau von Wasserstoffnetzwerken werden in unterschiedlichen europäischen Ländern diskutiert und geplant und auch auf europäischer Ebene gibt es Ansätze für einen koordinierten europäischen Wasserstoffnetzausbau. Im Oberrhein sind bereits mehrere, kleinere Projekte in Planungen, die in wenigen Jahren umgesetzt werden sollen. Dazu gehört der Bau von Wasserstoffnetzen und Produktionsstandorten von Wasserstoff. Diese Abschnitte könnten zu einem späteren Zeitpunkt in ein großmaßstäbliches, internationales Wasserstoffnetzwerk eingegliedert werden. Wie sich die drei Länder zum Thema Wasserstoff positionieren, muss zeitnah geklärt werden, sodass Planungssicherheit vor allem für das Gewerbe und die Industrien gewährleistet ist. Da bereits Teilprojekte in Planung sind, ist eine übergeordnete Strategie, welche für den gesamten Oberrhein verfolgt werden kann, sinnvoll, um langfristige Optionen und Chancen nicht zu verunmöglichen.

Gewerbe- & Industriestandorte regional abgestimmt und auf Basis der Erschließung entwickeln

Die Entwicklung von Gewerbe und Industriestandorten ist nach wie vor ein wichtiges Element der kommunalen und regionalen Planungshoheit wichtige Einnahmequelle für die jeweiligen Gebietskörperschaften. In Deutschland und in der Schweiz sind dies die Kommunen, in Frankreich die SCoTs. Die Weiterführung der bestehenden Praxis führt langfristig aber zu einer nicht nachhaltigen Raumstruktur mit Folgen für das Verkehrs- und Energiesystem. Industrie und Gewerbegebiete in peripheren Lagen führen beispielsweise zu einer starken Belastung des regionalen Straßennetzes oder sind von der Nutzung fossiler Energieträger abhängig. Daher sind vor allem Entwicklung die großflächiger Industrie- und Gewerbebestandorte von der Erschließungsgüte im Güter- und Personenverkehr sowie der möglichen Energieversorgung abhängig zu machen. So können unterschiedliche Strategien für Gewerbebestandorte definiert werden, welche nur durch den Straßenverkehr erreichbar sind, welche mit Hafenananschluss am Rhein liegen, welche Schienenanschluss haben oder an einem potenziellen zukünftigen Wasserstoffnetzwerk angeschlossen sein können.

Clarifier et planifier l'utilisation de l'hydrogène

Plusieurs pays européens envisagent de recourir à l'hydrogène et de construire des réseaux d'hydrogène, et on observe un intérêt européen pour un développement coordonné de ce réseau. Dans la région du Rhin supérieur, plusieurs petits projets, déjà en cours de planification, devraient être mis en œuvre dans quelques années. Il s'agit notamment de la construction de réseaux et de sites de production d'hydrogène. Ces sections pourraient être intégrées ultérieurement à un réseau d'hydrogène international. La position des trois pays sur le sujet devra être clarifiée en temps utile, de sorte à garantir une planification coordonnée, surtout pour les industries. Des projets partiels étant en cours de planification, il est judicieux de définir une stratégie globale applicable à toute la région du Rhin supérieur, de façon à n'entraver aucune option ni opportunité à long terme.

Développer les sites artisanaux et industriels de manière coordonnée au niveau régional, en préparant leur viabilisation

En matière d'aménagement, le développement de sites artisanaux et industriels reste une compétence majeure des communes et des régions en Allemagne et en Suisse et des intercommunalités et de l'échelle infraterritoriale à travers les SCoT en France. De plus, ces sites représentent une importante source de revenus pour les collectivités territoriales concernées. À long terme, une telle répartition des rôles conduit cependant à une organisation spatiale non durable, avec des répercussions sur le système de transport et d'énergie. Les zones industrielles et artisanales en périphérie mobilisent par exemple fortement le réseau routier local ou dépendent des énergies fossiles. Aussi le développement de sites industriels et artisanaux à grande échelle doit-il intégrer une desserte de qualité pour le transport de marchandises et de personnes ainsi que pour l'approvisionnement énergétique. Il est possible d'adapter les stratégies aux configurations des sites industriels, selon qu'ils sont accessibles uniquement par la route, situés au bord du Rhin avec une connexion portuaire, connectés au réseau ferroviaire ou susceptibles d'être raccordés à un futur réseau d'hydrogène. De même, il convient de soutenir davantage

nen. Ebenfalls sollen Arbeitsplatzstandorte, die besonders gut mit dem ÖV erschlossen sind, stärker gefördert werden, da so nachhaltigere Mobilitätsformen gefördert werden.

Eigenproduktion von Gütern und Wissen im Oberrhein stärken

Im Oberrhein gibt es eine Vielzahl von Universitäten und Forschungseinrichtungen, die teilweise schon gut miteinander vernetzt sind. Diese Vernetzung soll weiterhin gefördert und unterstützt werden. Auch eine Ausrichtung der Studien- und Forschungsrichtungen in Bezug auf die in dieser Raumstrategie beschriebenen Herausforderungen und Aufgaben (Geothermie, Klimaanpassung...), aber auch auf die Bedürfnisse der bestehenden Wirtschaftsökosysteme ist wünschenswert.

Handlungsanweisungen in Bezug auf Energie & Wirtschaft

Die nachhaltige wirtschaftliche Entwicklung des Oberrheins ist eine zentrale gemeinsame Aufgabe zur Förderung des Lebens- und Arbeitsraums und gleichzeitig auch eine der größten Herausforderungen. Neben den gesetzlichen und sozio-ökonomischen Unterschieden der drei Länder ist die Entwicklung von Gewerbe und Industriegebieten auch auf regionaler Ebene aufgrund der Steuereinnahmen ein sensibles Thema. Demgegenüber sind für die wirtschaftliche Entwicklung notwendigen Infrastrukturen für Logistik, Energieproduktion und -verteilung sowie deren Emissionen nirgendwo erwünscht. Die Lenkung der wirtschaftlichen Entwicklung in ökologisch, ökonomisch und sozial nachhaltigere Bahnen kann daher nicht allein durch die Raumentwicklung erreicht werden jedoch kann sie wichtige Voraussetzung dafür schaffen. Durch die Widmung von Gewerbe- und Industrieflächen können zumindest die Standorte gesichert werden, die sich für eine wirtschaftliche Entwicklung auch unter Gesichtspunkten der verkehrlichen Anbindung und der zukünftigen Energieversorgung eignen – ebenso können durch eine regionale Koordination Fehlentwicklungen an ungeeigneten Standorten vermieden werden. Ebenso kann die Raumentwicklung die Realisierung von Gewerbeflächenpools auf interkommunaler oder sogar grenzüberschreitender Ebene zu fördern, um eine nachhaltige Entwicklung und bei gleichzeitiger Aufrechterhaltung der Steuereinnahmen der betroffenen Kommunen zu ermöglichen.

les zones d'activités bien desservies par les transports publics, pour favoriser des formes de mobilité plus durables.

Renforcer l'autoproduction de biens et de connaissances

La région du Rhin supérieur compte un grand nombre d'universités et d'instituts de recherche, dont certains sont déjà bien interconnectés. Il faut continuer à encourager et soutenir cette mise en réseau. Il est également souhaitable d'orienter les filières de formation et de recherche en fonction des enjeux et missions décrits dans la présente stratégie territoriale (décarbonation, adaptation au changement climatique...), mais aussi des besoins des écosystèmes économiques existants.

Approche à suivre en matière d'énergie et d'économie

Son développement économique durable constitue une mission commune centrale du Rhin supérieur pour promouvoir la région comme espace de vie et de travail. C'est aussi un enjeu majeur. Outre les différences juridiques et socio-économiques des trois pays, le développement de zones artisanales et industrielles est également un sujet sensible au niveau territorial en raison des aspects fiscaux. En revanche, aucun territoire ne souhaite accueillir les infrastructures nécessaires au développement économique en matière de logistique, production et distribution d'énergie. Et personne n'en souhaite les émissions. La seule planification réglementaire ne suffit donc pas à orienter ce développement économique vers des voies plus durables aux plans écologique, économique et social, mais il peut créer les conditions nécessaires. L'affectation du foncier économique permet au moins de sécuriser les sites adaptés à un développement économique, y compris au regard de l'accès aux transports et de l'approvisionnement énergétique futur. De même, une coordination régionale permet d'éviter les erreurs de développement sur des sites inappropriés. La planification réglementaire peut aussi encourager la mise en œuvre de pôles d'activités multisites intercommunaux, voire transfrontaliers, propices au développement durable tout en maintenant une source de recettes fiscales pour les communes concernées. Il convient également de poursuivre le développement de systèmes logistiques dans le Rhin supérieur à un rythme soutenu. Il s'agit ici de concrétiser les projets d'exten-

Ebenso ist die Weiterentwicklung der Logistiksysteme im Oberrhein mit Hochdruck voranzutreiben. Dabei sind Optionen für den Ausbau von Infrastrukturen wie beispielsweise nördlich von Karlsruhe und Strasbourg ergebnisoffen und möglichst unabhängig von den Partikularinteressen einzelner Gebietskörperschaften weiterzutreiben, um die verkehrliche Anbindung des Oberrheins auf internationaler wie regionaler Ebene weiterhin zu sichern. Dabei sind auch die Möglichkeiten des neuen TEN-Korridors North-Sea-Rhine-Mediterranean auszuschöpfen. Im Bereich der Energie ist trotz der unterschiedlichen Ziele der nationalen Energiepolitiken eine gemeinsame Strategie für die Produktion und den Transport von erneuerbaren Energien anzustreben – durch die Lenkung der Ansiedlung von energieintensiven betriebe können hier nicht nur Synergien genutzt sondern auch nicht notwendige Investitionen die Energieproduktion und -distribution vermeiden werden.

sion des infrastructures, par exemple au nord de Karlsruhe et de Strasbourg, sans parti pris et, si possible, indépendamment des intérêts particuliers des collectivités territoriales. Objectif : raccorder le Rhin supérieur aux niveaux régional et international. Dans ce contexte, il convient également d'exploiter les possibilités offertes par le nouveau corridor RTE Nord-Seine-Rhin-Méditerranée. En matière d'énergie, malgré les objectifs différents des politiques énergétiques nationales, une stratégie commune pour la production et le transport d'énergies renouvelables s'impose. En influant sur l'implantation des entreprises énergivores, il est possible non seulement d'exploiter les synergies, mais aussi d'éviter tout investissement inutile dans la production et la distribution d'énergie.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE



Raumkonzept
Concept d'espace

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

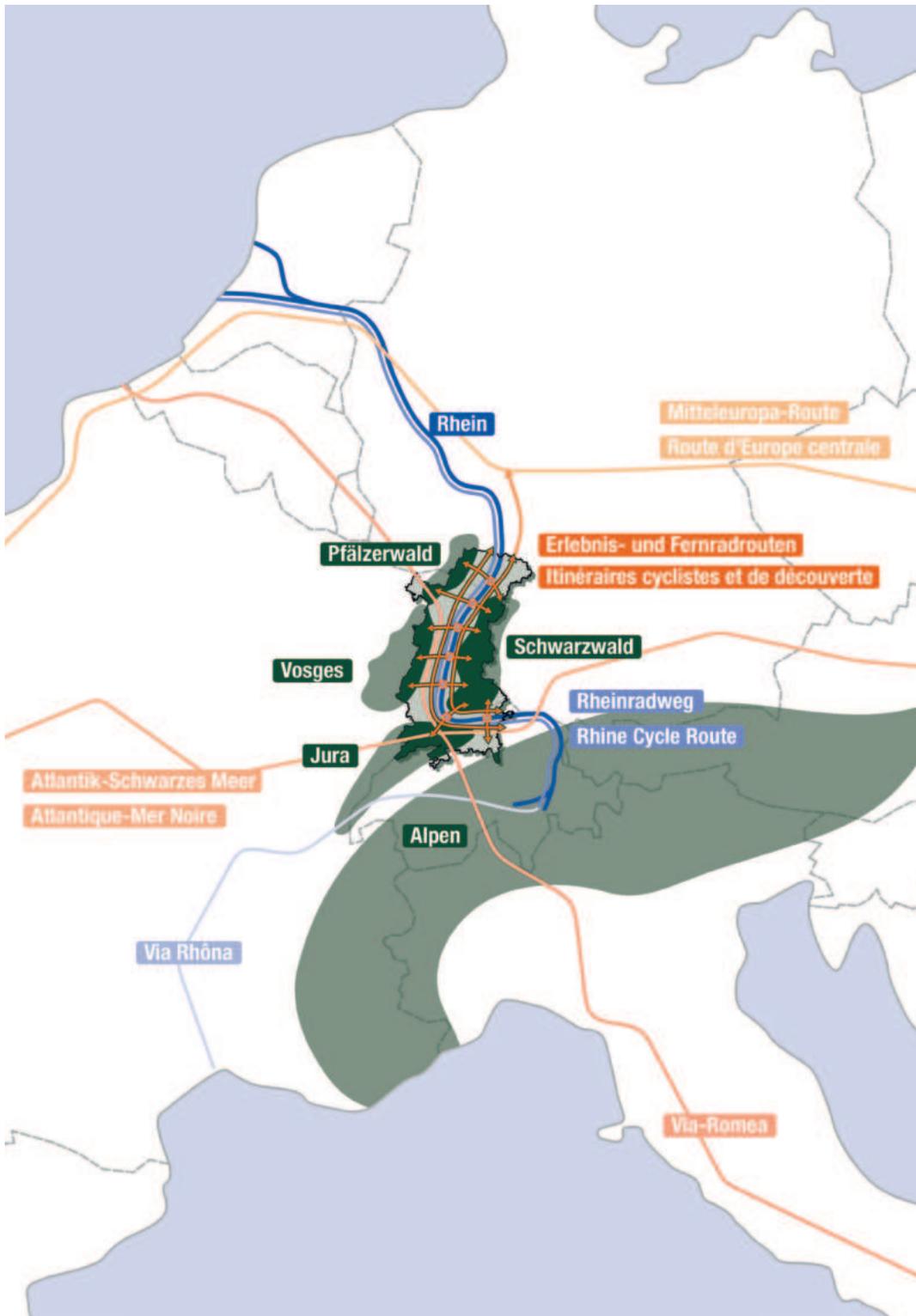
Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

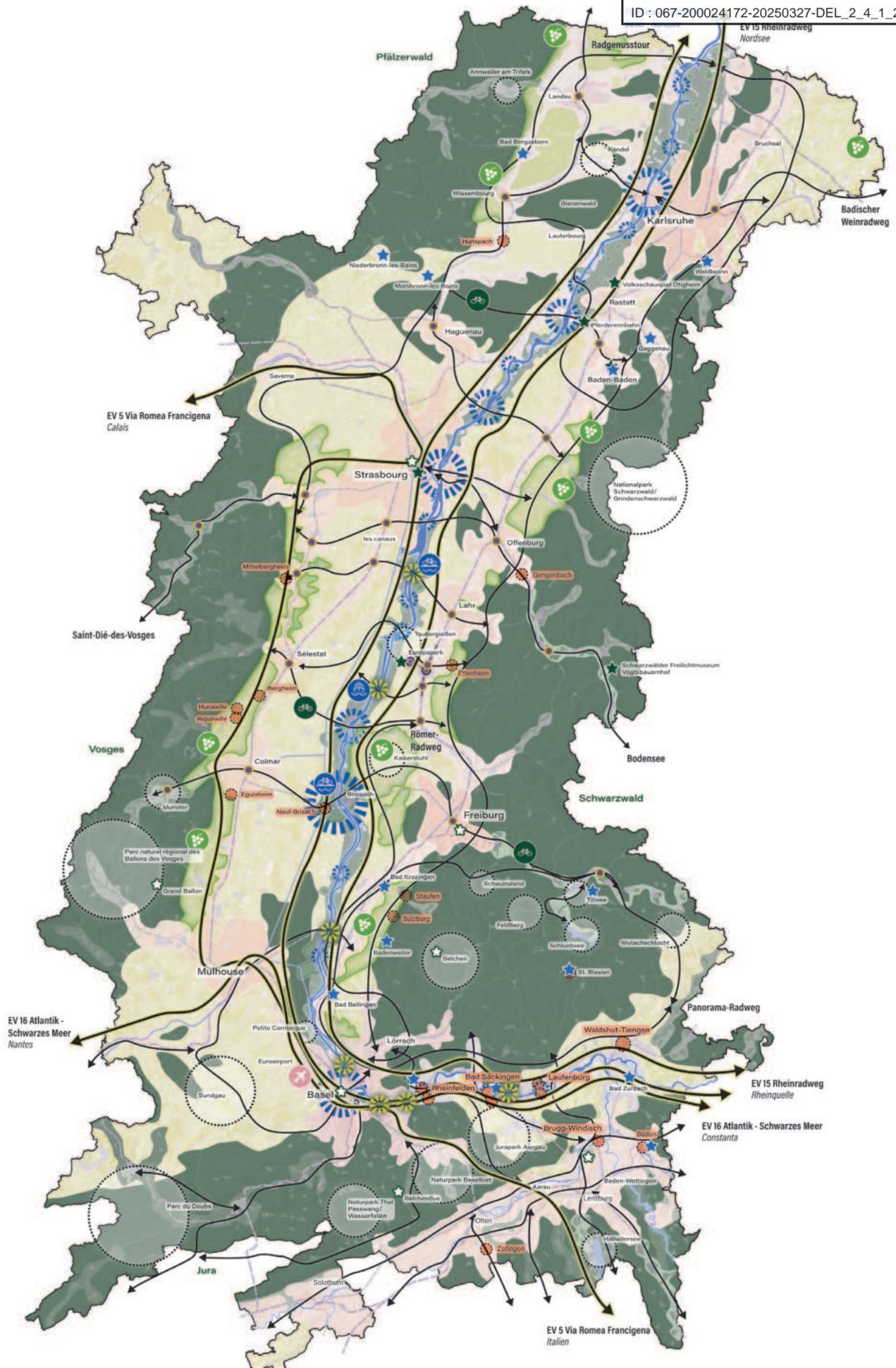


ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Kultur- und Erlebnisregion Région de culture et de découverte



Übersichtskarte zum Raumsystem
"Kultur- und Erlebnisregion" im
europäischen Kontext
Carte globale du système spatial
« Région de culture et de
découverte » dans le contexte
européen



Kultur- und Erlebnisregion

Das Raumsystem „Kultur- und Erlebnisregion“ basiert auf der Strategie, den Rhein als erlebbares Identitätsmerkmal der Oberrheinregion zu stärken und die Kulturlandschaften resilient und zukunftsorientiert zu transformieren. Es setzt das gemeinsame Kulturgut des Oberrheins in einen räumlichen Bezug. Dabei wird der Fokus auf die gemeinsame und identitätsstiftende Bedeutung von Kulturgütern und Erlebnisorten für den Oberrhein gelegt. Das Raumsystem zeigt zudem auf, wie die Kultur- und Erlebnisregion erlebbar und erreichbar gemacht werden kann, beispielsweise durch den Lückenschluss in den Fahrradwegnetzen. Der Fokus liegt auf der Nutzung und Wahrnehmung der Kultur- und Erlebnisregion Oberrhein durch die lokale Bevölkerung; die touristische Vermarktung darüber hinaus ist im Raumkonzept Oberrhein von untergeordneter Bedeutung.

Région de culture et de découverte

La stratégie du système spatial « Région de culture et de découverte » consiste à renforcer le Rhin en tant que marque d'identité tangible de la région du Rhin supérieur et à transformer les paysages culturels suivant une approche résiliente, tournée vers l'avenir. Elle place le patrimoine culturel commun du Rhin supérieur dans un contexte spatial, en insistant sur l'importance des biens culturels et lieux de découverte pour la construction d'une identité commune de la région. Ce système spatial montre en outre comment rendre le Rhin supérieur agréable et facile d'accès au plan culturel et des loisirs, à savoir par exemple en comblant les lacunes des réseaux de pistes cyclables. L'accent est mis sur la façon dont la population locale utilise et perçoit le Rhin supérieur en tant que région culturelle et de découverte ; la commercialisation touristique revêt une importance secondaire.

Lückenschluss Touristische Fernradwegenetz

- Fahrradwege ausweisen und etablieren
- Europäische Fernradwege qualifizieren
- Rheinquerungen für die aktiven Mobilitätsformen optimieren
- Rheinbrücken fahrradfreundlich ausgestalten
- Neue Fährverbindung aktivieren
- Umstiegspunkte Rad-Bahn ausbauen

Erlebnisort Rhein qualifizieren

- Neue Erlebnisorten mit Rheinquerung schaffen
- Bestehende Rheinquerungen zu Erlebnisorten qualifizieren

Bewahren von Historischen Kulturgütern

- Historisch wertvolle Ortsbilder sichern und schützen
- Symbolorte des Oberrheins

Tourismusorte und Erholungsgebiete stärken

- Nachhaltige Erschließung und Gestaltung landschaftsbezogener Erholungsorte
- Weinregion als Tourismusanker der Region stärken

Erhaltung und Qualifizierung umsatzstarker touristischer Angebote

- Besucherstarke Tourismushotspots nachhaltig und integriert weiterentwickeln
- Bäderkultur stärken

Informationsebene

- Euroairport

Assurer la continuité des pistes cyclables

- Délimiter et aménager des pistes cyclables
- Requalifier les itinéraires cyclables européens
- Optimiser les traversées du Rhin pour les mobilités actives
- Aménager les ponts sur le Rhin pour les cyclistes
- Activer une nouvelle connexion de ferry
- Aménager les correspondances vélos-train

Requalifier le Rhin comme lieu d'expérience et de découverte

- Créer de nouveaux lieux de découverte avec traversée du Rhin
- Qualifier les traversées du Rhin existantes en lieux de découverte

Préserver le patrimoine historique

- Sauvegarder et protéger les sites historiques
- Lieux symboliques du Rhin supérieur

Renforcer les sites touristiques et les espaces de loisirs

- Accès et développement durable des sites de détente en relation avec le paysage
- Renforcer la région viticole en tant que référence touristique de la région

Maintien et qualification d'offres touristiques générant un chiffre d'affaires élevé

- Développer les hotspots touristiques à forte fréquentation de manière durable et intégrée
- Renforcer la culture de la station thermale

Information spécifique

- Euroairport

Raumsystemkarte "Kultur- und Erlebnisregion"
Carte du système spatial
« Région de culture et de découverte »

Lückenschluss Touristische Fernradwegnetze

Im ganzen Oberrhein werden neue Fernradwege ausgewiesen und etabliert. Ein Fokus liegt dabei auf Routen und Wegverbindungen, welche den Rhein queren und bereits bestehende Fernradwege miteinander verbinden. Dadurch kann die Erlebbarkeit der Region und ihre Qualitäten gefördert werden. Dazu sind verschiedene Rheinquerungen für die aktiven Mobilitätsformen und insbesondere den Freizeit- und Alltagsradverkehr zu optimieren, indem bestehende Rheinbrücken fahrradfreundlich ausgestaltet werden oder neue Verbindungen aktiviert werden (Fähren oder Brücken). Dadurch wird der Ausbau eines nachhaltigen Mobilitätssystems unterstützt. An Knotenpunkten des Fernradwegnetzes sind Dienstleistungen auszubauen und auch Umsteigepunkte zwischen Rad und der Bahn auszubauen. Das gesamte (Fern-) Radwegnetz im Oberrhein soll gepflegt werden und Fahrradrouten ausgebaut werden.

Erlebnisort Rhein qualifizieren

Der Rhein ist das verbindende und gleichzeitig auch trennende Element des Oberrheins. Zusätzlich zur Aufwertung von Rheinquerungen sollen neue Erlebnisorte am Rhein geschaffen werden und bestehende Identifikationsorte aufgewertet und bestärkt werden, um die Erlebbarkeit des Rheins als identitätsstiftender Raum zu verbessern und zu stärken. Es sind dies zum einen Ortschaften mit direkter Lage am Rhein oder beidseits des Rheins (z.B. Breisach und Neuf Brisach), wie auch Kulturdenkmäler oder identifikationsstiftende Orte entlang des Rheins. Dies dient der Pflege des kulturellen Erbes sowie der Stärkung der gemeinsamen Identität am Oberrhein.

Bewahren von historischen Kulturgütern

Der Oberrhein hat eine lange gemeinsame Geschichte, mit traurigen und freudigen Kapiteln. Diese gemeinsame Geschichte und die gemeinsam getragenen Kulturgüter sowie ihre räumliche Wahrnehmung sollen gepflegt, bewahrt und in ihrem Stellenwert gestärkt werden. Das Raumkonzept bezeichnet Orte, Denkmäler und Landschaften sowie Naturdenkmäler, welche als Symbolorte von besonderer Bedeutung für den gesamten Oberrhein sind oder die in einem speziellen Bezug zu anderen Orten im Oberrhein stehen. Dadurch gelingt es, die ge-

Comblen les lacunes des réseaux touristiques de pistes cyclables

De nouveaux itinéraires cyclables longue distance sont identifiés et aménagés dans tout le Rhin supérieur. L'accent est mis sur les itinéraires et liaisons qui traversent le Rhin et relient les pistes cyclables entre elles. Cela permet de promouvoir les qualités de la région, notamment son cadre attractif. En ce sens, il convient d'optimiser plusieurs traversées du Rhin en faveur de formes de mobilité active, en particulier pour le trafic vélo (loisirs et déplacements quotidiens), en aménageant les ponts rhénans pour les adapter aux cyclistes ou en activant de nouvelles liaisons (bacs ou ponts). Cela renforcera le développement d'un système de mobilité durable. Aux points nodaux du réseau cyclable longue distance, il sera nécessaire de développer l'offre de services et de prévoir des correspondances vélo-train. Il faudra également veiller à l'entretien de tout le réseau et développer des itinéraires cyclables.

Qualifier le Rhin en tant que lieu de découverte

Le Rhin est à la fois l'élément de liaison et de séparation du Rhin supérieur. En plus de revaloriser les traversées du fleuve, il convient de créer de nouveaux espaces de découverte sur ses berges et de mettre en valeur les lieux emblématiques. Objectif : améliorer et renforcer le cadre de vie du Rhin en tant qu'espace identitaire. Il s'agit d'une part des localités situées directement au bord du Rhin ou de part et d'autre du fleuve (par ex. Vieux-Brisach et Neuf-Brisach), et d'autre part de monuments culturels ou de sites typiques. Cela contribue à préserver le patrimoine culturel et renforce l'identité commune de la région.

Préserver les biens culturels historiques

La région du Rhin supérieur a une longue histoire, avec des chapitres tristes et joyeux. Il est capital d'entretenir cette histoire commune, les biens culturels associés et leur perception spatiale, et d'en renforcer la portée. Le projet de territoire identifie des localités, monuments et paysages ainsi que des sites naturels qui constituent autant de lieux symboliques importants pour l'ensemble de la région ou qui ont un lien particulier avec d'autres sites du Rhin supérieur. Cela renforce l'identité commune du patrimoine culturel, la rend plus perceptible et ancre l'ensemble dans l'espace.

meinsame Identität und die Wahrnehmung des gemeinsamen Kulturguts zu stärken und zu etablieren und räumlich zu verankern.

Tourismusorte und Erholungsgebiete stärken

Der Oberrhein bietet vielfältige und sehr diverse Kultur- und Naturlandschaften, welche als Erholungsgebiete von Bewohnenden des gesamten Oberrhein-Raums genutzt werden. Diese Vielfalt ist aufrechtzuerhalten und weiterzupflegen, um einen attraktiven Lebensraum zu erhalten. Es ist auf eine nachhaltige Erschließung und Gestaltung der landschaftsbezogenen Erholungsorte hinzuwirken, um die Erlebbarkeit der Region zu fördern. Eine spezielle Rolle übernehmen dabei die Weinregionen, welche sich über den gesamten Oberrhein verteilen und als Tourismusanker der Region gestärkt werden sollen.

Erhaltung und Qualifizierung umsatzstarker touristischer Angebote

Umsatzstarke touristische Angebote sind künftig mit hohem Anspruch an Nachhaltigkeit zu gestalten. Neben einigen sehr besucherstarken Tourismushotspots gilt dieser Ansatz auch für die Winter- respektive Sommerdestinationen in den Mittelgebirgslandschaften sowie für die Orte in Bezug zur oberrheinweiten Bäderkultur. Dazu sind unter anderem ihre Erreichbarkeit mit dem ÖPNV und dem Fahrrad zu verbessern, um auch in Bezug auf den Freizeitverkehr ein nachhaltiges Mobilitätssystem zu implementieren. Durch den Klimawandel betroffene Tourismusgebiete bereiten sich auf eine klimaangepasste und ökologisch verträgliche Neuausrichtung vor, beispielsweise die Wintersportgebiete im Jura oder den Vogesen. Das Raumkonzept Oberrhein stärkt insbesondere diejenigen Ansätze, welche die touristischen Angebote auf ein lokales, sprich oberrheinweites Zielpublikum und dessen Erreichbarkeit fokussieren, um die Erlebbarkeit und Wertschätzung der Region weiter zu stärken.

Handlungsanweisungen in Bezug auf die Kultur- und Erlebnisregion

Durch den Klimawandel stehen touristisch und kulturell genutzte Erlebnisregionen vor neuen Herausforderungen, welche teilweise eine Neuausrichtung bewährter Angebote und Nut-

Renforcer les sites touristiques et les espaces propices à la détente

Le Rhin supérieur offre des paysages culturels et naturels très variés, où les habitants de la région aiment se détendre. Cette diversité doit être maintenue de façon à préserver un cadre de vie attractif. Il convient d'œuvrer à la mise en valeur et à l'aménagement durables de ces sites, pour promouvoir l'attrait de la région. Les vignobles, répartis sur l'ensemble du Rhin supérieur, jouent dans ce contexte un rôle particulier d'ancrage touristique, qu'il faut renforcer.

Maintenir et qualifier les offres touristiques rémunératrices

Les nouvelles offres touristiques rémunératrices doivent être conçues avec une grande exigence en matière de durabilité. Outre quelques hotspots très fréquentés, cette approche s'applique également aux destinations d'hiver et d'été dans les paysages de moyenne montagne, ainsi qu'aux sites balnéaires du Rhin supérieur. Il convient notamment d'améliorer leur accessibilité en transports en commun et vélo, afin de mettre aussi en place un système de mobilité durable pour le trafic lié aux loisirs. Les régions touristiques touchées par le changement climatique se préparent à réorienter leur offre en conséquence, dans le respect de l'environnement, par exemple dans les stations de sports d'hiver jurassiennes et vosgiennes. Le projet de territoire du Rhin supérieur renforce en particulier les approches qui axent l'offre touristique sur un public cible local, autrement dit à l'échelle du Rhin supérieur, et sur son accessibilité, pour améliorer plus encore le cadre de vie de la région et son attrait.

Approche à suivre en matière de culture et de découverte

Le changement climatique place les régions à vocation touristique et culturelle face à de nouveaux défis, qui impliquent parfois de réorienter des offres et des utilisations éprouvées. La stratégie d'un développement du paysage à quatre niveaux sous-tend de renforcer l'attrait du Rhin supérieur dans le domaine de la culture et des loisirs.

zungen erfordern. Die Strategie der „4-fachen Landschaftsentwicklung“ wird durch die Stärkung der Kultur- und Erlebnisregion Oberrhein unterstützt.

Gleichzeitig stellt der Freizeitverkehr bereits heute ein großer Anteil der Mobilität dar, was sich bei der Nutzung der Kultur- und Erlebnisregion spürbar zeigt. Die Erreichbarkeit von wichtigen Anziehungspunkten und Erlebnisorten mit dem öffentlichen Verkehr und der aktiven Mobilität ist zu fördern und ein Modal Shift in diesem Bereich anzustreben, um einen Beitrag in Richtung Klimaneutralität leisten und Teil eines nachhaltigen Mobilitätssystems sein zu können.

Damit der Rhein als erlebbares Identitätsmerkmal des Oberrheins gestärkt werden kann, muss seine Erreichbarkeit und Überquerbarkeit zu Fuß oder mit dem Fahrrad verbessert werden, insbesondere da, wo Verbindungen sowohl der Freizeit- wie auch der Alltagsnutzung dienen.

En parallèle, le trafic lié aux loisirs représente déjà une part importante de la mobilité, ce qui est perceptible au regard de l'utilisation faite de la région dans ce domaine. L'accessibilité des grands pôles d'attraction et sites de détente en transports publics et mobilité active doit être encouragée, et il faut réfléchir à un changement modal qui contribue à la neutralité carbone et s'inscrit dans un système de mobilité durable.

Pour renforcer le Rhin en tant que marqueur identitaire tangible du Rhin supérieur, il est capital d'améliorer son accessibilité et sa traversabilité à pied ou à vélo, surtout là où les correspondances servent à la fois aux loisirs et aux déplacements quotidiens.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE



Raumkonzept
Concept d'espace

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

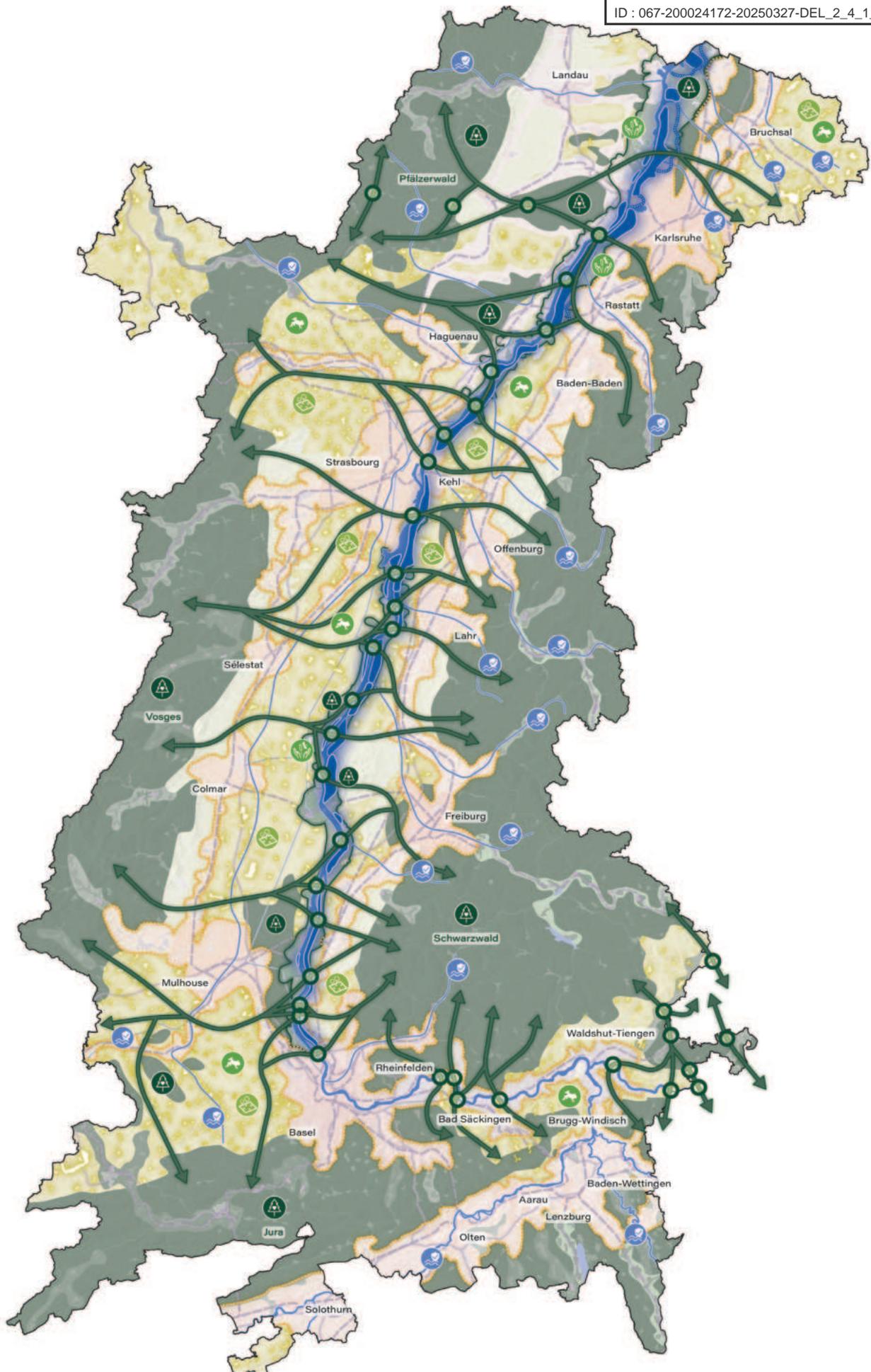


ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

Landschaft und Klima Paysage et climat



Übersichtskarte zum Raumsystem
"Landschaft und Klima" im
europäischen Kontext
Carte globale du système spatial
« Paysage et climat » dans
le contexte européen



Landschaft und Klima

Das Raumsystem Landschaft und Klima basiert zum einen auf der übergeordnet formulierten Aufgabe mit konkret räumlichen Bezug, dass sich sämtliche planerischen Handlungen an den Prinzipien des Klimaschutzes und der Klimaanpassung orientieren müssen. Dieser Aufgabe sind mehrere Strategien des Raumkonzeptes Oberrhein zugeordnet. Zum anderen ist die Strategie der 4-fachen Landschaftsentwicklung die zentrale Richtungsgeberin für das Raumsystem Landschaft und Klima.

Angesichts der aktuellen klimatischen Herausforderungen ist es von entscheidender Bedeutung, strategische Maßnahmen zu entwickeln, die sowohl den Klimaschutz als auch die Klimaanpassung fördern. Das Raumkonzept identifiziert unterschiedliche Handlungsfelder, die insbesondere in den stark von Hitze betroffenen Agrarlandschaften, den Waldgebieten und den Rheinlandschaften, aber auch in den großen Hitzehotspots der urbanen Ballungsräume umgesetzt werden können. Daneben sollen Maßnahmen zur Vernetzung der Lebensräume gefördert werden. Das Ziel ist es, eine resilientes und gesundes Landschaftssystem zu gestalten, das den ökologischen und klimatischen Anforderungen gerecht wird und die Lebensqualität und Lebensgrundlage der Bevölkerung sichert.

Paysage et climat

Le système spatial Paysage et climat se base d'une part sur la mission générale, clairement délimitée dans l'espace, prônant que toutes les actions d'aménagement intègrent les principes de protection du climat et d'adaptation au changement climatique. Plusieurs stratégies relevant du projet de territoire du Rhin supérieur y veillent. D'autre part, la stratégie de développement du paysage à quatre niveaux constitue le point de référence central pour le système spatial Paysage et climat.

Face aux défis climatiques actuels, il est essentiel de définir des mesures stratégiques qui favorisent à la fois la protection du climat et l'adaptation au changement climatique. Le projet de territoire identifie différents champs d'action applicables en particulier dans les paysages agricoles, les zones forestières et les paysages rhénans fortement touchés par la chaleur, mais aussi dans les points très chauds des agglomérations urbaines. Il faut en outre encourager la mise en réseau des espaces de vie. L'objectif est de concevoir un système paysager résilient et sain, qui répond aux exigences écologiques et climatiques et garantit la qualité de vie et les moyens de subsistance de la population.



Raumsystemkarte "Landschaft und Klima"
Carte du système spatial
« Paysage et climat »

Klimaschutz und Klimaanpassung

Klimaanpassende Maßnahmen in Siedlungsräumen

Als wichtiger Pfeiler, um im Oberrhein Klimaschutz und Klimaanpassung umzusetzen und räumliche zu verankern, sind in den Siedlungsräumen klimaanpassende Maßnahmen zur Hitzeminderung wie auch als Vorbereitung für Starkwetterereignisse zu implementieren. Die Maßnahmen sind gestützt auf die jeweilige nationale Gesetzgebung umzusetzen; es können Best Practice Beispiele etabliert werden, welche funktionierende Lösungsansätze aufzeigen und Orte oder Städte mit vergleichbaren klimatischen Herausforderungen zur Nachahmung motivieren.

Resiliente und gesunde Waldentwicklung

Weiter ist die resiliente und gesunde Waldentwicklung zu fördern. Dies ist entscheidend für die CO₂-Bindung und den Schutz der Biodiversität. Der Umbau der Wälder zu klimaresilienten Beständen leistet einen wesentlichen Beitrag zum Klimaschutz und schafft als stabile Ökosysteme Lebensraum für zahlreiche waldbewohnende Arten, welche den klimatischen Herausforderungen standhalten können. Darüber hinaus spielen die Wälder im Oberrhein eine wichtige Rolle als Kaltluftentstehungsgebiete, die zur Abmilderung von Hitzeinseln in urbanen Bereichen beitragen und somit das Mikroklima positiv beeinflussen.

Hochwasserschutz am Rhein

Der Hochwasserschutz entlang des Rheins und seiner Nebenflüsse ist ein zentrales trinationalen Anliegen. Hierzu gehören das Entwickeln von Rückhalteräumen sowie weiterer Dammrückverlegungen entlang des Rheins und seiner Rhein Nebenflüsse. Damit geht auch die Renaturierung von Auenlandschaften entlang dieser Flussläufe einher. Bereits bestehende Anpassungen im Rahmen des Integrierten Rheinprogramms sind wichtige Schritte, die weiterentwickelt und gesichert werden müssen. Diese Maßnahmen reduzieren nicht nur das Hochwasserrisiko, sondern fördern auch die Biodiversität und die natürliche Flussdynamik. Eine kontinuierliche Evaluierung und Anpassung der Strategien sind notwendig, um den sich verändernden klimatischen Bedingungen gerecht zu werden und die Sicherheit der Bewohner des Oberrheins zu gewährleisten.

Zur effektiven Planung und Prävention von klimabedingten Risiken sollte eine grenzüber-

Protection du climat et adaptation au changement climatique

Les mesures d'adaptation au climat en zone urbaine

La protection du climat et l'adaptation au changement climatique dans le Rhin supérieur passent en premier lieu par le déploiement de mesures d'adaptation dans les zones urbaines pour atténuer les îlots de chaleur et se préparer à des événements météorologiques intenses. Ces mesures doivent être mises en œuvre dans le cadre des législations nationales. Recenser par ailleurs les bonnes pratiques aiderait à identifier les solutions qui fonctionnent et à inciter les localités confrontées à des défis climatiques comparables à agir.

Développement forestier résilient et sain

Il convient en outre de promouvoir un développement forestier résilient et sain, essentiel pour retenir le CO₂ et protéger la biodiversité. Transformer les forêts en réserves résilientes au changement climatique contribue fortement à préserver le climat et crée, par ces écosystèmes stables, un espace vital pour d'innombrables espèces vivant en forêt, qui résistent ainsi mieux aux évolutions climatiques. De plus, les forêts du Rhin supérieur jouent un rôle important dans la production d'air froid, ce qui atténue les effets des îlots de chaleur en zone urbaine et influe positivement sur le microclimat.

Protection contre les inondations dans la vallée du Rhin

La protection contre les inondations le long du Rhin et de ses affluents est une préoccupation trinationale centrale. Cela implique de développer des espaces de rétention et de reculer les digues. Il s'agit également de renaturer les paysages alluviaux le long de ces cours d'eau. Les adaptations déjà envisagées dans le cadre du Programme Intégré Rhin (IRP) constituent autant d'étapes importantes à développer et à sécuriser. Ces mesures, en plus de réduire les risques d'inondation, favorisent la biodiversité et la dynamique fluviale naturelle. Pour faire face à l'évolution des conditions climatiques et garantir la sécurité des habitants du Rhin supérieur, il faudra évaluer et adapter ces stratégies en continu.

Afin de planifier et de prévenir efficacement les risques liés au changement climatique, il faudrait dessiner une carte transfrontalière

schreitende Gefahrenkarte für das Gebiet des Oberrheins entwickelt werden. Diese Karte würde wichtige Informationen über Hochwassergefahren, Bodenerosion und andere Umweltgefahren bereitstellen, um eine koordinierte und umfassende Reaktion auf klimatische Herausforderungen zu ermöglichen.

Ökologischer Schutz und Vernetzung fördern

Renaturierung Rhein begleitende Landschaften

Die Renaturierung, der Schutz und die Vernetzung der Landschaften entlang des Rheins ist ein wesentlicher Schritt zur Verbesserung der ökologischen Vitalität der Region. Besonders die Rheinauen und Altrheinarme im Oberrhein spielen eine entscheidende Rolle für die Biodiversität und die Regulierung des Wasserhaushalts. Die Ausweisung von Schwammlandschaftsgebieten ist dabei von grosser Bedeutung, um natürliche Wasserspeicher zu schaffen. Durch die Wiederherstellung natürlicher Lebensräume und die Reduzierung menschlicher Eingriffe kann die Artenvielfalt gesteigert werden. Gezielte Renaturierungsprojekte und die Schaffung von Pufferzonen sind notwendig, um die Funktionen dieser einzigartigen Ökosysteme zu erhalten und zu stärken. Diese Maßnahmen tragen nicht nur zur Verbesserung der Wasserqualität bei, sondern helfen auch, Überschwemmungsrisiken in den umliegenden Gebieten zu mindern. Die Erhaltung und Wiederherstellung der Feuchtgebiete erhöht die Resilienz des gesamten Ökosystems Oberrhein und sichert die Lebensräume für zahlreiche Pflanzen und Tiere.

Durchgängigkeit von Wildtierkorridoren

Für den Oberrhein ist der ökologische Schutz und die Vernetzung großräumiger grenzüberschreitender Korridore für den Verbund von Wald- und Offenlandlebensräumen von zentraler Bedeutung. Besonders die Schlüsselstellen im Grenzraum sind entscheidend für die Funktionsfähigkeit eines grenzüberschreitenden Biotopverbunds. Die Verbindung zwischen großen Waldgebieten wie Vogesen, Jura, Schwarzwald und Pfälzerwald sowie den dazwischen liegenden Wäldern fördert die Biodiversität und ermöglicht eine sichere Migration von Wildtieren. Die Gewährleistung der Durchgängigkeit über den Rhein ist essenziell, um genetische Vielfalt zu sichern und den Lebensraum für Arten zu verbessern. Fehlende Verbindungen sollten gezielt ergänzt werden, um das ökologische Netzwerk im Oberrhein zu stärken.

des dangers en question pour la région du Rhin supérieur. Cette carte fournirait des informations importantes sur les risques d'inondation, l'érosion des sols et d'autres risques environnementaux, permettant ainsi de coordonner une réponse globale aux défis climatiques.

Promouvoir la protection écologique et la mise en réseau

Renaturation des paysages rhénans

La renaturation, la protection et la mise en réseau des paysages le long du Rhin constituent une étape essentielle pour améliorer la vitalité écologique de la région. Les zones alluviales du fleuve et les bras du Vieux Rhin dans le Rhin supérieur en particulier jouent un rôle décisif pour la biodiversité et la régulation de l'équilibre hydrique. Dans ce contexte, il est capital de délimiter des zones d'éponge pour créer des réservoirs d'eau naturels. Restaurer les habitats naturels et réduire les interventions anthropiques accroissent en outre la biodiversité. Des projets de renaturation ciblés et la création de zones tampons sont nécessaires pour préserver et renforcer les fonctions de ces écosystèmes uniques. Ces mesures contribuent non seulement à améliorer la qualité de l'eau, mais aussi à réduire les risques d'inondation dans les zones environnantes. Préserver et restaurer les zones humides augmentent la résilience de l'ensemble de l'écosystème du Rhin supérieur, sécurisant les habitats de nombreuses plantes et animaux.

La continuité des corridors faunistiques

Pour le Rhin supérieur, la protection écologique et la mise en réseau de vastes corridors transfrontaliers sont d'une importance capitale pour interconnecter les habitats forestiers et les milieux ouverts. Les points clés de l'espace frontalier sont particulièrement décisifs pour le bon fonctionnement d'un réseau de biotopes transfrontalier. Relier les grandes zones forestières (Vosges, Jura, Forêt-Noire et forêt du Palatinat) et les forêts situées entre ces zones favorise la biodiversité et sécurise la migration de la faune sauvage. Assurer un passage fluide de part et d'autre du Rhin est essentiel pour garantir la diversité génétique et améliorer l'habitat des espèces. Les connexions manquantes devraient être réalisées de manière ciblée afin de renforcer le réseau écologique dans le Rhin supérieur.

Landschaft vor Zersiedelung schützen

Der Schutz der Landschaft vor Zersiedelung ist von großer Bedeutung, um die natürlichen und bewirtschafteten Lebensräume zu erhalten. Im Rahmen dieses Schutzes sollte das Netto-Null-Ziel des Flächenverbrauchs angestrebt werden, welches eine nachhaltige Nutzung von Flächen fördert und den Verbrauch neuer Flächen für Siedlungen und Infrastruktur reduziert. Durch die Schaffung von Entwicklungskonzepten, die eine nachhaltige Flächennutzung unterstützen und urbane Ausbreitung steuern, können wertvolle Lebensräume bewahrt und die Lebensqualität, sowie die Produktion in den betroffenen Regionen verbessert werden. Eine gezielte Innenentwicklung und Revitalisierung bestehender Siedlungsstrukturen sowie das Fixieren von Siedlungsrändern in Dörfern sind entscheidend, um das Ziel des Netto-Null-Flächenverbrauchs zu erreichen.

Die noch bestehenden Agrarlandschaften sind in Bezug auf die Stärkung der Biodiversität weiterzuentwickeln, unter Berücksichtigung des Klimawandels. Hierzu zählen die Auswahl von robusten Kulturpflanzen, die Förderung diversifizierter Fruchtfolgen sowie die Anwendung innovativer Bewässerungstechniken, sowie Verschattungsmaßnahmen. Dies trägt nicht nur zur Sicherstellung der Nahrungsmittelproduktion bei, sondern fördert auch die Erhaltung der Biodiversität in den Agrarlandschaften des Oberrheins, wodurch eine resiliente und langfristige Funktionalität gesichert wird. Zudem soll die Grundwassergefährdung gemindert werden und die Agrarlandschaften im Sinne der vierfachen Landschaftsentwicklung auch für die Erholung aufgewertet werden.

Protéger le paysage contre l'étalement urbain

Il est essentiel de protéger le paysage contre l'étalement urbain pour préserver les habitats naturels et les espaces agricoles. Il convient en particulier de viser l'objectif zéro artificialisation net (ZAN) pour encourager une utilisation durable de l'espace et réduire la consommation non encore artificialisée pour les habitations et les infrastructures. En créant des concepts de développement propices à une utilisation durable de l'espace qui maîtrisent l'expansion urbaine, il est possible de préserver des habitats précieux pour la biodiversité et d'améliorer simultanément la qualité de vie et la production dans les régions concernées. Un renouvellement urbain ciblé et la revitalisation des structures urbaines existantes ainsi que la fixation des limites de l'urbanisation dans les villages sont décisifs pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation net.

Les paysages agricoles existants doivent évoluer de façon à renforcer la biodiversité, en tenant compte du changement climatique. Il s'agit notamment de sélectionner des cultures robustes, de promouvoir des assolements diversifiés et d'utiliser des techniques d'irrigation innovantes, ainsi que des mesures d'ombrage. Cela contribue non seulement à garantir la production alimentaire, mais aussi à préserver la biodiversité dans les paysages agricoles du Rhin supérieur, assurant ainsi une fonctionnalité résiliente à long terme. En outre, il s'agit de réduire les risques pour les eaux souterraines et de valoriser les paysages agricoles pour les loisirs, dans l'esprit d'un développement du paysage à quatre niveaux.

Handlungsanweisungen in Bezug auf Klima und Landschaft

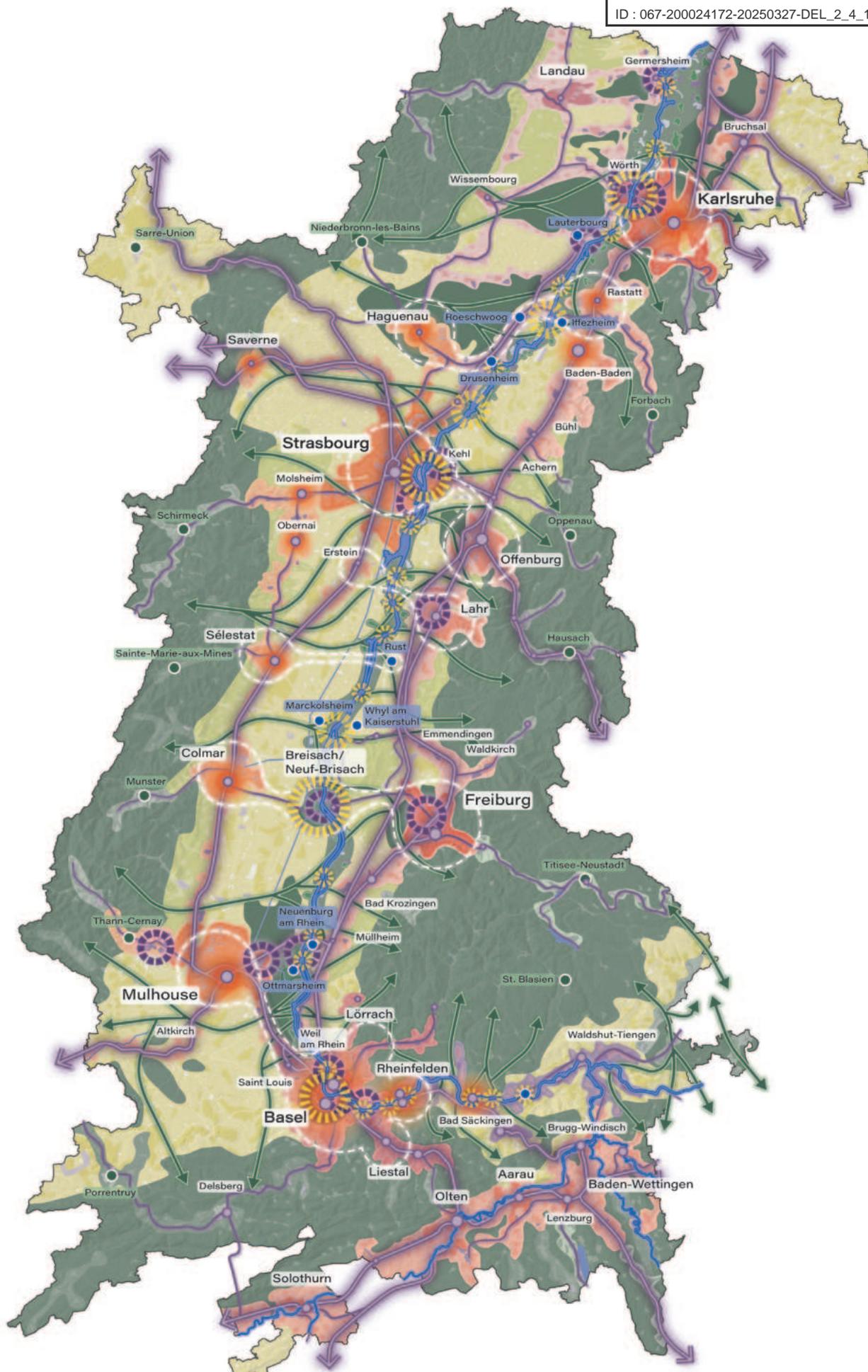
Die Herausforderungen des Klimawandels in Bezug auf Klimaschutz und Klimaanpassungen haben einen starken räumlichen Bezug und betreffen sowohl die Siedlungen, als auch die Landschaften des Oberrheins. Eine konsequente Ausrichtung des Raumkonzepts Oberrheins auf diese großen Herausforderungen ist daher unumgänglich.

Die Umsetzung dieser Herausforderungen erfordert ein koordiniertes Vorgehen der zuständigen Behörden – insbesondere im Rahmen der trinationalen Zusammenarbeit am Oberrhein. Eine enge Kooperation zwischen Deutschland, Frankreich und der Schweiz ist entscheidend, um die vielfältigen Herausforderungen des Klimawandels effektiv anzugehen. Gemeinsame Strategien und Projekte stärken nicht nur den Klima- und Landschaftsschutz, sondern fördern auch den Austausch von Wissen und Ressourcen. Durch die Schaffung eines einheitlichen Rahmens können wir resilientere Landschaften entwickeln und eine nachhaltige Zukunft für Mensch und Natur in der gesamten Region sichern. Nur durch gemeinsames Engagement und innovative Ansätze können wir den Herausforderungen des Klimawandels begegnen und die Lebensqualität für alle Bewohnenden am Oberrhein nachhaltig verbessern.

Approche à suivre en matière de climat et de paysage

Les défis posés par le changement climatique ont une forte dimension spatiale et concernent aussi bien les agglomérations que les paysages du Rhin supérieur. Il est donc indispensable d'orienter résolument le projet de territoire du Rhin supérieur vers ces grands enjeux.

Relever ces défis nécessite une action coordonnée des autorités compétentes – notamment dans le cadre de la coopération trinationale dans le Rhin supérieur. Une coopération étroite entre l'Allemagne, la France et la Suisse est décisive pour aborder efficacement les multiples problématiques liées au changement climatique. L'adoption de stratégies et projets communs renforce non seulement la protection du climat et du paysage, mais favorise également l'échange de connaissances et de ressources. En créant un cadre unifié, nous pouvons développer des paysages plus résilients et assurer un avenir durable pour les populations et la nature dans toute la région. Seuls un engagement commun et des approches innovantes nous permettront de relever les défis du changement climatique et d'améliorer durablement la qualité de vie de tous les habitants de la région.





Raumbild 2050

Vison spatiale 2050

Das Raumbild zeigt die erwünschte zukünftige räumliche Struktur und Beschaffenheit des vielfältigen Oberrheinraumes. Die Raumfiguren in ihrer zukünftigen Ausprägung bilden die Basis und die zentralen Elemente jeder Raumsystem-Karte zeigen wie der Oberrhein in Zukunft funktionieren kann.

La vision spatiale montre la future organisation spatiale souhaitée et la diversité de typologie d'espace du Rhin supérieur. Les figures spatiales dans leur forme future constituent la base de cette organisation, et les éléments centraux de chaque carte du système spatial montrent comment le Rhin supérieur pourrait fonctionner.

Auswahl zentraler räumlicher Aspekte des Raumbildes

- Übergeordnetes trinationales Schienennetz als Rückgrat des Oberrheins**
- Multifunktionale, städtisch entwickelte und verdichtete Schienenhaltpunkte**
- Städte-Allianzen**
Grenzüberschreitender Beziehungsraum, der künftig seine Verbindung durch Potenzialstärkung und -ausbau weiter fördert
- Zukunftsgerichtet weiterentwickelte und wirtschaftlich starke Hafen-, Industrie- und Gewerbeareale**
Flächeneffiziente Weiterentwicklung nach ihren Begebungen und der Erschließungsgüte Nutzung dekarbonisierter Energieträger, Umgang mit Tiefwasserständen in den Häfen
- Ökologisches Netz über Rhein, Strassen und Schiene hinweg**
Ausgebauter Grünraum mit Einsatz von „stepping stones“ für Tier- und Pflanzenwelt, zahlreiche und gut ausgebauter Wildtierkorridore
- Zugänglicher und erlebbarer Rhein an Rheinquerungen**
Vielzahl von Rheinquerungen für den Fuss- und Veloverkehr, Nutzung der Übergänge als Erlebnisorte

Sélection des enjeux spatiaux majeurs

- Réseau ferroviaire trinationnel principal comme épine dorsale du Rhin supérieur**
- Points d'arrêt ferroviaires multimodaux en milieu urbain densifié**
- Alliance de villes**
Espace relationnel transfrontalier qui, à l'avenir, continuera à promouvoir ses coopérations en s'appuyant et en renforçant ses atouts liés à sa situation géographique
- Zones portuaires développées dans une perspective d'avenir et économiquement fortes, zones industrielles et artisanales**
Développement efficace de la surface en fonction de ses talents et de la qualité de la desserte Utilisation de sources d'énergie décarbonisées, gestion des étages du Rhin dans les ports
- Réseau écologique avec franchissement du Rhin, des routes et du rail**
Trame verte et bleue développées avec utilisation de « pierres tremplées » pour la faune et la flore, corridors faunistiques nombreux et bien aménagés
- Rendre le Rhin accessible et le faire vivre autour des lieux de franchissement du fleuve**
Nombreuses traversées du Rhin pour les piétons et les cyclistes, utilisation des berges comme lieux de découverte.

Raumfiguren am Oberrhein 2040

<p>Elsässer Knotensystem Städtesystem von fünf wirtschaftlich starken, eigenständigen Städten, die mit hochqualifizierten Schweißzweigen miteinander verknüpft sind. Der Grossteil der städtischen Entwicklung in Haguenau, Colmar und Sélestat hat um die Bahnhöfe stattgefunden.</p>	<p>Weinregion Produktions- und Erlebnisraum für den nachhaltigen Tourismus und eine nachhaltige Bewirtschaftung.</p>
<p>Badische Perlenkette Städteketten, die ihre räumliche Entwicklung nach innen gerichtet hat, um wertvolle Grünräume zwischen den Orten freizuhalten und stark auf Klimaanpassung gesetzt hat.</p>	<p>Agrarische Siedlungslandschaft Landwirtschaftlich geprägter Raum, dessen landwirtschaftliche Produktion sich diversifiziert hat und sich an die sich verändernden klimatischen Bedingungen angepasst hat. Die räumliche Dimensionierung der Siedlungen hat sich seit 2025 nicht mehr signifikant ausgedehnt.</p>
<p>Trinationaler Raum Basel Pulsierender Wirtschafts-, Wohn- und Kulturräume. Klimaanpassung und Klimaschutz wird hoch geschätzt und Basel's Rolle als Güternachschubpunkt ist weiter optimiert und entwickelt.</p>	<p>Rheinlandschaft Ein Raum mit einer vielfältigen und teilweise auch konkurrierenden Nutzung für die Industrie, die Logistik per Schiff, als ökologisch wertvolles Habitat für Flora und Fauna und als Ort der Erlebbarkeit des Rheins. Letztere Funktion ist stark entwickelt und der Rhein wird sowohl als kulturelles Identitätsmerkmal als auch als Ort des Austausches und Zusammenkommens wahrgenommen.</p>
<p>Binationaler Raum Hochrhein Stark räumlich, wirtschaftlich und sozial verflechteter Grenzraum mit abgestimmter Entwicklung.</p>	<p>Rheinanker Am Rhein gelegene Städte mit zentraler Bedeutung für den grenzüberschreitenden Austausch und die Erlebbarkeit des Rheins</p>
<p>Siedlungsnetz Schweizer Mittelland Die weitere Zersiedelung des Mittellandes wurde eingedämmt. Klimaschutz- und Klimaanpassung ist Teil aller Stadt- und Ortsentwicklungen.</p>	<p>Wald- und Berglandschaft mit Talbändern Ein gesunder und klimatisch wertvoller Wald ist wirtschaftliches, ökologisches Gut für den OR. Nachhaltig entwickelter Tourismus und Naherholungsangebote sind zwischen den drei Ländern koordiniert und gegenseitig gefördert.</p>
<p>Plätzer Band In der Pfalz ist die wirtschaftliche Entwicklung räumlich auf die grösseren Ortschaften fokussiert und der Freiraum somit vor weiterer Zersiedlung geschützt. Die Pfalz als Erlebnis- und touristischer Raum hat an Bedeutung gewonnen.</p>	<p>Berganker Städte mit wichtiger Bedeutung für umliegende Orte zur Sicherstellung Grundversorgung</p>

Figures spatiales dans le Rhin supérieur 2040

<p>Système de nœuds alsaciens Système urbain composé de cinq villes distinctes et économiquement fortes, reliées entre elles par des liaisons ferroviaires rapides à haute fréquence. La plus grande partie du développement urbain de Haguenau, Colmar et Sélestat s'est fait autour des gares.</p>	<p>Région viticole Espace de production et de découverte pour le Rhin supérieur avec des stratégies matures de tourisme et exploitation agricole durable.</p>
<p>Collier de perles badaises Succession de villes qui a orienté son développement spatial à l'intérieur de la tâche urbaine afin de préserver de précieuses coupures vertes entre les localités et qui a fortement misé sur l'adaptation au changement climatique</p>	<p>Paysage agricole urbanisé Espace à vocation agricole dont la production agricole s'est diversifiée et s'est adaptée à l'évolution des conditions climatiques. La tâche urbaine ne s'étend plus de façon significative depuis 2025.</p>
<p>Région trinationale de Bâle Lieu économique, résidentiel et culturel dynamique. L'adaptation au changement climatique et la protection du climat sont des priorités. Le rôle de Bâle en tant que centre de transbordement de marchandises est encore optimisé et développé.</p>	<p>Paysage rhénan Un espace aux usages multiples et parfois concurrents : industrie, transport fluvial, habitat d'une grande valeur pour la faune et la flore et lieu de découverte. Cette dernière fonction est fortement développée et le Rhin est perçu à la fois comme un marqueur d'identité culturelle et comme un lieu d'échange et de vivre ensemble.</p>
<p>Espace binational du Haut-Rhin Fortes interdépendances spatiales, économiques et sociales de la région transfrontalière avec développement coordonné.</p>	<p>Ancre du Rhin Villes situées au bord du Rhin et jouant un rôle central dans les échanges transfrontaliers et la découverte du Rhin</p>
<p>Siedlungsnetz Schweizer Mittelland Die weitere Zersiedelung des Mittellandes wurde eingedämmt. Klimaschutz- und Klimaanpassung ist Teil aller Stadt- und Ortsentwicklungen.</p>	<p>Paysage de forêts et de montagnes avec des bandes de vallée Une forêt saine et de grande valeur climatique est un bien économique et écologique pour le CO₂. Le tourisme durable et les offres de loisirs de proximité sont coordonnés entre les trois pays et encouragés mutuellement.</p>
<p>Plätzer Band In der Pfalz ist die wirtschaftliche Entwicklung räumlich auf die grösseren Ortschaften fokussiert und der Freiraum somit vor weiterer Zersiedlung geschützt. Die Pfalz als Erlebnis- und touristischer Raum hat an Bedeutung gewonnen.</p>	<p>Ancre de montagne Villes situées dans des régions montagneuses et importantes pour les localités environnantes. Assurer l'approvisionnement du quotidien</p>

Die Schiene zum Rückgrat des Oberrheins entwickeln

Ein dichtes und gut aufeinander abgestimmtes ÖV-Angebot sowie eine flächensparende und auf den ÖV ausgerichtete Siedlungsentwicklung sind für die zukünftige Entwicklung des Oberrheins von entscheidender Bedeutung. Daher wird die Schiene in der Zukunft zum wichtigsten Rückgrat der räumlichen Struktur des Oberrheins. Als CO₂-armes und leistungsstarkes Fortbewegungs- und Transportmittel leistet der schienengebundene Verkehr einen zentralen Teil für eine nachhaltige Zukunft. Die dafür nötige Infrastruktur dient der Sicherstellung der Anbindung an Europa, als das wichtigste Fortbewegungsmittel zur Verknüpfung des trinationalen Städtenetzes sowie auch zur Erschließung der kleineren und mittelgroßen Orte des Oberrheins. Die Haltepunkte entlang dieses Netzes sind die zentralen Orte für eine integrierte Siedlungs- und Innenentwicklung.

Der Rhein als Verbindung des trinationalen Raums Oberrhein

Der Rhein als Namensgeber der Region ist in Zukunft mehr als verbindendes Element und Ort des Zusammenkommens erleb- und nutzbar. Durch der Ergänzung von Rheinuferwegen, Radwegeverbindungen und neuen Querungen wird die für den Oberrhein so wichtigen Flusslandschaft zugänglich, ohne die einzigartigen Biotop sowie Maßnahmen zum Hochwasserschutz zu gefährden. Die behutsame Entwicklung der Orte am Rhein stärkt die Erlebbarkeit des Fußraums und macht zu einem lebendigen Identitätsträger in der Mitte der Region.

Das trinationale Städtenetz stärken

Die Oberrheinregion lebt und pflegt sein vielfältiges Städtenetz. Die nah beieinander liegenden Städte und Orte am Oberrhein sind ebenso attraktiv wie einige der großen europäischen Metropolen, wenn sie sich als Netz begreifen und zusammenarbeiten. Sie beschließen, Aufgaben und Funktionen zu teilen und ihre Zusammenarbeit durch attraktive Bahnverbindungen und grenzüberschreitende Allianzen zu stärken. Im Grossen wie im Kleinen begreifen sie sich als Teil eines gesamten Systems und bringen ihre Begabungen für die Entwicklung des Oberrheins zur Geltung.

Le rail, épine dorsale du Rhin supérieur

Une offre de transports publics dense et bien coordonnée ainsi qu'un développement de l'urbanisation économe en espace, structuré autour de ces transports publics, sont d'une importance décisive pour le développement du Rhin supérieur. C'est pourquoi le rail deviendra l'épine dorsale de la structure spatiale du Rhin supérieur. Moyen de transport et de déplacement performant et pauvre en CO₂, le ferroviaire joue un rôle central pour un avenir durable. L'infrastructure nécessaire à cet effet sert aussi bien à assurer la connexion avec les autres régions européennes qu'à relier les villes dans la région trinationale et à desservir les petites et moyennes villes du Rhin supérieur. Les gares le long de ce réseau sont des sites centraux pour un développement intégré de l'habitat et une politique de renouvellement urbain.

Le Rhin, trait d'union de l'espace trinational du Rhin supérieur

Le Rhin, qui donne son nom à la région, sera davantage perçu et utilisé comme un élément fédérateur et un lieu du vivre ensemble. En complétant les voies de berge, en renforçant les liaisons cyclables et en créant de nouveaux franchissements, on rend accessible le paysage fluvial, si important pour le Rhin supérieur, sans compromettre les biotopes uniques locaux ou les mesures de protection contre les inondations. Un développement raisonné des sites le long du Rhin renforce le réseau adapté à la marche, qui devient un vecteur d'identité dynamique au cœur de la région.

Renforcer le réseau de villes trinational

La région du Rhin supérieur anime et fait vivre un réseau de villes diversifié. Les villes et localités proches les unes des autres dans le Rhin supérieur sont aussi attrayantes que certaines grandes métropoles européennes sous réserve de se considérer comme un réseau et de coopérer les unes avec les autres. Elles se répartissent missions et fonctions et renforcent leur coopération en s'appuyant sur des liaisons ferroviaires attractives et des alliances transfrontalières. À grande ou petite échelle, elles se considèrent comme faisant partie d'un système global et mettent en valeur leurs talents pour le développement du Rhin supérieur.

Die Zukunft der Wirtschaft im Blick behalten

Der Oberrhein mit seinen zahlreichen Zugängen zum europäischen Güterverkehr, Binnenschifffahrt und Wasserstoff bleibt ein wichtiger und zukunftsfähiger Wirtschaftsraum für Süddeutschland, die Nordwestschweiz sowie für Ostfrankreich. Neben der flächen- und energieeffizienten Entwicklung seiner bedeutenden Industrie-, Hafen und Logistikstandorte schöpft er sein eigenes Potenzial der erneuerbaren Energiegewinnung aus und stellt den Import von wichtigen Energieträgern sicher. Er nimmt seine Verantwortung als europäischer Transportkorridor auf Schiene, Straße und Wasser wahr, beteiligt sich an dessen Ausbau und stärkt dadurch seine Standortgunst.

Klimaschutz, Klimaanpassung und Ökologie ernst nehmen

Um die Ziele der nachhaltigen Entwicklung wie das Netto-Null-Ziel, die Energie- und Mobilitätswende zu erreichen, stellt die Oberrhein den Klimaschutz in den Fokus seiner Entwicklung. Alle Städte des Oberrheins, große und kleine, haben Klimaschutzkonzepte erarbeitet und setzen diese konsequent um. Aber auch die Klimaanpassung und den Erhalt der Biodiversität werden integral umgesetzt. Die landwirtschaftlichen Produktion wird durch eine flächensparende Entwicklung der Siedlung gesichert mit der Produktion erneuerbarer Energien und Ökosystemdienstleistungen kombiniert. Die Vernetzung von Lebensräumen für Flora und Fauna wird auf allen Ebenen geschützt und ausgebaut.

Kulturelle Stärken des Oberrheins erhalten und weiterentwickeln

Die unterschiedlichen Kulturen machen den Oberrhein auch in Zukunft vielfältig und interessant. Der Oberrhein der historischen Städte und Dörfer, der Kultur und Museen, der Bäder und Kurorte, der Sprachen und Dialekte, der Weinregionen, Kulturlandschaften und Wälder wird als gemeinsamer Erlebnisraum noch stärker gefördert und vernetzt und gemeinsam beworben. Damit stärkt er nicht nur seine Attraktivität nach außen sondern auch seine Identität als gemeinsamer Lebensraum – über alle Grenzen.

L'avenir de l'économie en ligne de mire

Le Rhin supérieur avec ses nombreux accès au fret, au transport fluvial et à l'hydrogène reste un espace économique majeur pour le Sud de l'Allemagne, le Nord-Ouest de la Suisse et l'Est de la France. Parallèlement au développement sobre de ses sites industriels, portuaires et logistiques importants en matière de foncier et de consommation d'énergie, le Rhin supérieur exploite son propre potentiel de production d'énergie renouvelable et assure l'importation de sources d'énergie cruciales. Il assume sa responsabilité de corridor de transport européen par rail, route et eau, participe à son amélioration et en renforce l'attractivité.

Protection du climat, adaptation au changement climatique et écologie : des sujets pris au sérieux

Afin d'atteindre les objectifs de développement durable tels que la neutralité carbone, la transition énergétique et la mobilité, la région du Rhin supérieur place la protection du climat au cœur de son développement. Toutes ses villes, grandes et petites, ont élaboré des plans climat et les mettent activement en œuvre. La production agricole est protégée par un développement de l'urbanisation économe en espace, combiné à une production d'énergies renouvelables et à des services écosystémiques. La mise en réseau des habitats pour la flore et la faune est protégée et développée à tous les niveaux.

Des atouts culturels préservés et développés

Les différences culturelles feront toute la richesse et l'attrait du Rhin supérieur. Par ses villes et villages historiques, sa culture et ses musées, ses bains et stations thermales, ses langues et dialectes, ses régions viticoles, ses paysages traditionnels et ses forêts, la région sera davantage mise en avant et en réseau en tant qu'espace de découverte commun. Et cette mise en valeur se fera ensemble. Cela renforcera non seulement son attractivité vers l'extérieur, mais aussi son identité en tant qu'espace de vie commun – par-delà les frontières.

Empfehlung/Ausblick

Recommandation/perspectives

Schlüsselprojekte
Projets clés

Aktionsplan
Plan d'action

Prozessausblick (Governancen + Ausblick)
Perspectives du processus

Die Aussagen der allgemeinen Strategien und der 5 Raumsysteme bilden den Rahmen innerhalb derer sich der Oberrhein zukünftig entwickeln soll. Sie sind als Leitbild zu verstehen, welche dem planerischen Handeln der einzelnen Akteure in den drei Ländern zugrunde liegen soll. Es war und ist nicht die Absicht, mit dem Raumkonzept eine neue übergeordnete Planungsebene zu schaffen, die die formellen Systeme der drei Länder und ihrer Gebietskörperschaften ergänzen oder gar ersetzen soll. Vielmehr bietet es einen Blick auf die präferierte Entwicklung des rationalen Raums Oberrhein als funktionale Einheit, welche in planerischen Entscheidungen der einzelnen Organisationen ihren Niederschlag finden soll.

Dennoch soll das Raumkonzept nicht nur ein strategisches Planwerk sein. Um die räumliche Entwicklung des Oberrheins im Sinne des Raumkonzepts anzugehen werden einzelne Schlüsselprojekte vorgeschlagen, die im Rahmen der Erarbeitung des Raumkonzepts entwickelt und diskutiert worden sind. Diese sind auch Teil des vorgeschlagenen Aktionsplans, welcher mögliche nächste Schritte und die dazu erforderlichen Akteure definiert.

Für die Umsetzung des Raumkonzepts innerhalb der vergebenen Rahmenbedingungen kommen die in den Szenarien durchgespielten Formen der Zusammenarbeit wieder ins Spiel. Für das zukünftige Handeln werden drei mögliche Formen der Zusammenarbeit gesehen, die sich an folgenden Fragen orientieren:

- Für welche Fragen/Projekte muss der Oberrhein als trinationaler Raum zusammenstehen und diese bei der EU und den nationalen Parlamenten geschlossen einfordern?
- Welche Aufgaben können und sollen durch die Bildung informeller und grenzüberschreitender Allianzen geklärt werden, damit sie danach in den jeweiligen Planungssystemen umgesetzt werden können?
- Welche Aufgaben sind nicht grenzüberschreitend und müssen von jedem Land, jeder Region und Kommune sowieso umgesetzt werden?

La description des stratégies générales et des 5 systèmes territoriaux constitue le cadre dans lequel la région du Rhin supérieur devra se développer. C'est là un modèle qui doit servir de base aux actions de planification des acteurs dans les trois pays. Le projet de territoire n'avait et n'a pas pour objectif de créer un niveau de planification supérieur qui viendrait compléter voire remplacer les contenus des documents réglementaires des trois pays et de leurs collectivités territoriales. Il offre plutôt un regard sur le développement souhaitable de l'espace rationnel du Rhin supérieur en tant qu'unité fonctionnelle, qui doit se refléter dans les décisions d'aménagement des différentes organisations.

Néanmoins, le projet de territoire ne doit pas se résumer à un document de planification stratégique. Afin de mettre en œuvre le développement spatial du Rhin supérieur dans l'esprit de ce projet, l'initiative propose des projets clés, développés et discutés dans le cadre de l'élaboration de ce projet de territoire. Ceux-ci s'inscrivent également dans le plan d'action proposé, qui définit les prochaines étapes possibles et les acteurs nécessaires.

La mise en œuvre du projet dans le cadre attribué devra s'appuyer sur les formes de coopération étudiées dans les scénarios. Ces formes de collaboration sont au nombre de trois et s'orientent sur les questions suivantes :

- Sur quels sujets, autour de quels projets le Rhin supérieur doit-il s'unir en tant qu'espace trinational pour les défendre en bloc auprès de l'UE et des parlements nationaux?
- Quelles missions peuvent et doivent être clarifiées par la création d'alliances transfrontalières, afin d'être mises en œuvre dans les systèmes de planification respectifs?
- Quelles sont les missions non transfrontalières qui doivent de toute façon être mises en œuvre par chaque pays, chaque territoire et chaque commune/intercommunalité?

Anmerkung

Die Verifizierung der Schlüsselprojekte und die Erarbeitung des Aktionsplans soll im Rahmen der "Vernehmlassung" des Raumkonzepts erfolgen.

Die hier aufgelisteten Projekte sind die Zusammenstellung der im Rahmen der Erarbeitung des Raumkonzepts diskutierten Projekte und damit als Entwurf zu verstehen

Remarque

La vérification des projets clés et l'élaboration du plan d'action doivent avoir lieu durant la phase « consultation » du projet de territoire.

Les projets énumérés ici sont la compilation des projets discutés lors de l'élaboration du projet de territoire et doivent donc être considérés comme une ébauche.

Schlüsselprojekte Projets clés

Die Formulierung von Schlüsselprojekten für das Raumkonzept Oberrhein ist insofern nicht trivial, da von vielen Akteuren Projekte nur als solche angesehen werden, wenn sie politisch gesichert sind. Für das Raumkonzept Oberrhein sind jedoch auch Projektideen interessant, die sich aus der Erarbeitung der Raumsysteme oder der Diskussionen in den verschiedenen Workshop ergeben haben. Daher wird zwischen drei verschiedene Kategorien von Schlüsselprojekten unterschieden

Konkrete Projekte

Bei den konkreten Projekten handelt es sich um Projekte, welche in einem fortgeschrittenen Planungsstand sind. Die Umsetzung muss nicht garantiert sein, aber es zeigt, dass die Projekte schon von unterschiedlichen Instanzen seit längerer Zeit in Bearbeitung sind. Ein Beispiel ist das Herzstück Basel, welches schon lange in Planung ist, die Finanzierungszusicherung aber noch aussteht.

Prüfaufträge

Bei den Prüfaufträgen handelt es sich um Aufgaben, welche beispielsweise mittels Machbarkeitsstudien untersucht werden müssen, um ggf. konkrete Aufträge und Projekte zu formulieren. Dazu gehört beispielsweise die Ausbauten einer Güterverkehrsverbindung auf nördlich von Strasbourg.

Allgemeine Aufträge

Bei den allgemeinen Aufträgen werden Aufgaben bezeichnet, welche von zentraler Bedeutung sind für die Umsetzung, die Form der Ausführung aber je nach Ort und Maßstab unterschiedlich ausfallen kann. Dazu gehört beispielsweise Klimaanpassung.

La formulation de projets clés pour le projet de territoire du Rhin supérieur est un processus qui demande du temps, dans la mesure où de nombreux acteurs estiment qu'un projet relève de ce statut s'il est porté politiquement. Toutefois, les idées de projets rescencés lors de l'élaboration des systèmes spatiaux ou des discussions durant les ateliers sont également intéressantes pour le projet de territoire du Rhin supérieur. C'est pourquoi on distingue trois catégories différentes de projets clés

Projets concrets

Les projets concrets sont à un stade avancé de planification. Si leur mise en œuvre n'est pas garantie, leur élaboration a débuté au sein de différentes instances il y a un certain temps. Le projet « Herzstück Basel », par exemple, est planifié depuis longtemps, mais son financement n'a pas encore été assuré.

Projets à étudier

Ces projets suscitent un intérêt manifeste, mais nécessitent la réalisation d'une étude, par exemple de faisabilité, qui permettrait de les concrétiser, voire de les mettre en œuvre. Il s'agit notamment d'aménager une liaison de transport de marchandises sur la rive gauche du Rhin au nord de Strasbourg.

Tâches génériques

Ces tâches sont d'une importance capitale pour la mise en œuvre, mais la forme d'exécution peut varier selon le lieu et l'échelle. Il s'agit par exemple de l'adaptation au climat climatique.

IM RAHMEN DER "VEREINBARUNG ZWISCHEN DEN LÄNDERN OBERRHEN-UNTERRHEN" ZUR VERDEUTLICHUNG UND KLÄRUNG DER VERHÄLTNISSE ZWISCHEN DEN VERBUNDENEN STÄDTESYSTEMEN DER OBERRHEN-UNTERRHEN-REGION

Städtesystem und regionale Entwicklungsstrategie

Système urbain et stratégie de développement régional

Konkrete Projekte

<p>Erarbeitung eines trinationalen "Städtesystem" Oberrhein auf Basis des Raumkonzepts mit spezifischen Rollen/Aufgaben der einzelnen Knoten</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Weiterentwicklung der Charta der Zusammenarbeit der Oberheimgemeinden auf Basis der des "Städtenetz Oberrhein 2002" (Erreichbarkeit, Universitäten, Wirtschaft, Arbeitsmarkt)</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Erarbeitung einer Entwicklungs- perspektive für die zukünftigen Ankerstädte (Haguenau/Saverne/Kehl/ Lahr/Selestat)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Élaboration d'un "système urbain" trinationale du Rhin supérieur sur la base du projet de territoire avec une répartition des rôles/missions pour chacune des centralité</p> <p>Proposition de l'équipe Projet existant</p>	<p>Développement d'une charte de coopération des centralités du Rhin supérieur sur la base du "Réseau des villes du Rhin supérieur 2002" (accessibilité, universités, économie, marché du travail)</p> <p>Proposition de l'équipe Projet existant</p>	<p>Elaboration d'une perspective de développement pour les futures villes d'ancrage (Haguenau/Saverne/Kehl/ Lahr/Selestat)</p> <p>Proposition de l'équipe</p>
<p>Integrierte Entwicklungs- perspektive Basel-Mulhouse</p> <p>Vorschlag Projektgruppe DR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Integrierte Entwicklungs- perspektive Freiburg-Colmar</p> <p>Vorschlag Projektgruppe DR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Grenzüberschreitende Stadt- und Verkehrsentwicklung Breisach-Neuf-Breisach</p> <p>Vorschlag aus Interviews Vorschlag Projektgruppe DR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Perspective de développement intégré Bâle-Mulhouse</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>	<p>Perspective de développement intégré Freiburg-Colmar</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>	<p>Développement urbain et des mobilités transfrontalières Breisach-Neuf-Breisach</p> <p>Proposition du comité de... Proposition des entretiens Proposition de l'équipe</p>

Projets concrets

Prüfaufträge

<p>Prüfauftrag: Vertiefung der Entwicklung des trinationalen Metropolitanraums Basel: Entwicklungsperspektive auf Basis des Raumkonzepts Schweiz, des Agglomerationskonzepts und des Projekt 3Land</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag: Integrierte grenzüberschreitende Entwicklungsperspektive Südpfalz-Nordelass</p> <p>Vorschlag Projektgruppe DR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag: Integrierte grenzüberschreitende Entwicklungsperspektive Rastatt-Haguenau (Raum zu definieren) > Vertiefung MORO-Projekt: Grenzüberschreitender Gewerbeflächenpool</p> <p>Vorschlag Projektgruppe OR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Etude complémentaire: Approfondissement du développement de l'espace métropolitain trinationale de Bâle : perspective de développement sur la base du Projet de territoire Suisse, du projet d'agglomération et du projet 3Land</p> <p>Proposition de l'équipe Projet existant</p>	<p>Etude complémentaire: Perspective de développement transfrontalier intégré Palatinat du Sud - Nord de l'Alsace</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>	<p>Etude complémentaire: Perspective de développement transfrontalier intégré Rastatt Haguenau (espace à définir) > approfondissement du projet MORO/Pôle d'activité multiscalaire transfrontalier</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>
<p>Prüfauftrag: grenzüberschreitende Entwicklung Strasbourg Kehl Offenburg : Siedlungsentwicklung, Wohnungsmarkt evtl. Wirtschaftliche Entwicklung und Verkehrliche Vernetzung, Fachkräftemangel aufarbeiten</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag: Interesse einer grenzüberschreitende Entwicklung Region Rust - Selestat: Nachhaltige Bewältigung der Konsequenzen des Europpark</p> <p>Vorschlag aus Interviews Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag : die mögliche Rollenverteilung für den EU - Parlament Standort mit Karlsruhe und Freiburg</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Etude complémentaire: développement transfrontalier Strasbourg Kehl Offenburg : développement de l'habitat, marché du logement éventuellement développement économique et mobilité, faire remédier à la pénurie de main d'oeuvre qualifiée</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Etude complémentaire: intérêt d'un développement transfrontalier région Rust - Selestat pour gérer durablement les conséquences de l'Europpapark</p> <p>Vorschlag aus Interviews Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Etude complémentaire: les possibilités du portage du site du Parlement européen avec Karlsruhe et Fribourg</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>

Études de faisabilité

Allgemeine Aufträge

<p>Ziele für die flächensparende Entwicklung in allen drei Ländern umsetzen (Stichwort Netto "0" Fläche)</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Projektgruppe OR</p>	<p>Verdichtung und prioritäre Siedlungsentwicklung an gut mit dem ÖV erschlossenen Orten</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
--	--

Tâches génériques

<p>Mettre en œuvre des objectifs de réduction de la consommation de l'espace dans les trois pays (mot-clé : ZAN)</p> <p>Proposition du comité de... Projet existant</p>	<p>Densification et développement prioritaire de l'urbanisation dans les lieux bien desservis par les transports publics</p> <p>Proposition de l'équipe</p>
---	---

ZU KLÄREN UND WEITERZUENTWICKELN LE CADRE DE LA « CONSULTATION »

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le
ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE



Personenmobilität

Mobilité des personnes

Ausblick
Perspectives

Konkrete Projekte

Schnellstmöglicher Vorgehensplan
Ausbau der Rheintalbahn
Fertigstellung 2036 / dann Sanierung der Bestandsstrecke bis 2041
→ Zentral für Halbbundverbindungen Fernverkehr und Kapazitätsgüterverkehr

bestehendes Projekt

Ausbau und Beschleunigung
Strasbourg - Appenweilher inkl. Appenweilher Kurve
inkl. Taktverdichtung Strasbourg-Karlsruhe

bestehendes Projekt
Vorschlag Planungsteam

Ausbau der Verbindung
(Basel-Euroairport-) Mulhouse-Mülheim
auch für den Fernverkehr/R

bestehendes Projekt
Vorschlag Planungsteam

Reaktivierung/Neubau **Rastatt Hagenau**
→ regionales Angebot Pendlerverkehr + neue Verbindung Karlsruhe-Hagenau-Saarbrücken

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Projektgruppe OR
Vorschlag Planungsteam

Reaktivierung/
Neubau **Breisach-Colmar**

bestehendes Projekt
Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Projektgruppe OR

Reaktivierung/Neubau/Elektrifizierung
Strasbourg - Wörth/Landau
zu klären: Welche Verbindung ist priorisiert?
<https://www.bahnhof.de/strasbourg-worth-landau>
<https://www.bahnhof.de/strasbourg-worth-landau>

bestehendes Projekt
Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Fertigstellung des
Rhin-Rhône bis Mulhouse
(Anschluss der Karlsruhe/Frankfurt nach Lyon, Marseille und Montpellier)

bestehendes Projekt
Vorschlag Planungsteam

Integrierte
Entwicklungsstrategie der
Siedlungs- und Verkehrs-
Entwicklung an den vorgeschlagenen
Projekten der Bahnquerverbindungen

Vorschlag Planungsteam

Reaktivierung/Neubau/Elektrifizierung
Strasbourg - Wörth/Landau zu klären: Welche Verbindung ist priorisiert?
<https://www.bahnhof.de/strasbourg-worth-landau>
<https://www.bahnhof.de/strasbourg-worth-landau>

bestehendes Projekt
Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Herzstück Basel
→ trinationale S-bahn Basel

bestehendes Projekt

Projets concrets

Aménagement à quatre voies de la
Rheintalbahn le plus rapidement possible
Achievement en 2036 / plus rénovation des voies existantes jusqu'en 2041
→ Projet majeur pour une cadence toutes les demi-heures du trafic grande lignes et la capacité du trafic marchandises

Projet existant

Aménagement et accélération
Strasbourg - Appenweilher, y compris la courbe d'Appenweilher, y compris l'augmentation de la cadence Strasbourg-Karlsruhe

Proposition de l'équipe
Projet existant

Développement de la liaison (**Bâle-Euroairport- Mulhouse-Mülheim**) également pour le trafic longue distance et international

bestehendes Projekt
Vorschlag Planungsteam

Reaktivierung/ construction nouvelle
Rastatt Hagenau
→ offre régionale pour le trafic pendulaire + nouvelle liaison Karlsruhe-Hagenau-Saarbrücken

Proposition du comité de...
Proposition des entretiens
Proposition de l'équipe

Réactivation/ construction nouvelle
Breisach-Colmar

Proposition du comité de...
Proposition des entretiens
Projet existant

Reactivation/extension/électrification
Strasbourg - Wörth/Landau à clarifier: Quelle liaison est prioritaire?
<https://www.bahnhof.de/strasbourg-worth-landau>
<https://www.bahnhof.de/strasbourg-worth-landau>

Proposition des entretiens
Proposition de l'équipe
Projet existant

Achèvement du tronçon Est du
TGV Rhin-Rhône jusqu'à Mulhouse (connexion de Karlsruhe/Frankfurt vers Lyon, Marseille et Montpellier)

Proposition de l'équipe
Projet existant

Stratégie de développement intégrée de
l'urbanisation/transports sur les projets de liaisons ferroviaires transversales proposés

Proposition de l'équipe

Herzstück Basel
→ RER trinationale de Bâle

Projet existant

Prüfaufträge

Machbarkeitsstudie:
Verlängerung **TER Basel-Strasbourg nach Karlsruhe** als Stündliches Angebot

Vorschlag Planungsteam

Machbarkeits-studie zu
grenzüberschreitenden Buslinien als Ergänzung zu den Bahnlinien

Vorschlag Planungsteam

Machbarkeitsstudie:
Tarifverbund/Kooperation für den Regionalverkehr im Oberrhein (ein Ticket - Beispiele: BW-Ticket, Deutschland-Ticket, carte Fluo de la Région grand Est...)

Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag: Prüfung von Standorten für
P+R Anlagen im grenzüberschreitenden Pendlerverkehr

Vorschlag Planungsteam

Études de faisabilité

Étude de faisabilité:
prolongation du **TER Bâle-Strasbourg vers Karlsruhe** (toutes les heures)

Proposition de l'équipe

Etude de faisabilité :
lignes de bus transfrontalières en complément des lignes ferroviaires

Proposition de l'équipe

Etude de faisabilité :
Communauté
tarifaire/coopération pour le transport régional dans le Rhin supérieur (un seul billet - exemples : BW-Ticket, Deutschland-Ticket, carte Fluo de la Région grand Est...)

Proposition de l'équipe

Etude complémentaire:
Etudes des sites pour
l'installation de **parking relais** sur les flux pendulaires transfrontaliers

Proposition de l'équipe

Allgemeine Aufträge

Etablierung und Ausbau von
Mobilitätsdrehscheiben

bestehendes Projekt
Vorschlag Projektgruppe OR
Vorschlag Planungsteam

Ausbau der
Fahrrad-
Infrastruktur
kommunal/region
al

Vorschlag Planungsteam

Verdichtung und
prioritäre
Siedlungsentwicklun
g an gut mit dem ÖV
erschlossenen
Orten

Vorschlag Planungsteam

Mise en place et
développement de
pôles d'échanges

Proposition du comité de...
Proposition de l'équipe
Projet existant

Développement
de l'infrastructure
cyclables
communale/
régionale

Proposition de l'équipe

Densification et
développement
prioritaire de
l'urbanisation dans les
lieux bien desservis par
les transports publics

Proposition de l'équipe

Parkraum-
bewirtschaftung
(kommunal)

Vorschlag Planungsteam

Einschränkungen für
Publikumsintensive
Einrichtungen an
Standorten ohne
gute ÖV-
Anbindung

Vorschlag Planungsteam

Tâches génériques

Gestion du
stationnement
(municipal)

Proposition de l'équipe

Restrictions pour les
établissements à forte
fréquentation situés
dans des endroits non
desservis par les
transports publics

Proposition de l'équipe

Bedeutung Tags

- =Vorschlag Planungsteam
- =Vorschlag Projektgruppe OR
- =Vorschlag aus Interviews
- =bestehendes Projekt

Signification des tags

- =proposition de l'équipe
- =Proposition du comité de projet du RS
- =Proposition des entretiens
- =projet existant

Energie und Wirtschaft

Énergie et économie

Konkrete Projekte

<p>Intermodales Logistikkonzept Oberrhein (bi- und trimodale Terminals, Kapazitätssicherung, Redundanzen)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Grenzüberschreiten de Übersicht über verfügbare strategische Gewerbe- und Industrieflächen</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Grenzüberschreitendes Konzept für nachhaltige Energieproduktion im Oberrhein (Gesamtübersicht + Schwerpunkte)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Schéma pour une logistique intermodale dans le Rhin supérieur (terminaux bi- et trimodaux, garantie des capacités, redondances)</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Visibilité sur les sites industriels disponibles d'importance stratégique dans la région du Rhin supérieur</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Schéma pour une production d'énergie durable dans le Rhin supérieur (vue d'ensemble + points forts)</p> <p>Proposition de l'équipe</p>
<p>Grenzüberschreitendes Entwicklungskonzept für verfügbare strategische Gewerbe- und Industrieflächen</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Erarbeitung einer Dekarbonisierungsstrategie der Industrie im Oberrhein</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Aktualisierung der grenzüberschreitenden Übersicht zu den Pendlerinnen</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Schéma de développement des sites industriels disponibles d'importance stratégique pour la région du Rhin supérieur</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Schéma pour une stratégie de décarbonisation de l'industrie dans la région du Rhin supérieur</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	
<p>Ausbau Gateway Basel und Hafenbecken III</p> <p>bestehendes Projekt</p>	<p>Konzept zur Entwicklung eines grenzüberschreitenden H2-Netzes</p> <p>Vorschlag Projektgruppe OR Vorschlag Planungsteam</p>		<p>Extension du Gateway Basel et du bassin portuaire III</p> <p>Projet existant</p>	<p>Schéma pour le développement d'un réseau H2 transfrontalier</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>	

Projets concrets

Prüfaufträge

<p>Prüfauftrag: Synergien der Fusion des TEN Korridors Northsea-Rhine-Mediterran mit der Wirtschaftsentwicklung am Oberrhein erkunden</p> <p>Vorschlag Projektgruppe OR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag: Machbarkeitsstudie eines Modellprojekts Grenzüberschreitende Gewerbe und Industriegebiete in Strasbourg/Keil oder Basel/Louis (inkl. gesetzlicher und steuerlicher Regelungen)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Machbarkeitsstudie: Label "Made in Oberrhein" einführen</p> <p>Vorschlag aus Interviews Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Machbarkeitsstudie: Sicherung der landwirtschaftlichen Produktion im gesamten Oberrhein (Bspw. durch die Einführung von Fruchtfolgen nach Schweizer Vorbild)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Machbarkeitsstudie: Regionale Wirtschafts- und Flächenentwicklungstrategien zur Vermeidung Flächenintensiver und disperser Entwicklungen (Bspw. Nordelzas und entlang der Badischen perlenkette)</p> <p>Vorschlag Projektgruppe OR Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Machbarkeitsstudie: Sicherstellung der Realisierung der für den Güterverkehr wichtigen Bahnstrecken im Oberrhein durch flankierende Massnahmen und Unterstützung des Diskurses mit den Anrainerkommunen</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Machbarkeitsstudie: grenzüberschreitende gebündelte Trassen der Energieübertragung</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag: Projekt Güterbahnhof Lahr und bi-(tri-)modaler Hub</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Machbarkeitsstudie: Trinationaler Förderfonds zur Revitalisierung von Industriebrachen</p> <p>Vorschlag aus Interviews</p>	<p>Prüfauftrag: Möglichkeit der Bündelung von EFRE-Mitteln zur Förderung gemeinsamer grenzüberschreitender Regionalprojekte</p> <p>Proposition de l'équipe</p>		

Études de faisabilité

<p>Étude complémentaire: Explorer les synergies possibles entre la fusion du corridor RTE Northsea-Rhine-Méditerranée et le développement économique du Rhin supérieur</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude de faisabilité: expérimentation (projet modèle) de sites d'activité transfrontaliers à Strasbourg/Keil ou Bâle/St. Louis (y compris les dispositions légales et fiscales)</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude de faisabilité: d'un label "Made in Oberrhein"</p> <p>Proposition des entretiens Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude de faisabilité: Sécurisation de la production agricole dans l'ensemble de la région du Rhin supérieur (par exemple par l'introduction de surfaces d'assolement selon le modèle suisse).</p> <p>Proposition de l'équipe</p>
<p>Étude de faisabilité: stratégies régionales de développement économique et foncier pour éviter le mitage et la forte consommation d'espace (par ex. Alsace du Nord et le long de la chaîne des perles badises)</p> <p>Proposition du comité de... Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude de faisabilité: promotion des lignes de fret importantes dans la région du Rhin supérieur par des mesures d'accompagnement et soutenir le débat avec les communes riveraines</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude complémentaire: Possibilités de regroupement des lignes de transport d'énergie</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude complémentaire: Projet de gare de marchandises de Lahr et de hub bi-(tri-)modal</p> <p>Proposition de l'équipe Projet existant</p>
<p>Étude de faisabilité: Fonds de soutien trinational pour la revitalisation des friches industrielles</p> <p>Proposition des entretiens</p>	<p>Étude de faisabilité: Projets phares et projets clés pour une politique régionale d'innovation ciblée (comme RegionW 2030). Possibilité de regroupement de fonds FEDER ?</p> <p>Proposition de l'équipe</p>		

Allgemeine Aufträge

<p>Publikumsintensive Nutzungen nur an mit dem ÖV gut erschlossenen Orten</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>verkehrsintensive Nutzungen möglichst mit Bahnanschluss oder in der Nähe der Autobahnen</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Etablierung interkommunaler Gewerbe und industrieflächen an gut erschlossenen Orten</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Nutzung kommunaler und regionaler Möglichkeiten für die dezentrale Stromproduktion</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>

Tâches génériques

<p>Installation d'équipement avec une forte fréquentation du public uniquement avec une desserte en TC</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Les équipements générant des transports importants, de préférence avec un accès ferroviaire ou à proximité des autoroutes.</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Stratégies régionales d'implantation de grandes surfaces et des industrie (> exemple positif: IKEA Karlsruhe)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Etablissement de zones d'activité intercommunales dans des endroits bien desservis en TC</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Utilisation des possibilités communales et régionales pour la production décentralisée d'électricité</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	

ZU KLÄREN UND WEITERZUENTWICKELN LE CADRE DE LA « CONSULTATION »



Kultur- und Erlebnisregion

Région de culture et de découverte

Ausblick
Perspectives

Konkrete Projekte

Übersicht und Aufwertung Trinationales Fahrradfernwegenetz

Vorschlag Planungsteam

Vernetzung der Weinregionen am Oberrhein

Vorschlag Projektgruppe OR

Konzept Aktivierung des Erlebnisraums Rhein
(Flussschifffahrt, Übergänge am Rhein, Zugänge, Kunstprojekte etc.)
Synergie mit dem Projekt "Rhin vivant" auf FR-Seite

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Durchgehender Rheinfahrradweg
(evtl auch auf beiden Seiten) (noch nicht auf der Karte so)

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Projets concrets

Visibilité et valorisation du réseau trinational de pistes cyclables à longue distance

Vorschlag Planungsteam

Mise en réseau des régions viticoles

Vorschlag Projektgruppe OR

Strategie d'activation de l'espace de découverte du Rhin
(navigation fluviale, passages sur le Rhin, accès, projets artistiques, etc.)
Synergie avec le projet "Rhin vivant"

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Piste cyclable continue sur les rives du Rhin
(éventuellement des deux côtés) (pas encore sur la carte)

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Prüfaufträge

Prüfauftrag: Entwicklung einer "Grand Tour Oberrhein" (der Oberrhein in 3-5 Tagen)

Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag Trinationale Tourismuskarte ÖV Oberrhein (analog KONUS im Schwarzwald)

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag: Entwicklung nachhaltiger Tourismusekosysteme am Oberrhein

Vorschlag Planungsteam

Étude complémentaire Création d'un "Grand Tour du Rhin supérieur" (le Rhin supérieur en 3 à 5 jours)

Vorschlag Planungsteam

Étude complémentaire Carte trinationale de mobilité touristique (analoge à KONUS en Forêt-Noire)

Vorschlag aus Interviews
Vorschlag Planungsteam

Étude complémentaire Développement d'écosystèmes touristiques durables dans la région du Rhin supérieur

Vorschlag Planungsteam

Stärkung von Tourismuspartnerschaften in D,F,CH

Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag: Ausweitung des Museumspasses Oberrhein

Bestehendes Projekt
Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag: Entwicklung eines Oberrhein-Festivals (mit wechselnden Orten)

Vorschlag Planungsteam

Étude complémentaire Renforcement des partenariats touristiques en D,F,CH

Vorschlag Planungsteam

Étude complémentaire Prüfauftrag: Extension du PASS Musées Oberrhein

Bestehendes Projekt
Vorschlag Planungsteam

Étude complémentaire: Développement d'un festival du Rhin supérieur (changement de lieu à chaque saison)

Vorschlag Planungsteam

Allgemeine Aufträge

Positionierung von touristischen Attraktionen und Orten als "Teil des Oberrheins" mit Hinweisen zu weiteren Sehenswürdigkeiten

Tâches génériques

Positionner les attractions en tant que « composante du Rhin supérieur » avec des indications sur d'autres attractions touristiques de la région .

Bedeutung Tags

- =Vorschlag Planungsteam
- =Vorschlag Projektgruppe OR
- =Vorschlag aus Interviews
- =bestehendes Projekt

Signification des tags

- =proposition de l'équipe
- =Proposition du comité de projet du RS
- =Proposition des entretiens
- =projet existant

IM RAHMEN DER "VEI KLIMAFÖHRLASSUNG" À CLARIFIER ET À DÉVELOPPER DANS

Landschaft und Klima

Paysage et climat

Konkrete Projekte

<p>Projekt "Rheinraum" gemeinsam mit der internationalen Kommission zum Schutz des Rheins Renaturierung, Hochwassermanagement, Erlebnisraum</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Erarbeitung einer grenzüberschreitenden Klimaanalyse für den Oberrheinraum</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Förderpreis "innovative Siedlungsänderungen im Oberrhein"</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Modellprojekt "Vierfache Landschaftsentwicklung" mit Modellregionen in D, F, CH</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Sicherung strategisch bedeutsamer Biodiversitätskorridore im Oberrhein</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Erarbeitung einer trinationalen Dimension für das FR Projekt "Rhin vivant"</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>

Projets concrets

<p>Projet « Espace rhénan » en collaboration avec la Commission Internationale pour la Protection du Rhin Renaturation, gestion des crues, espace de découverte</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Elaboration d'une analyse climatique transfrontalière pour l'espace du Rhin supérieur</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Desservir un prix en faveur « des lisières d'agglomération innovantes dans le Rhin supérieur</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Projet pilote transfrontalier "Développement un paysage aux quatre dimensions"</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Préservation des corridors de biodiversité d'importance stratégique dans le Rhin supérieur</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Instaurer une dimension trinationale pour le projet "Rhin vivant"</p> <p>Proposition de l'équipe</p>

Prüfaufträge

<p>Prüfauftrag: Konzept Landwirtschaft im Klimawandel: Strategien für die Sicherung der landwirtschaftlichen Produktion mit veränderten klimatischen Bedingungen (Bspw. Hutewald, Agrioltaik, Wasserspeicher, ...), inkl. Weinbau</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Prüfauftrag: Kanalsystem Elsass für Bewässerung nutzen?</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Prüfauftrag: Erarbeitung einer grenzüberschreitenden Gefahrenkarte Hochwasser (evtl. inkl. Auswirkungen auf die Bebaubarkeit von Flächen)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	

Études de faisabilité

<p>Étude complémentaire : Stratégie agricole face au changement climatique : assurer la production agricole dans des conditions climatiques modifiées (p. ex. forêt primaire, agrioltaisme, stockage de l'eau, ...), y compris la viticulture.</p> <p>Proposition de l'équipe</p>	<p>Étude complémentaire : Utiliser le système de canaux d'Alsace pour l'irrigation ?</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>
<p>Étude complémentaire : Elaboration d'une carte transfrontalière des risques d'inondation (incluant éventuellement les conséquences sur la constructibilité des surfaces)</p> <p>Vorschlag Planungsteam</p>	

Bedeutung Tags

- =Vorschlag Planungsteam
- =Vorschlag Projektgruppe OR
- =Vorschlag aus Interviews
- =bestehendes Projekt

Signification des tags

- =proposition de l'équipe
- =Proposition du comité de projet du RS
- =Proposition des entretiens
- =projet existant

Allgemeine Aufträge

<p>Klimaanpassungsstrategie pro Gemeinde/Stadt</p> <p>bestehendes Projekt Vorschlag Planungsteam</p>	<p>Resilientes und gesundes Waldwachstum fördern: Die Anpassung der Wälder an den Klimawandel gilt für alle Bestände.</p> <p>Vorschlag Projektgruppe OR</p>
--	---

Tâches génériques

<p>Stratégie d'adaptation au changement climatique par commune/ville</p> <p>Proposition de l'équipe Projet existant</p>	<p>Favoriser une croissance résiliente et saine des forêts : L'adaptation des forêts au changement climatique s'applique à tous les massifs.</p> <p>Proposition du comité de...</p>
---	---

ZU KLÄREN UND WEITERZUENTWICKELN LE CADRE DE LA « CONSULTATION »

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le
ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE



Ausblick
Perspectives

IM RAHMEN DER "VERGEMEINSAMUNG" / À CLARIFIER ET À DÉVELOPPER DANS

Aktionsplan

Der Aktionsplan soll helfen Projekte und Aufgaben im Oberrhein zeitlich einzuordnen. Ebenso zeigt er auf, in welcher räumlichen Konfiguration diese bearbeitet werden müssen. Gewisse Aufgaben müssen jeweils von den Kommunen (in Deutschland und in der Schweiz), vom Établissement public de coopération intercommunale - EPCI (in Frankreich) und Städten

Plan d'action

Le plan d'action a pour but d'aider à organiser la temporalité des projets et les missions dans la région du Rhin supérieur. Il montre également dans quelle configuration spatiale ils doivent être traités. Certaines missions doivent être traitées à l'échelle de la commune (en Allemagne et en Suisse) et de l'EPCI en France, ou des villes, indépendamment de

Oberrhein trinational

Rhin supérieur trinational

BEISPIEL
EXAMPLE

Regional länderübergreifend

Territoriale transnational

Regional je Land

Territoriale par pays

Kommunal je Land

Communale/EPCI par pays

Intermodales Logistikkonzept Oberrhein (bi- und trimodale Terminals, Kapazitätssicherung, Redundanzen)

Schéma pour une **logistique intermodale** dans le Rhin supérieur (terminaux bi- et trimodaux, garantie des capacités, redondances)

Vorschlag Planungsteam

Proposition de l'équipe

Desservir un prix en faveur « des **lisières d'agglomération** innovantes dans le Rhin supérieur

Förderpreis "innovative **Siedlungsränder** im Oberrhein"

Vorschlag Planungsteam

Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag: Vertiefung der Entwicklung des **Trinationalen Metropolitanraums Base**: Entwicklungsperspektive auf Basis des Raumkonzepts Schweiz, des Agglomerationskonzepts und des Projekt 3Land

Etude complémentaire: Approfondissement du développement de l'**espace métropolitain trinational de Base**: perspective de développement sur la base du Projet de territoire Suisse, du projet d'agglomération et du projet 3Land

bestehendes Projekt

Proposition de l'équipe

Vorschlag Planungsteam

Projet existant

Prüfauftrag: Interesse einer grenzüberschreitende Entwicklung **Region Ruost - Selesiat**: Nachhaltige Bewältigung der Konsequenzen des Europaparks

Etude complémentaire: intérêt d'un développement transfrontalier région **Ruost - Selesiat** pour gérer durablement les conséquences de l'Europapark

Vorschlag aus Interviews

Vorschlag Planungsteam

Vorschlag aus Interviews

Vorschlag Planungsteam

Prüfauftrag: Integrierte grenzüberschreitende Entwicklungsperspektive **Südpfalz-Nordelass**

Etude complémentaire: Perspective de développement transfrontalier intégré **Palatinat du Sud - Nord de l'Alsace**

Vorschlag Projektgruppe OR

Vorschlag Planungsteam

Proposition du comité de...

Proposition de l'équipe

Etablierung interkommunaler Gewerbe und industrieflächen an gut erschlossenen Orten

Etablissement de zones d'activité intercommunales dans des endroits bien desservis en TC

bestehendes Projekt

Vorschlag Planungsteam

bestehendes Projekt

Vorschlag Planungsteam

Densification et développement prioritaire de l'urbanisation dans les lieux bien desservis par les transports publics

Verdichtung und prioritäre Siedlungsentwicklung an gut mit dem ÖV erschlossenen Orten

Proposition de l'équipe

Vorschlag Planungsteam

Quick Wins
Résultats à court termes

2030

ZU KLÄREN UND WEITERZUENTWICKELN LE CADRE DE LA « CONSULTATION »

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

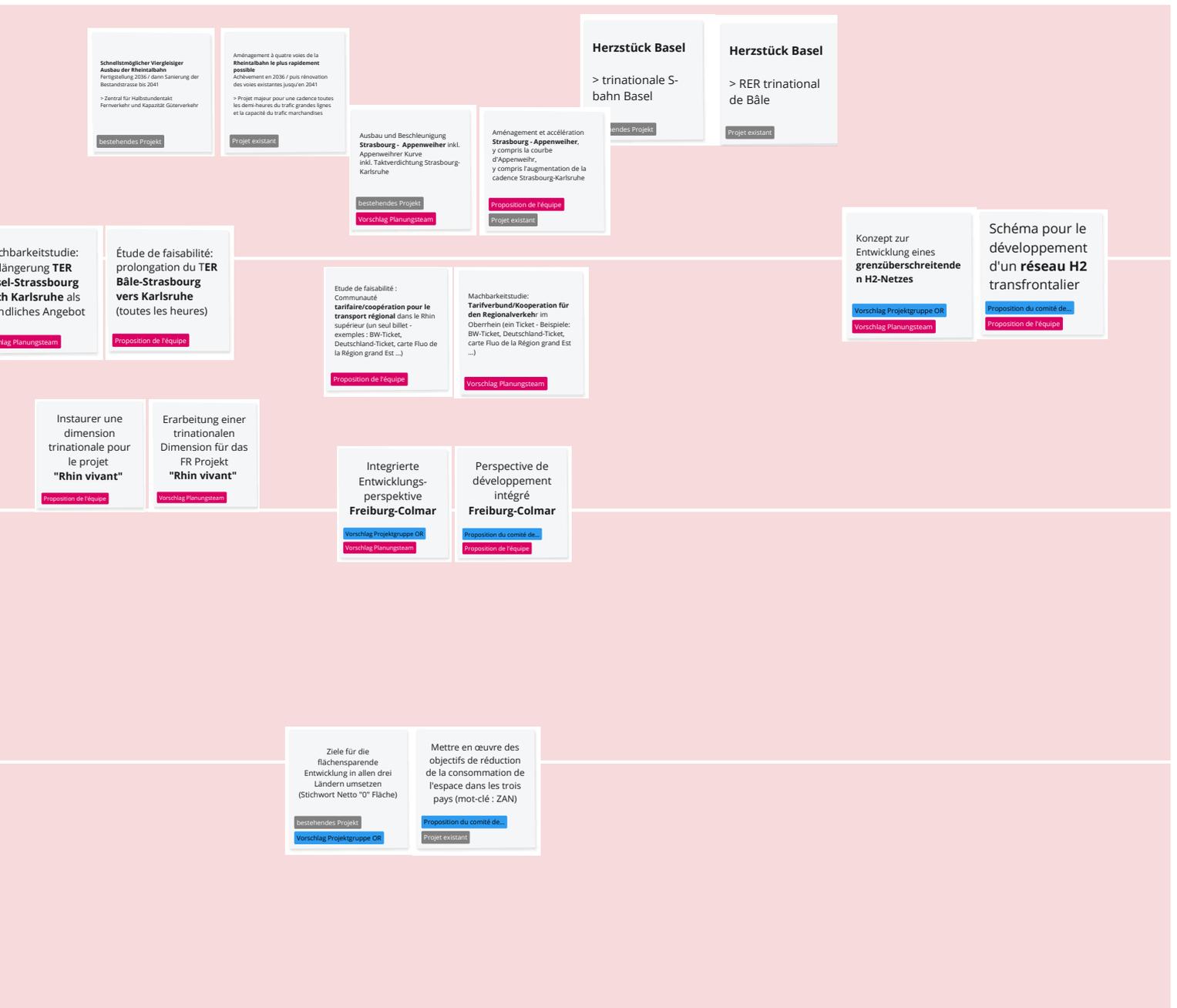


ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE

individuell bearbeitet werden, unabhängig ihrer Lage. Andere Aufgaben müssen regional betrachtet werden. Dabei kann in nationale oder länderübergreifende Aufgaben unterschieden werden. Zuerst stehen die Aufgaben, für welche sich die gesamte trinationale Oberrheinregion bei den nationalen Parlamenten einsetzen muss. Die Zeithorizonte sind unterteilt in die „Quick wins“, welche morgen umgesetzt werden können. Weitere Zeithorizonte sind 2030, 2040 und die Vision 2050.

leur situation géographique. D'autres tâches doivent être considérées au niveau territorial. On peut distinguer les missions nationales et les missions transfrontalières. Les missions pour lesquelles la région trinationale du Rhin supérieur doit s'engager auprès des parlements nationaux, figurent en tête de liste. Les horizons temporels sont divisés en « quick wins », qui peuvent être mis en œuvre demain. Les autres horizons temporels sont 2030, 2040 et la vision 2050.

Ausblick
Perspectives



2040

2050

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 067-200024172-20250327-DEL_2_4_1_2025-DE



Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Raumkonzept Oberrhein Projet de territoire du Rhin supérieur

Schlussbericht 11/2024
Rapport final 11/2024





Monsieur Jacques WITKOWSKI
Préfet de la région Grand Est
5, place de la République
67073 Strasbourg Cedex

Kehl, le 27 mars 2025

Objet : Avis sur le projet de territoire du Rhin supérieur

Monsieur le Préfet,

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau vous remercie de l'invitation à émettre un avis sur le projet de territoire du Rhin supérieur. L'élaboration de ce schéma constitue une étape décisive dans la définition d'une vision commune pour l'avenir de notre région transfrontalière.

Dans le cadre de la réunion du Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, qui s'est tenue le 27 mars 2025, le projet a fait l'objet de discussions approfondies. Par la présente, nous souhaitons vous faire part de la position adoptée par notre Conseil :

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau soutient explicitement l'élaboration, l'adoption et l'implémentation du « projet de territoire du Rhin supérieur », dont une première version a été adoptée le 6 décembre 2024 par l'Assemblée plénière de la Conférence du Rhin supérieur. En se focalisant sur des thématiques telles que la mobilité, l'environnement et la culture, qui correspondent aux objectifs de l'Eurodistrict, le projet de territoire contribue de manière décisive à une plus grande intégration de la région dans un processus de développement durable.

Traitement préalable des projets clés dans le domaine de la mobilité : L'Eurodistrict se félicite des projets de mobilité proposés dans le cadre du plan d'action, comme l'étude de faisabilité pour le prolongement de la liaison TER Bâle-Strasbourg-Karlsruhe ainsi que l'aménagement de la courbe d'Appenweier (p. 136 s.). Toutefois, ceux-ci devraient être traités plus tôt qu'à l'horizon 2030 ou 2040. Les délais de mise en œuvre des projets de transport et d'infrastructure étant très longs, il est nécessaire de commencer la planification le plus tôt possible.

Aéroports et complémentarité multimodale : Le projet de territoire, dans son volet mobilité des personnes, intègre les plus grands aéroports présents sur le territoire du Rhin supérieur. Nous suggérons de soutenir une orientation stratégique des aéroports qui se base sur une complémentarité des destinations proposés par les différents aéroports. Dans ce contexte, il est important de mentionner que l'offre de mobilité visée doit, de manière générale, permettre une accessibilité multimodale et une complémentarité entre les différents modes des transports existants.

Vérification des pistes cyclables sur les cartes : Les cartes concernant la mobilité (p. 90) et celle concernant la région de culture et de découverte (p. 108) font figurer des pistes cyclables qui nécessiteraient une vérification ainsi qu'une comparaison avec les pistes actuellement existantes et prévues. Il y a en effet de fortes divergences apparentes avec les infrastructures et les planifications déjà en place.

Ajustement du calendrier relatif à l'énergie et au climat : le projet de territoire du Rhin supérieur contient des objectifs ambitieux en matière de promotion de l'énergie renouvelable et du climat. A cet égard, l'Eurodistrict se félicite particulièrement du soutien apporté au « Plan

Rhin Vivant » (p. 134) dont il est membre. L'Eurodistrict recommande toutefois de prendre en compte la mise en œuvre de la dimension trinationale du projet dans un futur proche, plutôt que seulement dans les années 2030, afin de développer plus rapidement des solutions pérennes.

Utilisation de la géothermie profonde : Le projet de territoire du Rhin supérieur attribue au fossé rhénan supérieur un grand potentiel pour l'utilisation de la géothermie profonde et énonce l'objectif pour la région du Rhin supérieur de jouer un rôle de pionnier dans l'utilisation de cette technologie pour la production de chaleur et potentiellement pour la production d'électricité (p. 101). Dans ce contexte, nous soulignons que toute activité devrait tenir compte des risques potentiels de cette technologie et qu'on devrait chercher à résoudre les défis transfrontaliers liés aux éventuels sinistres.

Compléments dans le matériel cartographique :

- Sur la carte « Energie et économie » (p. 98), il faudrait ajouter les sites d'enseignement supérieur et de l'innovation d'Offenburg et de Kehl.
- Sur la carte relative au système urbain (p. 82), Oppenau est représentée en tant qu'ancre de montagne, mais Oberkirch, en tant que ville de plus grande taille et remplissant des fonctions de centre urbain, n'y est pas représentée. Il est proposé de revoir cette représentation et d'y prendre également en compte Oberkirch afin de représenter de façon réaliste et complète le réseau de villes et d'agglomérations dans le Rhin supérieur.

Alliance de villes entre Sélestat et Rust : Dans la vision spatiale (p. 122), on remarque l'alliance de villes et donc le lien souligné entre Sélestat et Rust. La question se pose ici de savoir sur quoi se fonde ce lien privilégié. Globalement, on peut se demander si la représentation bilatérale des alliances dans la vision spatiale tient compte du caractère multilatéral du quotidien ainsi que de l'objectif d'une intégration aussi large et intensive que possible de l'espace, par exemple sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Dans cette optique, il convient de noter que la vision cible proposée pour les alliances de villes n'est pas exclusive.

Implémentation effective du Projet de territoire du Rhin supérieur : L'impact du projet de territoire du Rhin supérieur dépendra en grande partie de sa mise en œuvre. En tant que « plate-forme de dialogue et d'échange par-delà les frontières » (p. 8), il doit créer une perspective commune sur les développements à incidence spatiale dans la région du Rhin supérieur et compléter les instruments de planification existants. Le plan d'action proposé est censé jouer un rôle clé à cet égard et vise à définir clairement les acteurs responsables de sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, il semble essentiel d'accorder une attention particulière à la stratégie d'implémentation dès le processus de finalisation du projet de territoire. Une description détaillée de l'ancrage institutionnel et du suivi de l'implémentation pourrait contribuer à l'efficacité des mesures proposées. En outre, il conviendrait d'identifier de façon systématique les mesures qui doivent impérativement être coordonnées et mises en œuvre au niveau transfrontalier et celles qui peuvent être réalisées unilatéralement.

Pour l'Eurodistrict, une mobilité transfrontalière durable ne peut être atteinte que par une intégration structurée de toutes les autorités organisatrices ainsi que des structures transfrontalières existantes. Le contexte suprarégional devrait également être pris en compte. Des initiatives telles que le manifeste ferroviaire des villes du Rhin supérieur, qui s'engage pour le développement des liaisons de transport à courte et longue distance, ou l'association « Magistrale européenne », qui renforce l'axe ferroviaire Paris-Budapest/Bratislava, devraient donc être intégrées activement dans les planifications.

Pour les projets clés tels que le « développement transfrontalier Strasbourg-Kehl-Offenburg », le « développement transfrontalier région Rust-Sélestat » ou l'« étude de faisabilité pour des sites d'activité transfrontaliers à Strasbourg/Kehl », une consultation préalable de tous les acteurs concernés est indispensable. Il en va de même pour des projets tels que la « gare de marchandises de Lahr et de hub bi-(tri)modal » ainsi que les « perspectives de développement pour les futures villes d'ancrage de

Haguenau/Saverne/Kehl/Lahr/Sélestat » (p. 129 et suivantes). Seule une implication préalable de toutes les parties prenantes peut garantir l'achèvement des meilleures solutions possibles.

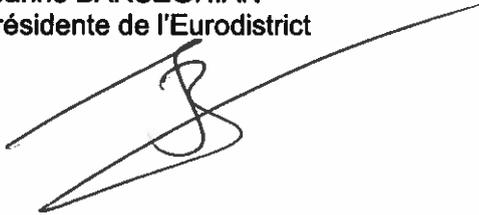
Le projet de territoire du Rhin supérieur est une étape importante pour l'intégration et le développement durable de la région. Pour que le projet puisse déployer tous ses effets, une implémentation cohérente est nécessaire. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est prêt à accompagner activement ce processus et à apporter sa contribution à la réussite de la réalisation de ce projet.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Document de séance n° 2.4/1/2025
Vorlage Nr. 2.4/1/2025

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 2.4 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 2.4 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Avis Projet de territoire Rhin supérieur / Stellungnahme Raumkonzept
Oberrhein**

I. Rapport / Sachverhalt

Le projet de territoire du Rhin supérieur doit prolonger le cadre d'orientation d'aménagement de 2001. Il a été élaboré par le groupe de travail Aménagement du territoire de la Conférence du Rhin supérieur, avec le soutien d'un consortium trinational. Dans le cadre d'un programme Interreg, la Collectivité Européenne d'Alsace a assuré la coordination du projet.

Le 6 décembre 2024, l'assemblée plénière de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur a adopté une première version du projet de territoire Rhin supérieur (voir annexe I). L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau a été invité par la Préfecture de la Région Grand Est, le 17 février 2025, à faire parvenir à celle-ci un avis sur ce projet avant le 31 mars 2025. Les retours seront pris en compte dans le cadre d'une révision du document. Un projet de territoire final devrait être adopté par le Comité directeur de la Conférence du Rhin supérieur le 16 mai 2025.

Le projet de territoire vise à définir des principes communs pour le développement de l'espace du Rhin Supérieur et à présenter le développement territorial souhaité. Il s'appuie sur les instruments d'aménagement du territoire existants et développe une perspective commune sur l'aménagement du territoire dans l'espace du Rhin Supérieur. Le projet de territoire n'a pas de caractère contraignant.

Das Raumkonzept Oberrhein soll den Raumordnerischen Orientierungsrahmen von 2001 fortführen. Fachlich erarbeitet wurde das Raumkonzept von der Arbeitsgruppe Raumordnung der Oberrheinkonferenz, unterstützt durch ein trinationales Konsortium. Im Rahmen eines Interreg-Programms übernahm die Collectivité Européenne d'Alsace die Projektkoordination.

Am 6. Dezember 2024 hat das Plenum der deutsch-französisch-schweizerischen Oberrheinkonferenz den vorliegenden Erstentwurf des Raumkonzept Oberrhein angenommen (siehe Anhang I). Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau wurde von der Präfektur der Region Grand Est am 17. Februar 2025 dazu eingeladen, dieser bis zum 31. März 2025 eine Stellungnahme zu diesem Entwurf zukommen zu lassen. Die Rückmeldungen sollen im Rahmen einer Überarbeitung berücksichtigt werden; ein finales Raumkonzept soll am 16. Mai 2025 vom Präsidium der Oberrheinkonferenz angenommen werden.

Das Raumkonzept soll gemeinsame Leitprinzipien für die Entwicklung des Oberrheinraums festlegen und die angestrebte räumliche Entwicklung darstellen. Es baut auf den bestehenden Raumplanungsinstrumenten auf und entwickelt eine gemeinsame Perspektive auf die Raumplanung im Oberrheingebiet. Dabei hat das Raumkonzept keinen verbindlichen Charakter.

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Le projet de territoire comprend dix stratégies générales d'action, cinq systèmes spatiaux et une vision spatiale 2050. En outre, une analyse et une évaluation de la situation ont été réalisées, ainsi qu'un aperçu des projets clés possibles.

Le présent projet d'avis de l'Eurodistrict (annexe II) aborde différents aspects du projet de territoire, notamment : un retour sur la conception et l'implémentation du projet de territoire, un retour sur le contenu, en particulier sur les thèmes de la mobilité, de l'environnement et de l'énergie ainsi que de la culture.

La présente délibération prévoit l'adoption de l'avis par le Conseil. Il sera suivi de la transmission de la lettre à la Préfecture de la région Grand Est.

Das Raumkonzept beinhaltet zehn Handlungsstrategien, fünf Raumsysteme und ein Raumbild 2050. Zudem wurden eine Analyse und Lagebeurteilung, sowie ein Ausblick auf mögliche Schlüsselprojekte angefertigt.

In dem vorliegenden Entwurf einer Stellungnahme des Eurodistrikts (Anhang II) wird auf verschiedene Aspekte des Konzepts eingegangen, u.a. sind enthalten: eine Rückmeldung zu Konzeption und Umsetzung des Raumkonzepts; inhaltliche und thematische Rückmeldung, u.a. zu den Themen Mobilität, Umwelt und Energie und Kultur.

Die vorliegende Beschlussvorlage sieht die Annahme der Stellungnahme durch Rat vor. Im Anschluss folgt die Übermittlung des Schreibens an die Präfektur der Region Grand Est.

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil se félicite de l'avis sur la finalisation du projet de territoire du Rhin supérieur annexé à la présente délibération et approuve le texte présenté.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tout document y afférant.

Der Rat begrüßt die Stellungnahme zur Finalisierung des Raumkonzepts Oberrhein, die als Anhang dieser Beschlussvorlage vorliegt, und stimmt dem Text zu.

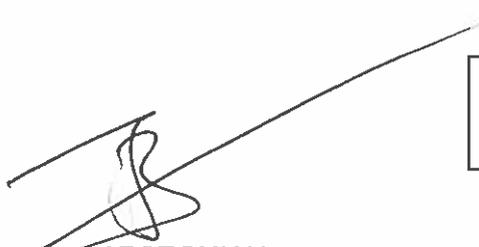
Er ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

- Accord
 Refus
 Résolution modifiée

- Zustimmung
 Ablehnung
 Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Annexes au projet de délibération / Anlagen :

- Annexe I / Anhang I : « TOP 2.4_Annexe I_Anhang I_Projet de territoire du Rhin supérieur »
- Annexe II / Anhang II : « TOP 2.4_Annexe II_Avis projet de territoire du Rhin supérieur »

GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2024

PRÉSENTÉ

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M MICHEL YZIQUEL
Mme Aurélie SCHAEFFER
Mme Marie-José GOUTAUDIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2024 AU 10/03/2024
DU 11/03/2024 AU 01/05/2024
DU 02/05/2024 AU 11/03/2025

Population 572512
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 11</u>
5 Annexe	13
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 14</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 29</u>

[2 Situation des valeurs inactives](#) Etat III-2 41
[4EME PARTIE : Page des signatures](#) 42

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le 
ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENA

Exercice 2024

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	1,76
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	8,37	Réserves	93,27
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	900,25
Terrains		Résultat de l'exercice	-267,33
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	727,96
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	56,30
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTE FINANCIÈRES	
Autres	16,00	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)	6,86	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	31,23	DETTE NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64,09
Stocks		Autres dettes non financières	7,66
Créances	378,82	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	71,75
Trésorerie	456,45	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	835,27	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	128,05
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	10,49
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	866,50	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	866,50

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		45 084,59	36 716,12	8 368,47	4 863,87
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		129 635,31	113 634,55	16 000,76	7 103,99
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		6 857,72		6 857,72	6 857,72
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		181 577,62	150 350,67	31 226,95	18 825,58

BILAN (en Euros)

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

ACTIF	NOTE	Exercice 2024			Exercice 2023
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		375 974,20		375 974,20	189 504,62
Créances sur les redevables et comptes rattachés		200,00		200,00	200,00
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		2 645,89		2 645,89	7 086,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		378 820,09		378 820,09	196 790,62
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		456 449,33		456 449,33	949 963,41
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		456 449,33		456 449,33	949 963,41
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 016 847,04	150 350,67	866 496,37	1 165 579,61

BILAN (en Euros)

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés		1 758,74	1 436,70
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		93 270,19	93 270,19
REPORT A NOUVEAU		900 252,67	946 885,84
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-267 325,34	-46 633,17
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		727 956,26	994 959,56

BILAN (en Euros)

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		56 300,00	
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		56 300,00	
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64 094,63	95 124,12
Dettes fiscales et sociales			51 679,12
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		7 657,20	18 248,61
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		71 751,83	165 051,85
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		128 051,83	165 051,85
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		10 488,28	5 568,20
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		866 496,37	1 165 579,61

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	855,15	951,74
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	34,23	1,46
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	889,38	953,20
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	256,18	315,96
Charges de personnel	529,31	455,26
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	78,68	5,76
Impôts et taxes	8,89	7,51
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	63,36	9,03
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	936,42	793,52

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2024

En Milliers d'Euros

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

POSTES	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	220,28	206,31
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	220,28	206,31
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-267,33	-46,63
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-267,33	-46,63

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		855 148,20	951 735,65	-96587.45
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		34 234,59	1 462,38	32772.21
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		889 382,79	953 198,03	-63815.24
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		256 177,57	315 961,11	-59783.54
Charges de personnel		529 313,97	455 260,15	74053.82
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		372 439,82	327 826,11	44613.71
Dont charges sociales		156 874,15	127 434,04	29440.11
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		78 681,90	5 760,20	72921.70
Impôts et taxes		8 891,96	7 508,13	1383.83
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		63 358,20	9 030,39	54327.81
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		936 423,60	793 519,98	142903.62
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		220 284,53	206 311,22	13973.31
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé		141 922,47	93 691,67	48230.80
Dont collectivités territoriales		10 658,59	6 885,00	3773.59

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

POSTES	NOTE	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation
Dont autres organismes publics		67 703,47	105 734,55	-38031.08
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		220 284,53	206 311,22	13973.31
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-267 325,34	-46 633,17	-220692.17
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-267 325,34	-46 633,17	-220692.17

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENA

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 000,00	1 760 000,00	1 856 000,00
Titres de recette émis (b)	7 380,24	1 080 604,68	1 087 984,92
Réductions de titres (c)		188 986,00	188 986,00
Recettes nettes (d = b - c)	7 380,24	891 618,68	898 998,92
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 000,00	1 760 000,00	1 856 000,00
Mandats émis (f)	19 459,57	1 332 149,14	1 351 608,71
Annulations de mandats (g)		173 205,12	173 205,12
Dépenses nettes (h = f - g)	19 459,57	1 158 944,02	1 178 403,59
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	12 079,33	267 325,34	279 404,67

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	75 881,31		-12 079,33		63 801,98
Fonctionnement	900 252,67		-267 325,34		632 927,33
TOTAL I	976 133,98		-279 404,67		696 729,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	976 133,98		-279 404,67		696 729,31

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 500,00		51 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 500,00		43 500,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	96 000,00		96 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	96 000,00		96 000,00
TOTAL GENERAL		96 000,00		96 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	51 500,00	6 717,60		6 717,60	44 782,40
21	43 500,00	12 741,97		12 741,97	30 758,03
27	1 000,00				1 000,00
SOUS-TOTAL	96 000,00	19 459,57		19 459,57	76 540,43
TOTAL	96 000,00	19 459,57		19 459,57	76 540,43
TOTAL GENERAL	96 000,00	19 459,57		19 459,57	76 540,43

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	250,00		250,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	250,00		250,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	250,00		250,00
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	248,69		248,69
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 620,00		19 620,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	19 868,69		19 868,69
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	75 881,31		75 881,31
TOTAL GENERAL		96 000,00		96 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	250,00	322,04		322,04	-72,04
SOUS-TOTAL	250,00	322,04		322,04	-72,04
TOTAL	250,00	322,04		322,04	-72,04
021	248,69				248,69
040	19 620,00	7 058,20		7 058,20	12 561,80
TOTAL	19 868,69	7 058,20		7 058,20	12 810,49
001	75 881,31				75 881,31
TOTAL GENERAL	96 000,00	7 380,24		7 380,24	88 619,76

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	493 306,00		493 306,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	541 888,00		541 888,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	648 637,31		648 637,31
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	56 300,00		56 300,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 740 131,31		1 740 131,31
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	248,69		248,69
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 620,00		19 620,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19 868,69		19 868,69
TOTAL GENERAL		1 760 000,00		1 760 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENA

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	493 306,00	266 419,42	10 241,85	256 177,57	237 128,43
012	541 888,00	592 120,94	51 679,12	540 441,82	1 446,18
65	648 637,31	410 250,58	111 284,15	298 966,43	349 670,88
68	56 300,00	56 300,00		56 300,00	
TOTAL	1 740 131,31	1 325 090,94	173 205,12	1 151 885,82	588 245,49
023	248,69				248,69
042	19 620,00	7 058,20		7 058,20	12 561,80
TOTAL	19 868,69	7 058,20		7 058,20	12 810,49
TOTAL GENERAL	1 760 000,00	1 332 149,14	173 205,12	1 158 944,02	601 055,98

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	856 000,00		856 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS SPECIFIQUES	3 747,33		3 747,33
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	859 747,33		859 747,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	900 252,67		900 252,67
TOTAL GENERAL		1 760 000,00		1 760 000,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013		2 235,89		2 235,89	-2 235,89
74	856 000,00	1 044 134,20	188 986,00	855 148,20	851,80
75		34 234,59		34 234,59	-34 234,59
77	3 747,33				3 747,33
TOTAL	859 747,33	1 080 604,68	188 986,00	891 618,68	-31 871,35
002	900 252,67				900 252,67
TOTAL GENERAL	1 760 000,00	1 080 604,68	188 986,00	891 618,68	868 381,32

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

ETAT : II-4 -

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

S²LO

ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires	6 717,60		6 717,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 717,60		6 717,60
21838	Autre matériel informatique	1 924,20		1 924,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 562,72		8 562,72
2188	Autres	2 255,05		2 255,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 741,97		12 741,97
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 459,57		19 459,57
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 459,57		19 459,57
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 459,57		19 459,57

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

ETAT : II-4 -

Reçu en préfecture le 09/05/2025

S²LOPublié le
ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	322,04		322,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	322,04		322,04
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	322,04		322,04
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	322,04		322,04
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	3 213,00		3 213,00
281838	Autre matériel informatique	1 944,20		1 944,20
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 450,00		1 450,00
28188	Autres	451,00		451,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 058,20		7 058,20
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 058,20		7 058,20
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 380,24		7 380,24

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60623	Alimentation	145,17		145,17
60632	Fournitures de petit équipement	1 922,49	158,87	1 763,62
6064	Fournitures administratives	1 405,55		1 405,55
6068	Autres matières et fournitures.	194,43		194,43
6132	Locations immobilières	36 239,75		36 239,75
61351	Matériel roulant	300,74		300,74
61358	Autres	10 701,07		10 701,07
614	Charges locatives et de copropriété	11 856,00		11 856,00
61558	Autres biens mobiliers	1 102,03		1 102,03
6156	Maintenance	10 237,10		10 237,10
6161	Multirisques	973,89		973,89
6168	Autres	1 548,56		1 548,56
6182	Documentation générale et technique	1 970,50		1 970,50
6184	Versements à des organismes de formation	1 355,50		1 355,50
6188	Autres frais divers	73,38		73,38
62268	Autres honoraires, conseils...	63 912,79		63 912,79
6228	Divers	50 141,17	5 000,00	45 141,17
6231	Annonces et insertions	810,00		810,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 334,76		7 334,76
6233	Foires et expositions	25 000,00		25 000,00
6234	Réceptions	376,70	139,90	236,80
6236	Catalogues et imprimés	5 976,70	2 255,50	3 721,20
6238	Divers	3 683,29	1 904,70	1 778,59
6241	Transports de biens	4,19		4,19
6251	Voyages, déplacements et missions	2 471,87	782,88	1 688,99
6261	Frais d'affranchissement	129,32		129,32
6262	Frais de télécommunications	9 497,53		9 497,53
6281	Concours divers (cotisations...)	6 963,00		6 963,00
6288	Autres	10 091,94		10 091,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	266 419,42	10 241,85	256 177,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	351,10	35,73	315,37
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	9 380,50	803,91	8 576,59
64111	Rémunération principale	21 288,04	1 890,00	19 398,04
64131	Rémunérations	386 880,97	33 839,19	353 041,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 858,46	10 825,94	122 032,52
6453	Cotisations aux caisses de retraite	21 736,88	2 913,86	18 823,02

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

ETAT : II-4 -

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

S2LO

ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 229,05	1 370,49	14 858,56
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	169,00		169,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	1 657,10		1 657,10
6475	Médecine du travail, pharmacie	969,84		969,84
6478	Autres charges sociales diverses	600,00		600,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	592 120,94	51 679,12	540 441,82
65732	Régions	9 195,50		9 195,50
65733	Départements	3 078,20	1 615,11	1 463,09
657351	GFP de rattachement	4 967,50		4 967,50
657358	Autres groupements	69 795,87	69 795,87	
657363	CCAS/CIAS	6 889,17	6 889,17	
657382	Organismes publics divers	69 620,97	6 885,00	62 735,97
65742	Entreprises	16 000,00		16 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	152 021,47	26 099,00	125 922,47
65818	Autres	7 494,38		7 494,38
65888	Autres	71 187,52		71 187,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	410 250,58	111 284,15	298 966,43
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	56 300,00		56 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	56 300,00		56 300,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 325 090,94	173 205,12	1 151 885,82
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	7 058,20		7 058,20
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 058,20		7 058,20
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 058,20		7 058,20
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 332 149,14	173 205,12	1 158 944,02

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

ETAT : II-4 -

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

S²LO

ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_1_1_2025-BF

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.	2 235,89		2 235,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	2 235,89		2 235,89
74718	Autres	21 250,00		21 250,00
7472	Régions	21 250,00		21 250,00
74748	Autres communes	94 100,00		94 100,00
74758	Autres groupements	724 668,20	6 120,00	718 548,20
74772	FEDER	182 866,00	182 866,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 044 134,20	188 986,00	855 148,20
75888	Autres	34 234,59		34 234,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	34 234,59		34 234,59
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 080 604,68	188 986,00	891 618,68
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 080 604,68	188 986,00	891 618,68

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENUAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		1 436,70				322,04		1 758,74		1 758,74
1022	Sous Total compte 1022		1 436,70				322,04		1 758,74		1 758,74
102	Sous Total compte 102		1 436,70				322,04		1 758,74		1 758,74
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		93 270,19						93 270,19		93 270,19
106	Sous Total compte 106		93 270,19						93 270,19		93 270,19
10	Sous Total compte 10		94 706,89				322,04		95 028,93		95 028,93
110	Report à nouveau (solde créditeur)		946 885,84	46 633,17				46 633,17	946 885,84		900 252,67
11	Sous Total compte 11		946 885,84	46 633,17				46 633,17	946 885,84		900 252,67
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	46 633,17			46 633,17			46 633,17	46 633,17		0,00
12	Sous Total compte 12	46 633,17			46 633,17			46 633,17	46 633,17		0,00
15111	Provisions pour litiges et contentieux (56 300,00				56 300,00		56 300,00
1511	Sous Total compte 1511				56 300,00				56 300,00		56 300,00
151	Sous Total compte 151				56 300,00				56 300,00		56 300,00
15	Sous Total compte 15				56 300,00				56 300,00		56 300,00
	Total classe 1	46 633,17	1 041 592,73	46 633,17	102 933,17		322,04	93 266,34	1 144 847,94		1 051 581,60
2051	Concessions et droits similaires	38 366,99				6 717,60		45 084,59		45 084,59	
205	Sous Total compte 205	38 366,99				6 717,60		45 084,59		45 084,59	
20	Sous Total compte 20	38 366,99				6 717,60		45 084,59		45 084,59	
21838	Autre matériel informatique	75 756,83				1 924,20		77 681,03		77 681,03	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2183	Sous Total compte 2183	75 756,83				1 924,20		77 681,03		77 681,03	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	31 930,16				8 562,72		40 492,88		40 492,88	
2184	Sous Total compte 2184	31 930,16				8 562,72		40 492,88		40 492,88	
2188	Autres	9 206,35				2 255,05		11 461,40		11 461,40	
218	Sous Total compte 218	116 893,34				12 741,97		129 635,31		129 635,31	
21	Sous Total compte 21	116 893,34				12 741,97		129 635,31		129 635,31	
275	Dépôts et cautionnements versés	6 857,72						6 857,72		6 857,72	
27	Sous Total compte 27	6 857,72						6 857,72		6 857,72	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		33 503,12				3 213,00		36 716,12		36 716,12
280	Sous Total compte 280		33 503,12				3 213,00		36 716,12		36 716,12
281838	Autre matériel informatique		71 481,47				1 944,20		73 425,67		73 425,67
28183	Sous Total compte 28183		71 481,47				1 944,20		73 425,67		73 425,67
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		31 345,07				1 450,00		32 795,07		32 795,07
28184	Sous Total compte 28184		31 345,07				1 450,00		32 795,07		32 795,07
28188	Autres		6 962,81				451,00		7 413,81		7 413,81
2818	Sous Total compte 2818		109 789,35				3 845,20		113 634,55		113 634,55
281	Sous Total compte 281		109 789,35				3 845,20		113 634,55		113 634,55
28	Sous Total compte 28		143 292,47				7 058,20		150 350,67		150 350,67
	Total classe 2	162 118,05	143 292,47			19 459,57	7 058,20	181 577,62	150 350,67	181 577,62	150 350,67

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		778,77	254 941,52	256 234,61			254 941,52	257 013,38		2 071,86
401	Sous Total compte 401		778,77	254 941,52	256 234,61			254 941,52	257 013,38		2 071,86
4041	Fournisseurs d'immobilisations			19 459,57	19 459,57			19 459,57	19 459,57		0,00
404	Sous Total compte 404			19 459,57	19 459,57			19 459,57	19 459,57		0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		94 345,35	94 345,35	62 022,77			94 345,35	156 368,12		62 022,77
40	Sous Total compte 40		95 124,12	368 746,44	337 716,95			368 746,44	432 841,07		64 094,63
411	Redevables	200,00			200,00			200,00	200,00		0,00
4161	Créances douteuses			200,00				200,00		200,00	
416	Sous Total compte 416			200,00				200,00		200,00	
41	Sous Total compte 41	200,00		200,00	200,00			400,00	200,00	200,00	
421	Personnel - Rémunérations dues			348 142,83	348 142,83			348 142,83	348 142,83		0,00
42	Sous Total compte 42			348 142,83	348 142,83			348 142,83	348 142,83		0,00
431	Sécurité sociale			137 565,59	137 565,59			137 565,59	137 565,59		0,00
437	Autres organismes sociaux			23 748,21	23 748,21			23 748,21	23 748,21		0,00
4386	Autres charges à payer		50 839,48	50 839,48				50 839,48	50 839,48		0,00
438	Sous Total compte 438		50 839,48	50 839,48				50 839,48	50 839,48		0,00
43	Sous Total compte 43		50 839,48	212 153,28	161 313,80			212 153,28	212 153,28		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			179 166,00	179 166,00			179 166,00	179 166,00		0,00
441	Sous Total compte 441			179 166,00	179 166,00			179 166,00	179 166,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			22 757,54	22 757,54			22 757,54	22 757,54		0,00
442	Sous Total compte 442			22 757,54	22 757,54			22 757,54	22 757,54		0,00
44312	Recettes - Amiable			21 572,04	21 572,04			21 572,04	21 572,04		0,00
44316	Recettes - Contentieux			21 250,00	21 250,00			21 250,00	21 250,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431			42 822,04	42 822,04			42 822,04	42 822,04		0,00
44321	Dépenses			3 015,50	3 015,50			3 015,50	3 015,50		0,00
44322	Recettes - Amiable			21 250,00	21 250,00			21 250,00	21 250,00		0,00
4432	Sous Total compte 4432			24 265,50	24 265,50			24 265,50	24 265,50		0,00
44331	Dépenses			3 078,20	3 078,20			3 078,20	3 078,20		0,00
4433	Sous Total compte 4433			3 078,20	3 078,20			3 078,20	3 078,20		0,00
44341	Dépenses			179,98	179,98			179,98	179,98		0,00
44342	Recettes - Amiable			94 100,00	75 700,00			94 100,00	75 700,00	18 400,00	
44346	Recettes - Contentieux	518,62			518,62			518,62	518,62		0,00
4434	Sous Total compte 4434	518,62		94 279,98	76 398,60			94 798,60	76 398,60	18 400,00	
44351	Dépenses			74 325,87	74 325,87			74 325,87	74 325,87		0,00
44352	Recettes - Amiable			722 868,20	367 094,00			722 868,20	367 094,00	355 774,20	
4435	Sous Total compte 4435			797 194,07	441 419,87			797 194,07	441 419,87	355 774,20	
44361	Dépenses			179,98	179,98			179,98	179,98		0,00
4436	Sous Total compte 4436			179,98	179,98			179,98	179,98		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENUAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44371	Dépenses			6 889,17	6 889,17			6 889,17	6 889,17		0,00
4437	Sous Total compte 4437			6 889,17	6 889,17			6 889,17	6 889,17		0,00
44381	Dépenses			69 060,97	76 620,97			69 060,97	76 620,97		7 560,00
4438	Sous Total compte 4438			69 060,97	76 620,97			69 060,97	76 620,97		7 560,00
443	Sous Total compte 443	518,62		1 037 769,91	671 674,33			1 038 288,53	671 674,33	366 614,20	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			9 731,60	9 731,60			9 731,60	9 731,60		0,00
4486	Autres charges à payer		839,64	839,64				839,64	839,64		0,00
4487	Produits à recevoir	188 986,00		1 800,00	188 986,00			190 786,00	188 986,00	1 800,00	
448	Sous Total compte 448	188 986,00	839,64	2 639,64	188 986,00			191 625,64	189 825,64	1 800,00	
44	Sous Total compte 44	189 504,62	839,64	1 252 064,69	1 072 315,47			1 441 569,31	1 073 155,11	368 414,20	
46711	Autres comptes créditeurs		4 649,61	248 850,53	244 298,12			248 850,53	248 947,73		97,20
4671	Sous Total compte 4671		4 649,61	248 850,53	244 298,12			248 850,53	248 947,73		97,20
46721	Débiteurs divers - Amiable	7 086,00		63 223,24	68 073,35			70 309,24	68 073,35	2 235,89	
4672	Sous Total compte 4672	7 086,00		63 223,24	68 073,35			70 309,24	68 073,35	2 235,89	
467	Sous Total compte 467	7 086,00	4 649,61	312 073,77	312 371,47			319 159,77	317 021,08	2 138,69	
4686	Charges à payer		13 599,00	13 599,00				13 599,00	13 599,00		0,00
4687	Produits à recevoir			410,00				410,00		410,00	
468	Sous Total compte 468		13 599,00	14 009,00				14 009,00	13 599,00	410,00	
46	Sous Total compte 46	7 086,00	18 248,61	326 082,77	312 371,47			333 168,77	330 620,08	2 548,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENUA

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4712	Virements réimputés			13 736,25	13 736,25			13 736,25	13 736,25		0,00
47134	Subventions			133 431,42	133 431,42			133 431,42	133 431,42		0,00
47138	Autres		2 868,20	397 092,31	402 012,39			397 092,31	404 880,59		7 788,28
4713	Sous Total compte 4713		2 868,20	530 523,73	535 443,81			530 523,73	538 312,01		7 788,28
4718	Autres recettes à régulariser		2 700,00						2 700,00		2 700,00
471	Sous Total compte 471		5 568,20	544 259,98	549 180,06			544 259,98	554 748,26		10 488,28
47	Sous Total compte 47		5 568,20	544 259,98	549 180,06			544 259,98	554 748,26		10 488,28
	Total classe 4	196 790,62	170 620,05	3 051 649,99	2 781 240,58			3 248 440,61	2 951 860,63	378 820,09	82 240,11
515	Compte au Trésor	949 963,41		625 642,68	1 119 156,76			1 575 606,09	1 119 156,76	456 449,33	
51	Sous Total compte 51	949 963,41		625 642,68	1 119 156,76			1 575 606,09	1 119 156,76	456 449,33	
580	Opérations d'ordre budgétaires			7 058,20	7 058,20			7 058,20	7 058,20		0,00
58	Sous Total compte 58			7 058,20	7 058,20			7 058,20	7 058,20		0,00
	Total classe 5	949 963,41		632 700,88	1 126 214,96			1 582 664,29	1 126 214,96	456 449,33	
60623	Alimentation					145,17		145,17		145,17	
6062	Sous Total compte 6062					145,17		145,17		145,17	
60632	Fournitures de petit équipement					1 922,49	158,87	1 922,49	158,87	1 763,62	
6063	Sous Total compte 6063					1 922,49	158,87	1 922,49	158,87	1 763,62	
6064	Fournitures administratives					1 405,55		1 405,55		1 405,55	
6068	Autres matières et fournitures.					194,43		194,43		194,43	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					3 667,64	158,87	3 667,64	158,87	3 508,77	
60	Sous Total compte 60					3 667,64	158,87	3 667,64	158,87	3 508,77	
6132	Locations immobilières					36 239,75		36 239,75		36 239,75	
61351	Matériel roulant					300,74		300,74		300,74	
61358	Autres					10 701,07		10 701,07		10 701,07	
6135	Sous Total compte 6135					11 001,81		11 001,81		11 001,81	
613	Sous Total compte 613					47 241,56		47 241,56		47 241,56	
614	Charges locatives et de copropriété					11 856,00		11 856,00		11 856,00	
61558	Autres biens mobiliers					1 102,03		1 102,03		1 102,03	
6155	Sous Total compte 6155					1 102,03		1 102,03		1 102,03	
6156	Maintenance					10 237,10		10 237,10		10 237,10	
615	Sous Total compte 615					11 339,13		11 339,13		11 339,13	
6161	Multirisques					973,89		973,89		973,89	
6168	Autres					1 548,56		1 548,56		1 548,56	
616	Sous Total compte 616					2 522,45		2 522,45		2 522,45	
6182	Documentation générale et technique					1 970,50		1 970,50		1 970,50	
6184	Versements à des organismes de formation					1 355,50		1 355,50		1 355,50	
6188	Autres frais divers					73,38		73,38		73,38	
618	Sous Total compte 618					3 399,38		3 399,38		3 399,38	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61					76 358,52		76 358,52		76 358,52	
62268	Autres honoraires, conseils...					63 912,79		63 912,79		63 912,79	
6226	Sous Total compte 6226					63 912,79		63 912,79		63 912,79	
6228	Divers					50 141,17	5 000,00	50 141,17	5 000,00	45 141,17	
622	Sous Total compte 622					114 053,96	5 000,00	114 053,96	5 000,00	109 053,96	
6231	Annonces et insertions					810,00		810,00		810,00	
6232	Fêtes et cérémonies					7 334,76		7 334,76		7 334,76	
6233	Foires et expositions					25 000,00		25 000,00		25 000,00	
6234	Réceptions					376,70	139,90	376,70	139,90	236,80	
6236	Catalogues et imprimés					5 976,70	2 255,50	5 976,70	2 255,50	3 721,20	
6238	Divers					3 683,29	1 904,70	3 683,29	1 904,70	1 778,59	
623	Sous Total compte 623					43 181,45	4 300,10	43 181,45	4 300,10	38 881,35	
6241	Transports de biens					4,19		4,19		4,19	
624	Sous Total compte 624					4,19		4,19		4,19	
6251	Voyages, déplacements et missions					2 471,87	782,88	2 471,87	782,88	1 688,99	
625	Sous Total compte 625					2 471,87	782,88	2 471,87	782,88	1 688,99	
6261	Frais d'affranchissement					129,32		129,32		129,32	
6262	Frais de télécommunications					9 497,53		9 497,53		9 497,53	
626	Sous Total compte 626					9 626,85		9 626,85		9 626,85	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)					6 963,00		6 963,00		6 963,00	
6288	Autres					10 091,94		10 091,94		10 091,94	
628	Sous Total compte 628					17 054,94		17 054,94		17 054,94	
62	Sous Total compte 62					186 393,26	10 082,98	186 393,26	10 082,98	176 310,28	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					351,10	35,73	351,10	35,73	315,37	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					9 380,50	803,91	9 380,50	803,91	8 576,59	
633	Sous Total compte 633					9 731,60	839,64	9 731,60	839,64	8 891,96	
63	Sous Total compte 63					9 731,60	839,64	9 731,60	839,64	8 891,96	
64111	Rémunération principale					21 288,04	1 890,00	21 288,04	1 890,00	19 398,04	
6411	Sous Total compte 6411					21 288,04	1 890,00	21 288,04	1 890,00	19 398,04	
64131	Rémunérations					386 880,97	33 839,19	386 880,97	33 839,19	353 041,78	
6413	Sous Total compte 6413					386 880,97	33 839,19	386 880,97	33 839,19	353 041,78	
641	Sous Total compte 641					408 169,01	35 729,19	408 169,01	35 729,19	372 439,82	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					132 858,46	10 825,94	132 858,46	10 825,94	122 032,52	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					21 736,88	2 913,86	21 736,88	2 913,86	18 823,02	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					16 229,05	1 370,49	16 229,05	1 370,49	14 858,56	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					169,00		169,00		169,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					1 657,10		1 657,10		1 657,10	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						2 235,89		2 235,89		2 235,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
645	Sous Total compte 645					172 650,49	17 346,18	172 650,49	17 346,18	155 304,31	
6475	Médecine du travail, pharmacie					969,84		969,84		969,84	
6478	Autres charges sociales diverses					600,00		600,00		600,00	
647	Sous Total compte 647					1 569,84		1 569,84		1 569,84	
64	Sous Total compte 64					582 389,34	53 075,37	582 389,34	53 075,37	529 313,97	
65732	Régions					9 195,50		9 195,50		9 195,50	
65733	Départements					3 078,20	1 615,11	3 078,20	1 615,11	1 463,09	
657351	GFP de rattachement					4 967,50		4 967,50		4 967,50	
657358	Autres groupements					69 795,87	69 795,87	69 795,87	69 795,87		0,00
65735	Sous Total compte 65735					74 763,37	69 795,87	74 763,37	69 795,87	4 967,50	
657363	CCAS/CIAS					6 889,17	6 889,17	6 889,17	6 889,17		0,00
65736	Sous Total compte 65736					6 889,17	6 889,17	6 889,17	6 889,17		0,00
657382	Organismes publics divers					69 620,97	6 885,00	69 620,97	6 885,00	62 735,97	
65738	Sous Total compte 65738					69 620,97	6 885,00	69 620,97	6 885,00	62 735,97	
6573	Sous Total compte 6573					163 547,21	85 185,15	163 547,21	85 185,15	78 362,06	
65742	Entreprises					16 000,00		16 000,00		16 000,00	
65748	Autres personnes de droit privé					152 021,47	26 099,00	152 021,47	26 099,00	125 922,47	
6574	Sous Total compte 6574					168 021,47	26 099,00	168 021,47	26 099,00	141 922,47	
657	Sous Total compte 657					331 568,68	111 284,15	331 568,68	111 284,15	220 284,53	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65818	Autres					7 494,38		7 494,38		7 494,38	
6581	Sous Total compte 6581					7 494,38		7 494,38		7 494,38	
65888	Autres					71 187,52		71 187,52		71 187,52	
6588	Sous Total compte 6588					71 187,52		71 187,52		71 187,52	
658	Sous Total compte 658					78 681,90		78 681,90		78 681,90	
65	Sous Total compte 65					410 250,58	111 284,15	410 250,58	111 284,15	298 966,43	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					7 058,20		7 058,20		7 058,20	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					56 300,00		56 300,00		56 300,00	
681	Sous Total compte 681					63 358,20		63 358,20		63 358,20	
68	Sous Total compte 68					63 358,20		63 358,20		63 358,20	
	Total classe 6					1 332 149,14	175 441,01	1 332 149,14	175 441,01	1 158 944,02	2 235,89
74718	Autres						21 250,00		21 250,00		21 250,00
7471	Sous Total compte 7471						21 250,00		21 250,00		21 250,00
7472	Régions						21 250,00		21 250,00		21 250,00
74748	Autres communes						94 100,00		94 100,00		94 100,00
7474	Sous Total compte 7474						94 100,00		94 100,00		94 100,00
74758	Autres groupements					6 120,00	724 668,20	6 120,00	724 668,20		718 548,20
7475	Sous Total compte 7475					6 120,00	724 668,20	6 120,00	724 668,20		718 548,20
74772	FEDER					182 866,00	182 866,00	182 866,00	182 866,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7477	Sous Total compte 7477					182 866,00	182 866,00	182 866,00	182 866,00		0,00
747	Sous Total compte 747					188 986,00	1 044 134,20	188 986,00	1 044 134,20		855 148,20
74	Sous Total compte 74					188 986,00	1 044 134,20	188 986,00	1 044 134,20		855 148,20
75888	Autres						34 234,59		34 234,59		34 234,59
7588	Sous Total compte 7588						34 234,59		34 234,59		34 234,59
758	Sous Total compte 758						34 234,59		34 234,59		34 234,59
75	Sous Total compte 75						34 234,59		34 234,59		34 234,59
	Total classe 7					188 986,00	1 078 368,79	188 986,00	1 078 368,79		889 382,79
	Total général	1 355 505,25	1 355 505,25	3 730 984,04	4 010 388,71	1 540 594,71	1 261 190,04	6 627 084,00	6 627 084,00	2 175 791,06	2 175 791,06

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2024

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Exercice 2024

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

81200 - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

GUILLON Francois (1031447421-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU** pendant l'année 2024 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A DRFiP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN, le 19/03/2025

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 3.1/1/2025
Vorlage Nr. 3.1/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 3.1 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 3.1 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff:*

Approbation du compte de gestion 2024 / *Annahme des Jahresabschlusses 2024*

I. Rapport / *Sachverhalt:*

Le Receveur des Finances a présenté le compte de gestion de l'exercice 2024 de l'Eurodistrict.

Le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable public dans le cadre de sa gestion financière d'une collectivité locale.

Ces documents ont été comparés avec les documents comptables tenus par l'ordonnateur. Ils sont identiques.

Der Kämmerer legte den Jahresabschluss 2024 des Eurodistrikts dar.

Der Jahresabschluss, durch einen öffentlichen Buchhalter im Rahmen des Finanzmanagements einer Gebietskörperschaft verfasst, stellt den Gesamtumfang der Nachweise sowie eine Aufstellung aller unter seiner Verantwortung durchgeführten Transaktionen dar.

Diese Dokumente wurden mit der vom Anweisungsbefugten geführten Buchhaltung verglichen. Die Dokumente sind identisch.

II. Proposition de résolution / *Beschlussvorschlag:*

*Le Conseil
après en avoir délibéré*

Vu les comptes rendus par M. Michel YZIQUEL, Responsable par intérim du Service du Gestion comptable de Strasbourg et Eurométropole du 1^{er} janvier au 10 mars 2024, par Mme Aurélie SCHAEFFER, comptable assignataire du 11 mars 2024 au 1^{er} mai 2024 puis par Mme Marie-Josée GOUTAUDIER, Administratrice de l'Etat, Comptable Publique, du 2 mai 2024 au 31 décembre 2024 de leurs recettes et dépenses

*Vu le budget primitif de 2024
constate,*

*Der Rat,
nach erfolgter Beratung,*

unter Berücksichtigung der von Herrn Michel YZIQUEL, kommissarischer Leiter des Dienstes für Rechnungsführung Straßburgs und der Eurometropole vom 1. Januar bis 10 März 2024, von Frau Aurélie SCHAEFFER, zuständige Kämmerin vom 11 März 2024 bis 1. Mai 2024 und sowie von Frau Marie-Josée GOUTAUDIER, Staatsadministratorin und öffentliche Kämmerin, vom 2. Mai 2024 bis zum 31. Dezember 2024, vorgelegten Abschlüsse über die Einnahmen und Ausgaben

*sowie des Haushaltsplans für 2024 stellt fest,
dass –*

statuant sur les opérations de l'exercice 2024, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, que les opérations effectuées pendant la gestion 2024 se présentent comme suit :

bezüglich der Transaktionen des Geschäftsjahres 2024 und vorbehaltlich der Regulierung und Bereinigung der Rechnung durch die oberste Kontrollinstanz, den „Juge des comptes“, dass die im Haushaltsjahr 2024 durchgeführten Vorgänge sich wie folgt darstellen.:

Compte de l'Eurodistrict / Betriebsabschluss des Eurodistrikts

Section d'investissement / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt

	Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen
Mandats émis :		
Getätigte	19.459,57	7.380,24
Anweisungen:		
		Résultat de l'exercice :
		Ergebnis des
		Geschäftsjahres: - 12.079,33

Section de fonctionnement / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt

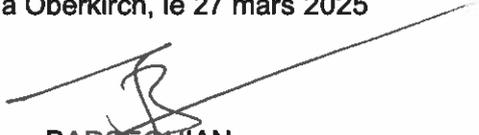
	Dépenses / Ausgaben	Recettes / Einnahmen
Mandats émis :		
Getätigte	1.158.944,02	891.618,68
Anweisungen:		
		Résultat de l'exercice :
		Ergebnis des
		Geschäftsjahres: - 267.325,34

TOTAL DE L'EXERCICE / GESAMTERGEBNIS DES GESCHÄFTSJAHRES: - 279.404,67

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2024 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Annexe au projet de délibération / Annexe / Anhang « TOP 3.1_Annexe_Anhang_Compte de gestion 2024_FR_DE.pdf »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: GECT EURODISTRICT STB (prod) (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20002417200013

POSTE COMPTABLE : 80921

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	37
A1.01 - Opérations non ventilables	39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	51
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	54
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	55
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	58
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	60
A1.908 - Fonction 8 - Transports	63
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	67
A2.01 - Opérations non ventilables	69
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	74
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	75
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	76
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	79
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	82
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	85
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	87
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	90
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	92
A2.938 - Fonction 8 - Transports	95

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	99
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	100
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	104
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	107
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	109

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	112
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	116
B3.1 - Etat des provisions constituées	117
B3.2 - Etalement des provisions	118
B4 - Etat des charges transférées	119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	121
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	122
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	123
B9 - Etat du personnel	124
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	127
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	128
B11.2 - Liste des établissements publics créés	129
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	130
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	131
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	132
B13 - Opérations liées aux cessions	133
B14 - Etat des travaux en régie	134
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	136
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	138
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	139
C2.1 - Situation des AP	141
C2.2 - Situation des AE	142
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	143
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	147
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	151
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	152
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	153
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	154
D6 - Actions de formation des élus	155
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	156
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	157
D9 - Identification des flux croisés	158
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	159
D11 - Décisions en matière de taux	161
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	162
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	163
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet

D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 178 403,59	898 998,92	976 133,98	696 729,31	A1
Investissement	19 459,57	7 380,24	75 881,31	63 801,98	A2
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	1 158 944,02	891 618,68	900 252,67	632 927,33	A3

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	0,00	0,00	B1
Investissement	I 0,00	III 0,00	0,00	0,00	B2
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	0,00	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	696 729,31
Investissement	A2 + B2	63 801,98
Fonctionnement	A3 + B3	632 927,33

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 158 944,02	G	891 618,68
	Section d'investissement	B	19 459,57	H	7 380,24
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	900 252,67
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	75 881,31
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 178 403,59	= G + H + I + J	1 875 132,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 158 944,02	= G + I + K	1 791 871,35
	Section d'investissement	= B + D + F	19 459,57	= H + J + L	83 261,55
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 178 403,59	= G + H + I + J + K + L	1 875 132,90

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

**II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)**

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	6 717,60	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	12 741,97	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		19 459,57	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	322,04
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	322,04
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 19 459,57	II 322,04
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	7 058,20
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 7 058,20

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	19 459,57	II + IV	7 380,24
--------------	---------	------------------	---------	-----------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	75 881,31
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	19 459,57	II + IV + VI + VII	83 261,55
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		63 801,98		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)**

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	256 177,57	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	540 441,82	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	855 148,20
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	298 966,43	75 Autres produits de gestion courante (1)	34 234,59
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	2 235,89
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 095 585,82	Total recettes de gestion des services	891 618,68
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	56 300,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 151 885,82	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 891 618,68

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	7 058,20	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 7 058,20	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 158 944,02	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 891 618,68
---	-----------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 900 252,67

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 158 944,02	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 791 871,35
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	632 927,33
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	6 717,60	0,00	6 717,60
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	12 741,97	0,00	12 741,97
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		19 459,57	0,00	19 459,57

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	256 177,57		256 177,57
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	540 441,82		540 441,82
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	298 966,43	0,00	298 966,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	56 300,00	7 058,20	63 358,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 151 885,82	7 058,20	1 158 944,02

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	322,04	0,00	322,04
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 058,20	7 058,20
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		322,04	7 058,20	7 380,24

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	75 881,31
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	2 235,89		2 235,89
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	855 148,20		855 148,20
75	Autres produits de gestion courante (8)	34 234,59	0,00	34 234,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		891 618,68	0,00	891 618,68

Pour information R002 Résultat positif reporté	900 252,67
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le 
ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		96 000,00	19 459,57	0,00	76 540,43	0,00	19 459,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 500,00	6 717,60	0,00	44 782,40	0,00	6 717,60
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	12 741,97	0,00	30 758,03	0,00	12 741,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 000,00	19 459,57	0,00	75 540,43	0,00	19 459,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		96 000,00	19 459,57	0,00	76 540,43	0,00	19 459,57
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		96 000,00	19 459,57	0,00	76 540,43	0,00	19 459,57

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		20 118,69	7 380,24	0,00	12 738,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	250,00	322,04	0,00	-72,04
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		250,00	322,04	0,00	-72,04
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		250,00	322,04	0,00	-72,04
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	248,69			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	19 620,00	7 058,20		12 561,80
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		19 868,69	7 058,20		12 810,49
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		75 881,31			
Total des recettes d'investissement cumulées		96 000,00	83 261,55	0,00	12 738,45

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

GECT EURODISTRICT STB (prod) - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - CA - 2024

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		96 000,00	19 459,57	0,00	76 540,43	0,00	19 459,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 500,00	6 717,60	0,00	44 782,40	0,00	6 717,60
2051	Concessions, droits similaires	51 500,00	6 717,60	0,00	44 782,40	0,00	6 717,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	12 741,97	0,00	30 758,03	0,00	12 741,97
21838	Autre matériel informatique	4 000,00	1 924,20	0,00	2 075,80	0,00	1 924,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 600,00	8 562,72	0,00	37,28	0,00	8 562,72
2188	Autres immobilisations corporelles	30 900,00	2 255,05	0,00	28 644,95	0,00	2 255,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 000,00	19 459,57	0,00	75 540,43	0,00	19 459,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		96 000,00	19 459,57	0,00	76 540,43	0,00	19 459,57
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00

SLO

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour réalisation, dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

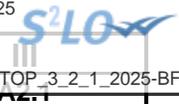
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

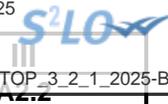
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		20 118,69	7 380,24	0,00	12 738,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	250,00	322,04	0,00	-72,04
10222	FCTVA	250,00	322,04	0,00	-72,04
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		250,00	322,04	0,00	-72,04
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		250,00	322,04	0,00	-72,04
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	248,69	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	19 620,00	7 058,20		12 561,80
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	3 213,00		-3 213,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	1 944,20		-1 944,20
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	19 620,00	1 450,00		18 170,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	451,00		-451,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		19 868,69	7 058,20		12 810,49

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 760 000,00	1 096 921,25	62 022,77	0,00	601 055,98	0,00	1 158 944,02
011	Charges à caractère général (3)	493 306,00	249 940,57	6 237,00	0,00	237 128,43	0,00	256 177,57
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	541 888,00	491 833,55	48 608,27	0,00	1 446,18		540 441,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	648 637,31	291 788,93	7 177,50	0,00	349 670,88	0,00	298 966,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 683 831,31	1 033 563,05	62 022,77	0,00	588 245,49	0,00	1 095 585,82
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	56 300,00	56 300,00			0,00		56 300,00
Total des dépenses financières		56 300,00	56 300,00	0,00	0,00	0,00		56 300,00
Total des dépenses réelles		1 740 131,31	1 089 863,05	62 022,77	0,00	588 245,49	0,00	1 151 885,82
023	Virement à la section d'investissement	248,69	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 620,00	7 058,20			12 561,80		7 058,20
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		19 868,69	7 058,20			12 810,49		7 058,20

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 760 000,00	1 096 921,25	62 022,77	0,00	601 055,98	0,00	1 158 944,02
--	---------------------	---------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		859 747,33	889 408,68	2 210,00	0,00	-31 871,35
013	Atténuations de charges (3)	0,00	2 235,89	0,00	0,00	-2 235,89
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	856 000,00	853 348,20	1 800,00	0,00	851,80
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	33 824,59	410,00	0,00	-34 234,59
Total des recettes de gestion des services		856 000,00	889 408,68	2 210,00	0,00	-35 618,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 747,33	0,00	0,00	0,00	3 747,33
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		3 747,33	0,00	0,00	0,00	3 747,33
Total des recettes réelles		859 747,33	889 408,68	2 210,00	0,00	-31 871,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	900 252,67					
---	-------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 760 000,00	1 789 661,35	2 210,00	0,00	-31 871,35
--	---------------------	---------------------	-----------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 760 000,00	1 096 921,25	62 022,77	0,00	601 055,98	0,00	1 158 944,02
011	Charges à caractère général (4)	493 306,00	249 940,57	6 237,00	0,00	237 128,43	0,00	256 177,57
60623	Alimentation	1 200,00	145,17	0,00	0,00	1 054,83	0,00	145,17
60632	Fournitures de petit équipement	2 600,00	1 763,62	0,00	0,00	836,38	0,00	1 763,62
6064	Fournitures administratives	3 000,00	930,55	475,00	0,00	1 594,45	0,00	1 405,55
6068	Autres matières et fournitures	600,00	194,43	0,00	0,00	405,57	0,00	194,43
6132	Locations immobilières	37 800,00	36 239,75	0,00	0,00	1 560,25	0,00	36 239,75
61351	Matériel roulant	500,00	300,74	0,00	0,00	199,26	0,00	300,74
61358	Autres	11 464,90	10 701,07	0,00	0,00	763,83	0,00	10 701,07
614	Charges locatives et de copropriété	27 600,00	11 856,00	0,00	0,00	15 744,00	0,00	11 856,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 110,00	1 102,03	0,00	0,00	7,97	0,00	1 102,03
6156	Maintenance	10 435,10	10 237,10	0,00	0,00	198,00	0,00	10 237,10
6161	Multirisques	1 200,00	973,89	0,00	0,00	226,11	0,00	973,89
6168	Autres primes d'assurance	1 600,00	1 548,56	0,00	0,00	51,44	0,00	1 548,56
617	Etudes et recherches	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	1 970,50	0,00	0,00	529,50	0,00	1 970,50
6184	Versements à des organismes de formation	1 550,00	1 355,50	0,00	0,00	194,50	0,00	1 355,50
6188	Autres frais divers	500,00	73,38	0,00	0,00	426,62	0,00	73,38
62268	Autres honoraires, conseils	79 640,00	60 036,79	3 876,00	0,00	15 727,21	0,00	63 912,79
6228	Divers	143 872,00	44 191,17	950,00	0,00	98 730,83	0,00	45 141,17
6231	Annonces et insertions	5 600,00	810,00	0,00	0,00	4 790,00	0,00	810,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 090,00	7 334,76	0,00	0,00	7 755,24	0,00	7 334,76
6233	Foires et expositions	25 471,00	25 000,00	0,00	0,00	471,00	0,00	25 000,00
6234	Réceptions	1 500,00	236,80	0,00	0,00	1 263,20	0,00	236,80
6236	Catalogues et imprimés	23 406,00	2 785,20	936,00	0,00	19 684,80	0,00	3 721,20
6238	Divers	6 800,00	1 778,59	0,00	0,00	5 021,41	0,00	1 778,59
6241	Transports de biens	100,00	4,19	0,00	0,00	95,81	0,00	4,19
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	1 688,99	0,00	0,00	2 811,01	0,00	1 688,99
6261	Frais d'affranchissement	200,00	129,32	0,00	0,00	70,68	0,00	129,32
6262	Frais de télécommunications	10 529,00	9 497,53	0,00	0,00	1 031,47	0,00	9 497,53
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le	
							cadre d'une AE	gérées hors AE
6281	Concours divers (cotisations)	11 800,00	6 963,00	0,00	0,00	4 837,00	0,00	6 963,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	11 888,00	10 091,94	0,00	0,00	1 796,06	0,00	10 091,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	541 888,00	491 833,55	48 608,27	0,00	1 446,18		540 441,82
6218	Autre personnel extérieur	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00		0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	468,00	315,37	0,00	0,00	152,63		315,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 512,00	8 576,59	0,00	0,00	1 935,41		8 576,59
64111	Rémunération principale titulaires	17 800,00	17 408,04	1 990,00	0,00	-1 598,04		19 398,04
64131	Rémunérations	325 687,00	317 760,53	35 281,25	0,00	-27 354,78		353 041,78
64138	Primes et autres indemnités	1 418,00	0,00	0,00	0,00	1 418,00		0,00
6415	Congés payés	679,00	0,00	0,00	0,00	679,00		0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 930,00	110 695,50	11 337,02	0,00	10 897,48		122 032,52
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 214,00	18 823,02	0,00	0,00	1 390,98		18 823,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20 502,00	14 858,56	0,00	0,00	5 643,44		14 858,56
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 420,00	169,00	0,00	0,00	2 251,00		169,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 658,00	1 657,10	0,00	0,00	0,90		1 657,10
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	969,84	0,00	0,00	30,16		969,84
6478	Autres charges sociales diverses	2 100,00	600,00	0,00	0,00	1 500,00		600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	648 637,31	291 788,93	7 177,50	0,00	349 670,88	0,00	298 966,43
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	9 960,00	3 015,50	6 180,00	0,00	764,50	0,00	9 195,50
65733	Subv. fonct. départements	4 693,31	1 463,09	0,00	0,00	3 230,22	0,00	1 463,09
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	13 208,00	4 530,00	437,50	0,00	8 240,50	0,00	4 967,50
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
65736222	Subv. régie indus. com. avec ps.morale	19 811,69	0,00	0,00	0,00	19 811,69	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	22 595,00	0,00	0,00	0,00	22 595,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	68 797,00	62 175,97	560,00	0,00	6 061,03	0,00	62 735,97
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	20 000,00	16 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	16 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	402 967,73	125 922,47	0,00	0,00	277 045,26	0,00	125 922,47
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le formation, Pour information,
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
65818	Autres	8 010,00	7 494,38	0,00	0,00	515,62	0,00	7 494,38
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
65888	Autres	71 194,58	71 187,52	0,00	0,00	7,06	0,00	71 187,52
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 683 831,31	1 033 563,05	62 022,77	0,00	588 245,49	0,00	1 095 585,82
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	56 300,00	56 300,00			0,00		56 300,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	56 300,00	56 300,00			0,00		56 300,00
Total des charges financières et spécifiques		56 300,00	56 300,00	0,00	0,00	0,00		56 300,00
Total des dépenses réelles		1 740 131,31	1 089 863,05	62 022,77	0,00	588 245,49	0,00	1 151 885,82
023	Virement à la section d'investissement	248,69						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	19 620,00	7 058,20			12 561,80		7 058,20
6811	Dot. amort. immos incorporelles	19 620,00	7 058,20			12 561,80		7 058,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		19 868,69	7 058,20			12 810,49		7 058,20

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		859 747,33	889 408,68	2 210,00	0,00	-31 871,35
013	Atténuations de charges (4)	0,00	2 235,89	0,00	0,00	-2 235,89
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	2 235,89	0,00	0,00	-2 235,89
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	856 000,00	853 348,20	1 800,00	0,00	851,80
74718	Autres participations Etat	21 250,00	21 250,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	21 250,00	21 250,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	92 800,00	94 100,00	0,00	0,00	-1 300,00
74758	Participation autres groupements	720 700,00	716 748,20	1 800,00	0,00	2 151,80
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	33 824,59	410,00	0,00	-34 234,59
75888	Autres	0,00	33 824,59	410,00	0,00	-34 234,59
Total des recettes de gestion des services		856 000,00	889 408,68	2 210,00	0,00	-35 618,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	3 747,33	0,00	0,00	0,00	3 747,33
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 747,33	0,00	0,00	0,00	3 747,33
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		859 747,33	889 408,68	2 210,00	0,00	-31 871,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		19 459,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 717,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 741,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		322,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	322,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		19 459,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		6 717,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		12 741,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		322,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		322,04
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



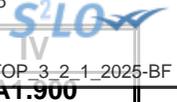
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		19 459,57
2051	Concessions, droits similaires	6 717,60
21838	Autre matériel informatique	1 924,20
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 562,72
2188	Autres immobilisations corporelles	2 255,05
RECETTES		322,04
10222	FCTVA	322,04

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041	042	043	044	048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.90Z

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

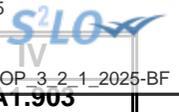
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



AT.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



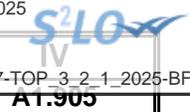
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



AT.906

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

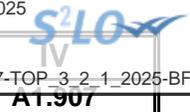
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.306

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 151 885,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	256 177,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	540 441,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	298 966,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	56 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		891 618,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 235,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	855 148,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	34 234,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 151 885,82
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		256 177,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		540 441,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		298 966,43
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		56 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		891 618,68
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 235,89
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		855 148,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 234,59
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 151 885,82
60623	Alimentation	145,17
60632	Fournitures de petit équipement	1 763,62
6064	Fournitures administratives	1 405,55
6068	Autres matières et fournitures	194,43
6132	Locations immobilières	36 239,75
61351	Matériel roulant	300,74
61358	Autres	10 701,07
614	Charges locatives et de copropriété	11 856,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 102,03
6156	Maintenance	10 237,10
6161	Multirisques	973,89
6168	Autres primes d'assurance	1 548,56
6182	Documentation générale et technique	1 970,50
6184	Versements à des organismes de formation	1 355,50
6188	Autres frais divers	73,38
62268	Autres honoraires, conseils	63 912,79
6228	Divers	45 141,17
6231	Annonces et insertions	810,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 334,76
6233	Foires et expositions	25 000,00
6234	Réceptions	236,80
6236	Catalogues et imprimés	3 721,20
6238	Divers	1 778,59
6241	Transports de biens	4,19
6251	Voyages, déplacements et missions	1 688,99
6261	Frais d'affranchissement	129,32
6262	Frais de télécommunications	9 497,53
6281	Concours divers (cotisations)	6 963,00
6288	Autres services extérieurs	10 091,94
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	315,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 576,59
64111	Rémunération principale titulaires	19 398,04
64131	Rémunérations	353 041,78
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	122 032,52
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 823,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 858,56
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	169,00



Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux		1 657,10
6475	Médecine du travail, pharmacie		969,84
6478	Autres charges sociales diverses		600,00
65732	Subv. fonct. régions		9 195,50
65733	Subv. fonct. départements		1 463,09
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement		4 967,50
657382	Subv. fonct. organismes publics divers		62 735,97
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises		16 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé		125 922,47
65818	Autres		7 494,38
65888	Autres		71 187,52
6811	Dot. amort. immos incorporelles		0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant		56 300,00
RECETTES			891 618,68
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance		2 235,89
74718	Autres participations Etat		21 250,00
7472	Participation régions		21 250,00
74748	Participation autres communes		94 100,00
74758	Participation autres groupements		718 548,20
75888	Autres		34 234,59

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

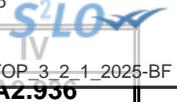
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le 
 ID : 067-200024172-20250327-TOP³_2_1_2025-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					0,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

 S²LO

ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.0

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

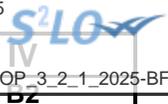


IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	ORG. PRIVES - BAT ET INSTALLATIONS	5	01/01/2012
L	Licences de logiciels	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques	5	01/01/2012
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2	01/01/2012
L	MOBILIER	8	01/01/2012
L	Divers gros matériel	20	01/01/2012
L	Licences de logiciels (avant 2012)	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques (avant 2012)	5	01/01/2012
L	Matériel divers : système d'alarme, caisses...	5	27/03/2024



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le 09/05/2025
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		0,00	0,00	0,00	0,00

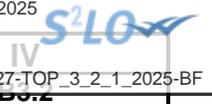
(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS



ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

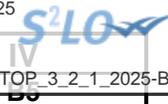
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B6.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

S²LO

IV

B6.T.Z

IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	2,00	7,00	1,00	6,00	7,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	5,00	1,00	6,00	0,00	6,00	6,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		5,00	2,00	7,00	1,00	6,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

GECT EURODISTRICT STB (prod) - GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU - CA - 2024

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le 09/05/2025
ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM	469	0,00	332-8-1°	CDD N
Attaché territorial	A	ADM	415	0,00	332-8-1°	CDD N
Attaché territorial	A	ADM	550	0,00	332-8-1°	CDI N
Secrétaire générale	A	OTR	797	0,00	332-8-1°	CDI N
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV

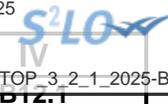
B11.3

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

B13

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE

IV

B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	75 881,31
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	75 881,31

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	75 881,31
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	75 881,31

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	20 118,69	7 380,24	0,00	7 380,24
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	20 118,69	7 380,24	0,00	7 380,24
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	75 881,31			75 881,31
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	75 881,31			75 881,31
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				83 261,55

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

CT.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		20 118,69	III 7 380,24
Ressources propres externes de l'année (a)		250,00	322,04
10222	FCTVA	250,00	322,04
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		19 868,69	7 058,20
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	3 213,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	1 944,20
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	19 620,00	1 450,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	451,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le **Réalisations**
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	248,69	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
 - à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
- La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- Axe 1° atténuation du changement climatique ;
- Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3° gestion des ressources en eau ;
- Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

DZ.T

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

SORTIES

ES.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

Cet état ne contient pas d'information.



IV
DE

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ANNEXES

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
 Reçu en préfecture le 09/05/2025
 Publié le
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_2_1_2025-BF



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D13.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants

Nombre de membres présents : 20 titulaires et 7 suppléants

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

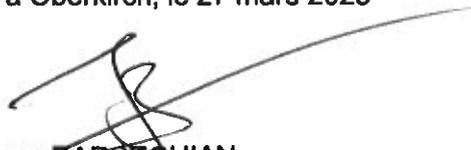
Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) le doyen du Conseil, M. René Schaal
A Oberkirch, le 27/03/2024

Délibéré par (2) le Conseil de l'Eurodistrict, réuni en session
A Oberkirch, le 27/03/2024.

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3)

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 3.2/1/2025
Vorlage Nr. 3.2/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 3.2 de l'ordre du jour / *Punkt 3.2 der Tagesordnung*

Objet / Betreff: Approbation du compte administratif pour l'exercice 2024 / *Annahme der Jahresrechnung 2024*

I. Rapport / *Sachverhalt:*

Alors que le compte de gestion retrace les opérations (dépenses et recettes) effectuées par le comptable public, le compte administratif reprend l'ensemble des opérations (mandats et titres) réalisées par l'ordonnateur (la Présidente de l'Eurodistrict).

Ce document a été établi sur la base des budgets et des pièces comptables de l'ordonnateur. Les résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur des Finances.

Le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2024 est présenté à des fins d'approbation.

Les dépenses de fonctionnement 2024 se sont élevées à 1.158.944,02 € dont :

- 263.410,82 € de frais de fonctionnement,
- 544.380,26 € de frais de personnel,
- 15.017,06 € pour les séances institutionnelles,
- 75.091,43 € pour la communication et les relations publiques,
- 151.263,16 € pour la mise en œuvre de projets propres,
- 101.260,09 € de subventions pour divers projets.
- 1.463,00 € INTERREG (société civile)

Während der Jahresabschluss (compte de gestion) die vom öffentlichen Buchhalter getätigten Transaktionen darlegt (Ausgaben und Einnahmen), weist die Jahresrechnung (compte administratif) sämtliche Transaktionen (Anweisungen und Titel) aus, die vom Anweisungsbefugten (der Präsidentin des Eurodistrikts) vorgenommen worden sind.

Das vorliegende Dokument wurde anhand der Haushalte und der Buchhaltungsunterlagen des Anweisungsbefugten erstellt. Die Ergebnisse entsprechen dem vom (staatlichen) Kämmerer dargelegten Jahresabschluss (Compte de gestion).

Hiermit wird die Jahresrechnung (Compte administratif) des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2024 zwecks Annahme vorgelegt.

Die Ausgaben des Verwaltungshaushaltes 2024 belaufen sich auf 1.158.944,02 € davon:

- 263.410,82 € für Betriebskosten,
- 544.380,26 € für Personalkosten,
- 15.017,06 € für die institutionellen Sitzungen,
- 75.091,43 € für Kommunikation- und Öffentlichkeitsarbeit,
- 151.263,16 € für die Umsetzung eigener Projekte,
- 101.260,09 € für verschiedene Projektförderungen.
- 1.463 € INTERREG (Société civile)

Les dotations aux amortissements représentent 7.058,20 €, les dépenses en investissement étant de 19.459,57 €.

Les **recettes de fonctionnement** de l'Eurodistrict sont à hauteur de 891.618,68 €. Elles se décomposent essentiellement des 850 000 € de contributions de ses membres.

Les dépenses ont ainsi été supérieures aux recettes et le déficit budgétaire s'établit à 267.325,34 €.

Ainsi, l'année 2024 a été clôturée avec un excédent global de 696.729,31 €. Cet excédent est composé, d'une part de l'excédent de la section de fonctionnement, qui s'élève à 632.927,33 € et de l'excédent de la section d'investissement d'un montant de 63.801,98 €.

Die Abschreibungen belaufen sich auf 7.058,20 € und 19.459,57 € wurden für Investitionen ausgeben.

Die **Einnahmen des Verwaltungshaushalts** des Eurodistrikts belaufen sich auf 891.618,68 €. Sie setzen sich hauptsächlich aus den Beiträgen der Mitglieder des EVTZ in Höhe von 850.000 €.

Der Betrag der Ausgaben war höher als der Betrag der Einnahmen, wodurch sich der Übertrag um 267.325,34 € erhöht hat.

Dieses Geschäftsjahr wurde mit einem Gesamtüberschuss von 696.729,31 € abgeschlossen. Dieser Überschuss ergibt sich aus dem Überschuss des Verwaltungshaushalts in Höhe von 632.927,33 € und aus dem Überschuss des Vermögenshaushalts in Höhe von 63.801,98 €.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil approuve le compte administratif de l'Eurodistrict pour l'exercice 2024 tel que figurant aux documents budgétaires joints en annexe et dont les résultats se présentent comme suit :

Der Rat nimmt die Jahresrechnung des Eurodistrikts für das Geschäftsjahr 2024 an, dies auf der Grundlage der im Anhang beigefügten Haushaltsunterlagen und mit folgenden Ergebnissen:

Section de fonctionnement – Dépenses / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé/ Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
011	Charges à caractère général / Allgemeine Ausgaben	256.177,57
012	Charges de personnel et frais assimilés / Personalkosten	540.441,82
65	Autres charges de gestion courante/ Laufende Betriebskosten	298.966,43
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	56 300,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	7.058,20

Section de fonctionnement – Recettes / Budgetabschnitt Verwaltungshaushalt – Einnahmen

Chapitre/ Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
013	Atténuation de charges / Kosten- minderung	2.235,89
74	Dotations et Participations / Zuweisungen und Beteiligungen	855.148,20
75	Autres produits de gestion cou- rante / weitere Einnahmen	34.234,59
77	Produits spécifiques / Spezifische Einnahmen	0,00

Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	-	267.325,34
Excédent de fonctionnement reporté / Übertrag Betriebsüberschuss		900.252,67
Résultat cumulé / Gesamtergebnis		632.927,33

Section d'investissement – Dépenses / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Ausgaben

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
20	Immobilisations incorporelles/ Immaterielles Anlagevermögen	6.717,60
21	Immobilisations corporelles/ Sachanlagen	12.741,97
27	Autres immobilisations finan- cières/sonstige Finanzanlagen	0,00

Section d'investissement – Recettes / Budgetabschnitt Vermögenshaushalt – Einnahmen

Chapitre / Kapitel	Libellé chapitre / Kapitelbezeichnung	Mt. Mandat - Titre total Comptabilisé / Anweisungsbetrag - Verbuchter Gesamtbetrag des Budgetabschnittes
10 (hors 1068)	Dotations, fonds divers et réserves	322,04
1068	Excédent de fonctionnement capi- talisé / kumulierter Betriebs- überschuss	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections / Transfer zwischen den Abschnitten	7.058,20

Résultat / Ergebnis

Résultat de l'exercice / Ergebnis des Geschäftsjahres	-	12.079,33
Résultat reporté / Übertrag Ergebnis		75.881,31
Résultat cumulé / Gesamtergebnis		63.801,98

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Annexe au projet de délibération / Anlage :
- Annexe / Anhang : « TOP 3.2_Annexe_Anhang_Compte Administratif 2024.pdf »



**Eurodistrict/Eurodistrikt
 Strasbourg-Ortenau**

Document de séance n° 3.3/1/2025
 Vorlage Nr. 3/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025	Date de la séance / Sitzungstag 27.03.2025
Dossier suivi par/ Projektbeauftragte Anika KLAFFKE	

Point n° 3.3 de l'ordre du jour / Punkt 3.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Affectation des résultats 2024 / Ergebnisverwendung 2024

I. Rapport / Sachverhalt:

Vu:

- L'article R 2311-12 du code général des collectivités territoriales ;
- Le budget primitif de l'exercice 2024 voté par le conseil de l'Eurodistrict le 21/03/2024;
- Le compte administratif de l'exercice 2024 voté par le conseil de l'Eurodistrict le 21/03/2024;
- Le compte de gestion de l'exercice 2024 voté par le conseil de l'Eurodistrict le 21/03/2024

Considérant :

- Les résultats du compte administratif 2024 présentés ci-dessous ;
- Que ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion ;
- Qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Unter Berücksichtigung:

- Von Artikel R 2311-12 des Allgemeinen Gesetzbuchs der Gebietskörperschaften,
- Des vom Rat des Eurodistrikts am 21.03.2024 beschlossenen Haushaltsplans für das Haushaltsjahr 2024,
- Des vom Rat des Eurodistrikts am 21.03.2024 beschlossenen Verwaltungsabschlusses für das Haushaltsjahr 2024,
- Des vom Rat des Eurodistrikts am 21.03.2024 beschlossenen Rechnungsabschlusses für das Haushaltsjahr 2024.

In Anbetracht:

- Der nachstehend aufgeführten Ergebnisse des Verwaltungsabschlusses 2024,
- Der Übereinstimmung dieser Ergebnisse mit denen des Rechnungsabschlusses,
- Der Tatsache, dass keine Haushaltsüberträge bestehen.

	Fonctionnement/ Verwaltungshaushalt	Investissement/ Vermögenshaushalt	TOTAL
Recettes 2024/ Einnahmen 2024	891.618,68	7.380,24	898.998,92
Dépenses 2024/ Ausgaben 2024	1.158.944,02	19.459,57	1.178.403,59
Résultat 2024/ Ergebnis 2024	-267.325,34	-12.079,33	-279.404,67



Résultat reporté/ Vorgetragenenes Ergebnis	900 252,67	75 881,31	976 133,98
RESULTAT 2024 A REPORTER/ VORTRAGSERGEBNIS 2024	632.927,33	63.801,98	696.729,31

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict :

- Arrête les résultats tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus, soit :
 - Un résultat de fonctionnement excédentaire de 632.927,33€ ;
 - Un résultat d'investissement excédentaire de 63.801,98€.
- Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au compte 002 de l'exercice 2025 pour 632.927,33€
- Affecte le résultat d'investissement de l'exercice 2024 au compte 001 de l'exercice 2025 pour 63.801,98€
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Der Rat des Eurodistrikts:

- Stellt die Ergebnisse wie in der obigen Tabelle aufgeführt fest, nämlich:
 - Einen Überschuss im Ergebnishaushalt in Höhe von 632.927,33 €,
 - Einen Überschuss im Investitionshaushalt in Höhe von 63.801,98 €.
- Weist den Überschuss des Ergebnishaushalts 2024 in Höhe von 632.927,33 € dem Konto 002 des Haushaltsjahres 2025 zu.
- Weist den Überschuss des Investitionshaushalts 2024 in Höhe von 63.801,98 € dem Konto 001 des Haushaltsjahres 2025 zu.
- Ermächtigt die Präsidentin, alle erforderlichen Akte und Dokumente zu unterzeichnen, sämtliche haushaltsrechtlichen Vorgänge durchzuführen, Entscheidungen zu treffen und alle Maßnahmen zur Umsetzung dieses Beschlusses zu ergreifen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
--	---

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Jeanne BARSEGHIAN
 Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: GECT EURODISTRICT STB (prod) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002417200013

POSTE COMPTABLE :

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : GECT EURODISTRICT STBG ORTENAU (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	44
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	45
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	48
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	49
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	78
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	79
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	80
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	83
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	86
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	89
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	91
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	94
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	96
A2.938 - Fonction 8 - Transports	99

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	103
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	104
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	108
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	109



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	113
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	114
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	115
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	117
B3.1 - Etat des provisions constituées	118
B3.2 - Etalement des provisions	119
B4 - Etat des charges transférées	120
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	121
B6 - Prêts	122
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	123
B9 - Etat du personnel	125
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	126
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	127
B11.2 - Liste des établissements publics créés	128
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	129
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	130
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	131
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	132
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	133
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	134
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	135
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	137

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 192 002,59	898 998,92	976 133,98	A1 683 130,31
Investissement	19 459,57	7 380,24	(3) 75 881,31	A2 63 801,98
Fonctionnement	1 172 543,02	891 618,68	(4) 900 252,67	A3 619 328,33

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	683 130,31
Investissement	A2 + B2	63 801,98
Fonctionnement	A3 + B3	619 328,33

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	80 000,00	16 198,02
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 63 801,98
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		80 000,00	80 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 550 000,00	917 072,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 632 927,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 550 000,00	1 550 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 630 000,00	1 630 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

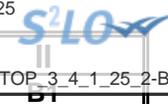
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

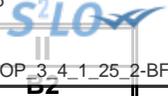


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	51 500,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	43 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00	42 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 000,00	0,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		96 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		96 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
--------------	--	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						80 000,00
---	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	248,69		98,02	98,02	98,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	19 620,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		19 868,69		16 198,02	16 198,02	16 198,02

TOTAL	20 118,69	0,00	16 198,02	16 198,02	16 198,02
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	63 801,98
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	16 198,02
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	493 306,00	0,00	449 388,00	449 388,00	449 388,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	541 888,00	0,00	548 898,00	548 898,00	548 898,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	648 637,31	0,00	535 515,98	535 515,98	535 515,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 683 831,31	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98	1 533 801,98
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	56 300,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 740 131,31	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98	1 533 801,98

023	Virement à la section d'investissement (4)	248,69		98,02	98,02	98,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	19 620,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		19 868,69		16 198,02	16 198,02	16 198,02

TOTAL		1 760 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 550 000,00
--	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	856 000,00	0,00	855 000,00	855 000,00	855 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	2 010,00	2 010,00	2 010,00
Total des recettes de gestion courante		856 000,00	0,00	857 110,00	857 110,00	857 110,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 747,33	0,00	3 662,67	3 662,67	3 662,67
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		56 300,00	56 300,00	56 300,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		859 747,33	0,00	917 072,67	917 072,67	917 072,67

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	859 747,33	0,00	917 072,67	917 072,67	917 072,67
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	632 927,33
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 198,02
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	37 000,00	0,00	37 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	42 500,00	0,00	42 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500,00	0,00	500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		80 000,00	0,00	80 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	449 388,00		449 388,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	548 898,00		548 898,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	535 515,98	0,00	535 515,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	16 100,00	16 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		98,02	98,02
Dépenses de fonctionnement – Total		1 533 801,98	16 198,02	1 550 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 550 000,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
Reçu en préfecture le 12/05/2025
Publié le 
ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		16 100,00	16 100,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		98,02	98,02
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	16 198,02	16 198,02

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	63 801,98
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	80 000,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	100,00		100,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	855 000,00		855 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 010,00	0,00	2 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	3 662,67	0,00	3 662,67
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	56 300,00	0,00	56 300,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		917 072,67	0,00	917 072,67

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
 Reçu en préfecture le 12/05/2025
 Publié le 12/05/2025
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			632 927,33
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 550 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		96 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 500,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 000,00	0,00	0,00	79 500,00	79 500,00	0,00	79 500,00	79 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		96 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

80 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

S²LO

ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		20 118,69	0,00	16 198,02	16 198,02	16 198,02
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	248,69		98,02	98,02	98,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	19 620,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 868,69		16 198,02	16 198,02	16 198,02

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

63 801,98

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
 Reçu en préfecture le 12/05/2025
 Publié le
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					80 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		96 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 500,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
2051	Concessions, droits similaires	51 500,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	0,00	0,00	42 500,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00
21838	Autre matériel informatique	4 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 600,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 900,00	0,00		34 500,00	34 500,00	0,00	34 500,00	34 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		95 000,00	0,00	0,00	79 500,00	79 500,00	0,00	79 500,00	79 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
 Reçu en préfecture le 12/05/2025
 Publié le 12/05/2025
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		96 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		20 118,69	0,00	16 198,02	16 198,02	16 198,02
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	248,69		98,02	98,02	98,02
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 620,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 620,00		16 100,00	16 100,00	16 100,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		19 868,69		16 198,02	16 198,02	16 198,02

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 760 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
011	Charges à caractère général (3)	493 306,00	0,00	0,00	449 388,00	449 388,00	0,00	449 388,00	449 388,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	541 888,00	0,00		548 898,00	548 898,00		548 898,00	548 898,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	648 637,31	0,00	0,00	535 515,98	535 515,98	0,00	535 515,98	535 515,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 683 831,31	0,00	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	56 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		56 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 740 131,31	0,00	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98
023	Virement à la section d'investissement	248,69			98,02	98,02		98,02	98,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 620,00			16 100,00	16 100,00		16 100,00	16 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		19 868,69			16 198,02	16 198,02		16 198,02	16 198,02

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

1 550 000,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		859 747,33	0,00	917 072,67	917 072,67	917 072,67
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	856 000,00	0,00	855 000,00	855 000,00	855 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	2 010,00	2 010,00	2 010,00
Total des recettes de gestion des services		856 000,00	0,00	857 110,00	857 110,00	857 110,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	3 747,33	0,00	3 662,67	3 662,67	3 662,67
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		56 300,00	56 300,00	56 300,00
Total des recettes financières		3 747,33	0,00	59 962,67	59 962,67	59 962,67
Total des recettes réelles		859 747,33	0,00	917 072,67	917 072,67	917 072,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

632 927,33

Total des recettes de fonctionnement cumulées

1 550 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

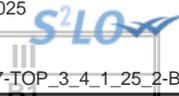
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 760 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
011	Charges à caractère général (4)	493 306,00	0,00	0,00	449 388,00	449 388,00	0,00	449 388,00	449 388,00
60623	Alimentation	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 600,00	0,00		8 468,00	8 468,00	0,00	8 468,00	8 468,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6132	Locations immobilières	37 800,00	0,00		37 800,00	37 800,00	0,00	37 800,00	37 800,00
61351	Matériel roulant	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	19 500,00	0,00		14 700,00	14 700,00	0,00	14 700,00	14 700,00
614	Charges locatives et de copropriété	28 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	8 900,00	0,00		10 900,00	10 900,00	0,00	10 900,00	10 900,00
6161	Multirisques	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6168	Autres primes d'assurance	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
617	Etudes et recherches	46 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	50,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
62268	Autres honoraires, conseils	76 200,00	0,00		64 400,00	64 400,00	0,00	64 400,00	64 400,00
6228	Divers	150 100,00	0,00		131 770,00	131 770,00	0,00	131 770,00	131 770,00
6231	Annonces et insertions	5 600,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 300,00	0,00		14 300,00	14 300,00	0,00	14 300,00	14 300,00
6233	Foires et expositions	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	23 406,00	0,00		20 350,00	20 350,00	0,00	20 350,00	20 350,00
6238	Divers	6 800,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6241	Transports de biens	100,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 800,00	0,00		10 250,00	10 250,00	0,00	10 250,00	10 250,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6288	Autres services extérieurs	2 600,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	541 888,00	0,00		548 898,00	548 898,00		548 898,00	548 898,00
6218	Autre personnel extérieur	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	368,00	0,00		372,00	372,00		372,00	372,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 284,00	0,00		8 370,00	8 370,00		8 370,00	8 370,00
64111	Rémunération principale titulaires	20 520,00	0,00		20 529,00	20 529,00		20 529,00	20 529,00
64131	Rémunérations	353 787,00	0,00		362 258,00	362 258,00		362 258,00	362 258,00
64138	Primes et autres indemnités	1 418,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	679,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	111 919,00	0,00		113 453,00	113 453,00		113 453,00	113 453,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	19 811,00	0,00		18 224,00	18 224,00		18 224,00	18 224,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 082,00	0,00		15 892,00	15 892,00		15 892,00	15 892,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 420,00	0,00		3 375,00	3 375,00		3 375,00	3 375,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00		4 225,00	4 225,00		4 225,00	4 225,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 100,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	648 637,31	0,00	0,00	535 515,98	535 515,98	0,00	535 515,98	535 515,98
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65732	Subv. fonct. régions	9 960,00	0,00		13 788,00	13 788,00	0,00	13 788,00	13 788,00
65733	Subv. fonct. départements	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	13 208,00	0,00		11 764,00	11 764,00	0,00	11 764,00	11 764,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	105 000,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	13 897,00	0,00		8 686,00	8 686,00	0,00	8 686,00	8 686,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	472 652,31	0,00		299 893,33	299 893,33	0,00	299 893,33	299 893,33
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
65818	Autres	6 510,00	0,00		9 510,00	9 510,00	0,00	9 510,00	9 510,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65888	Autres	10,00	0,00		59 874,65	59 874,65	0,00	59 874,65	59 874,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 683 831,31	0,00	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	56 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	56 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		56 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 740 131,31	0,00	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98	0,00	1 533 801,98	1 533 801,98
023	Virement à la section d'investissement	248,69			98,02	98,02		98,02	98,02
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 620,00			16 100,00	16 100,00		16 100,00	16 100,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	19 620,00			16 100,00	16 100,00		16 100,00	16 100,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		19 868,69			16 198,02	16 198,02		16 198,02	16 198,02

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		859 747,33	0,00	917 072,67	917 072,67	917 072,67
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	856 000,00	0,00	855 000,00	855 000,00	855 000,00
74718	Autres participations Etat	21 250,00	0,00	21 250,00	21 250,00	21 250,00
7472	Participation régions	21 250,00	0,00	21 250,00	21 250,00	21 250,00
74748	Participation autres communes	92 800,00	0,00	94 100,00	94 100,00	94 100,00
74758	Participation autres groupements	720 700,00	0,00	718 400,00	718 400,00	718 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	2 010,00	2 010,00	2 010,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		856 000,00	0,00	857 110,00	857 110,00	857 110,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	3 747,33	0,00	3 662,67	3 662,67	3 662,67
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 747,33	0,00	3 662,67	3 662,67	3 662,67
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		56 300,00	56 300,00	56 300,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		56 300,00	56 300,00	56 300,00
Total des recettes réelles		859 747,33	0,00	917 072,67	917 072,67	917 072,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut

0,00

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		37 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		42 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
 Reçu en préfecture le 12/05/2025
 Publié le 9
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		80 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	37 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	42 500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



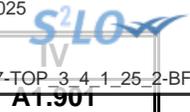
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

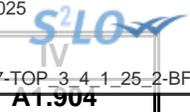
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.304

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV

AT.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		1 533 801,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	449 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	548 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	535 515,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		917 072,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	855 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	3 662,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	56 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 533 801,98
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		449 388,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		548 898,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		535 515,98
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		917 072,67
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		855 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 662,67
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		56 300,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 533 801,98
606	Achats non stockés de matières et fourni	12 768,00
613	Locations	53 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00
615	Entretien et réparations	11 100,00
616	Primes d'assurances	2 800,00
617	Etudes et recherches	45 000,00
618	Divers	4 600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	196 170,00
623	Pub., publications, relations publiques	70 150,00
624	Transports biens, transports collectifs	500,00
625	Déplacements et missions	4 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	11 300,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00
628	Divers	17 450,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	8 742,00
641	Rémunérations du personnel	382 787,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	155 169,00
647	Autres charges sociales	2 200,00
653	Indemnités	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	464 131,33
658	Charges diverses de gestion courante	70 884,65
RECETTES		917 072,67
641	Rémunérations du personnel	100,00
747	Participations	855 000,00
756	Libéralités reçues	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 662,67
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	56 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

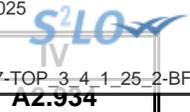
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

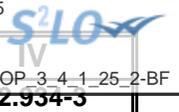
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.954-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.954-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

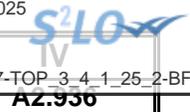
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

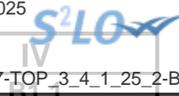
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
 Reçu en préfecture le 12/05/2025
 Publié le 
 ID : 067-200024172-20250327-TOP³_4_1_25_2-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					0,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

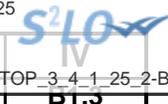
Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le

 S²LO

ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

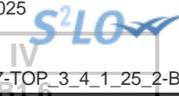
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

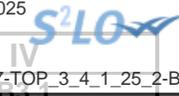


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	ORG. PRIVES - BAT ET INSTALLATIONS	5	01/01/2012
L	Licences de logiciels	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques	5	01/01/2012
L	MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2	01/01/2012
L	MOBILIER	8	01/01/2012
L	Divers gros matériel	20	01/01/2012
L	Licences de logiciels (avant 2012)	2	01/01/2012
L	Autres applicatifs informatiques (avant 2012)	5	01/01/2012
L	Matériel divers : système d'alarme, caisses...	5	27/03/2024



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/05/2025
 Reçu en préfecture le 12/05/2025
 Publié le 12/05/2025
 de Laverrière
 ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M D	E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV

2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
- 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

S²LO
IV
BT1.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	63 801,98	63 801,98
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	63 801,98	63 801,98

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	63 801,98	63 801,98
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	63 801,98	63 801,98

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	16 198,02	16 198,02
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	16 198,02	16 198,02

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES**

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 198,02	III 16 198,02
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		16 198,02	16 198,02
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	16 100,00	16 100,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	98,02	98,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

S²LO
IV
DT

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

V – ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants

Nombre de membres présents : 20 titulaires et 7 suppléants

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 25

Contre : 0

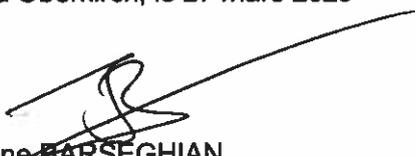
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) la Présidente du Conseil,
Mme Jeanne Barseghian
A Oberkirch, le 27/03/2024

Délibéré par (2) le Conseil de l'Eurodistrict, réuni en session
A Oberkirch, le 27/03/2024.
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3)

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

Sciences Institutionnelles / Institutionelle Sitzungen		59 000	15 017			30 000	0	0	-30 000	projet de loi de soutien de mobilité et interopérabilité des systèmes de transport	30 000	0	0
		700		6523	Administration	200			-200				
		3 000	4 084	8732	Fêtes et cérémonies / Feste	8 000			-8 000	Catering / 3 réceptions + repas + 3 séminaires + repas	2 000		
		10 000	3 387	6354	Locations mobiliers / Leasing	10 000			-10 000	Location cabine de traduction / Leasing véhicules de location	2 000		
		5 500	4 620	6226	Autres honoraires, conseils	5 500			-5 500	Interprètes / Dolmetscher	5 500		
		12 000	2 682	6226	Divers prestataires extérieurs	6 000			-6 000	Traduction documents de visas par service extérieur + prestations	5 000		
		300	764	6226	Autres services extérieurs	500			-500	Télécommunications fixes (LIRISCH) / électronique Assistance (LIRISCH)	500		
		3 000		6234	Frais de réception	1 000			-1 000	Location des / Treffen Raumgeber	1 000		
		500	0	65818	Réservations, conférences, brevets	3 500			-3 500	Certificat d'adhésion (C.A.) (ATGNA) de 1 an en 2021 puis 3 ans à partir de 2022 /	3 500		
		500	0	65818	Frais de mission et de déplacement	500			-500	Indemnités kilométriques / Indemnités pour déplacements	500		
		23 250	19 138			9 000	0	0	-9 000	Remboursements des membres des comités / Rückzahlung für Vereinsmitglieder	500	500	500
		8 500	6 718	2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 000			-1 000	Lieferer anderer 3. etc / EDV Lieferer Fremd 3 Jahre	1 000	1 000	1 000
		4 000	1 504	2188	Autres matériels informatiques	6 000			-6 000	Ordinateurs portables / Laptops	3 000	3 000	3 000
		8 500	8 563	2188	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000			-2 000	Bureaux, bureaux / Schreibtisch, Stühle	2 000	2 000	2 000
		2 500	2 255	2188	Autres investissements corporels	0			0	Mini Presse	0	0	0
		250	823	65818	PCTVA	0			0		0	0	0
		11 030	7 056	6811	Dot. Amortissements	7 500			-7 500	Non compté dans le total des achats de matériel / Abschreibungen nicht in dem	11 030	11 030	11 030
		259 500	79 081			253 500	0	0	-253 500	Erwerbsauftrag abzugsfrei	185 538	20 458	185 538
		38 800	15 310			40 450	0	0	-40 450	Publications et matériel de communication, séminaires & conférences de presse, données de site Internet / Veröffentlichungen und Werbemittel, Anzeigen & Präsentationsmaterial, Internetseiten	20 458	20 458	20 458
		0	0	6182	Documentation générale et technique	2 500			-2 500	abonnements journaux / Zeitungsabo	2 500	2 500	2 500
		2 300	9 878	6280	Autres services extérieurs	5 300			-5 300	ITZ + SDV données site internet - imputation comptable à partir de 2021 / ITZ + SDV	2 300	2 300	2 300
		800		6226	Autres honoraires, conseils	800			-800	Interprètes / Dolmetscher bei Pressekonferenzen	800	800	800
		25 000	2 144	6226	Divers prestataires extérieurs	22 000			-22 000	Frais d'agence, photographe conférence de presse, éval. Vidéo promotionnelle des projets transfrontaliers / Agenturkosten, Fotograf Pressekonferenz, evtl. Promotionsvideo grenzüberschreitender Projekte	5 000	5 000	5 000
		300		6232	Fêtes et cérémonies	300			-300	Catering conférence de presse / Catering Pressekonferenz	300	300	300
		4 000	1 150	6226	Catalogues et imprimés	6 000			-6 000	Rapport grand journal et impression / Jahresbericht Druck und Layout	4 000	4 000	4 000
		2 800	3 378	6226	DIVERS imprimés	2 500			-2 500	Brochures, etc., News ED	2 500	2 500	2 500
		8 800	810	6231	Annouces et insertions	3 000			-3 000	annonces	3 000	3 000	3 000
		0	0	6291	Concours divers (exposition)	250			-250	Concours club de la presse	250	250	250
		51 200	47 951	6132	Locations immobilières	53 300	0	0	-53 300	Booths, stands, غرفتين & Overheadprojecktoren	51 200	51 200	51 200
		6 800	6 820	6226	Autres matériels informatiques	6 800			-6 800	Emploi/contract Force étrangère	6 800	6 800	6 800
		200		6226	Divers prestataires extérieurs	200			-200		200	200	200
		17 200	14 908	6226	Divers prestataires extérieurs	17 200			-17 200	Construction stand Foire / Fairground, parking, Overheadprojecktoren, projectors	17 200	17 200	17 200
		1 600	1 423	6232	Fêtes et cérémonies	1 600			-1 600	Catering	1 600	1 600	1 600
		25 000	25 000	6231	Faires et salons	25 000			-25 000	Ferfall Neustadt Tagung	25 000	25 000	25 000
		300	0	6236	Catalogues et imprimés	300			-300		300	300	300
		35 000	30 955			0	0	0	0	Renditeurs étrangers tous les deux ans.	15 000	0	15 000
		500	1 624	6132	Locations immobilières	0			0	Location salle / Mietesaal	500	0	500
		8 000	1 500	6226	Locations mobiliers / Leasing	1 500			-1 500	Technologie / Technik	4 000	0	4 000
		5 000	3 690	6226	Autres honoraires, conseils	0			0	Interprètes / Dolmetscher	5 000	0	5 000
		1 500	1 413	6226	Prestations extérieurs divers	0			0	Médiateurs, Photographes, Séminaires / Mediatoren, Fotograf, MBA	1 500	0	1 500
		1 500	1 888	6232	Fêtes et cérémonies	0			0	Catering	1 500	0	1 500
		2 500	600	6226	Divers Publicité	0			0	Booths, affiches	2 500	0	2 500
		48 500	0	6138	Maintenance	38 500	0	0	-38 500	Refecto technique site web / Technische Wartung Website	7 300	7 300	7 300
		2 000	0	6226	Divers prestataires extérieurs	2 000			-2 000		2 000	2 000	2 000
		500	0	65818	Réservations, conférences, brevets	500			-500	certificat intro	500	500	500
		43 000	0	2091	Autres honoraires, conseils	36 000			-36 000	services aux réfugiés site web / Dienstleister für technische Erneuerung Website	5 000	5 000	5 000
		8 600	0	6811	Dot. Amortissements	8 600			-8 600		8 600	8 600	8 600
		8 800	1 276			11 500	0	0	-21 500	IBAT, OCS, Conseil Rhénon, MOT, CCT, AGORA, Intarrag / THW, OCS, Obermann, MOT, ADEUS, Intarrag	11 500	11 500	11 500
		1 000	3 276	6226	Divers prestataires extérieurs	15 000			-15 000	Présentation + Annuaire 20 ans Eurodistrict	5 000	5 000	5 000
		3 300	0	6281	Concours divers (exposition)	6 500			-6 500	adhésion MOT / Mitgliedschaften MOT	6 500	6 500	6 500
		84 800	1 985			62 900	0	0	-62 900		47 988	13 000	5 900
		25 000	0			13 500	0	0	-13 500	Cartes villes et services transfrontalières de mobilité / Redaktionen und Übersetzungen	0	7 500	0
		0	0	617	Etudes	0			0		0	0	0
		3 000	0	6226	Autres honoraires, conseils	3 000			-3 000	Horaires carte villes cyclables	0	0	0
		12 000	0	6226	Divers prestataires extérieurs	7 000			-7 000	Frais d'agence carte pistes cyclables	0	5 000	0
		3 000	0	6232	Fêtes et cérémonies	0			0		0	0	0
		5 000	0	6236	Catalogues et imprimés	2 500			-2 500	Impression carte villes cyclables	0	2 500	0
		2 000	0	6226	Divers prestataires extérieurs	1 000			-1 000	Frais d'utilisation des données cartes villes cyclables	0	0	0
		48 800	0			44 800	0	0	-44 800	Etude communauté territoriale transfrontalière plus étude consociative (2016), Actualisation étude de potentiel Bus Achem-Haguenau de 2019 (BOUW) / Studie Grenzüberschreitender Tarifverbund plus potentielle Folgestudie 2016, Aktualisierung Potenzialstudie Bus Achem-Haguenau aus 2019 (BOUW)	44 800	2 500	2 800
		28 000	0	617	Etudes	40 000			-40 000	Etude communauté territoriale transfrontalière / Studie Grenzüberschreitender Tarifverbund	40 000	0	0
		2 000	0	6226	Autres honoraires, conseils	2 000			-2 000	Traductions / Übersetzungen	2 000	0	0
		3 000	0	6226	Divers prestataires extérieurs	3 500			-3 500	Communication Bus	1 500	1 500	3 000
		2 000	0	6226	Catalogues et imprimés	1 000			-1 000	Communication Bus	1 000	1 000	3 000
		3 000	1 885			4 800	0	0	-1 800		3 000	0	3 000
		1 300	0	6226	Remboursements frais à d'autres organismes	0			0		0	0	0
		1 300	0	6281	Concours divers (exposition)	1 000			-3 000	adhésion ADEUS / Mitgliedschaften ADEUS	3 000	3 000	5 000
		3 000	1 885	6138	Maintenance	1 000			-1 300	Planification SIG / Mapping und Support GIS	0	0	0
		11 800	0			0	0	0	0		0	0	0
		3 000	0	617	Etudes	0			0		0	0	0
		3 000	0	6281	Concours divers (exposition)	0			0		0	0	0

Relations publiques & Marketing territorial / Öffentlichkeitsarbeit & Standortmarketing

Thème Mobilité & Aménagement du territoire / Themenbereich Mobilität & Raumordnung

Envoyé en préfecture le 12/05/2025

Reçu en préfecture le 12/05/2025

Publié le



ID : 067-200024172-20250327-TOP_3_4_1_25_2-BF

Prévision Recette Fonctionnement 2026 / Vorausichtliche Einnahmen Betriebskosten 2026	589 913		
Collecte des membres / Mitgliedsbeiträge	850 000		
Fonds structurel (p.m. INTERREG) / Strukturfonds (Reg. INTERREG)	0		
Recettes diverses /diverse Einnahmen	5 020		
Déduction charges / Kostenreduzierung	0		
Annulation mandats espèces antérieurs	0		
Solde du report 2025 fonctionnement (antérieur) / vorausichtlicher Übertrag 2025 Betriebskosten	134 883	Report total 2025 pour le budget 2026 / Gesamtobertrag aus 2025 für 2026:	140 945
Recettes d'investissements 2026 / Investitionsmaßnahmen 2026	37 072		
Amortissements 2026 / Abschreibungen 2026	11 030		
Solde du report 2026 investissement (antérieur) / vorausichtlicher Übertrag 2026 Investitionen	26 052		

Prévision Recette Fonctionnement 2027 / Vorausichtliche Einnahmen Betriebskosten 2027	697 625		
Collecte des membres / Mitgliedsbeiträge	850 000		
Fonds structurel (p.m. INTERREG) / Strukturfonds (Reg. INTERREG)	0		
Recettes diverses /diverse Einnahmen	5 020		
Déduction charges / Kostenreduzierung	0		
Annulation mandats espèces antérieurs	0		
Solde du report 2026 fonctionnement (antérieur) / vorausichtlicher Übertrag 2026 Betriebskosten	-347 998	Report total 2026 pour le budget 2027 / Gesamtobertrag aus 2026 für 2027:	-332 429
Recettes d'investissements 2027 / Investitionsmaßnahmen 2027	36 592		
Amortissements 2027 / Abschreibungen 2027	11 030		
Solde du report 2027 investissement (antérieur) / vorausichtlicher Übertrag 2027 Investitionen	25 572		

Prévision Recette Fonctionnement 2028 / Vorausichtliche Einnahmen Betriebskosten 2028	277 813		
Collecte des membres / Mitgliedsbeiträge	850 000		
Fonds structurel (p.m. INTERREG) / Strukturfonds (Reg. INTERREG)	0		
Recettes diverses /diverse Einnahmen	5 020		
Déduction charges / Kostenreduzierung	0		
Annulation mandats espèces antérieurs	0		
Solde du report 2027 fonctionnement (antérieur) / vorausichtlicher Übertrag 2027 Betriebskosten	-578 907	Report total 2027 pour le budget 2028 / Gesamtobertrag aus 2027 für 2028:	-532 915
Recettes d'investissements 2028 / Investitionsmaßnahmen 2028	36 112		
Amortissements 2028 / Abschreibungen 2028	11 030		
Solde du report 2028 investissement (antérieur) / vorausichtlicher Übertrag 2028 Investitionen	25 082		

Total dépenses 2026 / Gesamtausgaben 2026	
Report potentiel fonctionnement sur 2027 / potentiel Übertrag Betriebskosten auf 2027	-140 945
Total dépenses investissements 2026 / Gesamtausgaben Investition 2026	
Report potentiel investissement sur 2027 / potentiel Übertrag Investitionen	25 572
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	-115 373

Total dépenses 2027 / Gesamtausgaben 2027	1 945 912
Report potentiel fonctionnement sur 2028 / potentiel Übertrag Betriebskosten auf 2028	-578 907
Total dépenses investissements 2027 / Gesamtausgaben Investition 2027	11 500
Report potentiel investissement sur 2028 / potentiel Übertrag Investitionen	25 082
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	-522 915

Total dépenses 2028 / Gesamtausgaben 2028	1 189 332
Report potentiel fonctionnement sur 2029 / potentiel Übertrag Betriebskosten auf 2029	-532 915
Total dépenses investissements 2028 / Gesamtausgaben Investition 2028	11 500
Report potentiel investissement sur 2029 / potentiel Übertrag Investitionen	24 652
REPORT TOTAL / GESAMTÜBERTRAG	-487 763

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Report à l'assemblée des collèges sportifs adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de
présidence, mais communiqué par le conseil de l'école professionnelle et
publié en ligne de l'association.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurolibéris

Document de séance n° 3.4/1/2025
Vorlage Nr. 3.4/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratsitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par/ <i>Projektbeauftragte</i> Anika KLAFFKE	

Point n° 3.4 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 3.4 der Tagesordnung*

Objet / Betreff: Proposition de budget prévisionnel pour l'année 2025 / *Vorschlag für den vorläufigen Haushalt 2025*

I. Rapport / *Sachverhalt:*

Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un budget annuel global de 850 000 €, conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009.

L'exercice précédent (2024) fait apparaître un report global de 696.729,31 €

▪ Recettes

Conformément à l'article 10 des statuts, pour l'année 2025, les ressources du GECT proviennent des contributions annuelles des membres du groupement. Il est proposé de voter le montant des contributions annuelles.

Suite à l'adhésion de la CEA et de la Région Grand Est en 2024, les recettes prévisionnelles, avec des cotisations annuelles identiques, se répartissent comme suit :

- partie allemande (425 000 €)

Ortenaukreis :	330 900 €
Offenburg :	29 700 €
Lahr :	23 600 €
Kehl :	18 400 €
Achern :	12 700 €
Oberkirch :	9 700 €

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 ist der Haushaltsplan auf der Grundlage eines jährlichen Haushalts von 850.000 € erstellt worden.

Das vorangehende Geschäftsjahr (2024) wurde mit einem Überschuss von 696.729,31 € abgeschlossen.

▪ Einnahmen

Die finanziellen Mittel des EVTZ für das Jahr 2025 stammen, gemäß Artikel 10 der Satzung, aus den jährlichen Beitragszahlungen der Mitglieder des Verbundes. Es wird vorgeschlagen über die Höhe der jährlichen Beitragszahlungen abzustimmen.

Die CEA und die Region „Grand Est“ sind ab 2024 neue Mitglieder. Die Einnahmen sehen, bei gleichbleibenden Betragszahlungen, wie folgt aus:

- deutsche Seite (425.000 €)

Ortenaukreis:	330.900 €
Offenburg:	29.700 €
Lahr:	23.600 €
Kehl:	18.400 €
Achern:	12.700 €
Oberkirch:	9.700 €

- partie française (425 000 €)

EMS :	328 956 €
CC Canton d'Erstein :	32 294 €
État :	21 250 €
CEA :	21 250 €
Région Grand Est :	21 250 €

A cela s'ajoutent diverses recettes d'un montant de 7.110 € pour des coopérations de projets, dont 5.000 € en provenance de l'OFAJ et 2.000 € de dons, ces sommes étant dédiées au projet « Spiel & Parle ».

▪ Dépenses

Le budget de l'année 2025 doit permettre de financer :

- **Les projets transfrontaliers propres** jugés pertinents pour le développement du territoire de l'Eurodistrict avec un montant net pour l'Eurodistrict de 309.558 € détaillé dans les documents joints ;
- **Les projets subventionnés divers** pour 190.000 € ;
- **Les frais du personnel dédié** au GECT Eurodistrict avec 552.598,00 € (fonds structurels inclus, mutuelle, formation et médecine de travail) ;
- **Les autres dépenses pour le fonctionnement du Secrétariat Général** 140.528 € ;
- **L'organisation des séances du Conseil** du GECT 30 800 € ;
- **Les relations publiques et le marketing territorial** : 115 550 €.

- französische Seite (425.000 €)

EMS :	328.956 €
CC Canton d'Erstein :	32.294 €
Staat :	21.250 €
CEA :	21.250 €
Region Grand Est :	21.250 €

Hinzu kommen verschiedene Einnahmen in Höhe von 7.110 Euro für die Projektkooperation, darunter 5.000 Euro aus dem OFAJ und 2.000 Euro an Spenden, die dem Projekt "Spiel & Parle" gewidmet sind.

▪ Ausgaben

Das Budget des Jahres 2025 soll folgende Ausgaben finanzieren:

- **Eigene grenzüberschreitende Projekte**, die für die Entwicklung des Eurodistriktraums sinnvoll sind und in den beigefügten Unterlagen mit einem Netto-Betrag von 309.558 € aufgeführt sind;
- **sonstige Förderprojekte** für 190.000 €;
- **Personalkosten** des EVTZ Eurodistrict von 552.598,00 € (inkl. Strukturfonds, Zusatzkrankenversicherung, Weiterbildung und Arbeitsmedizin);
- **die sonstigen Aufwendungen für den Betrieb des Generalsekretariats** 140.528 €;
- **die Organisation der Ratssitzungen** des EVTZ 30.800 €;
- **Öffentlichkeitsarbeit und Standortmarketing** 115 550 €.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict a examiné le budget prévisionnel et l'adopte conformément aux documents budgétaires joints en annexe :

- Dépenses d'investissements :	80.000 €
- Recettes d'investissements :	80.000 €
- Dépenses de fonctionnement :	1.550.000 €
- Recettes de fonctionnement :	1.550.000 €

Le conseil de l'Eurodistrict opte pour le mécanisme de la fongibilité des crédits pour l'exécution du BP 2025, et autorise la Présidente à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun, puis notifiée au comptable. La Présidente du GECT informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Der Eurodistriktrat hat den Haushaltsplan geprüft und nimmt den vorläufigen Haushalt gemäß den angehängten Dokumenten an:

- Ausgaben Vermögenshaushalt:	80.000 €
- Einnahmen Vermögenshaushalt:	80.000 €
- Ausgaben Verwaltungshaushalt:	1.550.000 €
- Einnahmen Verwaltungshaushalt:	1.550.000 €

Der Vorstand des Eurodistrikts entscheidet sich für den Mechanismus der Fungibilität der Mittel für die Ausführung des Haushaltsplans 2025 und ermächtigt die Präsidentin, Mittelübertragungen von Kapitel zu Kapitel innerhalb desselben Einzelplans vorzunehmen, mit Ausnahme der Mittel für Personalausgaben, bis zu einer Obergrenze von 7,5 % der tatsächlichen Ausgaben jedes Einzelplans.

Diese Mittelübertragungen sind Gegenstand eines ausdrücklichen Beschlusses der Exekutive, der dem Vertreter des Staates übermittelt wird, damit er unter den Bedingungen des allgemeinen Rechts vollstreckbar ist, und dann dem Rechnungsführer mitgeteilt wird. Die Präsidentin des EVTZ informiert den Syndikatsausschuss in der nächstmöglichen Sitzung über diese Mittelbewegungen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict.

Annexes au projet de délibération / Anlagen :

- Annexe I / Anhang I : « TOP 3.4. Annexe_I_Anhang_I_Budget_Primitif 2025 »
- Annexe II / Anhang II : « TOP 3.4. Annexe_II_Anhang_II_Budget_tri annuel DE-FR.pdf »

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 4.1/1/2025
Vorlage Nr. 4.1/1/2025

Séance du Conseil l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragter</i> Dr. Martin SACHER	

Point n° 4.1 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 4.1 der Tagesordnung*

**Objet / Betreff: Attribution de l'étude sur la communauté tarifaire transfrontalière /
*Vergabe Studie grenzüberschreitender Tarifverbund***

I. Rapport / *Sachverhalt*

Dans son plan d'action mobilité, l'Eurodistrict a défini, en mars 2024, la simplification de la tarification transfrontalière des transports en commun comme un objectif central. En particulier, l'introduction d'une communauté tarifaire transfrontalière doit être examinée.

A cet effet, un cahier des charges pour une étude externe sur l'introduction d'une éventuelle communauté tarifaire sur le territoire de l'Eurodistrict a été préparé en collaboration avec les autorités organisatrices des transports en commun qui sont membres de l'Eurodistrict ainsi qu'avec d'autres partenaires pertinents.

Pour cette étude, la somme de 30.000€ a été inscrit au budget 2024. Dans le cadre d'une première phase d'appels d'offres, deux offres ont été reçues, dont les coûts étaient nettement supérieurs au budget prévu.

Le Conseil a alors décidé d'augmenter le budget à 40.000€ et de lancer une phase de révision des offres. Deux offres modifiées, qui correspondent désormais au cadre budgétaire prévu, ont été reçues, soumises par :

- Consortium des cabinets d'avocats Cloix-Mendès-Gil (CMG) et QIVIVE et du cabinet de conseil TTK
- Consortium du cabinet d'avocats Rödl & Partner et du cabinet de conseil mobilité

In seinem Aktionsplan Mobilität hat der Eurodistrikt im März 2024 die Vereinfachung der grenzüberschreitenden Tarifierung des ÖPNV als ein zentrales Ziel definiert. Insbesondere soll dabei die Einführung eines grenzüberschreitenden Tarifverbunds geprüft werden.

Zu diesem Zweck wurde gemeinsam mit den ÖPNV-Aufgabenträgern unter den Mitgliedern des Eurodistrikts sowie mit weiteren relevanten Partnern ein Lastenheft für eine externe Studie zur Einführung eines möglichen Tarifverbunds auf dem Gebiet des Eurodistrikts vorbereitet.

Für die Studie wurde im Haushaltsplan 2024 ein Budget von 30.000€ eingestellt. Im Rahmen einer ersten Ausschreibungsrunde gingen zwei Angebote ein, deren Kosten deutlich über diesem Budget lagen.

Der Rat entschied daraufhin, das Budget auf 40.000€ anzuheben und eine Phase der Überarbeitung der Angebote einzuleiten. Zwei modifizierte Angebote, die nun dem vorgesehenen Budgetrahmen entsprechen, liegen nun vor, eingereicht durch:

- Konsortium der Kanzleien Cloix-Mendès-Gil (CMG) und QIVIVE sowie der Beratungsfirma TTK
- Konsortium der Kanzlei Rödl & Partner und der Beratungsfirma mobilité

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Ces deux offres témoignent d'un grand professionnalisme, d'une expertise approfondie et d'une vaste expérience.

Beide Angebote zeugen von hoher Professionalität, fundiertem Sachverständnis und umfangreicher Erfahrung.

II. Recommandation du Secretariat général / Empfehlung des Generalsekretariats

Après une évaluation approfondie basé sur les critères suivants : prix ; qualification, expérience et expertise ; étendue des services proposés ; qualité de l'approche proposée ; compréhension de la situation et des besoins ; pertinence des résultats attendus en termes d'implémentation, la proposition du consortium composé des cabinets Cloix-Mendès-Gil (CMG) et QIVIVE ainsi que du cabinet de conseil TTK s'est avérée être l'offre la plus convaincante.

Nach eingehender Prüfung, basierend auf den Kriterien Preis; Qualifikation, Erfahrungen und Expertise; Umfang der angebotenen Leistungen; Qualität der angebotenen Vorgehensweise; Verständnis der Situation und der Bedarfe; Anwendungsbezug der zu erwartenden Ergebnisse, hat sich der Vorschlag des Konsortiums bestehend aus den Kanzleien Cloix-Mendès-Gil (CMG) und QIVIVE sowie der Beratungsfirma TTK als das überzeugendste Angebot erwiesen.

Le consortium CMG, QIVIVE, TTK a su convaincre en particulier par :

Das Konsortium CMG, QIVIVE, TTK überzeugte insbesondere durch:

- un profil franco-allemand fort;
- un ensemble complet de prestations;
- une compréhension approfondie des enjeux;
- la grande pertinence en termes d'implémentation des prestations proposées.

- ein starkes deutsch-französisches Profil;
- ein umfangreiches Leistungspaket;
- ein tiefgehendes Verständnis der Herausforderungen;
- den großen Anwendungsbezug der vorgeschlagenen Leistungen.

L'offre du consortium CMG, QIVIVE, TTK, d'un montant de 39 960,99€ TTC, n'est que légèrement supérieure à celle du consortium formé par le cabinet d'avocats Rödl & Partner et le cabinet de conseil mobilité, mais elle offre une valeur ajoutée significative en termes de prestations attendues.

Das Angebot des Konsortiums CMG, QIVIVE, TTK liegt mit 39.960,99€ inklusive Steuern nur geringfügig über dem Angebot des Konsortiums der Kanzlei Rödl & Partner und der Beratungsfirma mobilität, bietet jedoch einen erheblichen Mehrwert in Bezug auf die zu erwartende Leistung.

Sur la base de cette évaluation, il est recommandé de confier la réalisation de l'étude au consortium CMG, QIVIVE, TTK.

Auf Grundlage dieser Bewertung wird empfohlen, das Konsortium CMG, QIVIVE, TTK mit der Ausführung der Studie zu beauftragen.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil se félicite de l'évaluation des offres reçues pour la réalisation d'une étude sur une communauté tarifaire transfrontalière et souligne l'importance de faire progresser l'intégration tarifaire sur le territoire commun.

Der Rat begrüßt die Prüfung der eingegangenen Angebote zur Durchführung einer Studie zu einem grenzüberschreitenden Tarifverbund und unterstreicht die Wichtigkeit, das Thema der Tarifintegration auf dem gemeinsamen Gebiet voranzubringen.

Le Conseil décide d'attribuer le marché pour la réalisation de l'étude sur la réalisation d'une

Der Rat beschließt die Vergabe des Auftrags für die Durchführung der Studie zur Einführung eines

Eurodistrict/Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

éventuelle communauté tarifaire sur le territoire de l'Eurodistrict au consortium :

Cloix-Mendès-Gil, QIVIVE, TTK.

Le contrat sera conclu aux conditions mentionnées dans l'offre correspondante.

Le Conseil sera informé du déroulement et du résultat de l'étude.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tout document y afférant.

möglichen Tarifverbunds auf dem Gebiet des Eurodistrikts an das Konsortium:

Cloix-Mendès-Gil, QIVIVE, TTK.

Der Vertrag wird zu den im entsprechenden Angebot genannten Konditionen abgeschlossen.

Der Rat wird über den Verlauf und das Ergebnis der Studiendurchführung informiert.

Der Rat ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in diesem Zusammenhang zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

Accord

Refus

Résolution modifiée

Zustimmung

Ablehnung

Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.



Assises Européennes de la Transition Énergétique



24, 25 & 26 JUIN 2025

Ville et Eurométropole de **Strasbourg**

L'ÉNERGIE, UN BIEN COMMUN !
DES TERRITOIRES À L'EUROPE.



13 > 23 JUIN 2025
FESTIVAL « OFF »
PROGRAMMATION OUVERTE
AUX CITOYEN·NES



24 & 25 JUIN 2025
CARREFOUR DES MÉTIERS
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Les lieux

À l'occasion de la 26^e édition,
les Assises auront lieu sur trois sites différents :



24 & 25 JUIN Le Palais de la Musique et des Congrès

Lieu emblématique strasbourgeois depuis sa restructuration en 2016, son architecture contemporaine et ses équipements de haute technologie, il accueille une large gamme d'événements culturels, concerts et conférences internationales.



© Charly Broyez

25 JUIN - SOIRÉE DE GALA Le théâtre du Maillon

Inauguré en novembre 2019, à proximité du Palais de la Musique et des Congrès, le nouveau bâtiment du Maillon offre un grand hall d'accueil convivial mêlant bois et végétation, un patio ouvert et des espaces modulables. Conçu comme un lieu d'expérimentation, il favorise la rencontre entre théâtre et création contemporaine.

LE CENTRE-VILLE DE STRASBOURG SE SITUE
À QUELQUES MINUTES EN TRAM ET DE NOMBREUX
RESTAURANTS, CAFÉS ET HÔTELS SONT
À PROXIMITÉ DES TROIS LIEUX.



Photographe : Fred MARVAUX Droits d'auteur :
© European Union 2017 - Source : EP

26 JUIN Parlement européen

À l'occasion de la plénière de clôture de l'événement, les congressistes auront l'occasion de siéger dans l'Hémicycle du Parlement européen, lieu de débat et de vote de la législation de l'Union européenne.

EN SAVOIR PLUS !



Édito



Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg



Pia IMBS
Présidente de
l'Eurométropole
de Strasbourg



Danielle DAMBACH
Présidente déléguée de
l'Eurométropole
de Strasbourg

Mesdames et Messieurs, Cher-es partenaires,

la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont l'immense plaisir d'accueillir la 26^e édition des Assises Européennes de la Transition énergétique les 24, 25 et 26 juin 2025 sur leur territoire. Nos collectivités intègrent ainsi le comité d'organisation permanent des Assises aux côtés de la Communauté urbaine de Dunkerque, Bordeaux Métropole, Dijon Métropole et de l'ADEME.

Grâce aux soutiens et encouragements nombreux, nous avons su collectivement démontrer tout l'engagement de notre territoire dans la transition climatique et obtenir ainsi l'organisation de cet événement majeur de dimension européenne. Aussi, nous aurons à cœur d'en faire un temps fort de notre coopération transfrontalière et européenne, et ne manquerons pas de créer le cadre de collaboration nécessaire à sa réussite.

Cette reconnaissance vient souligner l'engagement de notre ville et de l'Eurométropole en faveur de la transition énergétique. À l'heure où nous devons l'accélérer pour répondre aux enjeux du dérèglement climatique, de la souveraineté énergétique et du coût de l'énergie, nous avons à cœur de nous engager en associant l'ensemble des partenaires, que nous remercions pour leur engagement et leur détermination dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Cette 26^e édition dont le thème sera « L'énergie, un bien commun ! » mettra aussi l'accent sur les enjeux d'implication citoyenne et de justice sociale, éléments essentiels pour réussir la transition énergétique.

Nous sommes prêt-es à vous recevoir en juin 2025.

L'événement

Rendez-vous incontournable depuis 26 ans !

Du 24 au 26 juin 2025, se tiendra sur le territoire de Strasbourg la 26^e édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique.

Les AETE, c'est votre rendez-vous parce que :

Vous êtes un acteur engagé dans la transition énergétique des territoires ;

Vous êtes persuadés que c'est en partageant les idées, les expériences et les bonnes pratiques que l'on peut mettre en œuvre la transition ;

Vous savez qu'il faut agir vite et dans tous les domaines ;

Vous avez compris que l'échelle territoriale est essentielle pour la mise en œuvre des transitions ;

Vous avez réalisé que rien ne se fera sans associer les habitants et les acteurs de terrain.

Vous pensez que l'on peut travailler efficacement dans la convivialité et la bonne humeur...

Alors, bienvenue aux AETE, vous êtes chez vous !



.....

3 jours pour se rencontrer, échanger, partager, s'inspirer et réussir, de manière collective, la transition énergétique des territoires !

- Des plénières menées par des experts et grands témoins pour poser les grands enjeux actuels de la transition énergétique.
 - Un large programme d'ateliers, imaginé en collaboration avec les acteurs européens engagés dans la transition énergétique pour faire des Assises un véritable laboratoire d'idées et un concentré d'expériences et de solutions concrètes.
-



20 PLÉNIÈRES ET CONFÉRENCES



100 ATELIERS



10 VISITES THÉMATIQUES



UN CARREFOUR
DES MÉTIERS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



UN ESPACE DÉDIÉ À LA
LUTTE CONTRE LA
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



ESPACES DÉDIÉS
AUX FONDS EUROPÉENS
ET PARTENAIRES
TRANSFRONTALIERS



Des **visites thématiques** à la découverte des initiatives énergétiques durables mises en œuvre par le territoire d'accueil et ses partenaires transfrontaliers.

3 500
PARTICIPANTS



Un **espace dédié à l'innovation en matière de mobilité**, d'habitat, de valorisation des déchets, de nouvelles énergies : le village de la transition énergétique !

3 JOURS
DE DÉBATS ET
DE RENCONTRES



Et cette année, parallèlement aux AETE aura lieu le 2^e **campus des territoires zéro exclusion énergétique**.

130
RENDEZ-VOUS

UNE PROGRAMMATION « OFF » DES ASSISES

Afin de permettre au grand public de se familiariser à la thématique de la transition énergétique, la Ville et l'Eurométropole organisent une programmation « OFF » avec l'ambition de rendre visible l'invisible : « **D'où vient notre énergie, où va-t-elle, comment est-elle distribuée et consommée...** ».

Un premier temps fort de lancement sera animé par Salomé Saqué dans le cadre du European Youth Event au Parlement européen, en présence de 8 500 jeunes européens pour répondre à la question « **Quel rôle et quelle place pour la jeunesse dans la transition énergétique ?** ».

De nombreuses autres activités seront organisées sur l'ensemble du territoire du Rhin supérieur. Le programme détaillé sera communiqué au printemps.

Du 13 au 23 juin

SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE
DU RHIN SUPÉRIEUR



Les Assises, c'est quoi ?

Depuis 1999, les Assises Européennes de la Transition Énergétique accueillent chaque année plus de 3500 participants – collectivités, scientifiques et experts de la transition écologique, acteurs économiques et associatifs, étudiants pour 3 jours de débats et de rencontres.

Au programme : plus de 130 rendez-vous : plénières, tables rondes, entretiens, témoignages, ateliers ou encore visites de sites, pour se rencontrer, échanger, partager et faire le plein d'inspiration !

NOUVEAUTÉS DE LA 26^e ÉDITION

- De nombreux partenaires européens
- Des formats d'ateliers toujours plus innovants
- Une programmation citoyenne enrichie et inclusive par le quartier de la précarité énergétique
- Une plénière de clôture dans l'Hémicycle du Parlement européen

Les AETE, c'est pour qui ?

Élu, chercheur, technicien, financeur, citoyen, PME-PMI, universitaire, membre d'une association, d'une ONG ou d'une agence locale de l'énergie, entrepreneur, ingénieur, vous êtes un acteur de la transition énergétique.

Les Assises Européennes de la Transition Énergétique sont organisées par :



Les partenaires

Quelques chiffres

50 %
DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
(élus, décideurs politiques, services techniques)

40 %
DU MONDE ÉCONOMIQUE
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
(entreprises, PME/PMI, startups, TPE, associations...)

10 %
D'UNIVERSITAIRES ET DE LA RECHERCHE

3 500
PERSONNES
ATTENDUES

100
PARTENAIRES DE
L'ÉVÉNEMENT

50
PARTENAIRES
MÉDIAS

+ DE 350
RETOMBÉES
PRESSE

Stand et espaces partenaires

*Prix HT

	3 000 €* TPE, PME-PMI	5 000 €*	10 000 €*	20 000 €*	30 000 €*	50 000 €*
Stand et espaces partenaires						
Surface (stand non compris)	6 m ²	9 m ²	12 m ²	15 m ²	25 m ²	40 m ²
Sur le village de la transition					X	X
Accès à l'espace partenaire de l'événement				X	X	X
Accès à l'espace restauration partenaires				X	X	X
Interventions						
Prise de parole en plénière garantie						X
Webinaire				X	X	X
Atelier(s)			1	1	1	2
Visibilité et presse						
Participation au carrefour des métiers de l'énergie	X	X	X	X	X	X
Participation à la programmation OFF	X	X	X	X	X	X
Logos sur outils et supports de communication		X	X	X	X	X
Accès à l'espace presse/ITW					X	X
Aide à l'organisation d'une conférence de presse					X	X
Tarifs d'entrée						
Entrées gratuites sur le forfait 2 jours	X	X	X	X	X	X

2^e campus des Territoires Zéro Exclusion Énergétique



Dans le cadre du programme national Territoires Zéro Exclusion Énergétique, un temps fort annuel est organisé par l'association Stop exclusion énergétique : le campus des territoires.

Parmi les lauréats du programme, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg accueilleront, en parallèle des Assises de la Transition Énergétique, ce deuxième campus. L'objectif est de réunir les différents acteurs des territoires afin de créer une communauté multi-acteurs, apprenante, stimulée et stimulante dont les attendus concrets sont :

- **Au niveau des territoires :** partager leur implémentation de la démarche sur leur territoire (spécificités, adaptations etc.), l'avancement, les difficultés rencontrées, les conditions de succès et les étapes à venir.

- **Au niveau national :** impliquer les partenaires et acteurs nationaux (ANAH, Capeb, Qualibat, FFB, AFAP...) pour entendre les acteurs du terrain, soutenir la démarche et son ambition de changement d'échelle et répondre aux défis aux côtés des acteurs du terrain.
- Développer la coconstruction d'un outil référent de partage d'expérience et de capitalisation.

Le carrefour des métiers de la transition énergétique

Un **carrefour des métiers de la transition énergétique** se tiendra lors de ces assises afin de mettre en lumière la pluralité des emplois de la transition juste et innovante de demain.

De **nombreux corps de métiers**, à différents niveaux de formation, seront présentés par les professionnels eux-mêmes.

Rassemblant des **acteurs de la formation**, de **l'orientation** et de **l'emploi** du territoire strasbourgeois et des professionnels d'entreprises, ce carrefour s'adresse aux élèves, étudiants, demandeurs d'emploi et professionnels en reconversion.



Welcome Byzance



Convention de financement

Etude sur la planification énergétique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier 2025

Entre :

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau membre du réseau de la MOT, dont l'adresse est 1, Parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg CEDEX, représenté par sa Présidente, Jeanne BARSEGHIAN dûment habilitée par délibération du Conseil de l'Eurodistrict en date du 27 mars 2025.

ci-après dénommés Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, ou Eurodistrict

Et

La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), association régie par la loi du 1er juillet 1901, N° SIRET : 420 611 683 000 20, dont le siège social est situé, 38 rue des Bourdonnais 75001 Paris, représentée par Monsieur Christian DUPESSEY, son Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée la MOT,

PREAMBULE

Contexte

L'Eurométropole de Strasbourg, membre du réseau de la MOT, a manifesté son intérêt pour engager une étude portant sur la planification énergétique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, action proposée dans le programme de travail 2025 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière. Deux autres membres du réseau de la MOT, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et la Banque des Territoires, se sont également engagés à soutenir le projet.

L'EMS organisera sur son territoire l'édition 2025 des Assises Européennes de la Transition Energétique (AETE). En raison de son positionnement en tant qu'acteur structurant de la coopération transfrontalière et ses ambitions fortes en matière de transition écologique et énergétique, l'EMS a souhaité en soutenant ce projet mettre en avant les enjeux transfrontaliers en matière de transition énergétique lors de ces Assises. Le travail engagé par la MOT devrait donc contribuer à apporter un changement de regard sur les politiques énergétiques locales en renforçant leur ouverture transfrontalière. Ce travail doit ainsi permettre aux acteurs de mieux connaître et comprendre les politiques et actions entreprises de part et d'autre de la frontière et en transfrontalier, et faire émerger de possibles nouvelles opportunités de coopération transfrontalières en la matière.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a été créée lors d'un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du territoire en 1997, à la double initiative de la DATAR et de la Caisse des Dépôts, pour favoriser le développement des territoires frontaliers aux frontières françaises.

La MOT est un outil d'ingénierie pluridisciplinaire et de production d'expertise territoriale transfrontalière de haut niveau. Régie par un statut associatif, elle a pour objet, selon l'article 2 de ses statuts en vigueur à la date de la présente, de promouvoir et de faciliter le développement des territoires par la réalisation de projets transfrontaliers, et à cet effet notamment de :

- Veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers
- Accompagner les porteurs de projets et les acteurs de la coopération transfrontalière
- Aider à la définition de stratégies d'ensemble en matière de coopération transfrontalière aux différents niveaux territoriaux (local, régional, national et européen)
- Rechercher des solutions techniques, juridiques et financières permettant de lever les obstacles inhérents aux situations transfrontalières
- Mettre en réseaux les acteurs et les expériences
- Faciliter les synergies entre acteurs de la coopération transfrontalière des différents pays concernés, à chaque niveau territorial et entre les niveaux

L'association peut fournir des services en rapport avec l'objet ci-dessus défini, tant à ses membres qu'à des tiers.

Elle ne poursuit aucun but lucratif dans le cadre de son programme partenarial de travail dont les résultats lui appartiennent.

Dans le cadre de l'étude « planification énergétique à l'échelle du bassin de vie transfrontalier », le projet proposé dans le programme de travail 2025 de la MOT et soutenu par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau bénéficie de cofinancements, qui seront précisés dans des conventions séparées entre la MOT et les différents contributeurs, selon les modalités de répartition financières détaillées en annexe. Elles ne sont pas l'objet de la présente convention de financement.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT

La présente convention définit et précise le cadre et les modalités de la participation de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau à la réalisation par la MOT d'une étude sur la planification énergétique, inscrite à son programme de travail 2025, à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, soit les territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de l'Ortenaukreis.

Elle prend effet à compter de la date de signature des présentes par l'ensemble des parties, et expire à l'issue du rendu final de la mission conformément aux modalités de réalisation prévues à l'article 2, ou en cas de résiliation, dans les conditions prévues à l'article 10.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET MODALITES DE REALISATION DU PROJET

Les modalités de réalisation de la mission - qui vise d'une part à apporter des éléments de compréhension et valorisation des actions et politiques en matière de transition énergétique menées sur le bassin de vie transfrontalier, et d'autre part, l'analyse d'opportunité de coopération transfrontalière renforcée en matière de transition énergétique - suivront le déroulé indicatif suivant :

1. Réunion de lancement (en ligne) de la mission réunissant le partenariat étendu (Janvier-début février 2025)

- Réunion de lancement expliquant l'objet et la méthodologie de l'étude auprès du partenariat étendu (comité technique) et permettant d'identifier les acteurs, documents et données à mobiliser pour la mission
2. **Phase 1 : Connaître et comprendre les politiques de transition énergétique sur le bassin de vie transfrontalier** (analyse bibliographique, entretiens et données disponibles) (Janvier -Mars 2025)
 - a. Identifier et comparer les acteurs, cadres et projets de la transition énergétique sur le BVT
 - Identification des compétences en matière de transition énergétique
 - Cartographie des acteurs de l'énergie sur le territoire
 - Comparaison des cadres stratégiques et juridiques des politiques de transition énergétique, notamment ceux des membres de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.
 - Cadre européen et transfrontalier
 - b. Vers un portrait transfrontalier de l'énergie sur le BVT
 - Identifier des indicateurs clés utilisés de part et d'autre de la frontière pour rendre compte de la situation et des politiques de l'énergie
 - Tenter de comparer les profils énergétiques de part et d'autre de la frontière
 - Mettre en avant les travaux sur l'observation transfrontalière existants, à l'instar du projet ATMO Rhéna +
 3. **Phase 2 : Quelle coopération possible en matière d'énergie sur le bassin de vie transfrontalier ?** (Avril – Juin 2025)
 - a. Capitalisation et mise en lumière des projets de coopération transfrontalière menés sur le territoire en matière d'énergie
 - b. Inventaire de bonnes pratiques et projets exemplaires de coopération transfrontalière de l'énergie
 - c. Analyse d'opportunités (évaluation de la pertinence et faisabilité des différents types de projets pour le territoire d'étude, mise en débat de ces éléments lors d'un atelier de travail transfrontalier). Cette analyse devra également mettre en évidence les éventuelles opportunités spécifiques que l'Eurodistrict peut exploiter ou initier, en tenant compte de sa composition politique, de ses ressources et de ses compétences.
 4. **Phase 3 : Restitution** (Juin – Juillet 2025)
 - Restitution des résultats lors d'une table ronde des AETE en Juin 2025 : participation à la table ronde + production d'une brochure de synthèse présentant les éléments clés de l'étude en français et en allemand
 - Rédaction d'un rapport final restituant les résultats de l'étude en français et en allemand (Juillet 2025)

Les publications de l'étude seront bilingues français-allemand, et une traduction français-allemand sera assurée lors d'ateliers de travail tenus en présentiel.

Toute modification du calendrier devra faire l'objet d'un accord entre les parties.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'engage, par les présentes, à financer les dépenses et coûts résultant de la mission d'étude telle que décrite à l'article 2, à hauteur de 5 000€.

Le budget total de la mission d'étude s'élève à 35000 €, dont 5 000 € pris en charge par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Le détail de la répartition des co-financements, qui feront l'objet de conventions distinctes, est consultable en annexe.

Ce budget comprend l'ensemble des frais engagés par la MOT relatifs à la présente convention à compter de la date de signature de cette dernière.

ARTICLE 4 - MODALITES DE REGLEMENT

Le partenaire procédera au versement de sa participation financière selon les modalités de paiement suivantes

- 50% à la signature de la présente convention
- 50% dès la restitution finale de l'étude

ARTICLE 5 - DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Les versements seront effectués sur le compte bancaire de la MOT, domicilié à :

- Caisse des Dépôts, Agence des Clientèles Siège 56 rue de Lille 75356 Paris SP 07
- compte ouvert au nom de : Mission Opérationnelle Transfrontalière
- sous le numéro IBAN : FR9640031000010000102188Y57
- BIC : CDCGFRPPXXX

ARTICLE 6 - MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE

Les partenaires mettent en place un Comité de Pilotage qui aura en charge le suivi des travaux à raison de trois réunions durant la durée de la mission, soit une réunion au lancement de la mission, une réunion intermédiaire et une réunion de restitution des travaux.

Un comité scientifique mobilisant des acteurs volontaires pouvant apporter leur expertise technique (notamment en matière de politique énergétique) à la mission sera également mobilisé au cours de l'étude (a minima une réunion d'information/ concertation) afin de recueillir des données, documents et contacts utiles à la réalisation de l'étude.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS GENERALES DE LA MOT

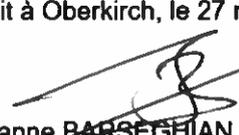
La MOT s'engage à :

- réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les actions objets de la présente convention de financement ;
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de la mission d'assistance ;
- ne pas employer tout ou partie de la contrepartie financière en subventions au bénéfice d'une autre personne juridique ;
- adopter un cadre budgétaire et comptable conformes au plan comptable révisé ;
- respecter la législation fiscale et sociale ou toute autre réglementation propre à son activité et si l'ensemble des aides publiques perçues excède 153 000 euros, nommer un commissaire aux comptes et un suppléant (articles L 612-4 et D 612-5 du Code du commerce) ;
- informer le partenaire de la survenance de l'évènement par écrit et documents à l'appui de toute modification survenue dans son organisation : changement de dirigeant, nouvelle adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire, etc. ;

Annexe - Co-financements de la mission

Partenaires	Financement (en €)	Taux de cofinancement
Eurométropole de Strasbourg	15 000 €	42,9%
Caisse des Dépôts - Banque des Territoires	15 000 €	42,9%
Eurodistrict Strasbourg - Ortenau	5 000 €	14,2%

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

- informer le **partenaire** par écrit, documents à l'appui, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention ;
- utiliser strictement les fonds perçus conformément à la présente convention de financement ;
- faciliter le contrôle, par le **partenaire** ou par toute autre personne habilitée à cet effet par le **partenaire**, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'aux pièces justificatives.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra terme dès lors que les résultats auront été restitués et le rapport final présenté.

Cette restitution et cette présentation devront avoir lieu au plus tard 12 mois après la signature de la convention.

ARTICLE 9 - RESILIATION

À la demande motivée de l'une des parties, la présente convention peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs des obligations prescrites.

La résiliation ne peut intervenir qu'après que la partie défaillante aura été mise en demeure par l'autre partie d'accomplir ses obligations dans un délai fixé par la mise en demeure. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours. Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

Le délai court à compter de la notification de la mise en demeure expédiée en recommandé avec demande d'avis de réception postal. Celle-ci doit être dûment motivée.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de survenance d'un différend entre les parties portant sur la passation, l'interprétation et/ ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable dans un délai de deux mois. Si à l'issue de ce délai de 2 mois, aucun accord n'est trouvé, les parties s'en remettront à la décision du Tribunal de Grande Instance de Paris auquel les parties attribuent compétence exclusive.

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux, le

Pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Pour la Mission Opérationnelle Transfrontalière
Le Président de la MOT



Document de séance n° 4.2/1/2025
Vorlage Nr. 4.2/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/ 2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragter</i> Alexis POUPARDIN	

Point n° 4.2 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 4.2 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff* : Assises Européennes de la Transition Énergétique / *Europäische Konferenz zur Energiewende*

I. Rapport / *Sachverhalt*

Comme annoncé de manière informelle lors de la réunion du Conseil du 24 mars 2024, la candidature de Strasbourg pour accueillir la prochaine édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique a été retenue.

Strasbourg rejoindra ainsi les villes de Bordeaux, Dunkerque, Dijon et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) au sein du comité d'organisation des Assises et accueillera la prochaine édition du 24 au 26 juin 2025 (brochure de l'événement en annexe I).

Outre le soutien de l'Eurodistrict à cette candidature par une lettre adoptée par le Conseil le 7 décembre 2023, une coopération plus étroite entre l'Eurodistrict et l'Eurométropole est désormais envisagée afin de renforcer la dimension européenne de l'événement.

Dans ce contexte, l'Eurométropole a proposé au secrétariat général de contribuer au programme des Assises, en organisant une excursion sur le thème des innovations durables dans le domaine de l'énergie (1) et en cofinçant une étude sur la planification énergétique dans l'Eurodistrict (2).

1) Le secrétariat général organiserait l'excursion en collaboration avec l'Agence de

Wie auf der Ratssitzung vom 24. März 2024 informell angekündigt, wurde die Bewerbung der Stadt Straßburg als neuer Ausrichtungsort der Europäischen Konferenz zur Energiewende angenommen.

Straßburg wird sich somit den Städten Bordeaux, Dunkerque, Dijon und der ADEME (französische Staatsagentur für den ökologischen Wandel) im Organisationskomitee der Konferenz anschließen und die nächste Ausgabe vom 24. bis 26. Juni 2025 ausrichten (Broschüre der Veranstaltung im beiliegenden Anhang I).

Neben der Unterstützung des Eurodistrikts für diese Bewerbung durch einen vom Rat am 7. Dezember 2023 verabschiedeten Brief, wird nun eine engere Zusammenarbeit zwischen dem Eurodistrikt und der Eurometropole angestrebt, um die europäische Dimension der Veranstaltung zu stärken.

In diesem Zusammenhang bot die Eurometropole dem Generalsekretariat die Möglichkeit, sich an dem Programm der Konferenz zu beteiligen, und zwar durch die Organisation einer Exkursion zum Thema nachhaltige Innovationen im Energiebereich (1) und die Mitfinanzierung einer Studie zur Energieplanung im Eurodistrict (2).

1) Die Exkursion würde das Generalsekretariat in Zusammenarbeit mit der Energieagentur Ortenau am 24.06.2025 organisieren. Diese

Eurodistrict / Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

l'énergie de l'Ortenau (Ortenauer Energieagentur) le 24 juin 2025. Elle serait ouverte aux membres du conseil ainsi qu'aux expert.e.s en énergie qui souhaitent échanger avec leurs collègues du pays voisin. Le secrétariat général et la Direction Transitions Énergie Climat définiraient ensemble l'itinéraire exact et les installations visitées. Jusqu'à 50 personnes pourraient participer à l'excursion. Pour couvrir les frais de l'excursion, 10 200 € seraient nécessaires.

2) L'étude sur la planification énergétique dans l'Eurodistrict est menée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT). Elle comprendra notamment une comparaison des politiques et réglementations en matière de transition énergétique de part et d'autre de la frontière, une cartographie des acteurs de la planification énergétique et de leurs compétences respectives, ainsi qu'une analyse des possibilités de coopération transfrontalière dans le domaine de l'énergie. Les résultats de l'étude seront présentés lors des Assises et consignés dans un rapport final bilingue. Le secrétariat général partagerait ce rapport avec les membres du Conseil et tous les acteurs pertinents du territoire de l'Eurodistrict. La contribution de l'Eurodistrict au cofinancement s'élèverait à 5 000 €. L'Eurométropole de Strasbourg et la Banque des Territoires participent chacune à hauteur de 15 000 € au financement de l'étude.

stände Ratsmitgliedern sowie Energiefachleuten offen, die sich mit ihren Kolleg:innen aus dem Nachbarland austauschen möchten. Die genaue Route und die besuchten Einrichtungen würde das Generalsekretariat zusammen mit der Energieabteilung der Eurometropole (Direction Transitions Energie Climat) festlegen. An der Exkursion könnten bis zu 50 Personen teilnehmen. Um die Kosten der Exkursion zu decken, wären 10.200 € nötig.

2) Die Studie zur Energieplanung im Eurodistrikt führt die Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) durch. Diese wird unter anderem einen Vergleich der Energiewendepolitik und Vorschriften beiderseits der Grenze, eine Kartografie der Akteure der Energieplanung und ihrer jeweiligen Kompetenzen sowie eine Analyse der Möglichkeiten grenzüberschreitender Zusammenarbeit im Energiebereich vornehmen. Die Ergebnisse der Studie werden bei der Energiekonferenz vorgestellt sowie in einem zweisprachigen Endbericht festgehalten. Das Generalsekretariat würde diesen Bericht mit den Ratsmitgliedern sowie allen relevanten Akteuren des Gebiets des Eurodistrikts teilen. Der Anteil des Eurodistrikts an der Kofinanzierung würde sich auf 5.000 € belaufen. Die Eurometropole Straßburg und die Banque des Territoire (französische Staatsbank zur Finanzierung lokaler Entwicklungsprojekte) beteiligen sich an der Finanzierung der Studie in Höhe von jeweils 15.000 €.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

Le secrétariat général recommande que l'Eurodistrict participe aux deux projets, car ils contribuent à plusieurs objectifs de son plan d'action climat (notamment la mise à disposition d'informations transfrontalières sur la protection du climat, la coordination transfrontalière dans la planification des mesures d'atténuation du changement climatique, l'échange entre les décideurs publics, les outils d'aide à la décision politique).

L'excursion et l'étude conduiraient toutes deux à un échange transfrontalier de bonnes pratiques, dans lequel l'Eurodistrict jouerait un rôle visible.

Das Generalsekretariat empfiehlt, dass sich der Eurodistrikt an beiden Projekten beteiligt, da diese zu mehreren Zielen seines Aktionsplans Klima beitragen (insb. Bereitstellung von grenzüberschreitenden Informationen zu Klimaschutz, grenzüberschreitende Koordination bei der Planung von Klimaschutzmaßnahmen, Austausch zwischen Entscheidungsträger:innen, Tools zur politischen Entscheidungshilfe).

Sowohl die Exkursion als auch die Studie würden zu einem grenzüberschreitenden Austausch von bewährten Praktiken führen, bei dem der Eurodistrikt eine sichtbare Rolle spielen würde.

Eurodistrict / Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

En outre, l'étude permettrait d'identifier de nouveaux potentiels de coopération que l'Eurodistrict pourrait exploiter dans de futurs projets.

Darüber hinaus würde die Studie es ermöglichen, neue Kooperationspotenziale zu identifizieren, die der Eurodistrikt in künftigen Projekten nutzen könnte.

III. Résolution / Beschluss

Le Conseil se félicite de la contribution de l'Eurodistrict à la première édition strasbourgeoise des Assises Européennes de la Transition Énergétique.

Der Rat begrüßt, dass der Eurodistrict einen Beitrag zu der ersten Straßburger Ausgabe der Europäischen Konferenz zur Energiewende leistet.

Le Conseil charge le Secrétariat général d'organiser l'excursion et de fournir à la MOT toutes les informations utiles à la réalisation de l'étude.

Der Rat beauftragt das Generalsekretariat, die Exkursion zu organisieren und der MOT alle für die Durchführung der Studie nützlichen Informationen zur Verfügung zu stellen.

Le Conseil approuve le budget de l'excursion d'un montant de 10 200 € ainsi que le cofinancement de l'étude d'un montant de 5 000 €.

Der Rat bewilligt das Budget der Exkursion in Höhe von 10.200 € sowie die Kofinanzierung der Studie in Höhe von 5.000 €.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tous les documents relatifs à l'excursion et à l'étude, en particulier la convention de financement entre l'Eurodistrict et la MOT (Annexe II).

Der Rat ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in Verbindung mit der Exkursion und der Studie zu unterzeichnen, insbesondere die Finanzierungsvereinbarung zwischen dem Eurodistrict und der MOT (Anhang II).

IV. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Accord | <input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung |
| <input type="checkbox"/> Refus | <input type="checkbox"/> Ablehnung |
| <input type="checkbox"/> Résolution modifiée | <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss |

Annexes au projet de délibération / Anlagen :

- Annexe I / Anlage I : « TOP 4.2_Broschüre AETE 2025_Brochure AETE 2025 »
- Annexe II / Anlage II : « TOP 4.2_Finanzierungsvereinbarung_Annexe II_Convention financement »

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.


Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Document de séance n° 4.3/01/2025
Vorlage Nr. 4.3/01/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Ratssitzung des Eurodistrikts 01/2025	Date de la séance / Sitzungstag 27.03.2025
Dossier suivi par / Projektbeauftragte Florence Fournelle	

Point n° 4.3 de l'ordre du jour / Punkt Nr. 4.3 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Éducation et bilinguisme : « Spiel & Parle » 2025 - 2026 / Bildung und
Zweisprachigkeit: „Spiel & Parle“ 2025 - 2026**

I. Rapport / Sachverhalt

Le projet linguistique transfrontalier « Eurodistrict : Spiel & Parle » offre, depuis septembre 2021, aux enfants âgés de 6 à 9 ans en Allemagne (classes 1 à 4) et de 6 à 11 ans en France (du CP au CM2) la possibilité d'acquérir un premier vocabulaire de base dans la langue du voisin à travers des ateliers hebdomadaires ludiques.

Depuis son lancement, le projet suscite un vif intérêt auprès des parents et des structures partenaires, ce qui se traduit par une augmentation constante du nombre de participants.

La participation des enfants est passée de 89 en 2021 à 272 en 2025, soit une augmentation de 206 %. De même, le nombre de structures impliquées est passé de cinq à huit en 2025.

A ce jour, le projet « Spiel & Parle » ne couvre pas l'ensemble des communes du territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Celui vise à étendre le projet progressivement dans d'autres communes, à impliquer davantage des structures allemande et françaises aussi, pour assurer un équilibre d'enfants français et allemand et ainsi de créer un réseau d'animateur.

Das grenzüberschreitende Sprachprojekt „Eurodistrikt: Spiel & Parle“ bietet seit September 2021 Kindern im Alter von 6 bis 9 Jahren in Deutschland (Klassen 1 bis 4) und von 6 bis 11 Jahren in Frankreich (CP bis CM2) die Möglichkeit, spielerisch einen ersten Grundwortschatz in der Nachbarsprache zu erwerben. Dies geschieht durch wöchentliche interaktive Sprachateliers.

Seit seiner Einführung stößt das Projekt auf großes Interesse bei Eltern und Partnerstrukturen, was sich in einer kontinuierlichen Zunahme der Teilnehmerzahlen widerspiegelt.

Die Anzahl der teilnehmenden Kinder ist von 89 im Jahr 2021 auf 272 im Jahr 2025 gestiegen, was einer Zunahme von 206 % entspricht. Ebenso hat sich die Zahl der beteiligten Strukturen von fünf auf acht im Jahr 2025 erhöht.

Derzeit deckt das Projekt „Spiel & Parle“ nicht alle Gemeinden im Gebiet des Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau ab. Ziel ist es, das Projekt schrittweise auf weitere Gemeinden auszudehnen und mehr deutsche sowie französische Strukturen einzubeziehen, um eine ausgewogene Beteiligung französischer und deutscher Kinder zu gewährleisten und ein Netzwerk von Sprachanimatoren aufzubauen.

Eurodistrict / Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

Concrètement l'Eurodistrict vise l'adhésion de trois nouvelles structures, dont une structure allemande et deux structures françaises, pour l'année scolaire 2025-2026 soit un total de onze structures.

Une augmentation du nombre de participants entraînerait nécessairement une hausse des dépenses associées à ces rencontres.

L'estimation des dépenses pour onze structures s'élève à :

- Frais d'ateliers linguistiques : 20 925 €
- Frais de matériel : 8 310 €
- Rencontres transfrontalières : 20 494 €
- Catalogues et imprimés : 4 771 €
- Frais de déplacements animateurs : 480 €
- Frais responsable pédagogique : 7 500 €

Soit un total des dépenses de 65 000 €.

L'Eurodistrict finance actuellement le projet sur ses fonds propres à hauteur de 60 000 €.

Des subventions et du mécénat viendront compléter ce financement :

- OFAJ : 3 000 €
- Mécénat : 2 000 €

Au total, des revenus à hauteur de 65 000 € seraient ainsi disponibles.

Konkret strebt der Eurodistrikt für das Schuljahr 2025-2026 die Einbindung von drei neuen Strukturen an, darunter eine deutsche und zwei französische, sodass insgesamt elf Strukturen beteiligt wären.

Eine steigende Teilnehmerzahl würde zwangsläufig auch höhere Ausgaben für die grenzüberschreitenden Begegnungen mit sich bringen.

Die geschätzten Ausgaben für insgesamt elf Strukturen belaufen sich auf:

- Kosten für Sprachateliers: 20.925 €
- Materialkosten: 8.310 €
- Grenzüberschreitende Begegnungen: 20.494 €
- Kataloge und Druckerzeugnisse: 4.771 €
- Fahrtkosten für Sprachanimateure: 480 €
- Kosten für die pädagogische Leitung: 7.500 €

Gesamtausgaben: 65.000 €.

Der Eurodistrikt finanziert das Projekt aktuell mit eigenen Mitteln in Höhe von 60.000 €.

Ergänzend sollen Fördermittel und Mäzenatentum hinzukommen:

- DFJW: 3.000 €
- Mäzenatentum: 2.000 €

Insgesamt stünden somit Einnahmen in Höhe von 65.000 € zur Verfügung.

II. Recommandation du Secrétariat Général / Empfehlung des Generalsekretariats

L'objectif d'élargir l'offre de cours et d'étendre le projet à un plus grand nombre d'enfants nécessite une augmentation des moyens financiers.

Dans l'attente de la confirmation des subventions et du mécénat supplémentaires demandés, et afin d'associer d'autres communes de l'Eurodistrict à « Spiel & Parle », le Secrétariat général propose une augmentation du budget propre à 66.000 €.

Das Ziel der Erweiterung des Kursangebots und der Ausweitung des Projekts auf eine größere Anzahl von Kindern erfordert eine Erhöhung der finanziellen Mittel.

Da die Bestätigung der zusätzlich angefragten Fördermittel und des Mäzenatentums noch ausstehen, und um weitere Gemeinden des Eurodistrikts in „Spiel & Parle“ einzubinden, schlägt das Generalsekretariat eine Erhöhung der Eigenmittel auf 66.000 € vor.

Eurodistrict / Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau

III. Proposition de résolution / *Beschlussvorschlag*

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite de l'augmentation du nombre d'enfants ainsi que de celle des structures participantes.

Il décide d'augmenter le budget du projet « Spiel & Parle » à 66 000 € afin de permettre son extension et d'assurer la pérennité de son développement.

Le Conseil charge le Secrétariat général de poursuivre la recherche de sources de financement complémentaires auprès des partenaires institutionnels et privés afin de soutenir ce développement.

De plus, le Conseil charge le Secrétariat général de suivre l'utilisation des fonds ainsi que les résultats de cette augmentation de budget afin d'en évaluer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources prévues pour le projet.

Il autorise la Présidente à signer tout document y référant.

Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die steigende Anzahl an teilnehmenden Kindern sowie die Zunahme der beteiligten Strukturen.

Er beschließt, das Budget des Projekts „Spiel & Parle“ auf 66.000 € Eigenmittel zu erhöhen, um dessen Erweiterung zu ermöglichen und die langfristige Fortführung zu sichern.

Der Rat beauftragt das Generalsekretariat, sich weiterhin um ergänzende Finanzierungsquellen bei institutionellen und privaten Partnern zu bemühen, um diese Entwicklung zu unterstützen.

Zudem beauftragt der Rat das Generalsekretariat, die Verwendung der Mittel sowie die Ergebnisse dieser Budgeterhöhung zu überwachen, um deren Wirksamkeit zu bewerten und die für das Projekt vorgesehenen Ressourcen optimal einzusetzen.

Er ermächtigt die Präsidentin, alle entsprechenden Dokumente zu unterzeichnen.

IV. Résultat des délibérations / *Beratungsergebnis*

Accord

Refus

Résolution modifiée

Zustimmung

Ablehnung

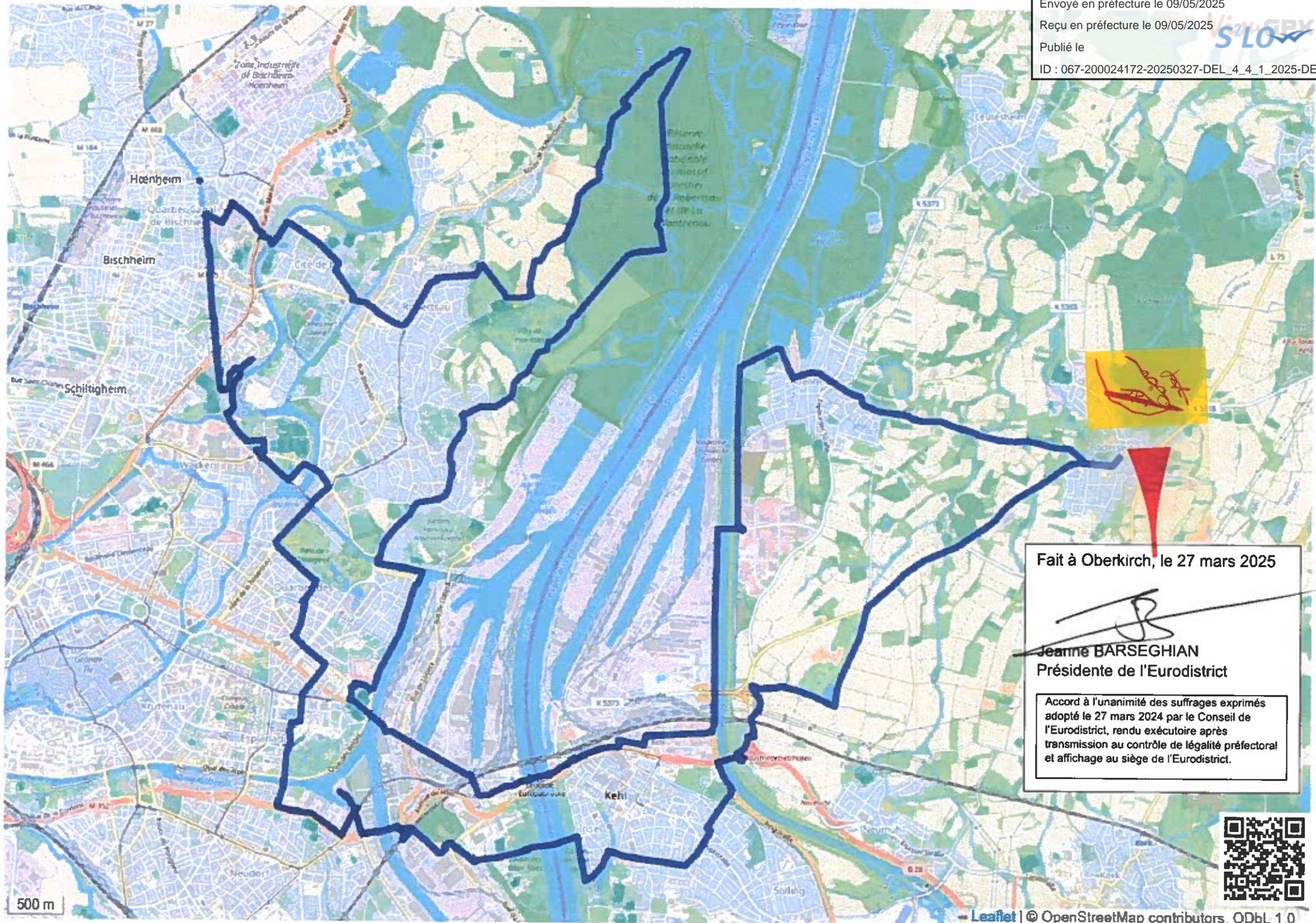
Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.



Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés
adopté le 27 mars 2024 par le Conseil de
l'Eurodistrict, rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
et affichage au siège de l'Eurodistrict.



500 m

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Document de séance n° 4.4/1/2025
Vorlage Nr. 4.4/1/2025

Séance du Conseil de l'Eurodistrict <i>Ratssitzung des Eurodistrikts 1/2025</i>	Date de la séance / <i>Sitzungstag</i> 27.03.2025
Dossier suivi par / <i>Projektbeauftragte</i> Raphaëlle LE NERRANT	

Point n° 4.4 de l'ordre du jour / *Punkt Nr. 4.4 der Tagesordnung*

Objet / *Betreff* : Tourisme - Vélo Gourmand / *Tourismus – Rad- und Genuss-Tour*

I. Rapport / *Sachverhalt*

Après différentes éditions du Vélo Gourmand dans le nord et dans le sud de l'Eurodistrict ainsi qu'une édition couronnée de succès dans le centre du territoire en septembre 2023, à hauteur du pont Pierre-Pflimlin, le Vélo Gourmand aura de nouveau lieu cette année sur un nouveau trajet englobant notamment la zone frontalière entre Strasbourg et Kehl, sur une proposition initiale de la Présidente de l'Eurodistrict.

Un parcours cyclable d'environ 47 kilomètres a été proposé lors de la première réunion du groupe de travail. Cette boucle transfrontalière entièrement balisée et sécurisée passera par la commune de Kehl Auenheim, Bodersweier et centre-ville du côté allemand et par les communes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim du côté français.

Les discussions avec les membres du groupe de travail ont également permis de fixer la date de l'évènement au dimanche 28 septembre 2025. Le Vélo Gourmand sera ainsi intégré aux festivités prévues ce même week-end à Kehl Auenheim, qui accueille un marché de producteurs locaux du terroir.

Le Vélo Gourmand mettra à l'honneur la culture locale et permettra de valoriser les producteurs et restaurateurs du territoire. Les cyclistes pourront en effet déguster leurs produits aux différentes haltes gourmandes qui émailleront le parcours. Des animations pour petits et

Nach unterschiedlichen Ausgaben der Rad- und Genussstour im Norden und Süden des Eurodistrikts sowie einer erfolgreichen Ausgabe im Zentrum des Eurodistrikt-Gebiets im September 2023 bei der Pierre-Pflimlin-Brücke, wird die Rad- und Genussstour dieses Jahr erneut stattfinden. Geplant ist eine neue Strecke, die, basierend auf einem ursprünglichen Vorschlag der Präsidentin des Eurodistrikts, auf der Höhe von Straßburg und Kehl verläuft.

Beim ersten Treffen der thematischen Arbeitsgruppe wurde eine Radstrecke von etwa 47 Kilometern vorgeschlagen. Diese grenzüberschreitende Schleife, vollständig ausgeschildert und gesichert, wird durch die Gemeinden Kehl Auenheim, Bodersweier und Stadtzentrum auf deutscher Seite und Straßburg, Schiltigheim, Bischheim und Hoenheim auf französischer Seite führen.

Die ersten Absprachen mit den Mitgliedern der Arbeitsgruppe haben es auch erlaubt, das Datum der Veranstaltung auf Sonntag, den 28. September festzulegen. Somit wird die Rad- und Genussstour in die an diesem Wochenende in Kehl Auenheim geplanten Feierlichkeiten integriert, wo einen Markt mit lokalen Erzeugern der Region stattfindet.

Das Thema der lokalen Kultur wird bei der Rad- und Genussstour im Vordergrund stehen. Dabei werden die Produkte der lokalen Erzeuger und Gastwirte hervorgehoben. Die Radfahrer werden diese lokalen Produkte an verschiedenen Genussstopps entlang der Strecke verkosten

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

grands seront en outre mises en place dans les communes et un stand information accueillera les visiteurs à chaque halte gourmande.

L'inauguration de la journée par les représentantes et représentants politiques aura lieu à 10h, suivie du coup d'envoi officiel et d'un verre de l'amitié. La participation est gratuite et sans inscription et les participant.e.s pourront, comme pour les autres éditions, entrer et sortir du parcours de manière flexible, à l'endroit de leur choix, entre 10h à 17h.

Le parcours proposé est annexé aux documents de séance (Annexe I).

Le budget total pour l'organisation du Vélo Gourmand est estimé à 24 000 €. Il comprend notamment les dépenses de communication : élaboration et impression des flyers et affiches, distribution des flyers dans les boîtes aux lettres, annonces dans des magazines locaux spécialisés, etc. Sont aussi inclus dans ce budget les frais liés aux différents prestataires : services de sécurité et de secours, réparation et location de vélos, catering de l'inauguration.

II. Résolution / Beschluss

Le Conseil de l'Eurodistrict adopte le parcours proposé annexé à la présente délibération (Annexe I), le budget prévisionnel estimé à 24 000€ ainsi que le déroulement du Vélo Gourmand, qui se tiendra le 28/09/2025 sur le territoire des communes de Kehl, Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim.

Le Conseil autorise la Présidente à signer tout document afférent à ce projet et charge le Secrétariat général de sa mise en œuvre dans le cadre du budget prévu à cet effet.

können. In den Gemeinden werden außerdem Animationen für Groß und Klein angeboten und an jedem Genussstopp werden die Besucher, die eine Auskunft benötigen, an einem Informationsstand empfangen.

Die Eröffnung der Veranstaltung durch die politischen Vertreterinnen und Vertreter wird um 10:00 Uhr stattfinden, gefolgt vom offiziellen Startschuss und einem Umtrunk. Die Teilnahme erfolgt kostenlos und ohne Anmeldung. Wie bei den vorherigen Ausgaben können die Teilnehmenden jederzeit zwischen 10:00 Uhr und 17:00 Uhr und an dem Ort ihrer Wahl losfahren und ebenfalls flexibel die Strecke verlassen.

Die vorgeschlagene Strecke ist den Sitzungsdokumenten beigefügt (Anhang I).

Das gesamte geplante Budget für die Organisation der Rad- und Genusstour wird auf 24.000 € eingeschätzt. Darin enthalten sind insbesondere die Kommunikationskosten: Erstellung und Druck von Flyern und Plakaten, Flyerverteilung in Briefkästen, Anzeigen in lokalen, spezialisierten Zeitschriften usw. Ebenfalls enthalten sind auch die Kosten der verschiedenen externen Dienstleister: Sicherheits- und Rettungsdienste, Fahrradreparatur und -verleih, Catering für die Eröffnung.

Der Rat des Eurodistrikts validiert die vorgeschlagene Strecke, die diesem Beschluss beigefügt ist (Anhang I), das geplante Budget in Höhe von 24.000€ sowie den Ablauf der Rad- und Genusstour, die am 28.09.2025 auf dem Gebiet der Gemeinden Kehl, Straßburg, Schiltigheim, Bischheim und Hoenheim stattfinden wird.

Der Rat ermächtigt die Präsidentin, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen und beauftragt das Generalsekretariat, das Projekt im Rahmen des dafür vorgesehenen Budgets umzusetzen.

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input checked="" type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés adopté le 27 mars 2025 par le Conseil de l'Eurodistrict, rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et publication au siège de l'Eurodistrict.

Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict



Annexe à la délibération / Anlage :

- Annexe I / Anlage I : « TOP 4.4_Annexe I_Itinéraire prévisionnel Vélo Gourmand 2025 »

TOP 5.1.SUBVENTIONS ATTRIBUEES DEPUIS LE 04/12/2024 DANS LE CADRE DU FONDS CULTURE & RENCONTRES (FONDS DE 190 000 €) / FÖRDERUNGEN IM RAHMEN DES FONDS KULTUR & BEGEGNUNG, DIE SEIT DEM 04.12.2024 BEWILLIGT WURDEN (FONDS IN HÖHE VON 190.000 €)

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Budget global du projet (€) / Gesamtbudget des Projektes (€)	Montant accordé (€) / Bewilligter Betrag (€)
Austausch des Deux Rives / Echange des Deux Rives	Echange scolaire entre 2 établissements organisé par les 2 associations. Opportunité de se rencontrer et d'interagir lors de visites de musées / Schüleraustausch, der von den beiden Vereinen organisiert wird. Das Projekt bietet den Schülern die Gelegenheit an, sich bei Museumsbesichtigungen zu treffen und zu interagieren.	Association Kiwanis Club e.V., Offenburg	Kiwanis Club, Illkirch-Griffenstaden	7 000,00 €	3 500,00 €
Jumelage : Commune de Plobsheim & Commune d'Altenheim : Rencontres des élus / Städtepartnerschaft Gemeinden Plobsheim & Altenheim: Treffen der Gemeinderäte	Une rencontre est organisée entre les élus du conseil municipal de Plobsheim et ceux du Ortschaftsrat d'Altenheim afin de découvrir Gutsch et Gengenbach. Ce projet est né à la suite de la rencontre des Maires de l'Eurodistrict, tenue au Forum européen du Rhin le 21 janvier 2025. / Ein Treffen zwischen den Gemeinderäten von Plobsheim und den des Ortschaftsrats Altenheim wird organisiert mit dem Ziel, gemeinsam die Städte Gutsch und Gengenbach zu entdecken. Dieses Projekt entstand im Anschluss an das Treffen der Bürgermeister des Eurodistricts, das im Europäischen Forum am Rhein am 21. Januar 2025 stattfand.	Commune de Plobsheim	Commune d'Altenheim	5 440,00 €	2 720,00 €
Concert franco-allemand de musique sacrée / deutsch-französisches Kirchenmusikkonzert	Un concert commun est organisé par la chorale Le Chant sacré de Strasbourg (30 choristes) et le Kehler Kammerorchester (40 musiciens) à destination d'un public franco-allemand. Il met à l'honneur des compositeurs méconnus et est suivi d'une discussion dans les deux langues avec le public sur l'histoire de la musique juive dans la vallée rhénane et les caractéristiques de ce type de musique. / Ein gemeinsames Konzert wird vom Chor Le Chant sacré de Strasbourg (30 Sänger) und vom Kehler Kammerorchester (40 Musiker) für ein deutsch-französisches Publikum organisiert. Werke von weniger bekannten Komponisten werden gespielt und eine zweisprachige Diskussion mit dem Publikum wird im Anschluss an das Konzert stattfinden, unter anderem zur Geschichte der jüdischen Musik im Rheintal und zu den Merkmalen dieser Art von Musik.	Chorale Le Chant sacré	Kehler Kammerorchester	15 500,00 €	5 000,00 €
Boxen live in Kork - Eurodistrict boxing championship	Un championnat de boxe regroupant au total 16 athlètes français et allemands et leurs équipes est organisé pour la 2 ^e édition consécutive au gymnase de Kehl-Kork pour le titre de champion de boxe de l'Eurodistrict. Les spectateurs auront la possibilité d'échanger avec les sportifs à la fin de l'événement. / Eine Boxmeisterschaft mit 16 deutschen und französischen Athleten und ihren Teams wird zum zweiten Mal in der Sporthalle von Kehl-Kork organisiert, um den Titel von Boxmeister des Eurodistricts. Die Zuschauer haben am Ende der Veranstaltung die Möglichkeit, mit den Sportlern in Austausch zu kommen.	SV Kork 1920 e.V.	AS Top Boxe Strasbourg	29 000,00 €	5 000,00 €

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

S²LOW

ID : 067-200024172-20250327-TOP_5_1_1_2025-AU

Landschaften der Zwischenwelten/ Paysage des Entre-Monde	Les artistes partenaires organisent une exposition commune de leurs oeuvres du 09 mars au 06 avril 2025 à Offenbourg. Un atelier, une conférence et une table ronde sont également organisés pour favoriser les échanges entre les artistes et les visiteurs. / Die Partnerkünstler organisieren eine gemeinsame Ausstellung ihrer Werke vom 09. März bis 06. April 2025 in Offenburg. Außerdem werden ein Workshop, eine Konferenz und eine Podiumsdiskussion organisiert, um den Austausch zwischen den Künstlern und den Besuchern zu fördern.	Künstlerkreis Ortenau e.V.	Fondation François Schneider - Fondation de l'eau de Wattwiller ; artistes indépendants Jules Andrieu et Mickaël Doucet	11 634,00 €	4 900,00 €
Ozean Fest	Organisation d'une journée d'échange franco-allemande dédiée à la réduction des déchets et à la protection des océans et des cours d'eau Organisation eines deutsch-französischen Austauschs zum Thema Abfallreduzierung und Schutz der Ozeane und Flüsse.	Octopus	Délégations française et allemande des ambassadeurs du pacte européen pour le climat, Bürgerinitiative Umweltschutz Kehl, Sauberes und buntes Kehl, l'ambassadeur Grand Est de l'Office Franco-Allemands pour la Jeunesse, les éco-festivals Fluctuations et Chance, Océ.EM, association de plongée de la Gravière du Fort d'Holtzheim, Rémora, antenne Bas-Rhin de Surf rider	11 440 €	3 790,00 €
Déploiement du groupe d'experts transfrontalier franco-allemand "Prévention & Sécurité" Entfaltung der grenzüberschreitenden deutsch-französischen Expertengruppe „Prävention & Sicherheit“	Reprise de la coordination du groupe d'experts "Prévention & Sécurité" et du sous-groupe de travail "Piscines" par l'Eurométropole de Strasbourg et le Polizeipräsidium d'Offenbourg depuis la priorisation thématique de l'Eurodistrict opérée en 2024. Le travail du groupe se concentre sur la prévention autour des feux d'artifice, le vol et les cambriolages, la légalisation du cannabis en Allemagne, la sécurité dans les piscines et sur les routes. Une nouvelle campagne de prévention franco-allemande est prévue pour 2025. Übernahme der Koordination der Expertengruppe „Prävention & Sicherheit“ und der Unterarbeitsgruppe „Schwimmbäder“ durch die Eurometropole Straßburg und das Polizeipräsidium Offenburg seit der thematischen Priorisierung des Eurodistricts im Jahr 2024. Die Arbeit der Gruppe konzentriert sich auf die Prävention rund um die Feuerwerkskörper, Diebstahl und Einbrüchen, die Legalisierung von Cannabis in Deutschland, die Sicherheit in Schwimmbädern und auf den Straßen. Für 2025 ist eine neue deutsch-französische Präventionskampagne geplant.	Direction des relations européennes et transfrontalières de l'Eurométropole de Strasbourg	Polizeipräsidium Offenburg	13 500,00 €	6 750,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				93 514,00 €	31 660,00 €

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict

TOP 5.1.SUBVENTIONS ATTRIBUEES DEPUIS LE 04/12/2024 DANS LE CADRE DU FONDS SCOLAIRE POUR LA PROMOTION DU BILINGUISME / FÖRDERUNG VON ZWEISPRACHIGKEIT, DIE SEIT DEM 04.12.2024 BEWILLIGT WURDEN

Intitulé du projet / Titel des Projekts	Description de projet / Projektbeschreibung	Porteur du projet / Projektträger	Partenaires de projets / Projektpartner	Montant demandé (€) / Beantragte Förderung (€)	Montant accordé (€) / Bewilligter Betrag (€)
Rencontre linguistique et culturelle autour d'une fête traditionnelle : L'épiphanie / Sprachliche und kulturelle Begegnung rund um ein traditionelles Fest: Epiphanie	Ateliers linguistique autour de la fête traditionnelle L'épiphanie / Sprachworkshops rund um das traditionelle Fest L'épiphanie	Ecole Primaire Niederschopfheim	Ecole Leclerc, Mundolsheim	690,00 €	690,00 €
Rencontre linguistique et culturelle autour d'une fête traditionnelle : L'épiphanie / Sprachliche und kulturelle Begegnung rund um ein traditionelles Fest: Epiphanie	Ateliers linguistique autour de la fête traditionnelle L'épiphanie / Sprachworkshops rund um das traditionelle Fest L'épiphanie	Ecole Leclerc, Mundolsheim	Ecole Primaire Niederschopfheim	690,00 €	690,00 €
Rencontre d'une école allemande / Begegnung mit einer deutschen Schule	Rencontre avec une classe allemande, premières expériences de communication / Kennenlernen einer deutschen Schulklasse, erste Kommunikationserfahrungen	Collège Louis Arbogast, Mutzig	Scheffel Gymnasium, Lahr	162,50 €	162,50 €
Rencontre d'une école française / Begegnung mit einer französischen Schule	Rencontre avec une classe française, premières expériences de communication / Kennenlernen einer französischen Schulklasse, erste Kommunikationserfahrungen	Scheffel Gymnasium, Lahr	Collège Louis Arbogast, Mutzig	162,50 €	162,50 €
Rencontre des correspondants / Treffen der Brieffreunde	Echange entre des élèves de 4ème. Découverte de l'Alsace à travers de sortie à Strasbourg, le musée du chocolat à Geipolsheim et au Haut-Koenigsberg. / Austausch zwischen Schülern der 4. Entdeckung des Elsass durch Ausflüge nach Straßburg, zum Schokoladenmuseum in Geipolsheim und nach Haut-Koenigsberg.	Collège Solognac, Strasbourg	Gymnasium Langenhagen	1 160,59 €	1 160,59 €
Miteinander/Connexion Travaillons ensemble	Le projet réunit des élèves de France et d'Allemagne autour du thème global "Vivre Ensemble". Les élèves l'adapteront si nécessaire lors de la première journée de travail. Ils sont activement impliqués dans la planification du thème du projet et sont encouragés à partager leurs compétences techniques et leur savoir-faire par le biais de discussions, d'activités pratiques et des présentations / Das Projekt vereint Schülerinnen und Schüler aus Frankreich und Deutschland unter dem übergeordneten Thema „Vivre Ensemble“. Die Schülerinnen und Schüler werden es am ersten Arbeitstag gegebenenfalls anpassen. Sie sind aktiv an der Planung des Projektthemas beteiligt und werden ermutigt, ihre technischen Fähigkeiten und ihr Know-how durch Diskussionen, praktische Aktivitäten und Präsentationen zu teilen.	Lycée professionnelle Gutenberg, Illkirch	Gewerbliche Schule Lahr	1 250,00 €	1 250,00 €

Miteinander/Connexion Travaillons ensemble	Le projet réunit des élèves de France et d'Allemagne autour du thème global "Vivre Ensemble". Les élèves l'adapteront si nécessaire lors de la première journée de travail. Ils sont activement impliqués dans la planification du thème du projet et sont encouragés à partager leurs compétences techniques et leur savoir-faire par le biais de discussions, d'activités pratiques et des présentations / <i>Das Projekt vereint Schülerinnen und Schüler aus Frankreich und Deutschland unter dem übergeordneten Thema „Vivre Ensemble“. Die Schülerinnen und Schüler werden es am ersten Arbeitstag gegebenenfalls anpassen. Sie sind aktiv an der Planung des Projektthemas beteiligt und werden ermutigt, ihre technischen Fähigkeiten und ihr Know-how durch Diskussionen, praktische Aktivitäten und Präsentationen zu teilen.</i>	Gewerbliche Schule Lahr	Lycée professionnelle Gutenberg, Illkirch	3 002,60 €	2 802,10 €
Une nouvelle rencontre à Hoenheim / <i>Ein neues Treffen in Hoenheim</i>	Poursuivre et approfondir le partenariat entre les deux écoles, qui a débuté en 2023. L'objectif à moyen terme est de s'assurer qu'un élève de Hohberg rencontre plusieurs fois son partenaire de Hoenheim au cours de sa scolarité primaire. / <i>Die 2023 begonnene Partnerschaft zwischen den beiden Schulen fortsetzen und vertiefen. Mittelfristig soll sichergestellt werden, dass ein Schüler aus Hohberg seinem artner in Hoenheim während seiner grundschulzeit mehrmals gegenet.</i>	Gemeinschaftsschule Hohberg-Hofweier	Ecole élémentaire Bouchesèche Hoenheim	1 050,00 €	1 050,00 €
Ma journée dans une école française / <i>Mein Tag in einer französischen Schule</i>	Poursuivre et approfondir le partenariat entre les deux écoles, qui a débuté en 2023. L'objectif à moyen terme est de s'assurer qu'un élève de Hohberg rencontre plusieurs fois son partenaire de Hoenheim au cours de sa scolarité primaire. / <i>Die 2023 begonnene Partnerschaft zwischen den beiden Schulen fortsetzen und vertiefen. Mittelfristig soll sichergestellt werden, dass ein Schüler aus Hohberg seinem artner in Hoenheim während seiner grundschulzeit mehrmals gegenet.</i>	Gemeinschaftsschule Hohberg-Hofweier	Ecole élémentaire Bouchesèche Hoenheim	750,00 €	750,00 €
Chants et Langues en Harmonie : un voyage musical franco-allemand / <i>Chants et Langues en Harmonie : Eine deutsch-französische musikalische Reise</i>	Les enfants se réunissent pour composer ensemble une chanson franco-allemande afin de la présenter plus tard dans les écoles. / <i>Die Kinder treffen sich um zusammen eir Stand 27.03.2025 n, um es später Stand 27.03.2025</i>	Abt-Wilhelm-Grundschule, Lautenbach	Ecole Primaire les sources d'O, Ostwald	1 380,00 €	1 380,00 €
Franco-Allemand / <i>Deutsch-französischer</i>	Rencontres franco-allemandes pour écrire un slam sur le thème de l'environnement et la participation au concours de l'Ecole du Flow à Nancy le 06/05/2025 / <i>Deutsch-französische Begegnungen zum Schreiben eines Poetry Slams zum Thema Umwelt und Teilnahme am Wettbewerb der Ecole du Flow in Nancy am 06.05.2025.</i>	Lycée Aristide Briand Schiltigheim	Allgemeinebildende Werkrealschule und Realschule Friesenheim	1 627,40 €	1 627,40 €
Europe Ensemble / <i>Europa Zusammen</i>	Découvrir les institutions européennes et comprendre la démocratie et les processus politiques / <i>Die EU-Institutionen kennen lernen und Demokratie und politische Prozesse verstehen</i>	Schlossbergschule Kappelrodeck	Collège Herrade de Landsberg Rosheim	464,50 €	258,80 €
Voyage scolaire franco-allemand / <i>Deutsch-Französische Klassenfahrt</i>	Voyage scolaire franco-allemand à Oppenau avec un programme varié encadré par EOS Erlebnispädagogik e.V. / <i>Deutsch-Französische Klassenfahrt nach Oppenau mit einem vielfältigen Programm geleitet vom EOS Erlebnispädagogik e.V</i>	Falkenhausenschule Kehl	Ecole primaire Exen Pire	4 995,60 €	4 995,60 €
On fait des jeux, des bricolages / <i>Wir spielen, wir basteln</i>	Les classes passent une matinée dans l'école partenaire, où elles jouent et bricolent avec les enfants français. / <i>Die Klassen verbringen einen Vormittag in der Partnerschule, in der sie zusammen mit den französischen Kindern spielen und basteln</i>	Grundschule Oberweier mit Au, Friesenheim	Ecole élémentaire Dorlisheim	356,50 €	356,50 €

Fantaskinder - Rendre visite à nos correspondants français / <i>Fantaskinder - Wir besuchen unsere französischen Austauschschüler</i>	Les classes passent une matinée dans l'école partenaire, où elles échangent avec les enfants français et font des activités en plein air. / <i>Die Klassen verbringen einen Vormittag in der Partnerschule, in der sie zusammen mit den französischen Kinder sich austauschen und an der frischen Luft Aktivitäten machen.</i>	Johann-Wölflin-Schule, Oberkirch	Ecole des Menuisiers, Bischwiller	240,00 €	240,00 €
Rendez-vous au Vaisseau - une rencontre franco-allemande / <i>Treffpunkt Vaisseau - une rencontre franco-allemande</i>	Deux écoles se rencontrent au musée Le Vaisseau pour pouvoir passer une journée ensemble avec leurs correspondants / <i>Zwei Schulen treffen sich im Museum Le Vaisseau, um einen gemeinsamen Tag mit ihren Brieffreunden verbringen zu können.</i>	Schlossbergschule Kappelrodeck	Collège Herrade de Landsberg, Rosheim	740,00 €	740,00 €
MONTANT TOTAL / GESAMTSUMME				18 722,19 €	18 315,99 €

Fait à Oberkirch, le 27 mars 2025



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente de l'Eurodistrict